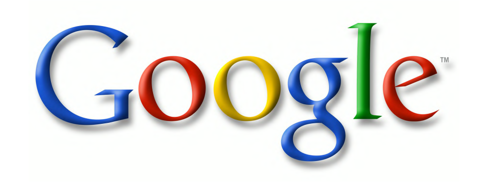

Google





COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME QUINZIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, n° 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

SUITE DU LIVRE VI.

SUITE DU CHAPITRE III.

Origine de la révolution religieuse du seizième siècle, et histoire d'Allemagne, depuis 1453 jusqu'en 1618.

SECTION VII.

L'empereur Charles-Quint, jusqu'à la paix de Madrid de 1526 [1].

A la diète que Maximilien I.er tint en 1518, à Augsbourg, il proposa aux princes-électeurs de nommer roi des Romains son petit-fils, Charles, roi d'Espagne, qui allait atteindre sa dix-huitième année. Quatre de ces princes, Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence, Hermann de Wied, archevêque de Cologne, Louis V, électeur Palatin, et Joachim I.er de Brandebourg, le promirent par un acte passé le 1.er septembre; et il existe des réversales, signées par Charles à Saragosse, le 24 décembre 1518, exprimant les conditions auxquelles il se soumettrait, si le choix des princes tombait sur lui. Le pape et le roi de France contrarièrent en secret le plan de Maximilien I.er; l'ami dévoué de ce prince, Election de Charles-Quint.

[1] Le lecteur est prié de se rappeler ce que nous avons dit dans l'introduction, vol. XIII, part. II, p. 15, sur notre manière de traiter l'histoire de Charles-Quint.

Frédéric le Sage, électeur de Saxe, sourd à la voix de l'amitié, quand l'intérêt de la patrie en souffrait, s'y opposa, et l'affaire manqua.

Maximilien I.er étant mort le 12 janvier 1519, il y eut un interrègne de cinq mois, pendant lequel l'électeur Palatin et celui de Saxe, reconnus par la Bulle d'or vicaires de l'Empire, exercèrent la puissance impériale. Jamais l'attention de l'Allemagne n'avait été fixée sur la prochaine élection d'un empereur comme le fut cette fois-ci celle de toute l'Europe. Jamais on n'avait vu des concurrens si puissans se disputer la couronne; c'étaient les deux premiers monarques de la chrétienté, les rois d'Espagne et de France. Que le choix tombât sur l'un ou sur l'autre, l'Allemagne pouvait y gagner en grandeur et en puissance; mais elle risquait également de perdre sa constitution, et ses États voyaient leurs libertés compromises.

Les ambassadeurs de l'un et de l'autre se montrèrent actifs à vaincre, par la distribution de sommes d'argent, les préventions que l'un et l'autre de ces candidats avaient inspirées. François Guichardin dit que le roi d'Espagne envoya 200,000 ducats en Allemagne. Un fait constaté est en opposition avec l'assertion de l'historien; c'est que la maison Fugger, à Augsbourg, avança aux ministres de Charles les fonds qui leur étaient nécessaires dans cette occurrence[1].

[1] D'après un bordereau qui paraît officiel, il fut payé à l'électeur

de Mayence	104,000 flor.
A celui de Trèves	22,000
Report	126,000 flor.

On vit les envoyés du roi de France voyager de cour en cour, suivis de mulets, portant des sacs d'argent qui diminuaient à chaque séjour à une cour électorale.

Il se présenta un troisième concurrent qui, soutenu par le pape, aurait pu l'emporter sur les deux autres, s'il s'y était pris de meilleure heure; c'est Henri VIII, roi d'Angleterre. Le pape se prononça formellement contre Charles, en faisant signifier aux électeurs une constitution de Clément IV, qui interdisait la réunion des couronnes d'Allemagne et de Naples sur la même tête.

La diète d'élection fut fixée au 17 juin 1519. Tous les électeurs y assistèrent en personne, à l'exception du jeune Louis, roi de Bohême : à sa place, on admit les ambassadeurs qui se présentèrent au nom des États de Bohême, ou plutôt le premier seulement d'entr'eux, le chancelier Ladislas de Sternberg; on renvoya les ambassadeurs de Sigismond, roi de

D'autre part	126,000 flor.
A celui de Cologne	40,000
Au Palatin	138,000
A la Bohême	41,031
Au frère de l'électeur Palatin	37,108
Au Brandebourg	25,735
L'électeur de Saxe refusa l'argent; mais on paya la moitié de ses dettes avec	32,500
Aux ministres et agens	411,815
Total ... Flor.	852,189

Voy. STUMPF *Baierns polit. Gesch.* Bd. I, Abth, I, p. 22.

Pologne, oncle de Louis, parce qu'il était bien tuteur du jeune prince, mais non administrateur de la charge électorale. On ne permit pas non plus aux ambassadeurs de France et d'Espagne l'entrée à Francfort, parce que la Bulle d'or y était contraire. Les uns et les autres adressèrent aux électeurs des notes pour vanter le mérite de leurs commettans. L'électeur de Mayence recommanda le roi d'Espagne; Richard de Greiffenklau, électeur de Trèves, parla pour François I.er avec une éloquence forte et persuasive. En effet, la bravoure dont le roi de France avait fait preuve, son expérience et ses qualités personnelles pouvaient le faire préférer à un jeune prince qui ne s'était pas encore fait connaître. Mais François était étranger; il appartenait à une nation voisine et qu'on n'aimait pas; Charles d'Autriche était regardé comme Allemand.

Il paraît que les ducats d'Espagne et l'argent de France n'avaient pas opéré aussi puissamment que quelques historiens ont voulu le faire croire, puisqu'après le discours de Richard, l'assemblée balança sur le choix, et que, pour sortir d'embarras, elle ne se décida pour aucun des deux souverains et offrit la couronne au prince qui, de l'aveu de tout le monde, en était le plus digne par ses vertus, à Frédéric le Sage. L'électeur la refusa. Nous avons besoin, dit-il, d'un chef qui puisse disposer d'une grande puissance; je ne connais personne qui, sous ce rapport, l'emporte sur le roi d'Espagne. Charles d'Autriche mérite la préférence, à cause de sa puissance et

parce qu'il est Allemand; mais la prudence exige qu'on mette des bornes à son autorité, pour garantir nos libertés. L'avis du Sage entraîna tous les suffrages, même celui de l'électeur de Trèves, et le légat du pape retira son opposition. L'élection eut lieu le 28 juin 1519.

Première capitulation impériale.

On invita les ambassadeurs de Charles à se rendre à Francfort, pour convenir avec eux de certaines conditions : c'étaient Mathieu Lang, cardinal-évêque de Gurk et coadjuteur de Salzbourg; Frédéric, comte Palatin, frère de l'électeur; Casimir, margrave de Brandebourg-Bareuth; Erhard de la Mark, évêque de Liège, et les conseillers Paul d'Armsdorf, Jacques Villinger, Nicolas Ziegler et Jean Renner. Les trente-trois articles sur lesquels on s'accorda avec eux, forment la première capitulation impériale qui a servi de modèle dans toutes les élections suivantes, de manière cependant qu'à chacune on y a fait des additions. Charles s'engagea à protéger la chrétienté, le siège de Rome, le pape et l'Église, dont il était l'avoyer, et à rétablir et maintenir en Empire la paix, la justice et l'union; à confirmer, et, s'il y avait lieu, à corriger, avec l'aide des États, la Bulle d'or, la Paix publique perpétuelle, et les autres lois de l'Empire; à rétablir une régence, composée de personnes probes et entendues, Allemands de nation, y compris quelques électeurs et princes, sans préjudice des droits des vicaires de l'Empire; à laisser jouir tous les États de leur supériorité, de leurs dignités et de leurs droits, et à leur confirmer les droits régaliens, les libertés, les gages et privilèges dont ils avaient été en pos-

session jusqu'alors; à souffrir que, conformément à la Bulle d'or, les électeurs tinssent des assemblées pour délibérer sur leur bien et sur celui de l'Empire; à supprimer et empêcher toute confédération illicite de la noblesse et des sujets contre les électeurs, princes et États ; à ne conclure, en sa qualité de roi des Romains, et pour les affaires de l'Empire, aucune alliance extérieure ou intérieure, sans le consentement des électeurs; à faire recouvrer aux États d'Empire ce que chacun d'eux ou ses ancêtres avaient perdu d'une manière illégale; à n'aliéner aucune portion du territoire de l'Empire, et à lui faire rendre, s'il était possible, ce qui lui avait été enlevé; à restituer lui-même, sur l'avertissement des électeurs, ce qu'il pourrait posséder illégalement aux dépens de l'Empire; à ne commencer aucune guerre d'Empire, sans le consentement des États ou au moins des électeurs; à ne faire entrer en Allemagne aucune troupe étrangère, excepté quand ce serait pour repousser une agression; à ne surcharger les États de diètes, taxes de chancelleries, impositions, et si quelques contributions ou diètes étaient nécessaires, à ne pas les ordonner sans le su et le consentement des électeurs, et à ne pas convoquer de diète hors des frontières de l'Empire; à ne conférer les dignités et charges impériales et de cour qu'à des Allemands de bonne naissance, et à ne pas diminuer les honneurs, droits et revenus qui y étaient attachés; à ne se servir pour des actes et des écritures concernant l'Empire, que des langues latine et allemande; à n'évoquer les États et

sujets à aucun tribunal étranger; à abolir tout ce que la cour de Rome avait fait contrairement aux concordats, et à faire maintenir ceux-ci; à supprimer les grandes associations de négocians qui gouvernaient le monde par leur argent, et augmentaient arbitrairement les prix des choses; à n'établir ni renforcer aucun péage sans l'agrément des électeurs; à ne pas accorder d'immunités au préjudice des péages appartenant aux électeurs du Rhin; à laisser leur cours ordinaire aux procès des États entre eux, concernant leurs droits régaliens et autres; à suivre la même marche dans les demandes et réclamations qu'il aurait à former contre l'un d'eux; à ne mettre aucun État au ban de l'Empire, sans l'avoir entendu et sans une procédure conforme aux lois; à faire remettre l'Empire en possession des contributions dues par les villes, et qui avaient été aliénées sans le consentement des électeurs; à ne pas disposer des fiefs majeurs qui seraient dévolus à la couronne, mais à les réunir au domaine, pour servir à l'entretien de l'Empire et de son chef; à laisser à l'Empire les conquêtes qui seraient faites avec l'aide des États; à confirmer la gestion des vicaires de l'Empire pendant la vacance du trône; à relever l'état des monnaies; à ne pas s'arroger de droit héréditaire sur l'Empire; à tenir, selon l'usage, sa première diète à Nuremberg; enfin à venir promptement en Allemagne, pour s'y faire couronner comme roi, et prendre ensuite, à une époque convenable, la couronne impériale, et à résider habituellement en Allemagne.

Cette capitulation ayant été signée le 3 juillet 1519,

une députation de l'assemblée des électeurs alla inviter Charles à se rendre en Allemagne; ce monarque s'embarqua le 20 mai 1520 à la Corogne, s'arrêta pendant quelque temps en Angleterre, mit pied à terre dans les Pays-Bas le 6 août, jura la capitulation et fut couronné à Aix-la-Chapelle le 23 octobre 1520. Peu de temps après, le pape lui conféra le titre d'empereur romain élu. Avant son arrivée en Allemagne, la fortune offrit à Charles-Quint l'occasion de faire dans ce pays une belle acquisition, et il en profita avec plus d'habileté que de délicatesse.

Acquisition du duché de Wirtemberg.

Nous avons parlé dans la section précédente de la conduite turbulente d'Ulric, duc de Wirtemberg, des excès auxquels il s'était porté, et enfin de la violence qu'il avait exercée contre la ville de Reutlingen [1]. La confédération Souabe, ayant à sa tête Guillaume IV, duc de Bavière-Munich, frère de l'épouse qu'Ulric avait maltraitée, lui déclara la guerre, et, ne trouvant pas de résistance, le dépouilla promptement de son duché; Ulric se retira dans son comté de Montbéliard. Les confédérés ayant trop tôt congédié leurs troupes, il revint quelques mois après, rentra promptement en possession du duché et, le traitant en pays conquis, annula la transaction de Tubingue [2], charte constitutionnelle du Wirtemberg, et établit un gouvernement absolu. Avant la fin de l'année il fut chassé de nouveau. Pour cette double expédition, la confédération Souabe avait fait des frais considérables, dont une grande partie retombait sur la maison d'Autriche,

[1] Voy. vol. XIV, p. 410. [2] Voy. vol. XIV, p. 410.

qui, par ses possessions, était un des membres les plus puissans du cercle de Souabe. Dans la vue de rentrer promptement dans leurs avances, les confédérés, avant l'arrivée de l'empereur, conclurent, le 6 février 1520, à Augsbourg avec ses plénipotentiaires, une transaction par laquelle tout le duché de Wirtemberg fut vendu à Charles-Quint pour le montant de sa part des frais, et contre l'engagement de payer tant la somme de 220,000 florins, liquidés par les autres confédérés à titre de frais de guerre, que les dettes du duché qui se montaient à plus de 800,000 florins, et qui étaient toutes exigibles. Pour justifier cette usurpation, Charles-Quint fit faire à Ulric le procès comme perturbateur du repos public : ce duc fut mis au ban de l'Empire par jugement du 5 juin 1521, et il le méritait; mais Christophe, son fils, âgé de cinq ans fut injustement dépouillé de son patrimoine, et cette action du jeune empereur n'était pas d'un bon augure pour son amour de la justice. Tout ce qu'en 1520 les *vendeurs* du duché avaient stipulé pour le jeune prince, se réduisit à ce qu'au lieu de lui laisser les bailliages de Tubingue et de Neuffen, qu'on avait d'abord voulu réserver pour lui, l'empereur s'arrangerait avec lui dans le délai de deux ans, relativement à sa subsistance future, et qu'en attendant il lui paierait une pension annuelle de 5,000 florins, dont 1,000 seraient employés à l'entretien de la princesse Anne, sa sœur, née en 1513. Si, au bout de deux ans l'arrangement n'était pas fait, l'empereur remettrait à Christophe les bailliages de Heidenheim, Blau-

beuern et Münsingen, avec le château de Tubingue (sans la ville). Le prince fut conduit à Inspruck, et logé au château où résidait l'impératrice : on lui donna une bonne éducation, au moins d'après les idées du temps, et on le traita avec bonté.

Partage des états d'Autriche ; origine des deux branches de cette maison.

Les états laissés par Maximilien avaient été gouvernés, depuis sa mort, par l'archiduc Ferdinand, au nom de son frère et au sien. Ferdinand ayant demandé un partage, Charles-Quint, par un traité du 28 avril 1521, se réserva l'Alsace, les possessions en Souabe, le Tirol, Gœrz, Ortenbourg [1], l'Istrie, Trieste et le Frioul, et abandonna à l'archiduc Ferdinand l'Autriche, la Stirie, la Carinthie et le reste de la Carniole. Ce partage fut changé le 7 février 1522. Charles-Quint renonça alors, en faveur de son frère, à tout l'héritage de Maximilien, et lui abandonna aussi le duché de Wirtemberg, à condition que l'Alsace et le Brisgau lui reviendraient après la mort de Ferdinand; plus tard cette condition fut supprimée. Depuis ces transactions, la maison d'Autriche s'est partagée en deux lignes : l'espagnole et l'allemande, et ce partage a subsisté cent-soixante-dix-huit ans.

Guerre de Hildesheim.

Outre les troubles de Wirtemberg, une seconde guerre civile avait désolé l'Empire pendant l'interrègne : elle avait éclaté entre l'évêque de Hildesheim, Jean, prince de la maison de Saxe-Lauenbourg, et entre la noblesse de son pays, à la tête de laquelle était

[1] Seigneurie de la Carinthie, qu'il faut distinguer du comté d'Ortenbourg en Bavière et du comté ci-devant autrichien d'Ortenberg (Val de Viler) en Alsace.

la famille de Saldern. La noblesse se confédéra entre elle et s'allia avec le duc de Brunswick-Wolfenbüttel, avec celui de Brunswick-Calenberg, et avec l'évêque de Minden, frère du premier; tous ces princes formaient des réclamations contre l'évêque de Hildesheim : celui-ci, en revanche, trouva des alliés dans le le duc de Brunswick-Lunebourg et les comtes de Schauenbourg, de Lippe, de Hoya et de Diepholz, qui tous avaient à se plaindre de l'évêque de Minden. La guerre éclata en 1517, et continua sans que ni l'empereur Maximilien, ni les vicaires de l'Empire ne pussent rétablir la tranquillité. C'était une guerre sérieuse et meurtrière; car dans une victoire que, le 28 juin 1519, jour de l'élection de Charles-Quint, le parti de l'évêque de Hildesheim remporta à Soltau, dans le pays de Lunebourg, 4000 hommes restèrent sur le champ de bataille; le duc de Calenberg et beaucoup de nobles furent faits prisonniers. Aussitôt que Charles-Quint arriva en Allemagne, il interposa son autorité; après plusieurs décrets qui restèrent sans effet, il mit, le 24 juillet 1521, l'évêque de Hildesheim, le duc de Lunebourg et leurs alliés au ban de l'Empire. Enfin le différend fut terminé par la transaction de Quedlinbourg, du 13 mai 1523, que l'empereur confirma le 20 octobre. Les ducs de Brunswick que l'empereur avait chargés de l'exécution du ban, et qui réclamaient un million de florins pour frais et dommages, conservèrent la plus grande partie l'évêché de Hildesheim et la partagèrent entre [illegible]; manière qu'il ne resta à l'évêque que sa capitale

bailliages de Peina, Steuerwald et Marienbourg, qui, depuis ce moment, formèrent pendant cent-vingt-deux ans l'évêché, ou, comme on disait, le *petit évêché* de Hildesheim. L'évêque Jean, exclu pour sa personne de la transaction de Quedlinbourg, abdiqua volontairement.

Diète de Worms de 1521.

Une maladie épidémique ayant empêché Charles-Quint de convoquer les États à Nuremberg, il tint sa première diète à Worms, depuis le 6 janvier 1521. On y rétablit, mais avec des modifications très-favorables à l'autorité impériale, le conseil de régence qui avait subsisté pendant quelque temps sous Maximilien. Charles ne permit pas qu'il fût nommé régence de *l'Empire*, mais l'institua sous le nom de régence de *l'empereur*. On le fixa à Nuremberg; comme la scission qui eut lieu en Allemagne à cause de la religion, empêcha ce conseil d'agir avec l'autorité nécessaire, l'empereur le supprima en 1530. A la diète de Worms de 1521, on rétablit aussi la Chambre impériale, pour siéger provisoirement à Nuremberg, et on renouvela, et renforça la Paix publique. On accorda à l'empereur 24,000 hommes pour son expédition romaine, et, pour les entretenir, on imposa à tous les États, une contribution d'après une certaine taxe, ou, comme on disait, *matricule* qui depuis fut conservée sans changement jusqu'à la dissolution de l'Empire. On la nommait, d'après sa destination originaire, un *mois romain;* de là cette phrase : La diète a accordé tant de mois romains ; c'est-à-dire tant de fois la somme portée sur la matricule et représentant

l'entretien de 24,000 hommes pendant un mois.

Luther comparaît à la diète de Worms.

L'affaire qui occupa le plus sérieusement l'empereur à la diète de Worms, fut la réformation religieuse entreprise par Luther. Trois jours avant l'ouverture de la diète, c'est-à-dire le 3 janvier 1521, Léon X avait publié une bulle qui rendait définitive l'excommunication dont Luther n'avait été frappé dans la première que conditionnellement. Elle était étendue à tous ses adhérens. Aléandre, nonce du pape qui avait suivi Charles-Quint à Worms, le pressait d'ordonner que la bulle fût exécutée et que les écrits de l'hérésiarque fussent partout brûlés. L'électeur de Saxe s'y opposa, parce qu'il ne convenait pas, disait-il, que la diète condamnât Luther sans l'avoir entendu. Aléandre qui dans son voyage avait eu occasion de se convaincre des progrès que la doctrine de Luther avait faits dans les esprits du peuple et de la petite noblesse, et qui vit que parmi les princes il y en avait plusieurs qui, par haine pour la cour de Rome et pour l'abus des indulgences, la favorisaient sans penser aux conséquences, sollicita et obtint la permission d'exposer à l'assemblée la nature de cette doctrine. Le 13 février 1521, il parla pendant trois heures et démontra qu'il ne s'agissait pas seulement d'abus, mais que Luther avait réellement attaqué la foi et soutenu des propositions que l'Église avait condamnées comme hérétiques. Pour prouver son assertion, il donna lecture des passages tirés des écrits de Luther où ces hérésies étaient enseignées. Quelle que fût l'impression que ce savant discours eût faite sur les princes, comtes et seigneurs al-

lemands, l'électeur de Saxe l'effaça par un seul mot. Ce prince qui n'avait pas voulu assister à la séance du 13, observa, lorsqu'on lui parla du discours d'Aléandre, qu'avant tout il fallait s'assurer si les passages dont on avait donné lecture étaient réellement de Luther, et que pour cela il était nécessaire de l'entendre lui-même. Cette observation sensée fit son effet; les États prièrent l'empereur d'accorder à Luther un sauf-conduit pour venir à Worms donner les éclaircissemens nécessaires; mais en même temps ils présentèrent cent et une doléances contre la cour de Rome en requerrant Charles-Quint d'y remédier, ainsi qu'il l'avait promis par sa capitulation. Le duc George de Saxe, l'antagoniste déclaré de Luther[1], fit remettre douze articles particuliers renfermant des plaintes contre la corruption du clergé et contre des abus qui s'étaient glissés dans l'Église. Il demandait qu'ils fussent corrigés par un concile général.

Un héraut impérial fut envoyé à Wittemberg pour porter à Luther des saufs-conduits de l'empereur et des princes dont il devait traverser les territoires pour se rendre à Worms. Luther partit sur-le-champ avec ce héraut, deux de ses amis et un jurisconsulte nommé Jérôme Schurf. Il ne doutait pas que le sort de Huss ne l'attendît, mais son courage était inébranlable : il s'épancha dans un cantique plein d'enthousiasme et de verve poétique qu'il composa en route : « Le seigneur est un château fort[2], etc. » Lorsqu'il fut près

[1] Voy. vol. XIV, p. 53.

[2] *Ein' feste Burg ist unser Gott.*

de Worms, Spalatin lui envoya quelques personnes sûres pour lui conseiller de rebrousser chemin. « Et quand il y aurait à Worms autant de diables que de tuiles sur les toits, rien ne m'empêchera d'y entrer. » Telle fut la réponse de l'intrépide réformateur. Son voyage avait au reste dû contribuer à exalter son ardeur; partout le peuple avait accouru pour le voir et pour le bénir. Il arriva le 16 avril, et le 17 il fut conduit devant l'auguste assemblée, curieuse de voir l'homme qui avait causé un si grand mouvement. Jean d'Eck, official de Trèves[1], lui présenta ses ouvrages, et lui demanda s'il les avouait et s'il persistait à soutenir ce qu'ils contenaient. Il affirma la première question et obtint vingt-quatre heures pour répondre à l'autre verbalement, et non par écrit. Reconduit à l'assemblée le 18, il prononça en allemand un long discours qu'à la demande de l'empereur il répéta en latin. Il voulait distinguer ses ouvrages en trois classes; mais sommé par l'official de répondre catégoriquement s'il était disposé à se retracter ou non, il répondit qu'à moins qu'on ne le convainquît d'erreur, non par les décrets des conciles qui avaient quelquefois erré, et moins encore par les décisions papales; mais par la bible ou des raisonnemens qui en découlaient clairement, il ne pouvait se rétracter. « Non,

[1] Il faut distinguer trois individus du nom d'Eck qui ont joué un rôle dans l'histoire de la réformation, savoir le docteur Jean Eck, le jurisconsulte Jean d'Eck, official de Trèves, et Léonard Eck, conseiller et secrétaire de Guillaume, duc de Bavière. Quelques historiens disent que ce fut le dernier qui présenta à Luther ses écrits.

s'écria-t-il, cela n'est pas en mon pouvoir ; que Dieu me soit en aide [1] ! »

A la sollicitation des États, trois jours furent accordés à Luther pour se raviser. Pendant ce délai, un comité composé de quelques évêques, princes et docteurs, négocia avec lui pour fléchir son opiniâtreté; l'électeur de Trèves lui parla en particulier avec toute la bonté d'un père; il l'avertit que sa doctrine sur la liberté chrétienne causerait parmi le peuple ignorant de graves mouvemens; le trouvant inexorable, le bon prélat finit par dire : « Quel remède peut-on appliquer à un si grand mal ? » Luther répondit sur-le-champ : « Si ma cause n'est pas celle de Dieu, elle périra en peu d'années; si elle l'est, vous ne pourrez l'étouffer [2]. »

Le 25 avril Charles-Quint fit informer Luther que son sauf-conduit expirerait dans vingt et un jours, qu'il devait quitter Worms incontinent et s'abstenir de prêcher en route ou d'émouvoir le peuple. Luther repartit le 26 avec ses compagnons de voyage. Arrivé de nuit, le 4 mai, près du château d'Altenstein dans le pays de Meiningen, il fut arrêté par deux hommes à cheval portant des masques, qui l'arrachèrent de la voiture et le traînèrent dans une forêt. Les deux hommes que les compagnons de Luther prirent pour des brigands, étaient Jean de Berlepsch, comman-

[1] Gott sey mir armen Sünder gnædig!

[2] Un auteur protestant, M. MENZEL, fait remarquer la fausseté de ce raisonnement de Luther. Les décrets de la Providence ont permis que les erreurs de Mahomet subsistassent au bout de douze siècles.

dant du château de Wartbourg, et Burkhard Hund d'Altenstein, qui, par ordre de l'électeur de Saxe, exécutèrent ce coup pour soustraire Luther pendant quelque temps aux yeux de tous les mortels. On lui donna un cheval et des habits de cavalier, et on le conduisit au château de Wartbourg, situé sur une montagne de la forêt de Thuringe, où il resta sans que personne ne se doutât qui il était. Il passait pour un prisonnier d'état.

Le 26 mai, l'empereur publia un édit rédigé par Aléandre, qui respirait la passion. Luther et tous ses adhérens et futurs protecteurs y étaient proscrits, sa doctrine condamnée et ses écrits voués au feu. Déjà un grand nombre d'électeurs et de princes avaient quitté Worms; on antidata l'édit au 8 mai, à une époque où l'assemblée avait été complète. Les amis de la religion et de la paix se réjouissaient, parce qu'ils croyaient que les troubles étaient ainsi terminés; mais un Espagnol de la suite de Charles-Quint en rendant compte à Pierre Martyr de Angleria de ce qui s'était passé, ajouta : « Telle fut, à ce que quelques personnes croient, la fin de cette tragédie; mais il me semble que c'en est le commencement; car je vois que les esprits des Allemands sont excessivement montés contre le siége de Rome [1]. » Proscription de Luther.

Deux évènemens survenus détournèrent pendant quelque temps l'attention de Charles-Quint de dessus l'affaire de Luther; ce furent la révolte des villes de Castille, dont nous parlerons au chapitre consacré à

[1] PETRI MARTYRIS *Epp.* n. 722, p. 412.

l'histoire d'Espagne, et sa guerre avec François I.er, roi de France.

Paix de Noyon, 1516.

Charles-Quint avait hérité de son aïeul maternel, Ferdinand le Catholique, une guerre contre la France, puisque le traité d'Orléans, de 1514, conclu par Louis XII [1], ayant été annulé par l'expédition que François I.er fit en 1515 en Italie, l'alliance de Malines de 1513, entre Maximilien et le roi d'Aragon [2], était censée avoir repris vigueur. Comme souverain des Pays-Bas, Charles n'avait pas pris part à la guerre, il avait même recherché l'alliance de la France, et s'était fiancé, le 24 mars 1515, à Renée de France, seconde fille de Louis XII et belle-sœur de François I.er, laquelle n'avait encore que cinq ans; mais quand il succéda à Ferdinand le Catholique, les Flamands appréhendèrent une rupture avec les Français : dans cette crainte, le seigneur de Chièvres [3], ancien gouverneur du jeune roi d'Espagne et alors son ministre, qui était naturellement porté pour la paix, entama une négociation avec Artus de Gouffier Boisy, ancien gouverneur de François I.er, et alors son plénipotentiaire. La négociation eut lieu à Noyon et se termina par un traité de paix, qui fut signé le 13 août 1516. Au lieu du mariage de Charles avec la belle-sœur de François I.er, on convint qu'il épouserait Louise de France, sa fille, qui n'avait qu'un an; à titre de douaire, François abandonna à Charles toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, mais comme ce royaume était déjà entre les

[1] Voy. vol. XIII, p. 318. [2] Voy. *ibid.*, p. 315.

[3] Guillaume de Croï, seigneur de Chièvres.

mains de Charles, celui-ci promit de payer au roi de France 100,000 ducats par an jusqu'à la conclusion de son mariage avec madame Louise, et la moitié après le mariage, tant que la princesse n'aurait point d'enfant. On convint aussi que lorsque Charles serait arrivé en Espagne, les héritiers de Jean d'Albret lui exposeraient leurs droits sur le royaume de Navarre, et que, s'il ne leur donnait pas satisfaction, François serait autorisé à les secourir de toutes ses forces.

La dernière clause ménageait au roi de France un moyen de recommencer les hostilités quand il le jugerait à propos; car on ne pouvait pas espérer que Charles rendrait au jeune roi de Navarre le pays dont Ferdinand le Catholique avait dépouillé son père. Encore moins pouvait-on espérer que la paix durerait long-temps entre deux princes voisins sur trois points de leurs états, tous les deux ambitieux, tous les deux d'une humeur guerrière, et qui avaient plus d'une prétention à former l'un à la charge de l'autre. La concurrence de ces deux princes pour la couronne impériale les avait personnellement aigris, et François I.er était choqué de ce qu'on lui eût préféré un jeune homme qui n'avait pas encore fait preuve de bravoure. Charles-Quint prévoyant une prochaine rupture, céda en apparence à l'influence de son ministre pacifique, mais, à son insu, il négocia une alliance qui devait être la véritable base de ses opérations; savoir avec Léon X : ce pontife aurait préféré une ligue avec la France, si François I.er avait pu se résoudre à lui rendre Parme et Plaisance, auxquelles il avait été

obligé de renoncer par la paix de Viterbe de 1515, et ce ne fut qu'après en avoir perdu l'espoir qu'il prêta l'oreille aux insinuations de Jean Manuel, ambassadeur de Charles-Quint à Rome.

Alliance de Rome avec le pape. 1521.

Le 8 mai 1521, il fut conclu entre le pape et l'empereur une alliance offensive contre la France; il fut convenu qu'on expulserait les Français de l'Italie, et qu'on donnerait le duché de Milan, non à Maximilien Sforce qui, en 1515, l'avait résigné entre les mains de François Ier, mais à François Sforce, son frère. Parme et Plaisance devaient être rendues, et l'empereur promit d'aider le pape à faire la conquête de Ferrare, d'après un plan de campagne qui est tracé dans le traité. Gênes devait recouvrer sa liberté, et Antonio Adorno être installé comme doge. On convint de prendre à la solde des deux alliés, 16,000 Suisses, et, pour y pourvoir, chacun d'eux devait déposer à Augsbourg la somme de 100,000 ducats. Chièvres mourut peu de temps après la conclusion de ce traité, du chagrin, à ce qu'on assure, qu'il ressentit quand il en eut connaissance. Ce n'est au reste que depuis sa mort que Charles-Quint, délivré de la contrainte que lui imposait son ancien gouverneur, développa les grands talens dont le germe reposait en son âme.

Campagne de Navarre de 1521.

Au moment où le traité de Rome fut signé, les hostilités commencèrent dans les Pyrénées. S'autorisant du droit que le traité de Noyon lui donnait, François Ier confia à Henri II d'Albret, un corps de troupes commandées par André de Foix, seigneur de

Lesparre[1], qui, trouvant la Navarre sans défense, pénétra jusqu'à Pampelune. Ce fut à la défense de la citadelle nouvellement bâtie près de cette place, qu'Ignace de Loyola reçut la blessure qui d'un chevalier fit un saint. Les Français entrèrent en Castille, mais ils furent repoussés et battus, le 30 juin 1521, à Pampelune, où Lesparre perdit la vue et fut fait prisonnier. Toute la Navarre fut aussi promptement évacuée qu'elle avait été conquise. Cependant avant la fin de la même année, l'amiral Bonivet entra de nouveau dans le royaume, et prit l'importante place de Fontarabie.

La guerre commença en même temps dans les Pays-Bas. Henri, comte de Nassau, gouverneur du Brabant, prit la place de Tournai, que Henri VIII, qui l'avait occupée en 1513, avait vendue à la France en 1518. François I.er prit Hesdin. Le roi d'Angleterre s'étant érigé en médiateur, et ayant envoyé le cardinal Wolsey à Calais, on y négocia pendant quelque temps, non dans l'espoir de parvenir à la paix (dont Wolsey ne voulait pas), mais pour gagner du temps. Le congrès s'étant enfin rompu, l'intrigant cardinal se rendit auprès de l'empereur à Bruges, et y conclut ou plutôt ébaucha une alliance mystérieuse dirigée contre la France : à cause de quelques difficultés qui s'élevèrent, ce traité ne fut signé que le 10 juin, lorsque Charles-Quint, rappelé en Espagne par l'insurrection des villes de la Castille, s'arrêta quelques Alliance de Bruges ou de Windsor, 1521.

[1] Frère du maréchal de Lautrec.

jours à Windsor. On n'a jamais osé publier ce traité; l'historien ne peut qu'en deviner les stipulations par les évènemens postérieurs; mais il paraît certain qu'on y projeta un partage de la France. Ce projet chimérique en apparence devenait exécutable par suite des liaisons dans lesquelles Charles-Quint était entré dès-lors avec le vassal le plus puissant de François I[er]; avec le connétable de Bourbon et son parti nombreux. Le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne et la Picardie étaient allouées à Charles-Quint; Charles III, duc de Bourbon, devait posséder la Provence, le Dauphiné, l'Auvergne, la Marche et le Bourbonnais, et porter le titre de roi de Provence. Le reste de la France était abandonné à l'Angleterre. François I[er] qu'on espérait faire prisonnier, devait être livré à Henri VIII qui se chargeait de sa garde. Et comme la paix avec le roi de France étant rompue, celui-ci se dispenserait sans doute d'achever le paiement des 600,000 écus pour lesquels il avait acheté Tournai, Charles-Quint promit de parfaire la somme, en quatre ou cinq termes annuels.

Campagne de Lautrec en Italie, 1521.

En 1521, l'Italie fut le principal théâtre de la guerre. Prosper Colonne, célèbre capitaine, prit le commandement de l'armée réunie du pape et de l'empereur, et assiégea Parme au mois de septembre. Le maréchal de Lautrec, qui avait succédé au connétable dans le gouvernement du Milanais [1], se trouvait

[1] Voici le portrait que PAUL JOVE trace de ce général. « Praeerat Gallis, Borbonio in Galliam profecto, Odettus cognomento Lotrechius, qui ad non dubiam justi maturique ducis famam contendebat;

à la cour quand on y reçut la nouvelle de cette invasion. Comme il savait que l'armée manquait d'argent, il refusa de partir, si on ne lui fournissait 400,000 écus d'or pour payer la solde des troupes. Il partit cependant, lorsque le roi lui eut donné sa parole que cette somme lui serait envoyée incessamment. Le roi tint sa parole; mais l'argent fut intercepté par une intrigue de sa mère qui voulait perdre Lautrec. Néanmoins cet habile général trouva moyen de faire marcher ses troupes, et força les alliés à lever le siège de Parme; lorsqu'il voulut leur livrer bataille, les Suisses qui faisaient la principale force de son infanterie, refusèrent de combattre leurs compatriotes qui servaient dans l'armée papale. Obligé de se retirer, il se réfugia sur le territoire de Venise, et Colonne entra dans le duché de Milan. La capitale (hors la citadelle), Lodi, Parme, Plaisance, et d'autres villes lui ouvrirent leurs portes. Le maréchal de Lautrec ayant reçu de nouveaux renforts de Suisses, rentra dans le duché de Milan; mais un convoi d'argent qui lui était envoyé, ayant été arrêté dans sa marche, les Suisses se mutinèrent, et le forcèrent à livrer bataille contre son gré, le 22 avril 1522, à Bicoque, à quelques lieues de Milan. Les Suisses y perdirent

quum vim fervidæ alacritatis, uti ab ultimâ Aquitania semihispanus, mora et ratione sedato impetu temperaret; nec in eo rapacis ingenii sordes, aut dissolutæ ac indignæ voluptates notarentur; superiorum ejus gentis ducum plane dissimilis et suscepto oneri omnino par, nisi superbo ingenio nemine familiaris alienique consilii insolens contemptor gravitatis atque prudentiæ suæ nomen corrumperet.

3000 hommes, et, dans l'humeur que leur causa cet échec, quittèrent, deux jours après, les Français, pour repasser les Alpes. Lautrec chargea son frère, le maréchal de Foix, de la défense de Crémone, et s'en retourna en France. En peu de temps, toutes les places du duché de Milan, à l'exception de la citadelle de Crémone, se rendirent aux alliés, et François Sforce fut établi dans son patrimoine. Alors seulement, en 1523, la république de Venise, qui depuis 1508 était en guerre avec la maison d'Autriche, conclut avec Charles-Quint une paix définitive.

Ligue de ome contre la ance, 1523.

Le pape Adrien VI, malgré son caractère pacifique, se mit à la tête d'une nouvelle ligue qui se forma à cette époque contre la France. Elle fut signée à Rome, le 3 août 1523. Le pape, l'empereur, les rois d'Angleterre et d'Espagne, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Florentins, les Génois, les Siennois et les Lucquois, s'engagèrent à pourvoir en commun à la défense de l'Italie. Le commandement de toutes les forces de cette presqu'île fut confié à Prosper Colonne. Les Français devaient être attaqués du côté de la Navarre par les Espagnols; Henri VIII devait envahir la Picardie, et de là pénétrer en Champagne, et pendant que le roi de France, avec son armée, se trouverait en Lombardie, la conspiration, à la tête de laquelle était le connétable duc de Bourbon, devait éclater en Provence, en Dauphiné et en Bourgogne. La France devait disparaître du rang des puissances européennes et être partagée. Tout était prêt; déjà François I.er courant à sa perte, s'é-

tait rendu à Lyon pour aller prendre le commandement de son armée dans le Milanais, lorsque la trahison du connétable fut découverte. Dès-lors ce monarque ne crut pas prudent de quitter le royaume. A sa place, l'amiral Bonnivet, au mois d'août 1523, conduisit 30 à 40,000 hommes au-delà des Alpes. Prosper Colonne, et, après sa mort, Charles de Lannoy, Charles de Bourbon, Ferdinand-François d'Avalos, marquis de Pescaire [1], étaient des adversaires trop habiles pour les faibles talens de Bonnivet. Celui-ci fut entièrement défait et blessé, le 14 août 1524, à Romagnano sur la Sesia : les Français perdirent leurs équipages et leur artillerie. Le chevalier Bayard, auquel Bonnivet, étant mis hors de combat, avait confié la conduite de l'armée, fut tué. L'armée effectua sa retraite sur Ivrée, et rentra par le Valais en France.

L'Italie étant ainsi délivrée, le duc de Bourbon pressa l'empereur d'envahir la France et de marcher sur Lyon, où il croyait avoir beaucoup d'adhérens. Charles-Quint approuva l'idée de l'invasion; mais il décida qu'on entrerait plutôt en Provence, et qu'on s'efforcerait de se rendre maître de Marseille. Bourbon et Pescaire passèrent les Alpes au mois de juillet 1524, avec 16,000 hommes; ils s'emparèrent d'Aix et de Toulon; ils éprouvèrent tant de difficultés au siège de Marseille, qu'après y avoir perdu quarante jours, ils repassèrent le Var, pour ne pas être coupés; Siège de Marseille, 1524.

[1] Mort en 1525, et à distinguer de son neveu, Alphonse d'Avalos, marquis de Vasto, ou le marquis du Guast.

car, malgré la saison avancée, François I.er traversa le Mont Cenis à la tête d'une armée de 40,000 hommes, et arriva à Verceil sur la Sesia, le jour même où Pescaire atteignit le Tanaro à Alba. Les deux armées marchèrent sur Milan. Pescaire, après avoir mis une garnison dans la citadelle, sortit de cette ville, le 26 octobre, au même moment où les Français y entrèrent par une autre porte. Les Impériaux mirent dans Pavie une garnison de 6,000 hommes, sous les ordres d'Antoine de Leyva, et prirent des positions qui leur permissent d'attendre des renforts.

Bataille de Pavie, 1525.

François I.er, écoutant beaucoup plus les conseils téméraires de l'amiral Bonnivet que les avis sages de ses autres généraux, mit, le 28 octobre 1524, le siège devant Pavie, où étaient l'artillerie et les munitions des Impériaux; et pour forcer Charles de Lannoy d'aller au secours du royaume de Naples, dont il était gouverneur, il détacha un corps de 10,000 hommes vers ce royaume. Lannoy ne les suivit pas. Après s'être procuré avec infiniment de peine l'argent qui lui manquait, et avoir reçu des renforts que Charles de Bourbon et George de Frundsberg [1] lui amenaient d'Allemagne, il résolut d'attaquer le roi de France près de Pavie. En vain les généraux français, sentant le danger de leur position, pressèrent-ils leur souverain de lever le siège; son esprit chevaleresque répugnait contre une retraite, et Bonnivet le confirma dans ce sentiment. Le 24 février 1525, il fut attaqué sur ses derrières par Pescaire, et sur ses devans par

[1] Voy. vol. XIII, p. 285, 320.

Antoine de Leyva. L'armée française fut mise en déroute; 8,000 hommes périrent sur le champ de bataille ou se noyèrent dans le Tesin. Bonnivet chercha la mort, et la trouva; le sage Tremouille, âgé de soixante-quinze ans, le maréchal de Chabannes, celui de Foix, furent aussi parmi les morts. Le roi, entouré d'un peloton de braves, se défendit long-temps; enfin, blessé au front et à la jambe, il perdit son cheval. Il resta cependant debout. Séparé de tous les siens, il écarta à grands coups d'épée tous ceux qui approchaient, et demanda le vice-roi pour se rendre. Lannoy s'approcha, reçut, un genou en terre, l'épée du roi et lui en présenta une autre.

Charles-Quint affecta une grande modération lorsqu'à Madrid, où il se trouvait, on lui annonça l'issue de la journée de Pavie; il interdit les réjouissances publiques que sa capitale préparait, et rejeta l'avis du duc d'Albe de profiter de la consternation qui régnait en France pour envahir ce royaume. Il est vrai que son armée était extraordinairement affaiblie, qu'il manquait absolument d'argent, et que ses succès lui firent perdre ses amis. Déjà, avant la bataille de Pavie, Clément VII, l'ancien cardinal Julien de Médicis, qui avait succédé à Adrien VI, avait fait un traité secret avec François I.er, et, le 30 août 1525, un autre de ses alliés, le roi d'Angleterre, l'abandonna. Charles-Quint offrit alors la liberté à François I.er qui était détenu à Pizzighetone, à condition qu'il lui céderait la Bourgogne et renoncerait à toute prétention sur Milan, Gênes, Asti et Naples, rendrait au duc de

Bourbon ses domaines confisqués et y ajouterait le Dauphiné et la Provence, pour posséder le tout comme royaume indépendant. Le roi déclara qu'il aimait mieux mourir en captivité que de dépouiller ses enfans d'une partie de leur patrimoine. Comme il se faisait illusion sur la magnanimité de l'empereur, il désira ardemment le voir ; en conséquence il demanda à être transporté en Espagne. Lannoy s'embarqua avec lui à Gênes, descendit à Barcelone, et le conduisit à Madrid.

Il se forma à cette époque une conspiration formidable en Italie contre Charles. Le pape Clément VII en était l'âme, les Florentins, les Vénitiens et le duc de Milan y entrèrent. L'instrument le plus actif de cette intrigue était Jérôme Morone, chancelier de François Sforce. Ce ministre, élevé à l'école de Louis le More, voyant que Pescaire était très-mécontent de sa cour, conçut l'espoir d'en faire un traître. Il lui offrit de lui procurer le royaume de Naples. Pescaire entra, en apparence, très-chaudement dans le plan ; mais soit que dès l'origine son intention n'ait été que de se rendre maître du secret des confédérés, soit qu'après un plus mûr examen de l'affaire il se repentît d'y avoir prêté les oreilles, il découvrit toute la trame à son maître. Conformément aux ordres qu'il en reçut, il attira Morone dans un piège, le fit arrêter le 14 octobre 1525, prit possession du duché de Milan, et exigea des habitans qu'ils prêtassent le serment de fidélité au roi d'Espagne. François Sforce se jeta dans la citadelle de Milan que Pescaire

a sur le champ, et s'y maintint jusqu'au mois
let 1526. Pescaire mourut au mois de novembre
nême année, âgé de trente-six ans.
istoire de la paix de Madrid sera mieux à sa Paix de Madrid, 1526.
ıu chapitre consacré au règne de François I.er.
s-Quint, abusant de ses avantages, força Fran-
er à souscrire, le 14 janvier 1526, à des condi-
que l'honneur ne permettait pas de tenir. Aussi
rin Gattinara, chancelier d'Espagne, refusa ab-
ent de la signer, parce qu'à ses yeux c'était d'une
ise politique d'imposer à son ennemi des condi-
ıuxquelles il se soustrairait sitôt qu'il le pourrait,
u de stipuler des concessions modérées, mais
on pouvait espérer l'accomplissement.

SECTION VIII.

Suite du règne de Charles-Quint : affaires d'Allemagne de 1521 *à* 1526.

Progrès de la doctrine de Luther.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis que Luther avait commencé à prêcher sa nouvelle doctrine ; elle avait trouvé des adhérens dans toutes les parties de l'Allemagne, et cependant aucun changement n'avait été fait dans le culte. On célébrait la messe, on administrait les sacremens de la même manière qu'auparavant ; le clergé vivait dans le célibat ; les vœux monastiques étaient observés ; les lieux saints étaient visités. Il est même probable que les doctrines nouvelles n'auraient pas trouvé tant de partisans, si on avait entrepris de changer la forme extérieure du culte à laquelle le peuple tient partout. Les hommes simples ne voyaient pas de danger de s'abandonner à des opinions, hardies à la vérité, mais qui laissaient subsister tout ce qui, aux yeux du vulgaire, est l'essence de la religion. Tout changea depuis la retraite de Luther à Wartbourg.

Il paraît qu'en séquestrant du monde le réformateur, l'électeur n'avait pas seulement voulu le soustraire au danger, mais que son intention était en même temps de l'empêcher pendant quelque temps de s'abandonner à sa fougue. Au moins Spalatin avait-il grand soin de surveiller la correspondance du prisonnier, de supprimer ses écrits trop violens, et de ne lui

laisser parvenir que tard la connaissance de ce qui se passait. Luther employa sa solitude à exécuter une traduction d'abord du Nouveau Testament, ensuite de l'Ancien, plus complète, plus correcte, plus exacte que tout ce qui existait alors dans ce genre. Malgré ses imperfections, la traduction de la Bible de Luther, faite sur les textes, toutefois à l'aide des versions latines, est un ouvrage étonnant pour l'époque où elle fut entreprise et pour la modicité des secours qui étaient à la disposition de l'auteur. Elle fait même époque dans l'histoire de la langue allemande qu'elle a commencé à fixer.

Luther était moins fanatique que plusieurs de ses disciples qui, pendant son absence, détruisirent ce qu'il avait prudemment conservé. Ceux qui donnèrent le signal de cette licence qui devait naturellement résulter de la liberté qu'il avait prêchée, furent ses confrères, les religieux Augustins de Wittemberg. Les uns, dégoûtés de la vie claustrale, quittèrent, sans permission, le couvent; ceux qui voulaient bien rester, exigeaient que leur règle fût changée, mais principalement que les messes privées journalières fussent supprimées, et que l'eucharistie fut célébrée pour les laïcs sous les deux espèces. Il en résulta un grand scandale à Wittemberg. Au mois de décembre 1521, les Augustins de la Misnie et de la Thuringe, y tinrent une assemblée générale, où ils décrétèrent formellement la suppression des messes privées, l'abolition des vœux monastiques et des règles, nommément de celles qui avaient établi des ordres mendians. On

Troubles de Wittemberg.

ne s'en tint pas là. André Bodenstein, ou Carlstadt, qui avait figuré contre Eck à la dispute de Leipzig [1], homme de peu de jugement, mais d'une imagination ardente, et livré au mysticisme, se mit à la tête d'une troupe d'étudians et de bourgeois pour détruire les restes des abominations du papisme, comme disaient ces fanatiques. Avant qu'on s'y attendît, aux fêtes de Noël 1521, la messe fut célébrée en allemand, l'élévation supprimée, le sacrement distribué, sans confession préalable, et sous les deux espèces, les images furent jetées dans les rues, et les autels détruits.

Origine des Anabaptistes.

Le troisième acte de cette tragédie fut joué à Zwickau. Des artisans de cette ville, réunis à quelques mauvais prêtres, parmi lesquels était un certain Thomas Münzer, rêvèrent qu'ils étaient appelés pour achever l'œuvre de la réforme que Luther avait laissée incomplète, et de l'étendre aussi aux institutions politiques, ainsi qu'aux établissemens littéraires, tels que les universités. Un drapier, nommé Nicolas Storch, annonça qu'il était l'envoyé de Dieu, et que la doctrine qu'il faisait prêcher par douze apôtres et soixante-douze disciples, lui avait été révélée d'en haut, pour remplacer les saintes écritures qui ne pouvaient plus régler la foi. Ce qui distinguait ses adhérens d'autres fanatiques, c'était l'horreur qu'ils avaient pour le baptême des enfans, contre lequel ils produisirent des raisons qui ébranlèrent même la foi de Melanchthon. Puisqu'ils rejetaient comme nul le sacrement administré aux enfans, et qu'ils baptisaient de nouveau les adultes

[1] Voy. vol. XIV, p. 33.

qui entraient dans leur secte, on leur donna le nom d'*Anabaptistes*, rebaptiseurs.

Luther s'oppose aux désordres.

Averti de ces excès qui justifiaient les prédictions de plusieurs hommes sages, et effrayaient ceux qui ne s'étaient pas jetés à corps perdu dans les innovations, Luther, sans égard pour les ordres de l'électeur qui, craignant de ne pas pouvoir le protéger s'il reparaissait dans le monde, lui avait défendu de quitter Wartbourg, s'en éloigna le 3 mars 1522, et se montra inopinément à Wittemberg le 6. En route, il avait écrit à l'électeur qu'il ne réclamerait pas sa protection parce qu'il avait la ferme confiance que sa cause était entre les mains d'un plus puissant que les princes de la terre. Le 9, il monta en chaire et prêcha huit jours de suite contre les désordres qui avaient eu lieu pendant son absence. Les discours qu'il prononça à cette époque, étaient sages, modérés et de véritables morceaux d'éloquence, qui entraînèrent ses auditeurs. Convaincu que tout ce qu'il avait fait était uniquement l'effet de la parole de Dieu qu'il avait prêchée dans sa pureté, il condamnait toute innovation ultérieure qui ne fût le fruit d'une conviction universelle. Il parvint ainsi à rétablir la tranquillité, et Carlstadt même se soumit à ses lumières supérieures.

Traduction de la bible en Allemand.

Rien ne contribua autant à consolider la réformation que la traduction du Nouveau Testament que Luther apporta de Wartbourg, et fit imprimer immédiatement après son retour à Wittemberg. Dans peu elle fut lue par des hommes de toutes les classes, de tous les sexes, de tous les âges. Ce livre à la main,

Luther prouva aux peuples la fausseté de tous les dogmes de l'Église, puisque dans l'Évangile il n'est question littéralement ni de pape, ni de messe, ni de purgatoire, ni de transsubstantiation, ni du célibat des prêtres, ni des vœux monastiques, ni de l'adoration des saints. A ce raisonnement, la simplicité de ses auditeurs n'avait rien à opposer.

Lieux communs de Melanchthon.

Ce que l'Évangile fut pour le vulgaire, les *Lieux communs* que Philippe Melanchthon publia en 1521, le furent pour les personnes instruites. Ce petit livre renferme dans un ordre systématique et lumineux, toute la doctrine chrétienne, ainsi que les novateurs l'avaient conçue : elle était fondée sur le principe que la justification de l'homme par devant Dieu ne se faisait que par la foi, et que celle-ci était produite par la seule grâce divine, d'une manière entièrement indépendante de la volonté de l'homme, dont Luther niait le libre arbitre, ainsi que des *prétendues* bonnes œuvres dont il rejetait le mérite avec une telle exagération qu'il les qualifiait quelquefois d'œuvre du diable.

Luther change de culte.

La même année un prêtre de Kemberg, Barthélemy Bernhardi, ordinairement nommé Feldkirch d'après le lieu de sa naissance, donna le premier exemple de se marier : il fut bientôt universellement suivi. Luther lui-même déposa, en 1523 où 1524, l'habit religieux et mit son couvent désert à la disposition de l'électeur. Ce prince lui en fit présent, et Luther y demeura jusqu'à la fin de ses jours. Sans l'autorisation de son souverain, l'électeur, ou plutôt contre sa vo-

lonté expressément déclarée, le réformateur changea la forme du culte et la liturgie pour les accommoder aux principes qu'il professait, et défendit la célébration de la messe. Ce sacrement lui était odieux, parce que l'idée d'un sacrifice journellement répété était incompatible avec sa doctrine favorite de la suffisance de la foi. Ainsi l'Église d'Allemagne se divisa en deux partis séparés par leur croyance et par leur rit. Il aurait été du devoir de la régence siégeant à Nuremberg, de remédier à ce désordre; ses instructions lui en faisaient la loi; mais plusieurs membres de ce corps étaient imbus des opinions nouvelles. Grâce à leur influence, l'édit de Worms resta sans exécution, et la doctrine de Luther était prêchée à Nuremberg sous les yeux du gouvernement.

Démarches du pape Adrien VI pour rétablir l'union.

Le pape Adrien VI interposa son autorité en se plaignant de ce que l'édit de Worms n'avait pas été mieux exécuté; ce pieux pontife augmenta peut-être le mal en convenant trop publiquement que l'Église et le clergé avaient besoin d'une réformation, et que le siège apostolique lui-même s'était rendu coupable de beaucoup d'abus. Il promit de commencer la réforme là où le mal avait pris son origine, savoir à la cour de Rome; il blâma ses prédécesseurs d'avoir souvent violé les libertés de l'Église germanique, et fit espérer qu'il remédierait aux griefs des États d'Allemagne. Aussitôt la diète assemblée à Nuremberg fit réunir en un corps cent griefs de la nation germanique, et les adressa au pape; elle lui déclara sans détour qu'il était devenu impossible, après les lumières que le peuple

avait reçues de Luther, d'exécuter l'édit de Wor sans paraître vouloir supprimer par la tyrannie les rités de l'Évangile.

Convention le Heidelberg le 1524 contre es blasphema-eurs et les pro-inations.

Nous remarquerons ici en passant une chose qui ractérise les mœurs du temps. Les électeurs de Trève Palatin, les évêques de Würzbourg, Strasbourg, F sing (et Naumbourg), Spire, Utrecht (et Worms) et Ratisbonne, le duc de Bavière, les comtes Palatins Rhin, Casimir, margrave de Brandebourg, et le la grave de Hesse, ayant assisté à un jeu d'arquebuse se donnait à Heidelberg, frappés des excès qui commettaient, s'engagèrent, par une convention fut signée le 5 juin 1524, non-seulement à s'abst pour leurs personnes de tout blasphême et *propi tion* outrée (qu'on nous passe ce terme [1]), mais a d'interdire cette coutume à leurs officiers supéri et inférieurs, gens de leurs cours, domestiques, su et parens, et de punir sévèrement les contreven dispensant néanmoins leurs sujets de l'observatior cette règle, quand ils voyageraient dans les Pays-I en Saxe, Brandebourg, Mecklembourg et Poméra « tous pays où l'ivrognerie est coutumière [2]. »

Mission du cardinal Campège.

Pour réparer la faute d'Adrien VI, Clément envoya en Allemagne un homme fort habile, le dinal Laurent Campège [3], qui obtint que la diète donnât, en 1524, l'exécution de l'édit de Worms ;

[1] *Das übermæssige Zutrinken.*

[2] LUNIG, *R. A.*, T. VII, 2 Forts. p. 193, n. 50.

[3] Le cardinal Laurent de Campeggi de Bologne, après avo marié pendant vingt-cinq ans, et étant père de plusieurs en

elle ajouta que, dans une prochaine réunion qui aurait lieu à Spire, elle s'occuperait d'un règlement sur ce qu'on devait observer jusqu'à la tenue d'un concile. Clément VII fut très-mécontent de ce décret, et s'en plaignit à Charles-Quint qui envoya un mandat, daté de Burgos, le 15 juillet, par lequel, désapprouvant le dernier décret de la diète, il ordonna, sous les peines du crime de lèse-majesté, de procéder, selon toute la rigueur de l'édit de Worms, contre « le monstre dont le souffle venimeux infectait le monde. » Tout ce qui résulta de cette démarche fut que l'assemblée de Spire, défendue par Charles-Quint, n'eut effectivement pas lieu.

Les mouvemens du légat produisirent un autre effet dont on attendait de plus grands résultats; c'est une ligue que l'archiduc Ferdinand, les ducs de Bavière, Mathieu Lang, archevêque de Salzbourg, et onze évêques, conclurent, le 6 juillet 1524, à Ratisbonne, pour extirper l'hérésie dans leurs territoires, mais en même temps aussi pour y introduire une réforme qui, sans attaquer la religion, remédiât aux abus. Ligue de Ratisbonne de 1524.

Bientôt toute l'attention de l'Allemagne fut dirigée sur un évènement qui menaça de bouleverser la constitution et de replonger la nation dans toute la barbarie dont elle commençait à sortir : c'est une révolte connue sous le nom de *guerre des paysans;* et certainement une des suites des prédications de Luther, que les papes Adrien VI et Clément VII avaient pré- Guerre des paysans.

quitta, après la mort de son épouse, la place de professeur de droit à Bologne, et entra dans l'état ecclésiastique.

dites comme inévitables. Comment en effet aurait-il été possible que le principe de la liberté religieuse, qui était la vraie base de la réformation, ne fût pas mal entendu par un peuple ignorant, opprimé par ses seigneurs, entre les mains duquel on avait mis l'Évangile, qui annonce aux nations leur délivrance? C'est cependant à tort qu'on accusa Luther d'avoir eu l'intention de provoquer des soulèvemens : il avait des principes sévères sur les droits des souverains et sur l'obéissance due par les sujets; aussi bien qu'Adrien VI et Clément VII il prévoyait les troubles, il les prédisait même; mais bien loin de les attribuer à sa doctrine, il en rendait responsables les princes qui, en s'opposant aux progrès de sa doctrine, irritaient l'opinion publique. En effet, le mot de liberté qui charmait les oreilles du peuple, déplaisait souverainement aux princes, dont un grand nombre s'opposa aux progrès de la nouvelle doctrine. Averti des mouvemens séditieux qui commençaient à se manifester, Luther publia, en 1522, une *Exhortation adressée aux chrétiens pour s'abstenir de toute sédition*, excellent ouvrage pour le peuple si la fureur de la multitude pouvait aussi bien être calmée par des écrits qu'elle est excitée par ce moyen.

Il faut encore convenir que si le mot de liberté mal compris, a fait naître des troubles, les paysans de Souabe avaient de justes motifs de se plaindre de leur sort. Le paysan était vexé partout où le territoire se trouvait morcelé en un grand nombre de parcelles, parce que chaque petit seigneur voulait tran-

cher du grand. Avant les prédications de Luther, des révoltes furieuses avaient éclaté en Souabe, en 1491; en 1502, les paysans de cette province avaient formé une conjuration connue sous le nom de *Bundschuh* [1]; il y avait eu une révolte en 1514; en Carinthie en 1515; en Carniole en 1517. La révolte de 1514, connue sous le nom vulgaire de soulèvement du pauvre Conrad (*der arme-Conrads-Aufstand*), avait même laissé une trace perpétuelle dans la transaction du duc de Wirtemberg, conclue le 8 juillet 1514 à Tubingue, avec les États de son duché, dont il a été question ci-dessus [2].

La révolte des paysans de la Souabe fut précédée par l'échauffourée de François de Sickingen, un des zélés partisans du luthéranisme, et un des derniers modèles de ces chevaliers preux, guerriers et turbulens dont l'histoire du moyen âge a été si riche; son entreprise est aussi un des derniers exemples de ces guerres privées qui désolèrent si long-temps l'Allemagne. Ce membre de la noblesse immédiate du Rhin, possesseur d'une seigneurie considérable enclavée dans la principauté de Lautern, résidait dans son château de Landstuhl placé sur une éminence, d'où il surveillait tout ce qui se passait autour de lui, épiant l'occasion de redresser les torts que les tribunaux laissaient impunis

Echauffourée de Sickingen.

[1] Ainsi nommée parce que les rebelles portaient en signe de ralliement, sur une longue perche, une espèce de soulier ou bottine qu'on attachait avec des courroies au-dessus des chevilles : *Bund schuh*, soulier lié ou noué.

[2] Voy. vol. XIV, p. 108.

et de venger l'innocence opprimée. En 1514, il s'était érigé en défenseur d'un particulier qui croyait avoir à se plaindre de la ville de Worms; il envahit le territoire de cette république, et, quoique Maximilien I.er l'eût proscrit et ordonné à tous les vassaux de l'Empire de marcher contre un seul chevalier, Sickingen continua la guerre pendant trois ans, assiégea la ville de Worms, en dévasta les environs et se remboursa de ses frais en pillant les marchands forains qui allaient à Francfort. Ce qui est singulier, c'est qu'il paraît que Maximilien conçut une certaine estime pour le caractère de Sickingen; il le releva du ban qu'il avait encouru, le prit à son service et se chargea de payer à la république de Worms une indemnité de 40,000 florins d'or.

Nous avons dit qu'après la publication de l'adresse à la noblesse germanique par Luther, Sickingen offrit au réformateur son bras pour le défendre [1]. Le chevalier supportait avec impatience le désœuvrement auquel les mesures prises contre les guerres privées le condamnaient. Probablement il pensait que les innovations religieuses ouvriraient un nouveau champ à sa turbulente activité. L'électeur de Trèves lui avait donné quelque motif de plaintes. Abusant de sa qualité de général de Charles-Quint, Sickingen leva un corps de quelques milliers d'hommes destinés, à ce qu'il disait, contre la France; mais après avoir, le 24 août 1522, adressé à l'électeur une lettre de défi, il s'empara de plusieurs villes et châteaux de son pays, et lui causa un dommage de 200,000 florins d'or; à la tête de 12000 hommes

[1] Voy. vol. XIV, p. 37.

il mit, le 8 septembre, le siège devant Trèves, et ruina le magnifique couvent de Saint-Maximin, la plus ancienne abbaye d'Allemagne : averti que l'électeur Palatin et le landgrave de Hesse marchaient contre lui, il leva le siège de Trèves. Les deux princes dirigèrent leurs premières opérations contre le comte de Kronberg, l'allié de Sickingen, et s'emparèrent de son château, après quoi ils entrèrent sur le territoire de la noblesse mayençaise, qui publiquement ou secrètement favorisait le chevalier; l'électeur racheta les possessions de ces seigneurs du pillage, en payant pour eux une amende de 25,000 florins d'or. François de Sickingen fut assiégé, au printemps de 1523, dans Landstuhl; quoique tourmenté par la goutte, le chevalier se défendit vaillamment : il se fit porter sur la brêche, où il fut blessé et pris; il mourut deux jours après. Tous ses châteaux, et finalement celui d'Ébernbourg, réputé imprenable, furent emportés; sa seigneurie resta pendant vingt ans entre les mains des électeurs de Trèves et Palatin, qui la rendirent, en 1542, aux héritiers.

La révolte des paysans de la Souabe, dont François de Sickingen nous avait écartés, éclata en 1524 en plusieurs endroits à la fois; mais avec le plus de fureur, le 1.er janvier 1525, dans l'abbaye de Kempten. Ulric, duc de Wirtemberg, qui, après sa proscription, s'était toujours maintenu dans la forteresse inexpugnable de Hohentwiel, augmenta ces troubles : à la tête de 6000 aventuriers suisses il envahit son duché, et pénétra jusqu'à Stuttgard, dont il se serait probablement

rendu maître s'il n'avait été abandonné par ses Suisses, parce que, à la réquisition de la confédération Souabe, les cantons ordonnèrent aux soldats d'Ulric de rentrer dans leurs foyers.

Les paysans révoltés publièrent un manifeste connu sous le nom des *douze articles* : il est évidemment l'ouvrage d'un novateur religieux et politique, mais d'un novateur sorti de l'école de Zurich ; car, comme nous le dirons ailleurs, très peu de temps après Luther, il s'était élevé, en Suisse, un réformateur qui, indépendant de celui de Wittemberg, établit un système beaucoup plus républicain que celui de Luther ; car, quoique celui-ci eût opéré sa révolution par le peuple, et qu'il n'eût pas encore ouvert les yeux sur le danger qu'il y a de mettre la masse du peuple en mouvement, il tenait fortement au principe monarchique, au moins pour la puissance séculière. Dans les douze articles les paysans demandaient le droit d'élire eux-mêmes leurs pasteurs ; un changement dans la destination de la grande dîme (des fruits de la terre) ; l'abolition de la petite (celle des animaux) ; la suppression de la servitude et du droit de chasse et de pêche ; le droit de prendre leur bois gratis dans les forêts des seigneurs ; la diminution des cens et des corvées ; un adoucissement dans les lois sur la punition des délits ; la restitution des biens qui avaient été usurpés sur les communes ; la suppression du droit de mortaille [1]. Si l'on

[1] Droit du seigneur à la succession du serf attaché à la glèbe, en vertu duquel il s'appropriait le meilleur animal laissé par le défunt (*das beste Haupt*), le meilleur habit, etc.

compare ce manifeste aux horribles excès que commettaient les paysans, on trouvera que leurs demandes taient modérées.

Les paysans, en remettant leur manifeste à la conlération Souabe, ajoutèrent qu'ils se désisteraient telle prétention qui serait déclarée par des arbitres ıtraire à l'Évangile; ils proposèrent de les soumettre ı décision de l'archiduc Ferdinand, de l'électeur Saxe. assistés soit de Luther, soit de Melanchthon, de Bugenhagen, et d'un ou de deux prédicateurs Nuremberg, Strasbourg, Zurich et Lindau.

L'électeur Palatin ayant envoyé les douze articles à ittemberg pour avoir l'avis de Melanchthon, celuiondamna sans aucun ménagement la conduite des 'sans, et démontra que c'était par ignorance ou malice qu'ils s'appuyaient de l'Évangile. Luther blia une *Exhortation pour la paix*, dans laquelle, :ès avoir engagé les seigneurs avec beaucoup de ce à la modération, il finit par dire aux paysans e des factieux et des méchans les avaient égarés, que rédacteur de leurs articles était bien coupable, et e, nommément, leur refus de payer la dîme était vrai brigandage. Malgré toutes les peines que ıther se donna pour se laver du reproche d'avoir ovoqué la révolte, la postérité impartiale ne peut n absoudre entièrement : elle lui rend la justice 'il n'avait jamais approuvé l'insurrection contre utorité légitime, dans laquelle il voyait toujours le us abominable des crimes; mais il aurait dû sentir ıe la liberté religieuse qu'il prêchait à des ignorans

serait nécessairement confondue avec la liberté politique, puisque, en Allemagne, les chefs spirituels, les évêques et les abbés, réunissant les deux autorités, ecclésiastique et séculière, étaient en même temps princes souverains, et qu'il était difficile pour des gens simples d'établir une distinction entre les ordres émanés de chacune de ces deux autorités.

L'écrit pacifique de Luther n'ayant produit aucun effet sur les paysans, qui commirent de jour en jour de plus grands excès, le réformateur, blessé dans son amour-propre et effrayé des dangers que courrait sa nouvelle religion si l'on persistait à lui attribuer l'esprit de rébellion qui se manifestait partout en Allemagne, s'abandonna à toute l'impétuosité de son caractère, et publia un manifeste par lequel, passant les bornes de la charité chrétienne et des sentimens d'humanité, il sommait tous les princes, tous les chevaliers et nobles de se lever contre la race exécrable des paysans parjures et homicides, et de les massacrer en masse sans miséricorde.

Les princes, dont l'existence était menacée, furent dociles à la voix de leur pasteur; les villes, trop faibles pour résister aux paysans, entrèrent dans la ligue; plusieurs chevaliers et dynastes, des comtes même, s'allièrent étroitement avec eux. Tels furent un comte de Wertheim, un comte de Henneberg, qui, sous le sarreau de paysan qu'ils endossèrent, et sous la croix blanche qui était leur emblême, cachaient des projets ambitieux; tels furent ce chevalier turbulent, qui, dès l'origine, s'était déclaré l'ami de Luther, Ulric de

Hutten [1] et un autre, devenu célèbre par ses exploits et ses aventures, dont lui-même, dans sa Biographie, a transmis le souvenir à la postérité, mais plus encore par un drame allemand, ouvrage de la jeunesse d'un grand poète; nous voulons parler du noble chevalier Gœtz de Berlichingen à la main de fer. Plusieurs prédicateurs de l'école de Luther se joignirent également aux paysans et les animèrent à persister dans leur *sainte* entreprise : parmi eux se trouvait ce Carlstadt que nous avons déjà vu figurer dans l'histoire de la réformation.

George Truchsess de Waldbourg, général de la confédération Souabe, marcha contre les rebelles, en extermina plusieurs corps isolés de 6 ou 7000 hommes, défit entièrement, le 2 mai 1525, à Bœblingen, leur principal corps d'armée, qui était fort de 25,000 hommes, brûla Weinsberg, dont les habitans avaient massacré le comte de Helfenstein, commandant de leur garnison se réunit, près de Fürfeld à l'électeur Palatin, et défit les paysans d'abord à Kœnigshofen sur le Tauber, ensuite le 5 juin à Angelstadt. Dans ces diverses affaires il en extermina 20,000. Une foule de ces malheureux, qui étaient tombés vivans entre ses mains, furent livrés au supplice, après que le vainqueur eut chassé les paysans de Würzbourg et les eut forcés à lever le siège de la citadelle (7 juin.) Berlichingen, qui fut du nombre des prisonniers, expia sa révolte par une captivité de onze ans, et Hutten termina sa vie dans l'île d'Ufnau, au lac de Zurich où il s'était retiré.

[1] Voy. vol. XIV, p. 37.

Des révoltes semblables qui avaient éclaté en Alsace, dans le Spirgau, en Brisgau, dans l'archevêch de Salzbourg, furent étouffées dans le sang, et on estime à 100,000 le nombre des paysans qui périrent dans cette rébellion.

Troubles des Anabaptistes à Mulhouse.

Le dernier acte de cette tragédie fut joué en Thuringe. Son principal acteur fut un homme qui a laiss la postérité dans l'incertitude s'il était plus fanatiqu que scélérat : c'est Thomas Münzer, l'auteur d la secte des Anabaptistes. Chassé d'Altstadt où avait causé des troubles en prêchant la doctrine de l communauté des biens, et de Nuremberg où on n lui en laissa pas le temps, ce prétendu fondateur d royaume de Dieu sur la terre, qui était très-initié dan les artifices de la démagogie, trouva moyen de fai une révolution politique à Mulhouse, ville impéria de la Thuringe, et de s'en rendre maître. Sous le no d'une théocratie, il y établit un gouvernement ochl cratique, la plus tyrannique de toutes les formes d despotisme, qui se maintint pendant plus de six moi Environ 8,000 paysans de la Thuringe, révolt contre leurs princes, ayant établi leur camp à Fra kenhausen sur la Wipper, Münzer s'y réunit avec trois cents bourgeois de Mulhouse, défiant et prov quant par des manifestes incendiaires les *tyrans* vo sins. Les paysans n'ayant pas d'artillerie, les princ qui étaient en marche contre eux, Philippe, landgra de Hesse, Henri, duc de Brunswick, et George, d de Saxe, plaignant le sort de ces malheureux égaré leur offrirent le pardon s'ils voulaient livrer leu

Le défaut le plus frappant du luthéranisme, tel qu'il avait été enseigné jusqu'alors, était le manque d'union : à dire vrai, il est inhérent à ce système, et l'on ne peut y remédier qu'en violant son principe fondamental, qui déclare la Bible unique source de la croyance. L'amour-propre qui est de bonne foi fit croire à Luther que sa manière d'entendre l'Évangile était la seule véritable, et il ne crut pas déroger à ce principe en prescrivant son interprétation comme règle de foi, par la publication d'une Instruction pour les pasteurs, qui eut lieu en 1527. Il se montra extrêmement conciliant, en permettant que Melanchthon, qui la rédigea, modifiât et adoucît quelques-uns de ses dogmes qui avaient choqué par leur dureté, tels que celui de la suffisance de la foi pour la justification, et de la nullité du libre arbitre; enfin, le dogme sur les bonnes œuvres, auxquelles l'Instruction reconnaît *quelque* mérite. Elle permet même d'administrer sous une seule espèce, à ceux qui le demanderont, la sainte cène, nom sous lequel les protestans désignaient l'ancien sacrement de l'eucharistie; elle explique le vrai sens de la liberté religieuse, et, en recommandant les prédications contre la papauté, elle prescrit de ménager les personnes du pape et des évêques. Telle fut la modération que le tumulte des paysans et peut-être quelques reproches de sa conscience, inspirèrent à Luther. Quant à Melanchthon, elle était dans son caractère.

Peu de temps avant la mort de Frédéric le Sage, un des princes d'Allemagne les plus actifs et les plus Ligue de Torgau, 1526.

où Jean le Constant, son frère et successeur, s'e
pressa de les abolir.

Origine du droit ecclésiastique des protestans.

On peut regarder la guerre des paysans comme
époque dans la réformation de Luther. Elle romp
lien qui avait attaché le vulgaire à ce chef de pa
Luther, jusqu'alors l'homme du peuple, devint d
moment l'homme des princes, et le principe mo
chique commença à dominer dans son système. C
par son avis que le nouvel électeur acheva la révolu
religieuse dans son pays, en supprimant la juridic
ecclésiastique et confiant le gouvernement de l'Ég
une commission mixte composée de membres eccle
tiques et laïcs. Cependant Luther était d'un cara
trop indépendant, et il avait trop bien pris l'habi
de se regarder comme l'oracle de son parti et co
le chef de la religion, pour que pendant sa vie l'a
rité des princes en matières ecclésiastiques pût pre
l'organisation qui lui fut donnée ensuite, et qu
prévaloir dans toute sa force le principe qui regar
puissance ecclésiastique, non à la vérité comme p
intégrante de la supériorité territoriale, mais co
son complément; principe qui a donné une nou
forme au droit public germanique. Ce ne fut e
1561, seize ans après sa mort, que fut établi le
mier consistoire entièrement conforme aux prin
du protestantisme, c'est-à-dire un consistoire ex
vement composé de membres non ecclésiastique
auquel, comme représentant le prince, furent
mises toutes les personnes appartenant au min
de l'Église. Ce consistoire fut celui de Weimar.

Le défaut le plus frappant du luthéranisme, tel qu'il avait été enseigné jusqu'alors, était le manque d'union : à dire vrai, il est inhérent à ce système, et l'on ne peut y remédier qu'en violant son principe fondamental, qui déclare la Bible unique source de la croyance. L'amour-propre qui est de bonne foi fit croire à Luther que sa manière d'entendre l'Évangile était la seule véritable, et il ne crut pas déroger à ce principe en prescrivant son interprétation comme règle de foi, par la publication d'une Instruction pour les pasteurs, qui eut lieu en 1527. Il se montra extrêmement conciliant, en permettant que Melanchthon, qui la rédigea, modifiât et adoucît quelques-uns de ses dogmes qui avaient choqué par leur dureté, tels que celui de la suffisance de la foi pour la justification, et de la nullité du libre arbitre; enfin, le dogme sur les bonnes œuvres, auxquelles l'Instruction reconnaît *quelque* mérite. Elle permet même d'administrer sous une seule espèce, à ceux qui le demanderont, la sainte cène, nom sous lequel les protestans désignaient l'ancien sacrement de l'eucharistie; elle explique le vrai sens de la liberté religieuse, et, en recommandant les prédications contre la papauté, elle prescrit de ménager les personnes du pape et des évêques. Telle fut la modération que le tumulte des paysans et peut-être quelques reproches de sa conscience, inspirèrent à Luther. Quant à Melanchthon, elle était dans son caractère.

Peu de temps avant la mort de Frédéric le Sage, un des princes d'Allemagne les plus actifs et les plus Ligue de Torgau, 1526.

habiles, Philippe, landgrave de Hesse, s'était déclaré pour la réformation de Luther, et l'avait introduit dans son pays; il essaya de gagner à cette cause le duc George, chef de la branche cadette de la maison de Saxe. Ses tentatives furent infructueuses. Jamais George ne revint de l'impression qu'avait faite sur lui la défaite de Luther au colloque de Leipzig. Les ducs de Brunswick-Celle, de Mecklembourg et de Poméranie; les villes de Nuremberg, Strasbourg, Francfort-sur-le-Main, Nordhausen, Magdebourg, Brunswick et Bremen, introduisirent le nouveau culte; mais rien ne fit une plus grande sensation en Europe, que la défection d'Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, qui, le 8 avril 1525, déposa son habit d'ordre, se fit reconnaître duc de Prusse par le roi de Pologne, professa la nouvelle religion, et se maria.

Une lettre de l'empereur, datée de Tolède, le 24 mai 1525, par laquelle il annonça aux États que son intention était de faire convoquer un concile général, pour mettre fin aux troubles; mais qu'en attendant, il tiendrait, le 1.er octobre, à Augsbourg, une diète pour prendre les mesures nécessaires contre le mal qui désolait l'Allemagne, mit tout ce pays en rumeur. Des deux côtés on conclut des alliances, soit pour s'opposer aux progrès du luthéranisme, soit pour se préparer à défendre la liberté spirituelle nouvellement acquise, contre les attaques qu'on prévoyait de la part de l'empereur. Le plus actif de tous les princes d'Allemagne, le landgrave de Hesse, conclut avec l'élec-

teur de Saxe, le 4 mai 1526, à Torgau, une ligue pour la défense commune, à laquelle d'autres États accédèrent successivement. Luther et Melanchthon s'étaient opposés de toutes leurs forces à la conclusion de cette ligue qu'ils déclarèrent répréhensible et contraire à la loi divine, qui n'autorisait pas de défendre l'Évangile les armes à la main contre une injuste attaque du pouvoir légitime. Il fallut toute l'activité du landgrave, pour engager l'électeur à entrer dans une alliance que ses théologiens regardaient comme impie.

La diète convoquée à Augsbourg, pour le 1.er octobre 1525, ne s'ouvrit que le 25 juin 1526, non à Augsbourg, mais à Spire. Les princes luthériens y arrivèrent avec la ferme résolution de braver l'autorité impériale. L'archiduc Ferdinand qui présidait l'assemblée, en l'absence de son frère, ayant demandé le renouvellement et l'exécution de l'édit de Worms, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse s'y opposèrent, et firent mine de vouloir quitter Spire. L'archiduc et d'autres princes s'interposèrent, et l'on s'accorda enfin sur un recès (nom qu'on donnait aux résolutions de la diète), portant que, pour rétablir la paix dans l'Église, il serait tenu, dans l'espace d'une année, un concile général et libre; que l'empereur serait invité par une ambassade de venir lui-même en Allemagne; mais qu'en attendant, chaque État se conduirait, à l'égard de l'édit de Worms, de la manière qu'il jugerait conforme à sa conscience. Ce recès est du 27 août 1526. Diète de Spire de 1526.

Les évènemens qui se passèrent en Hongrie et en Italie, furent cause qu'après ce recès, il y eut une époque de suspension dans les affaires d'Allemagne.

SECTION IX.

Suite du règne de Charles-Quint : seconde guerre de France ; paix des dames de 1529.

Sainte alliance de Cognac, 1526.

François I.er rompit, immédiatement après sa sortie de captivité, la paix que l'avidité, qui est un mauvais conseil en politique, lui avait imposée ; et Charles-Quint, qui avait montré peu de générosité, s'abandonna à son esprit de vengeance quand il vit qu'on l'avait trompé. Ses ennemis, le roi de France, le pape Clément VII et la république de Venise (car cette république, qui, depuis la ligue de Cambrai ne suivait plus qu'une politique versatile, jugeait à propos, dans ce moment, de se ranger sur cette ligne), conclurent, le 22 mai 1526 à Cognac, une alliance qu'on nomma *Sainte-Ligue*, pour la défense de leurs états : cette alliance était dirigée contre l'empereur ; mais bien loin d'en convenir, le traité le nomme expressément parmi les princes qui pourront y entrer ; il est vrai qu'il ajoute que l'empereur n'y sera reçu si auparavant il ne rend, contre une juste rançon, la liberté aux enfans du roi Très-Chrétien ; s'il ne restitue le Milanais au duc de Milan, et qu'il ne paie au roi d'Angleterre la somme qu'il lui doit, supposé, toutefois, que Henri VIII devienne un des membres de la ligue. Les alliés devaient mettre sur pied une armée de 30,000 hommes d'infanterie, 2,500 hommes de cavalerie pesante et 3,000 de cavalerie légère. Cette armée serait

employée tant pour la défense des confédérés, que pour s'opposer à ceux qui ne voudraient pas faire la paix; pour la compléter, on devait lever, par l'intermédiaire du roi de France, un corps de Suisses, sur le nombre duquel on s'accorderait. On devait inviter l'empereur à faire avec le roi de France une paix durable, aux conditions susdites; s'il s'y refusait, les alliés, après avoir eu soin des affaires d'Italie, fourniraient au roi de France 10,000 hommes de pied, 1,000 de grosse cavalerie et 1,500 de cavalerie légère, ou l'argent nécessaire pour leur entretien. Le même secours est accordé à chaque allié qui serait attaqué. On convint aussi d'équiper un flotte de vingt-huit galères. Le duc de Milan devait payer au roi de France une redevance annuelle de 50,000 ducats pour ses prétentions, et se charger de la pension que le roi payait au duc Maximilien depuis 1515. Le comté d'Asti, patrimoine de la maison d'Orléans, serait rendu au roi ou à son second fils, et la ville de Gênes mise sous la souveraineté française : si l'empereur refusait de faire la paix aux conditions susdites, on devait lui enlever le royaume de Naples, dont le pape disposerait comme d'un domaine de l'Église, et, dans ce cas, il serait payé au roi de France une rente de 70,000 ducats. Les alliés s'engagèrent à protéger la famille de Médicis et à lui conserver l'autorité dont elle jouissait à Florence. Si le roi d'Angleterre accédait à la ligue, il en serait déclaré le protecteur, et on lui attribuerait, pour lui-même ou pour son fils et leurs héritiers, un duché dans le royaume de Naples,

rapportant 30,000 ducats, et un autre de 10,000 ducats de revenus au cardinal Wolsey.

Aussitôt que cette confédération fut signée, François-Marie, duc d'Urbin, général des Vénitiens; Guido Rangoni et l'historien Guichardin, généraux du pape, et Michel-Antoine, marquis de Saluces, qui commandait les troupes françaises, se mirent en mouvement pour délivrer François Sforce, qui, depuis la mort de Pescaire, était assiégé par Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, neveu de Pescaire, et par Antoine de Leyva, dans la citadelle de Milan où nous l'avons vu se jeter; mais comme depuis la conclusion du traité de Cognac, François I.er était entré en négociation avec Charles-Quint pour ravoir ses fils, il ne se pressait pas de renforcer son armée en Italie. Il en arriva que le duc d'Urbin ne put dégager la citadelle assiégée. Elle se rendit, le 24 juillet 1526, au duc de Bourbon, qui avait pris le commandement général des Espagnols; François Sforce trouva moyen d'échapper à la captivité éternelle qui le menaçait.

Sac de Rome par l'armée de Charles-Quint 1527.

Il y eut en juin, août, septembre et octobre un échange de manifestes virulens entre l'empereur et le pape, à la grande satisfaction des réformateurs allemands. Charles-Quint ne fit pas seulement une guerre de plume, il attaqua Clément VII avec les armes de l'intrigue : Hugues de Moncade, un des plus fins politiques de son temps, en poursuivant à Rome une feinte négociation, trama un complot contre le pape avec le cardinal Pompée Colonne, ennemi juré de celui-ci. Les troupes pontificales étant toutes occu-

pées en Lombardie, le cardinal se mit à la tête de quelques milliers d'hommes, parut inopinément à Rome, le 29 septembre 1526, dispersa la garde du pape et fit piller le Vatican et les palais de la famille de Médicis. Clément VII se sauva au château S. Ange, et, manquant de tous les moyens de défense, conclut avec Moncade une capitulation par laquelle il accorda une amnistie aux Colonne et rappela ses troupes. Par leur retraite l'armée des alliés fut très-affaiblie, pendant que le duc de Bourbon reçut un renfort de 12,000 Allemands, en grande partie luthériens (à ce qu'on assure), que George de Frundsberg, qui les avait engagés à ses propres frais, lui amena. Néanmoins ce général se trouva dans un grand embarras, à cause du manque d'argent et de provisions. Pour y remédier, il ne vit qu'un seul moyen, c'était de conduire son armée à Rome; il s'y crut autorisé par la conduite imprudente du pape. Aussitôt que ses troupes étaient revenues de la Haute-Italie, Clément VII avait pris sa revanche sur ses ennemis en déposant le cardinal Colonne, et dépouillant toute sa famille de ses possessions. Ce fut le 30 janvier 1527, que le duc de Bourbon se mit en marche avec 25,000 Espagnols et Allemands. Clément VII, qui avait pénétré dans le royaume de Naples, effrayé de cette nouvelle, conclut avec le vice-roi, Lannoy, une trêve de huit mois, et promit de fournir 60,000 ducats pour payer l'armée impériale. Lannoy lui-même devait se rendre à Rome pour empêcher l'entrée du duc de Bourbon; celui-ci, qui avait des ordres

précis, n'eut aucun égard à la convention ni aux représentations de Lannoy. Il arriva le 5 mai aux portes de Rome et escalada les murs le lendemain, pendant qu'un épais brouillard couvrait la ville. Lui-même, il monta une des premières échelles, et fut tué sur-le-champ. Rome fut prise, et la soldatesque effrénée, qui ne respectait pas l'autorité de Philibert, prince d'Orange, successeur du duc de Bourbon, s'abandonna pendant quelques mois à toute sa rapacité. Les églises, les palais, les couvens et les maisons particulières, tout fut pillé; la population abandonnée à la brutalité du militaire. Les Espagnols, qui étaient bons catholiques, et les Allemands, entachés d'hérésie, étaient d'accord sur ce point qu'il était permis de piller dans une ville prise d'assaut.

Clément VII fut assiégé dans le château S. Ange, où il s'était sauvé avec treize cardinaux. La faim le força à capituler le 5 juin. Il s'engagea à payer en certains termes 400,000 ducats, à remettre comme places de sûreté, le château de S. Ange, Ostie, Civita Vecchia, Modène, Parme et Plaisance, et à se rendre dans le royaume de Naples pour y attendre que l'empereur décidât de son avenir.

Charles-Quint qui reçut cette nouvelle à Valladolid, feignit d'en éprouver une grande tristesse, et ordonna de suspendre les réjouissances qui avaient été ordonnées à cause de la naissance de son fils Philippe. Il protesta par des lettres circulaires que tout ce qui était arrivé s'était fait à son insu; mais il n'ordonna pas qu'on remît le pape en liberté, ou au moins il ne

l'ordonna pas sérieusement, car la captivité de Clément VII dura encore six mois. Aussi Henri VIII, roi d'Angleterre, conclut-il une alliance avec la France pour procurer la délivrance du saint père.

Expédition de Lautrec dans le Milanais et à Naples, 1527 et 1528.

Une armée de 30,000 Français, commandée par Lautrec, entra en Italie au mois d'août 1527. Avec l'aide du célèbre marin André Doria, Lautrec s'empara de Gênes et prit Alessandrie et Pavie. Les Français vengèrent sur cette ville le malheur que leur roi avait éprouvé devant ses murs, en la saccageant, et détruisant le château et le palais ducal décoré des plus belles peintures [1].

Il est probable que Lautrec aurait pris la ville de Milan, s'il n'avait reçu l'ordre de marcher sur Rome pour délivrer le pape. Ainsi il interrompit sa marche victorieuse, passa le Pô et prit la route de Rome. A son approche, les généraux de l'empereur, conformément aux ordres qu'ils venaient de recevoir de Ma-

[1] On voyait sur la place de Pavie une statue de bronze d'Antonin le Pieux que les Lombards avaient anciennement emportée de Ravenne. Un soldat de Ravenne, qui le premier était entré dans le château de Pavie, demanda, en place de la couronne murale qui lui fut décernée, la permission de faire rapporter la statue à Ravenne, et l'obtint. Les Pavesans avaient tranquillement vu le pillage de leurs maisons et la destruction du palais de leurs ducs; mais quand les ouvriers se mirent à faire descendre la statue de son piédestal, le désespoir s'empara d'eux, la ville se remplit de lamentations, et les habitans tombèrent aux genoux de Lautrec, priant que cette honte leur fût épargnée. Le général n'obtint qu'avec peine le désistement du soldat contre une masse d'or suffisante pour se faire faire une couronne d'or.

drid, ouvrirent des négociations avec le pape. On lui promit sa délivrance après qu'il aurait payé 368.144 couronnes. Comme le pape ne pouvait se procurer cet argent, les soldats allemands auxquels il était destiné, excitèrent un tumulte et menacèrent de massacrer le pape et les cardinaux. Dans son embarras Clément leur livra comme otages deux archevêques, deux évêques et les deux plus riches seigneurs de Rome. La milice allemande les conduisit enchaînés sur une place publique et menaça de les pendre s'ils ne fournissaient promptement de l'argent. Ces malheureux échappèrent à la mort en enivrant leurs geôliers. Pendant que ceux-ci dormaient, ils se débarrassèrent de leurs chaînes et sortirent de la ville. Clément se procura une partie de la somme demandée en vendant à des invidus du parti impérial le chapeau de cardinal, objet de leur ambition. Il donna pour le reste des otages qui furent conduits à Naples. Lui-même devait les y suivre ; mais le 6 décembre, veille du jour fixé pour son départ, il s'échappa sous un travestissement et se sauva à Orviéto. L'approche de Lautrec engagea Philibert de Châlons, prince d'Orange, qui commandait les 13,000 hommes restant de l'armée de Bourbon, à se retirer dans le royaume de Naples et à s'enfermer dans la capitale. Le maréchal les suivit et s'empara de tout le royaume, à l'exception de Naples et de Gaëte. Il cerna Naples pour le prendre par la faim, pendant que Philippino Doria, neveu d'André Doria, en ferma le port, et, le 29 avril 1528, dans une des batailles les plus mémorables et des plus sanglantes de cette

époque [1], défit la flotte espagnole commandée par le vice-roi Hugues de Moncade qui avait essayé de débloquer Naples. Moncade fut tué et Alphonse, marquis del Guasto, fait prisonnier. Sa captivité tourna au grand détriment de François I.er. Le prisonnier gagna l'amitié d'André Doria et le persuada de trahir le roi pour rétablir la liberté de Gênes. Doria arbora subitement le pavillon de l'empereur et ravitailla Naples; après quoi il parut avec ses galères devant Gênes et appela les citoyens à la liberté. L'empereur rétablit la république de Gênes dont Doria refusa la souveraineté, lavant ainsi par une conduite patriotique et désintéressée la tache que sa désertion avait imprimée à son nom.

Révolution de Gênes opérée par Doria.

Avec Doria la fortune devint infidèle aux Français. Leur armée devant Naples périt en grande partie par la peste. Lautrec même que les représentations de ses généraux n'avaient pu engager à lever le siège, parce qu'il était persuadé que Naples allait tomber, mourut le 16 août 1528. Michel-Antoine, marquis de Saluces, qui le remplaça, se retira, avec les troupes qui lui restaient, dans la place d'Aversa; mais poursuivi par le prince d'Orange, et affaibli de corps et d'esprit par la maladie qu'il avait gagnée au camp devant Naples, et par les douleurs de ses blessures, il se rendit, le 30 août, par une capitulation peu honorable. Il mourut quelques jours après, de chagrin et de honte, peut-être même d'une mort volontaire. Parmi les prisonniers se trouvait Pierre Navarre, qui fut enfer-

[1] On l'appelle la bataille de Salerne.

né dans une prison. La haine que Charles-Quint vait pour ce transfuge, a accrédité le bruit qu'il oronna sa mort, et que, pour éviter à un si illustre uerrier la honte de l'échafaud, on l'étouffa entre les atelas de son lit; mais il paraît que sa mort qui eut eu la même année fut la suite d'une maladie. Les oldats français faits prisonniers à Aversa, furent enrmés dans les écuries où l'on en eut peu de soin. Le lus grand nombre en périt, et la multitude de leurs adavres infecta l'air de Naples de la peste qu'ils vaient apportée du camp.

Une autre armée que François I.er avait envoyée ous les ordres de François de Bourbon, comte de S. Pol, général peu habile ou malheureux, réunie à l'armée vénitienne commandée par François-Marie de a Rovère, duc d'Urbin, prit Pavie en 1528; le 27 uillet 1529, Antoine de Leyva, homme féroce et cruel, mais grand général, quoique criblé de goute et obligé de se faire porter au combat sur une litière élevée d'où il était vu par tous les soldats, attaqua, surprit presque le comte de S. Pol à Landriano, mit son armée en déroute, s'empara de son artillerie et de ses bagages, et fit le comte prisonnier[1].

[1] Qu'on permette à l'auteur de ce Cours, né de parens Alsaciens, de relever un reproche que l'évêque de Nocera, en rendant compte de la bataille de Landriano, adresse aux Alsaciens du seizième siècle. Attribuant les malheurs de cette journée à la lâcheté des Allemands qui servaient dans l'armée française, il dit qu'à la *vérité c'étaient* des gens nés dans le pays situé sur la gauche du Rhin et touchant la Lorraine, lesquels ne passaient pas pour aussi braves et aussi disciplinés que les Allemands. Si les Alsaciens du temps de Paul Jove

Ce fut le dernier acte des hostilités; car il exi une double négociation pour rétablir la paix, l'u Barcelonne entre Charles-Quint et Clément VII, tre à Cambrai entre François I.er et Charles-Qui

Paix de Barcelonne avec le pape, 1529.

L'impatience du pape de se venger des Flore qui, précisément à l'époque où avaient commen malheurs, avaient dépouillé sa famille du gouve ment, fit conclure la paix de Barcelonne. Elle fi gnée le 29 juin. L'empereur y promit de faire re au pape toutes les villes qu'il avait perdues, e rétablir la famille de Médicis dans le gouverne de Florence dont elle avait été dépouillée à la époque où commencèrent les désastres de Clément Il promit aussi de rendre à François Sforce son d de Milan, si des juges impartiaux reconnaissaient n'avait pas eu part à la conspiration de Morone [1] d'accord avec son frère Ferdinand, de forcer to hérétiques à se soumettre à l'Église. Le pape p de donner à l'empereur l'investiture du royau Naples, sans autre cens que la haquenée que les r Naples avaient coutume d'envoyer en signe de lage, de lui abandonner la nomination de quatre évêchés du royaume, et de le couronner e reur.

Paix des dames ou de Cambrai avec la France, 1529.

Les négociations de Cambrai dirigées par dames, Marguerite, tante de Charles-Quint, et I

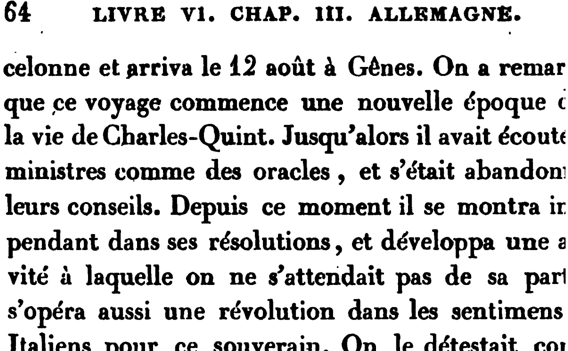
ont mérité ce reproche, leur caractère a bien changé depui le monde sait que l'Alsace est une des provinces de France qu nit les meilleurs soldats.

[1] Voy. p. 28 de ce vol.

de Savoie, mère de François I.er, amenèrent, le 5 août 1529, la conclusion d'un traité qu'on nomme la *paix des dames*. François I.er renonça à la suzeraineté sur les comtés d'Artois et de Flandre; il renonça aussi à celle du comté de Charolais, mais seulement pour le temps de la vie de Marguerite qui le possédait et de Charles-Quint, son héritier, et à condition qu'après leur mort elle retournerait à la couronne. Il renonça à la ville d'Hesdin, au comté d'Asti et à toutes les places qu'il possédait encore dans le royaume de Naples; et promit de payer pour la rançon de ses deux fils, le dauphin et le duc d'Orléans, la somme de deux millions d'écus d'or; de prêter à l'empereur, pour son voyage d'Italie, pendant cinq mois, douze galères, et huit autres vaisseaux, et de lui payer un secours de 300,000 écus. Charles-Quint promit, de son côté, de laisser le roi en possession du duché de Bourgogne, des comtés de Mâcon et d'Auxerre, et de Bar-sur-Seine, en se réservant cependant ses droits, et il renonça à ceux qu'il avait sur la Picardie et les villes de la Somme. François I.er promit encore de donner suite à son mariage avec Éléonore, sœur de Charles-Quint, qui avait été convenu à Madrid. Il abandonna le roi de Navarre, son beau-frère, les ducs de Ferrare et de Milan, les Vénitiens et les Florentins, ses alliés.

Le même jour la bonne intelligence entre Charles-Quint et Henri VIII, roi d'Angleterre, fut rétablie par un traité également signé à Cambrai.

Charles-Quint s'embarqua, le 29 juillet 1529, à Bar-



celonne et arriva le 12 août à Gênes. On a remar
que ce voyage commence une nouvelle époque c
la vie de Charles-Quint. Jusqu'alors il avait écout
ministres comme des oracles, et s'était abandon
leurs conseils. Depuis ce moment il se montra ir
pendant dans ses résolutions, et développa une a
vité à laquelle on ne s'attendait pas de sa par
s'opéra aussi une révolution dans les sentimens
Italiens pour ce souverain. On le détestait co
un prince superbe, sévère et dur jusqu'à la crua
on fut fort étonné de sa mine agréable, de sa douc
de son affabilité et de sa politesse : on commença
à le regarder comme innocent de tous les maux
ses généraux avaient accablé les peuples de la
qu'île. De Gênes Charles se rendit à Plaisance;
son couronnement n'eut lieu qu'en février 153
ville de Bologne fut choisie pour cela. A la prer
entrevue Charles-Quint tomba à genoux deva
pape, et lui baisa les mains et les pieds. Clémen
le couronna comme roi d'Italie le 22, et emper
24 février 1530. Ce fut le dernier couronne
qu'un empereur d'Allemagne ait reçu par un
Les deux souverains restèrent ensemble pendant
mois, habitant le même palais et vivant dans la
grande familiarité. Quoique personne n'ait été té
de leurs entretiens, cependant le récit des histo
Guichardin et Sarpi, qui assurent que Clémen
réussit à inspirer à Charles-Quint de la répug
pour la tenue d'un concile, est confirmé par les
nemens.

Couronnement impérial de Charles-Quint, 1530.

Il faut rendre à l'empereur la justice de dire qu'il usa avec beaucoup de modération des avantages de sa position. Il rétablit François Sforce dans le duché de Milan, à condition qu'il lui paierait 400,000 ducats la première année, et 500,000 dans le délai de dix ans, et laisserait entre les mains de l'empereur la citadelle de Milan et la ville de Como, comme places de sûreté. Il conclut, le 23 décembre 1529, la paix avec les Vénitiens qui restituèrent au pape Ravenne et Cervia, deux places qu'ils avaient cédées dans la guerre de la ligue de Cambrai, mais dans lesquelles ils avaient mis des garnisons, en 1527, comme alliés du pape; ils rendirent aussi les places qu'en 1528 ils avaient occupées dans le royaume de Naples. La ville de Florence, où le parti opposé aux Médicis dominait, fut assiégée; elle ne capitula que le 12 août 1530, et promit d'accepter la constitution qu'il plairait à l'empereur de lui donner. Ce prince lui laissa les formes extérieures d'une république, mais lui donna pour chef Alexandre de Médicis, fils naturel du pape, fiancé à Marguerite, fille naturelle de l'empereur. Charles-Quint statua que le pouvoir dont Alexandre était revêtu passerait à ses descendans mâles, et, à leur défaut, aux autres branches de la famille de Médicis.

SECTION X.

Suite du règne de Charles-Quint. Affaires d'Allemagne, depuis 1529 *jusqu'en* 1534.

Diète de Spire de 1529.

Au mois de mars 1529, il fut tenu, toujours en l'absence de l'empereur, une diète germanique qui est remarquable, parce qu'elle fut l'origine d'une dénomination par laquelle les adhérens des innovations de Luther, qui jusqu'alors n'avaient pas de nom reconnu (car ils rejetaient le nom de Luthériens), furent, depuis ce moment, désignés. Cette diète se tint à Spire. La majorité des États y prit un *conclusum*, portant que l'empereur serait supplié encore une fois de convoquer un concile général, et de le faire assembler dans l'année en une ville convenable d'Allemagne; ou si, par un empêchement accidentel, un concile œcuménique ne pouvait se réunir, de convoquer un concile national germanique, qu'il présiderait en personne; que, jusqu'à cette époque, les États qui avaient exécuté l'édit de Worms, y persisteraient; que les autres États dans les territoires desquels la nouvelle doctrine avait été introduite, et ne pouvait être supprimée sans danger, empêcheraient, autant que possible, toute innovation ultérieure; que nommément ils ne permettraient pas qu'on enseignât une doctrine contraire à celle de l'Église sur le sacrement de l'eucharistie, ni qu'on abolît la messe, ni que dans les lieux où la nouvelle doctrine avait pris le

dessus, quelqu'un fût empêché de dire ou d'entendre la messe; que l'empereur serait prié de publier un nouveau mandat sévère contre les Anabaptistes; enfin que, sous peine d'être traité comme perturbateur de la paix publique, personne ne troublerait les autres, pour cause de religion, dans la jouissance de leurs biens et droits.

Les États de la minorité observèrent que, dans une affaire où il s'agissait de la gloire de Dieu et du salut des âmes, la pluralité des voix ne pouvait pas faire loi, et qu'avant la tenue d'un concile, reconnu par tous comme un moyen de terminer les différends, personne ne pouvait condamner leur doctrine ni leur ordonner de l'abolir; que cependant ce serait faire l'un et l'autre, que d'admettre l'édit de Worms. La minorité demanda en conséquence qu'on s'en tînt purement et simplement au recès de Spire, de 1526 [1], qui, adopté par l'unanimité des suffrages, ne pouvait être annulé par une simple majorité. Origine du nom de protestans.

Comme la majorité n'eut pas égard à ces représentations, cinq princes, savoir Jean, électeur de Saxe, George, margrave de Brandebourg en Franconie, Philippe, landgrave de Hesse, Ernest, duc de Brunswick-Lunebourg-Celle, Wolfgang, prince d'Anhalt-Cœthen, et quatorze villes libres, savoir Strasbourg, Ulm, Constance, Lindau, Memmingen, Kempten, Nœrdlingue, Heilbronn, Reutlingen, Ysni, S. Gall, Wissenbourg-en-Nordgau et Windsheim, signèrent, le 19 avril 1529, une protestation contre le *conclu-*

[1] Voy. p. 51 de ce vol.

sum que la majorité allait prendre, demandant que cette protestation fût insérée dans le recès. La majorité refusa cette demande, ce qui engagea les signataires de la protestation à en appeler, le 25 avril, pour la décision de tous les griefs, à l'empereur et à un concile libre. Ce fut d'après cette démarche, que les adhérens de la doctrine des novateurs furent nommés *protestans*, et c'est de cette dénomination que nous nous servirons dorénavant en parlant de ce parti religieux [1].

La diète de Spire ne se partagea que sur l'article de la religion; elle fut d'accord sur les autres points, et principalement sur celui auquel l'empereur mettait le plus d'importance, le secours contre les Turcs, qui lui fut accordé.

Les États dissidens firent remettre leur protestation à l'empereur que leurs députés trouvèrent à Plaisance où il s'arrêtait avant de se rendre à Bologne pour son couronnement. Charles-Quint fut très-offensé de cet acte, tant à cause de son contenu, que peut-être à cause de la condition des personnes qu'on avait choisies pour le lui remettre. C'étaient le bourguemaître de Memmingen, le syndic de Nuremberg et un secrétaire du margrave de Brandebourg [2]. Il répondit,

[1] Nous observons que c'est par erreur que quelques Français, pour distinguer les Réformés ou Calvinistes des Luthériens, donnent aux premiers le nom de Protestans. Si ce nom devait être donné à un des deux partis, à l'exclusion de l'autre, il appartiendrait aux Luthériens.

[2] Ils s'appelaient Jean Ehinger, Alexis Frauentrutt, et Michel Caden.

le 12 octobre, aux États protestans d'une manière foudroyante, et fit arrêter et tenir pendant quelque temps en réclusion leurs députés qui, par leur éducation et leurs manières, n'étaient pas qualifiés à une pareille mission, et choquèrent l'orgueil de l'empereur.

Désunion entre les réformateurs au sujet de la présence réelle.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire de dire ici un mot d'un différend qui s'était élevé entre les théologiens réformateurs, quoique cette matière paraisse étrangère à l'histoire politique. Luther niait la transsubstantiation et la répétition journalière du sacrifice de Jésus-Christ dans la messe, parce qu'elles étaient incompatibles avec son dogme favori de la suffisance de la foi; mais en dépouillant le mystère de sa forme extérieure, il en laissait subsister l'essence; car il admettait la présence mystique du corps de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie ou, comme disent les protestans, de la sainte cène. Le fameux Carlstadt donna aux mots sacramentaux, c'est-à-dire à ceux dont Jésus-Christ s'était servi en instituant le sacrement, une autre signification d'après laquelle il n'était qu'une cérémonie ayant pour objet la commémoration de la mort de Jésus-Christ. Il se rendit à Orlamünde et y organisa le culte conformément à ce système. Il eut à ce sujet une violente querelle avec Luther, à la suite de laquelle l'électeur Frédéric qui vivait encore, chassa Carlstadt. Des deux côtés on publia des diatribes violentes remplies de personnalité. Carlstadt fit agréer sa manière de voir à deux théologiens dont les noms sont célèbres

dans l'histoire de la réformation, à Wolfgang-Fabrice Capito et à Martin Bucer qui, après avoir soumis les paroles sacramentales de l'instituteur à un nouvel examen, renoncèrent au dogme de la présence réelle, et déclarèrent que le pain et le vin n'étaient que les *symboles* du corps et du sang de Jésus-Christ. En soutenant sa manière de voir, Luther commit une grande inconséquence; car il se réclama de l'opinion unanime des Pères de l'Église dont il avait toujours recusé l'autorité. Ainsi il ébranla lui-même les fondemens de son système religieux. Il se trompa même en soutenant l'uniformité de la doctrine des SS. Pères sur ce point; car S. Augustin [1] dit expressément que le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie sont un symbole, une figure. Faut-il s'étonner que les adversaires de Luther l'aient accusé de ne s'être opposé que par amour-propre à Carlstadt et à ses amis, parce qu'il ne voulait partager avec personne la gloire d'avoir le premier enseigné l'Évangile dans toute sa pureté?

La doctrine des réformateurs de Strasbourg se rapprochait de celle d'un homme qui, depuis 1519, avait commencé à opérer, d'une manière entièrement indépendante de Luther et sans même communiquer avec lui, une révolution religieuse en Suisse, savoir Ulric Zwingli de Zurich. Jean OEcolampadius, professeur à Bâle, défendit, en 1525, dans un ouvrage particulier, l'opinion d'après laquelle les mots : Ceci est mon corps, voulaient dire seulement : ce pain signifie

[1] *De Doctr. christ.*, lib. III.

mon corps. Il s'éleva à ce sujet une dispute entre les partisans des opinions diverses qui se combattirent dans une suite d'ouvrages polémiques : on resta de part et d'autre dans les bornes de la décence jusqu'à ce que Luther, le plus intolérant des hommes, qui, en rejetant toute autorité humaine en matière de foi, ne permettait pas qu'on contestât la sienne, commença à mettre de l'aigreur dans ses réponses et à traiter d'hérétiques tous ceux qui ne pensaient pas comme lui. Depuis ce moment les passions se mêlèrent de la chose, et un colloque que le landgrave de Hesse fit tenir, le 2 octobre 1529, à Marbourg entre les chefs des deux partis, eut le résultat ordinaire de toutes ces disputes : Zwingli, il est vrai, ne céda pas plus que Luther, mais il pria celui-ci, les larmes aux yeux, d'user de tolérance et de ne pas faire de schisme. Le violent Luther déclara qu'il ne regarderait jamais comme frères ceux qui ne partageraient pas son opinion. Il fit ordonner des persécutions contre tous les prédicateurs saxons qui n'adoptaient pas sa manière de voir, et lorsque, deux ans après, Zwingli périt dans la bataille de Cappel, Luther exprima ses regrets de ce que les catholiques n'eussent pas profité de leur victoire pour déraciner le système religieux de Zwingli[1]. Colloque de Marbourg.

Les suites de cette désunion se montrèrent, lorsqu'après la diète de Spire de 1529, le landgrave de Hesse travailla au projet d'une ligue défensive entre les États protestans. Les théologiens de Wittemberg Articles de Schwabach, 1529.

[1] LUTHERS *Werke*, vol. XX, p. 2095.

s'efforcèrent d'empêcher leur électeur d'entrer dans cette ligue, tant par les motifs qui les avaient engagés à dissuader la confédération de Torgau, que parce qu'on ne pouvait, sans péché, s'allier avec deux villes (Strasbourg et Ulm), qui étaient hérétiques, puisqu'elles rejetaient la vraie doctrine sur la sainte cène, et qu'il ne pouvait exister une alliance qu'entre ceux qui s'accordaient parfaitement dans leur croyance. En vain le landgrave de Hesse observa-t-il qu'aucune alliance ne serait de durée s'il fallait que les théologiens des alliés fussent d'accord; l'électeur qui pensait comme Luther, fit dresser un formulaire de foi qui devait être signé par chaque allié, comme moyen de se purger de tout soupçon d'hérésie. Ce formulaire est connu sous le nom d'*articles de Schwabach*. Il devint l'objet de vifs débats dans plusieurs assemblées que les protestans tinrent à Schwabach, Smalcalde et Nuremberg, et au bout desquelles on se sépara sans être convenu d'une ligue. C'était pendant ces débats et pour les aplanir, que le landgrave fit tenir le colloque infructueux de Marbourg.

Premier siège de Vienne par les Turcs

Il fallut que le danger devînt plus pressant pour qu'on s'accordât. Le 27 septembre 1529, Soliman I.er vint avec une armée de plus de 100,000 hommes attaquer Vienne. Le défaut de grosse artillerie l'empêcha d'assiéger en forme cette grande ville; mais il lui livra plusieurs assauts formidables, et avant de se retirer, le 16 octobre, dévasta tout le pays : on s'attendait à ce qu'il reviendrait avec des forces plus considérables. L'empereur ayant reçu la couronne impériale

Diète d'Augsbourg, 1530.

à Bologne, ordonna la réunion d'une diète qu'après huit ans d'absence il voulait ouvrir en personne à Augsbourg le 8 avril 1530, pour délibérer sur les moyens de s'opposer aux progrès des Turcs et de rétablir la paix dans l'Église. Son arrivée fut cependant retardée jusqu'au 15 juin; enfin le vainqueur de Pavie, le conquérant de Rome fit son entrée solennelle; il était accompagné de Ferdinand, son frère, et du légat, le cardinal Laurent Campège. En route il avait perdu le sage chancelier Mercurin Gattinara qui ne l'avait accompagné, dit-on, que pour l'empêcher de prendre des résolutions violentes. L'électeur de Saxe était arrivé dès le 2 mai, suivi, entre autres, de trois théologiens, Melanchthon, George Spalatin et Juste Jonas. Par ordre de son souverain, Luther était resté à Cobourg dans une espèce d'incognito; on le logea à l'étage le plus élevé du château situé sur une hauteur. Quoiqu'absent, il fut l'âme de tout ce que les protestans firent à Augsbourg, et publia, sous le titre d'Adhortation aux ecclésiastiques réunis à Augsbourg, un opuscule qui fait époque dans l'histoire du protestantisme.

Charles-Quint ayant ouvert la diète le 20 juin, par une double proposition, l'une relative à la guerre contre les Turcs, l'autre aux affaires de religion, les États protestans demandèrent et obtinrent qu'on s'occupât d'abord de la seconde. On les avait engagés à présenter leur confession de foi, et ils y avaient d'autant plus volontiers consenti que leurs adversaires mettaient sur leur compte toutes les extravagances des

Confession d'Augsbourg, 1530.

Anabaptistes et toutes les fureurs des paysans rebelles. L'empereur ne refusa pas un instant de recevoir cette confession ; mais il eut de la peine à consentir à ce qu'elle fût lue en sa présence avant qu'on lui en fît communication. Le 25 juin fut fixé pour cette lecture.

La confession était l'ouvrage de Melanchthon. Comme il était arrivé à Augsbourg avec l'électeur dès le 2 mai, il avait eu le temps de la rédiger. Il prit pour base les articles de Schwabach, qu'on nommait aussi les *articles de Torgau*, depuis que dans une forme un peu modifiée ils avaient été présentés dans cette ville à l'électeur de Saxe [1]. Aussitôt que le travail de Melanchthon avait été approuvé par les autres théologiens, il avait été transmis à Luther et celui-ci lui avait également donné son assentiment, en avouant qu'il n'aurait pas été en état d'écrire avec tant de modération. En effet, la confession d'Augsbourg est un chef-d'œuvre de clarté et de précision ; il y règne une simplicité qui est le comble de l'art, car la doctrine des protestans y est exposée de la manière la plus plausible et accompagnée de toutes les preuves tirées de la Bible. Cet écrit était fait pour produire une grande impression sur quiconque n'était pas prémuni par une foi ferme et éclairée. Tout ce qui pouvait diminuer l'effet, était habilement placé à l'ombre ; tout ce qui pouvait choquer, était adouci sans compromettre ce que les Luthériens nommaient la vérité. Leur doc-

[1] Joachim I, électeur de Brandebourg, chargea quatre docteurs catholiques de les réfuter. Ce furent *Conrad Wimpina*, *Jean Messing*, *Wolfgang Rebdorfer*, et *Rob. Elgersma*.

trine était renfermée en vingt-et-un articles; dans un supplément de sept articles Melanchthon, avec une grande modération et en évitant l'air de vouloir blâmer la doctrine des catholiques, avait signalé sept dogmes que les protestans rejètaient, mais qui n'étaient représentés que comme des abus. C'étaient la suppresssion du calice, le célibat des prêtres, la messe en tant qu'elle était un sacrifice, la confession en tant qu'on exigeait qu'elle dénombrât tous les pêchés, les jeûnes, les vœux monastiques et la puissance épiscopale. Trois autres doctrines que les protestans rejetaient comme abusives, étaient passées sous silence. Ce sont celles de la puissance du pape comme chef de l'Église, du purgatoire et des indulgences. Interpellés ensuite de déclarer si leur confession était complète, ils répondirent qu'il existait quelques autres abus sur lesquels ils avaient cru devoir garder le silence.

Bayer, chancelier de Saxe, lut la confession en langue allemande; on présenta à l'empereur deux exemplaires authentiques, l'un en allemand, l'autre en latin. La lecture dura deux heures. L'empereur ordonna à quelques théologiens catholiques de réfuter la confession : leur réfutation fut lue le 3 août. Elle établissait le dogme catholique contre les attaques des adversaires; mais il faut convenir que parmi les vingt rédacteurs, il n'y avait personne qui pût lutter de talens avec Melanchthon; ainsi la réfutation ne put être qu'un ouvrage faible. Les protestans en demandèrent copie, pour en faire l'objet d'une controverse; mais l'empereur la leur refusa, en déclarant qu'il était

persuadé qu'après avoir entendu la réfutation, les protestans se réuniraient à l'Église catholique.

Confession Tétrapolitaine.

L'intolérance du parti de Wittemberg n'avait pas souffert que les villes de Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau, concourussent à la présentation de la confession d'Augsbourg. Au lieu de s'exprimer sur la présence réelle d'une manière qui admît l'interprétation de Luther aussi bien que celle de Zwingli, les Wittembergeois avaient inséré dans leur confession une désapprobation formelle de la doctrine des théologiens de Zurich et Strasbourg [1]. Les quatre villes nommées plus haut remirent une confession particulière, qui est connue sous le nom de Confession Tetrapolitaine [2]. Zwingli aussi en envoya une qui était rédigée en termes plus énergiques que les deux autres.

On fit plusieurs tentatives pour rapprocher les catholiques et les protestans. On nomma une députation, composée de deux princes, deux jurisconsultes, et trois théologiens de chacun des deux partis. Bernard Hagen et Jérôme Vehus, chanceliers de Cologne et Bade, Grég. Brück (*Pontanus*) et Sébastien Heller, chanceliers de Saxe et de Brandebourg, furent les quatre jurisconsultes. Quant aux ecclésiastiques, Jean Eck, Wimpina et Jean Cochlæus, furent nommés par les catholiques; Melanchthon, Jean Brenz

[1] De cœna Domini docent quod corpus et sanguis Christi vere adsint, et distribuantur vescentibus in cœna Domini, et improbant secus docentes.

[2] Elle est probablement l'ouvrage de Bucer et Capito.

et Erhard Schepf, prédicateur du landgrave de Hesse, par les protestans. La commission parcourut les articles de la confession d'Augsbourg l'un après l'autre. On s'accorda sur plusieurs points, non qu'aucun des deux partis cédât sur sa foi; mais on convint de modifications, qu'en bonne conscience, les deux pouvaient admettre. Les catholiques accordèrent l'insuffisance des bonnes œuvres qui n'étaient pas opérées par la grâce; ils permirent, sous certaines modifications, l'usage du calice laïc et le mariage des prêtres; ils déclarèrent que dans la messe, le sacrifice se faisait *mysterialiter et repræsentative*. Les protestans l'admirent avec cette déclaration; ils promirent de *tolérer* les couvens et de célébrer les fêtes catholiques; ils reconnurent la juridiction des évêques, que Melanchthon regardait comme une institution fort utile, et même la primauté de l'évêque de Rome, comme existante de fait. Après s'être tant rapproché, on réduisit le comité à six membres, dans l'espoir que ceux-ci s'approcheraient encore davantage. Tel fut en effet le cas[1]; il resta cependant trois articles, la nécessité de la satisfaction, le mérite des bonnes œuvres et les messes privées, que les catholiques ne pouvaient pas abandonner, et que les protestans rejetèrent avec force. La négociation fut rompue, et les protestans en appelèrent de nouveau à un concile. Une chose remarquable qui prouve que les princes regardaient dèslors l'affaire de la réformation sous un point de vue

[1] Ces six commissaires furent Hagen, Vehus et Eck; Brück, Heller et Melanchthon.

politique, ce fut que la concession faite par Melanchthon, relativement au maintien de la puissance ecclésiastique, à laquelle Luther même avait consenti, fut rejetée par les ministres de l'électeur de Saxe; elle fut aussi désapprouvée par les villes impériales, pour lesquelles la réformation avait eu tant d'attrait, parce qu'elle les soustrayait à l'autorité des évêques.

Quoiqu'on eût refusé aux protestans copie de la réfutation de leur confession, ils y avaient cependant répondu, autant qu'ils le pouvaient, par une apologie, dont Melanchthon fut encore l'auteur; mais l'empereur ne voulut pas l'accepter.

Charles-Quint qui, sincèrement attaché à sa croyance, avait, à ce qui paraît, jugé un rapprochement facile, essaya vainement, tantôt les voies de la conciliation, tantôt les menaces, pour fléchir les protestans. Toutes ses peines ayant été inutiles, le recès de la diète, ouvrage des États catholiques, qui était rédigé depuis le mois de septembre, fut publié, le 22 novembre 1530, après le départ des ministres de Saxe et de Hesse. Il portait que l'ancienne foi et l'ancien culte seraient maintenus, et qu'avant la décision du futur concile, il n'y serait fait aucun changement; il cassait toute aliénation de couvens ou autres biens ecclésiastiques, et en ordonnait la restitution; défendait aux prédicateurs de prêcher des doctrines contraires à la religion catholique, et aux imprimeurs de rien publier sans censure préalable. Pour réformer, y est-il dit, les hérésies, les abus et les griefs, et pour rétablir la paix parmi les chrétiens, on priera le pape

de convoquer, avant le délai de six mois, un concile à un endroit convenable, et de l'ouvrir au plus tard une année après les lettres de convocation. Le recès joute que l'empereur et les États catholiques s'étaient réunis pour empêcher que personne ne fût molesté pour cause de religion, et que, s'il y avait un perturbateur du repos, on agirait envers lui selon toute la rigueur des lois.

Élection de Ferdinand comme roi des Romains.

Pour que, pendant les fréquentes absences de l'empereur, les lois fussent exécutées avec plus de vigueur que cela ne se faisait par la régence établie à Nuremberg, Charles-Quint résolut de la supprimer, de confier l'autorité impériale à un roi des Romains, et de faire élever à cette dignité son frère Ferdinand, roi d'Hongrie et de Bohême. Ce projet effraya d'autant plus les protestans que la haine de Ferdinand pour la doctrine des novateurs était connue. Ils revinrent alors à l'idée de se liguer pour leur défense, Luther et les autres théologiens qui jusqu'alors avaient contesté aux princes le droit de s'opposer à l'empereur, s'étant soumis aux lumières des jurisconsultes qui déclaraient la résistance légitime. Ils tinrent, au mois de décembre 1530, une assemblée préparatoire à Smalcalde; on ne put encore s'accorder sur l'alliance, mais on convint d'adresser aux rois de France et d'Angleterre une espèce de manifeste ou apologie. On espérait gagner ces monarques pour la cause des protestans, par la considération de la diversion que ceux-ci pouvaient faire en faveur d'une puissance qui serait en guerre avec l'empereur. L'apologie

fut rédigée par Melanchthon et signée en allemand et en français dans une seconde assemblée tenue à Smalcalde le 16 février 1531.

Première origine de la ligue de Smalcaide.

Malgré la protestation formelle de l'électeur de Saxe et l'opposition des ducs de Bavière, Ferdinand fut nommé, le 5 janvier 1531, à Cologne, roi des Romains par les six autres électeurs, et, après avoir signé une capitulation, couronné le 11. Le 27 février suivant, l'électeur de Saxe et son fils, les ducs de Brunswick et Lunebourg, le landgrave de Hesse, le prince Wolfgang d'Anhalt-Cœthen, les comtes Guebhard et Albert de Mansfeld, et les villes de Strasbourg, Ulm, Constance, Reutlingen, Memmingen, Lindau, Biberach, Ysni, Lubeck, Magdebourg et Brême signèrent, à Smalcalde, une confédération pour six ans, uniquement pour leur défense commune. George, margrave de Brandebourg, et les villes de Nuremberg, Kempten, Heilbronn, Windsheim et Wissembourg refusèrent leur signature; mais avant la fin de l'année les villes d'Essling, Goslar et Einbeck accédèrent à la ligue, et, le 24 août 1531, la ligue conclut à Saalfeld une alliance pour le maintien de la liberté germanique avec la maison de Bavière qui refusait de reconnaître l'élection de Ferdinand. Dans une assemblée de la ligue tenue à Francfort au mois de décembre, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse en furent nommés les chefs.

Première paix de religion de Nuremberg, 1532.

Cependant le danger dont l'Allemagne était menacée de la part des Turcs, inspira aux deux partis des dispositions pacifiques; elles furent manifestées d'a-

ord par les quatre villes qui, en 1530, n'avaient pas gné la confession d'Augsbourg. Après plusieurs ourparlers entre les deux partis, on convint enfin, 23 juillet 1532, à Nuremberg d'une transaction u'on nomme la *première paix de religion*. Ses conitions portaient qu'il y aurait paix générale, sincère t durable entre le roi et ceux des États protestans qui taient nommés dans le traité, savoir sept princes, es comtes de Mansfeld et vingt-quatre villes, jusqu'au oncile général, sans que l'un pût inquiéter l'autre ur les affaires de religion; que l'empereur s'efforceait d'obtenir la réunion du concile dans le temps conenu, et que si elle n'avait pas lieu, on délibérerait à a diète sur ce qu'il y aurait à faire; que jusque-là outes procédures contre les protestans pour affaire le religion cesseraient, et que les protestans contribueaient selon leurs facultés à fournir le secours contre es Turcs. L'empereur ratifia cette paix le 2 août. La lupart des États protestans avaient exigé pendant les égociations que la paix ne fût pas conclue pour les ignataires seulement, mais qu'on y comprît en généal tous les États qui s'étaient déclarés ou se déclareaient adhérens de la confession d'Augsbourg : ce fut Luther qui engagea les princes à se désister de cette ondition. Il était revenu de son ancienne idée d'après aquelle la réformation devait embrasser l'univers. Par cette concession les États dérogèrent véritablement à leur protestation de Spire qui contrastait vec la pusillanimité qu'ils montrèrent à Nuremerg.

Alliance de Scheyern, 1532.

Le dernier historien d'Allemagne [1], a tâché d'expliquer d'une manière ingénieuse le changement qui s'était opéré dans la manière de voir de Luther. Un fait historique qu'on n'a connu que de nos jours [2], est la base de son hypothèse. Ce fut pendant les négociations qui eurent pour résultat la paix de Nuremberg, savoir le 26 mai 1532, que fut conclue au couvent de Scheyern près Munich, une alliance entre la Saxe, la Hesse, la Bavière et la France dirigée contre l'empereur : Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, l'avait négociée ; cette alliance avec un prince catholique, et avec un ennemi naturel de l'Empire paraissait à Luther contraire à l'esprit de l'Évangile ; tous ses scrupules revinrent, et ne pouvant pas faire annuler l'alliance, aucun sacrifice par lequel on pût empêcher la guerre ne lui parut trop grand.

Invasion de l'Autriche par les Turcs.

Tous les yeux étaient fixés à cette époque sur la guerre des Turcs. Soliman I.er, l'allié de Jean de Zapolya, était entré en Hongrie à la tête de 300,000 hommes et se dirigeait sur l'Autriche. L'empereur, de son côté, avait réuni une armée considérable. L'Empire lui avait fourni 24,000 hommes, que commandait Frédéric, comte Palatin du Rhin : toute l'armée se montait à 76,000 hommes parmi lesquels il y avait 11,000 de cavalerie. Le grand visir Ibrahim, après avoir été arrêté pendant quinze jours par une place peu importante, Günz, dont il ne put se rendre maître,

[1] M. MENZEL.

[2] Depuis la publication de l'ouvrage de STUMPF : *Diplomatische Gesch. Bayerns*. Voy. p. 3 de ce vol.

grâce à la vigoureuse défense de Nicolas Jurischitz, un des héros de la Hongrie, s'avança jusqu'en Autriche et en Stirie; 12,000 Turcs qui poussèrent jusqu'à Ens furent hachés en pièces, le 19 septembre 1532, à Pottenstein, par Sébastien Schærtlin de Burtenbach, qui commandait l'infanterie de l'armée de l'Empire. Soliman fit sans succès une tentative pour s'emparer de Grætz, puis, ayant reçu la nouvelle qu'André Doria, amiral de Charles-Quint, avait envahi la Morée, il s'empressa de s'en retourner chez lui avant la fin du mois de septembre. Ainsi finit une expédition qui avait répandu la terreur en Europe.

Négociations pour la tenue d'un concile.

Après le retour de l'empereur, on entama une négociation sur la forme du concile si universellement demandé; négociation simulée de la part du pape et de celle des princes protestans qui, revenus depuis quelque temps de l'idée de soumettre leur cause à la décision d'un concile, étaient d'accord sur ce seul point qu'ils n'en voulaient pas. Le pape de son côté craignait une assemblée de ce genre, parce qu'il prévoyait que sur l'article des usurpations dont la cour de Rome s'était rendue coupable, les États catholiques feraient cause commune avec les protestans; ceux-ci n'en voulaient pas parce qu'ils étaient bien sûrs que leur doctrine y serait condamnée. A la diète d'Augsbourg, Charles-Quint avait promis de s'entendre avec le pape sur cette matière; pour s'acquitter de sa parole, il se rendit à Bologne où il vit Clément VII en janvier 1533. Le pape ne fit aucune difficulté d'accéder au vœu que l'empereur lui exprimait; il attacha seulement la

convocation du concile à deux conditions : l'une que les autres souverains, et nommément le roi de France, y consentissent, et l'autre que les protestans s'engageassent d'avance de se soumettre aux décisions de cette assemblée. Il promit d'envoyer un nonce en Allemagne pour recevoir leur déclaration, et l'empereur annonça aux États, par une lettre du 8 janvier 1533, le résultat de sa démarche.

Confédération des états d'Italie.

Le concile n'était pourtant pas le seul objet de la visite que Charles-Quint fit au pape : il en avait un qui intéressait sa politique. C'était de réunir les états d'Italie en une confédération pour la défense de la presqu'île, moyennant laquelle il serait dispensé d'entretenir dans ce pays une armée considérable. La ligue fut effectivement conclue pour six ans, le 24 février 1533, entre tous les princes et toutes les républiques d'Italie, à l'exception de Venise. Les contingens de chaque confédéré en troupes et en argent furent déterminés, et Antoine de Leyva fut nommé capitaine général de la ligue.

Clément VII représenta aux cardinaux de Tournon et de Grammont, ambassadeurs de France, cette confédération comme étant également avantageuse à l'Italie et à François I.er, parce qu'elle débarrassait le pays de ces vieilles bandes de soldats ou plutôt de brigands qui le désolaient. En effet, Charles-Quint les envoya en Morée et en Sicile. Ce fut après le départ de ce prince pour l'Espagne qu'eut lieu l'entrevue de Marseille entre le roi de France et Clément VII, à laquelle le mariage de la nièce du pape avec le duc d'Orléans fut convenu.

Hugues Rangone, évêque de Reggio, arriva en Allemagne comme légat du pape chargé de convenir avec les princes des conditions préalables de la réunion du concile. Celui-ci devait être tenu dans la forme des anciens conciles généraux; tous les membres devaient s'engager d'avance à se soumettre à ses décisions; jusqu'à sa réunion on ne devait pas faire de changement en matière de religion; quant à l'endroit où l'assemblée serait appelée, le pape laissait aux princes d'Allemagne le choix entre Mantoue, Plaisance et Bologne; elle devait avoir lieu quand même quelque puissance refuserait d'y envoyer des députés; mais si quelqu'un s'avisait de désobéir aux décrets du concile ou d'attaquer son autorité ou celle du pape, tous les autres états chrétiens devaient se réunir pour la défense de l'Église et du pape.

Récusation de la chambre impériale par les protestans.

Les protestans assemblés à Smalcalde pour délibérer sur ces propositions, résolurent, le 30 juin 1533, de les rejeter, mais de donner pour principal motif de leur refus que, d'après ce qui avait été convenu antérieurement, le concile devait se réunir en Allemagne. Ils déclarèrent en même temps que quand même cette condition qu'ils regardaient comme indispensable, serait remplie, cependant le concile devait être tenu dans une forme différente de celle que proposait le pape; que celui-ci devait y paraître, non comme juge, mais comme partie; qu'on ne pouvait promettre d'avance la soumission aux décrets, à moins qu'il ne fût aussi reconnu d'avance que le concile ne suivrait d'autre règle dans ses décisions que les Saintes Écri-

tures. Ils finirent par dire que, si le concile était t
dans une forme différente de celle qu'ils proposaie
cela ne les empêcherait pourtant pas d'y envoyer
ambassadeurs pour traiter avec l'assemblée. Bie
après, Clément VII annonça aux princes d'Allema
que le roi de France, qu'il avait tâché, dans son en
vue de Marseille, de disposer en faveur de la te
d'un concile, avait persisté dans l'opinion qu
temps n'y était pas propice. Les protestans de
côté firent une démarche très-irrégulière et sub
sive de tout ordre, et qui ne pouvait qu'irriter l'
pereur. Par une résolution prise à Smalcalde, ils
cusèrent formellement, le 30 janvier 1534, l'aut
de la chambre impériale pour tout procès auque
étaient intéressés.

Guerre de Wirtemberg. Parmi les princes protestans, il y en avait un
était doué par la nature d'un caractère ferme et c
dé, aussi hardi pour se charger d'une entreprise
prudent dans le choix des moyens et constant dan
résolutions. C'était Philippe, landgrave de tout
Hesse. Depuis long-temps il s'était convaincu qu
guerre civile était l'unique moyen pour donner
existence légale à la religion protestante dont il éta
plus zélé comme le plus intrépide protecteur. Il
le vrai moteur de toutes les démarches hostiles
protestans, et c'était dans sa ville de Smalcalde qu
trouvait leur point de réunion. Il aurait voulu
inspirer le courage qui l'animait lui-même, et au
rend témoignage le surnom de Magnanime qu
contemporains lui donnèrent, mais le respect

té impériale, le sentiment de leur faiblesse, et,
ètre juste, les représentations des théologiens
:temberg, qui condamnaient la guerre aussi
mps qu'on n'aurait pas essayé de tous les
; de conciliation, les retinrent. Ces scrupules
étrangers à l'âme de Philippe; persuadé que
:ard on en viendrait à cette extrémité, il était
ju'il fallait s'y résoudre le plus tôt possible. Il
it d'ailleurs sur l'assistance de la France qui ne
: pas permettre que l'empereur écrasât le parti
ınt ou de l'opposition en Allemagne. En con-
:e il résolut de le précipiter malgré lui dans la

ustice du traitement qu'éprouvait Ulric, duc
rtemberg, et qui était d'autant plus criante
ı fils, Christophe, innocent des fautes de son
la partageait, fournit à Philippe le Magnanime
texte honorable; mais il voyait un grand obs-
ans la ligue de Souabe, qui était partie intéres-
ıs la spoliation d'Ulric. Dès-lors il employa son
ıce à faire dissoudre cette ligue. Cela n'était pas
e depuis que la scission religieuse avait divisé
:rêts des confédérés, et que la conclusion de la
ie Smalcalde offrait aux protestans le même ap-
e leur avait donné jusqu'alors la ligue de Souabe.
rplus les villes qui faisaient partie de cette der-
ligue se plaignaient de ce que leurs alliés, les
s, ne les traitaient pas avec l'égalité qui est de
ıre d'une telle confédération. Aussi était-ce avec
qu'en 1522, lorsque la prolongation convenue

en 1512 expira, les commissaires impériaux avaient obtenu une nouvelle prolongation de onze ans. En 1533, l'empereur s'efforça en vain d'empêcher la dissolution; à l'exemple du landgrave, tous les autres confédérés refusèrent de renouveler l'alliance. Il se forma, il est vrai, des confédérations isolées entre d'anciens membres de la ligue souabe, mais chacune de ces alliances avait sa tendance particulière. La plus puissante entre toutes aurait été la ligue impériale conclue, le 30 janvier 1535, entre l'empereur, le roi des Romains, et plusieurs états de Bavière et de Franconie, si elle avait pris de la consistance.

Le prince Christophe de Wirtemberg réclame son patrimoine.

Depuis 1530, Philippe le Magnanime s'érigea en protecteur du duc de Wirtemberg, qui, attaché à la religion protestante, aurait fourni un accroissement à la ligue de Smalcalde, s'il avait été maître de son pays. Charles-Quint montra le peu de cas qu'il faisait de cette protection, en investissant, le 5 septembre 1530, le roi d'Hongrie du duché de Wirtemberg, malgré les représentations des électeurs contre une action si arbitraire. Bientôt il s'éleva une réclamation plus puissante, puisque c'était le cri de l'innocence opprimée. Le jeune Christophe qui depuis 1520 se trouvait au château d'Inspruck, avait suivi l'impératrice à Vienne-la-Villeneuve, lorsqu'en 1529 elle y transféra sa résidence. Ce fut là que Charles-Quint le vit; il le prit en amitié, l'attacha à sa cour, et se fit accompagner par lui, lorsqu'en 1530, il se rendit à Bologne pour y recevoir des mains de Clément VII la couronne impériale. Christophe le suivit aussi, la

ne année, à la fameuse diète d'Augsbourg. Ce yage fit époque dans la vie du jeune prince, âgé alors de quinze ans. A Augsbourg il reçut par les amis de sa maison les premiers renseignemens sur le sort de son père et de sa patrie : il y fut témoin des représentations que les princes firent à l'empereur à ce sujet, et de la cérémonie par laquelle le duché de Wirtemberg fut inféodé au roi Ferdinand.

D'Augsbourg Charles-Quint traîna Christophe à sa suite pour lui faire faire la campagne d'Hongrie, après laquelle il devait l'accompagner en Italie et en Espagne. Arrivé sur les frontières du Tirol, le prince s'évada à l'aide d'un guide qui connaissait bien les montagnes. Des émissaires de l'empereur et du roi Ferdinand explorèrent en vain sa trace ; elle fut si bien cachée qu'on a toujours ignoré à quel endroit le prince établit sa demeure. On sait seulement qu'il fut une fois momentanément chez les ducs de Bavière, ses oncles.

Aussitôt que Christophe se trouva en sûreté, il protesta contre l'usurpation dont il était la victime, avec une force qui fit la plus grande sensation en Allemagne et dans l'Europe entière, car les yeux du monde étaient fixés sur le pays de Wirtemberg. Le 17 novembre 1532 il écrivit à la confédération de Souabe pour demander communication de toutes les pièces concernant l'occupation et l'aliénation de son patrimoine, et cette réquisition étant restée sans réponse, il la réitéra le 29 mai 1533.

L'apparition subite d'un adversaire qui n'avait d'autres armes que celles du droit et de la raison,

causa beaucoup d'embarras au roi Ferdinand, qui, précisément à cette époque, négociait le renouvellement de la confédération de la Souabe. Au milieu même des confédérés il s'éleva plus d'une voix en faveur de Christophe. Le roi s'engagea envers le directoire assemblé à Augsbourg à faire rendre justice au prince par rapport à ce qui avait été stipulé en sa faveur en 1520. En faisant connaître à Christophe les bonnes intentions du roi des Romains, le directoire lui donna, au mois de juin 1533, la communication demandée des actes. Quelques semaines après, le 31 juillet, le prince publia un mémoire dans lequel il déduisit la nullité de tout ce qui avait été fait à l'égard du duché de Wirtemberg, rejeta toute espèce d'arrangement pour sa subsistance, et requit la confédération de remplir le devoir que lui imposait le but même de son existence.

En réponse le directoire adressa, le 25 août 1533, au prince, un sauf-conduit pour qu'il pût se rendre à Augsbourg et y traiter de cette affaire. Christophe adressa alors à Louis, duc de Bavière, son oncle, la demande d'un conseiller habile et homme de bien pour l'assister. On lui envoya le docteur Ambroise Volland, qui anciennement avait été chancelier du duc Ulric. Le 18 septembre le prince supplia, par des circulaires, le roi de France, Jean Zapolya, roi d'Hongrie, et plusieurs princes d'Empire, amis de sa maison, de faire soutenir sa cause par les ambassadeurs qu'ils avaient à la diète fédérale. En même temps, pour cacher le lieu de sa retraite, il se rendit

sans bruit à Soleure où l'attendait un officier du comte de Fürstemberg, qui le convoya à Augsbourg: il arriva dans cette ville au commencement de décembre 1533. Il s'y ouvrit une négociation à laquelle prirent part les commissaires de l'empereur et ceux du roi des Romains, l'ambassadeur de France et la diète fédérale. On offrit au prince tantôt le comté de Cilley, tantôt Tubingue et Neuffen, ou Ortenbourg et Kenzingen, tantôt Nellenbourg et Tuttlingen, avec une pension de 10,000 florins; le prince résista à tous les artifices de la diplomatie et se refusa à toute transaction. La confédération ne fut pas renouvelée, ainsi que nous l'avons déjà dit; toute délibération fut ajournée à la prochaine diète, et on prit réciproquement des engagemens : Christophe, de ne pas agir hostilement contre le roi, et celui-ci, de ne pas s'opposer à ce que le prince demeurât en attendant en Bavière, auprès de ses oncles; il promit aussi aux ducs, mais secrètement, à cause du refus du prince, de leur payer une pension de 4,000 florins pour son entretien.

Dans l'intervalle, Philippe le Magnanime s'était rendu à Paris, pour s'assurer des secours de la France. François I.er conclut, le 28 janvier 1534, à Augsbourg, une ligue formelle avec la Saxe, la Bavière et la Hesse, en interprétation de la convention de Scheyern, de 1532. Le roi de France s'engagea à supporter, soit avec celui d'Angleterre, soit seul, la moitié ou au moins le tiers des frais de la guerre. Le landgrave, comptant sur ce secours, exécuta avec promptitude son plan, pendant que Ferdinand était

Alliance d'Augsbourg de 1534.

occupé en Hongrie, et que Charles était en Espagne. Après être convenu avec Ulric des conditions de sa restitution, il pénétra en Souabe par l'Odenwald, et marcha sur Lauffen, situé sur le Necker, où 12,000 Autrichiens, commandés par Frédéric, comte Palatin, lui livrèrent bataille, le 13 mai 1534. Ils furent mis dans une déroute complète, et deux jours après, le vainqueur ramena Ulric dans sa capitale. Avant la fin du mois, les Autrichiens furent expulsés de tout le duché.

Aussitôt que Philippe le Magnanime et le duc Ulric tirèrent les armes, ils invitèrent Christophe à se joindre à eux; mais ce prince leur répondit que les engagemens qu'il venait de contracter ne le lui permettaient pas. Ce ne fut qu'après la bataille de Lauffen, qu'il alla joindre son père, qu'il n'avait pas vu depuis sa quatrième année : il ne réussit pas à conquérir son affection entière. Ulric ne pouvait pas oublier que c'était lui que la duchesse et ses frères avaient voulu mettre à la place de son père exilé. Au bout de six mois, Christophe alla chercher du service à la cour de France, et entretenir les bonnes dispositions de François I.er pour Ulric et sa maison.

Le roi des Romains, désirant ardemment que sa dignité fût reconnue par l'électeur de Saxe, faisait entendre qu'il achèterait cette reconnaissance par un sacrifice. Les électeurs ecclésiastiques, ainsi que le Palatin et l'électeur de Brandebourg, profitèrent de cette disposition, en la faisant tourner en faveur du duc de Wirtemberg. Ils réussirent, non toutefois sans

eaucoup de peine, à faire signer, le 29 juin 1534, à Cadan en Bohême, une transaction entre le roi des Romains et l'électeur de Saxe, agissant tant en son nom qu'en celui du landgrave et du duc Ulric. La paix de Nuremberg fut confirmée, et le roi des Romains promit de s'employer pour que la chambre impériale reçût l'ordre de s'abstenir, en affaires de religion, de toutes procédures contre les protestans, nommés dans la paix de Nuremberg, de manière cependant que les Anabaptistes et les Sacramentaires (c'est-à-dire les adversaires de Luther dans la doctrine sur la présence réelle [1]), et toute autre nouvelle secte, seraient exclus du bénéfice de cette paix. L'électeur reconnaîtra Ferdinand comme roi des Romains, si, avant Pâques 1535, on fait une constitution portant qu'à l'avenir il ne sera pas procédé, du vivant de l'empereur, à l'élection d'un roi des Romains, à moins qu'elle n'ait été reconnue nécessaire ou utile dans une assemblée particulière, convoquée pour cela. L'empereur donnera à l'électeur de Saxe l'investiture que jusqu'alors il lui avait refusée. Cet électeur était Jean-Frédéric qui, en 1532, avait succédé à son père Jean le Constant; Charles-Quint lui avait refusé l'investiture, parce qu'il avait fait séparation d'avec les catholiques. Le duc Ulric gardera son duché de Wirtemberg, mais comme arrière-fief mâle de l'Autriche, sans préjudice de son immédiateté et de ses droits comme État d'Empire. A défaut d'héritiers féodaux mâles, le duché sera dévolu à l'Autriche.

Transaction de Cadan, 1534.

[1] Ou ce qu'on a nommé ensuite Calvinistes ou Réformés.

Dans son duché, ni en dehors, le duc Ulric ne trou blera personne dans l'exercice de la religion q chacun professe : dans ce cas sont nommément l fondations ecclésiastiques ayant des possessions da le duché. Lui et le landgrave demanderont pard à genoux à l'empereur, et, par procuration, au r des Romains; enfin, ces deux princes fourniron pendant trois mois, au roi des Romains, un secou de 4,500 hommes pour le siége de Munster.

Le duc Ulric ne se résolut qu'après quelques hé tations à accepter sa restitution, aux conditions s pulées par le traité de Cadan. Le changement duché de Wirtemberg en arrière-fief de la mais d'Autriche, était nul, parce que les conditions d lettres d'investiture de 1495 [1] ne pouvaient être a nulées sans le consentement de l'Empire. Il résulta cette nullité que lorsqu'en 1593, la postérité d'Ul s'éteignit, la branche de Montbéliard qui, descen de son frère, succéda dans le duché, refusa de reconnaître vassale de l'Autriche, comme n'ay jamais consenti à la transaction de Cadan. Ap quelques contestations, l'empereur Rodolphe II, p une nouvelle transaction, conclue à Prague, le janvier 1599, renonça à son domaine direct sur duché, en se réservant la succession, à défaut de branche mâle des ducs.

Au reste, le duc Ulric fut à peine rétabli dans s pays, qu'il y introduisit la réforme sans s'arrête l'article du traité de Cadan, qui lui en interdisait

[1] Voy. vol. XIV, p. 404.

culté, parce que le changement de religion était demandé par les habitans mêmes. Telles étaient les richesses du clergé catholique dans ce pays, que quoique le produit de la vente de ses biens fût employé pour payer les dettes que le duc avait faites pendant son exil, ainsi que les frais de guerre qu'il fallut restituer au landgrave, il resta un fond suffisant pour doter magnifiquement les établissemens d'instruction publique que ce pays possède. Ainsi finit l'affaire de la restitution du duc de Wirtemberg, sans entraîner les protestans dans une guerre avec l'Autriche, comme Philippe le Magnanime l'avait espéré, mais non sans augmenter leur puissance par l'accession d'un allié, et leur considération par l'activité avec laquelle on était venu à son secours.

On aura remarqué que dans le traité de Cadan, le roi des Romains stipula un secours que le landgrave de Hesse et le duc de Wirtemberg devaient lui fournir pour le siège de Munster. Cette ville était alors au pouvoir d'une troupe de fanatiques tels qu'on n'en a vus depuis, si nous exceptons les hypocrites qui ont fait mourir Charles I[er] en Angleterre et les scélérats qui ont immolé Louis XVI. Depuis la bataille de Frankenhausen, on avait poursuivi par le fer et le feu ces forcenés qui, sous le prétexte de rétablir l'ancien christianisme, avaient commis des horreurs dont l'Europe avait fait frémir; la diète de Spire de 1529 avait décrété que les Anabaptistes fussent exterminés sans aucune forme de procès. Cette rigueur fut cause qu'ils quittèrent l'Allemagne; une petite colonie seulement de

Troubles de Munster.

ces fanatiques s'était retirée dans les Pays-Bas d'oi envoyèrent des émissaires en Westphalie pour f des prosélytes. De ce nombre était Jean Mathieu boulanger de Haarlem, et le tailleur Jean Bock qui est devenu fameux sous le nom de Jean de Le Ils trouvèrent des adhérens à Munster, surtout d la personne du curé Rottmann et du cordonnier I nard Knipperdolling. Leur doctrine annonçait le gne de la liberté et de l'égalité, la communauté biens, et l'abolition des lois. On aurait de la pein croire que ces extravagances trouvèrent des adm teurs, si une malheureuse expérience ne nous a enseigné qu'il est aussi difficile de faire entend la multitude le langage de la raison, qu'il est cile de l'égarer en flattant ses passions. Les habi sensés de Munster quittèrent une ville où domina folie. Après y avoir causé pendant plusieurs an des tumultes et commis toutes sortes d'excès, les A baptistes nommèrent, au mois de février 1534, c nouveaux bourguemaîtres dans la personne de K perdolling et de Ceppenbroch. Ces magistrats dét sirent les couvens et les églises, brisèrent les monum des arts que ces bâtimens renfermaient, s'emparè de la fortune des citoyens en les forçant de li leur or et leur argent; firent brûler comme i tiles tous les livres, excepté la Bible, et comme c duisant au péché tous les instrumens de musique q trouvèrent dans les maisons des particuliers.

L'évêque de Munster à la tête d'un corps de t pes ayant, au mois de mars 1534, attaqué la v

le fanatique Mathiesen, inspiré par une prétendue révélation d'en haut, sortit de la ville avec trente compagnons seulement dont la vue devait disperser les satellites du despotisme. Il n'en arriva pas ainsi; Mathiesen fut tué; cet échec ne dessilla pas les yeux de la multitude à qui Backold, successeur de Mathiesen, dit que la mort du boulanger était entrée dans le plan de la Providence qui voulait que sa veuve devînt la femme du tailleur de Leide. Il l'épousa en effet, mais en même temps il se donna un *harem* de *dix-sept* femmes, car la polygamie ou plutôt la polygynie était une de ses doctrines favorites. Il éleva Munster au rang d'un royaume sous le nom de Zion, et prit le titre de roi. Le bourguemaître Knipperdolling fut promu à la dignité de bourreau pour servir d'instrument à la fureur homicide du tyran. Celui-ci étala un faste ridicule, portait une couronne d'or, s'entoura de ministres et d'une cour. Zion devint le théâtre de tous les excès du fanatisme, de la cruauté et de la volupté.

La guerre de Wirtemberg fut cause que les princes d'Empire tolérèrent, beaucoup trop long-temps pour leur honneur, ces charlatans de la liberté, ces profanateurs de la religion. Enfin au mois de décembre 1534, le cercle de Westphalie envoya à l'évêque un secours de 3300 hommes pour presser le siège de la ville de Munster, qui fut traîné en longueur à cause de la lenteur avec laquelle les États intéressés fournirent l'argent nécessaire pour payer les troupes. Ce ne fut que le 24 juin 1535 que Munster fut pris de force

après la résistance la plus opiniâtre. Le roi Jean et son bourreau furent faits prisonniers. Les théologiens de Philippe le Magnanime épuisèrent leur éloquence pour faire reconnaître à ces fanatiques leur erreur ou leur crime; rien ne put faire impression sur eux. Le 23 janvier 1536, ils furent exécutés, après avoir été déchirés pendant une heure par des tenailles de fer rougi. La ville de Munster perdit ses privilèges et fut soumise à la souveraineté de son évêque. Le culte protestant fut banni de ses murs.

Publication de la Caroline.

Pour ne pas interrompre l'histoire des troubles religieux depuis 1529, nous avons passé sous silence la diète de Ratisbonne de 1532, qui s'occupa principalement de l'organisation et de la réforme de la justice en Empire. Elle remédia à l'horrible confusion qui régnait dans la législation criminelle où tout était abandonné à l'arbitraire, en publiant un Code criminel qui est ordinairement appelé *la Caroline*. On prit pour base un code que l'évêque de Bamberg avait fait rédiger en 1507 sous la direction d'un homme célèbre, Jean, baron de Schwarzenberg. La Caroline ne fut pas généralement introduite en Allemagne; les maisons Palatine, Saxonne et Brandebourgeoise s'étant réservé leur législation particulière.

SECTION XI.

Suite du règne de Charles-Quint : troisième et quatrième guerre de France.

La guerre entre Charles-Quint et François I.er, mal assoupie par la paix de Cambrai [1], éclata de nouveau en 1536. L'union étroite que le roi de France avait conclue, en 1533, avec le pape Clément VII [2], les secours qu'il accorda au landgrave de Hesse pour rétablir le duc de Wirtemberg, ses liaisons avec les Turcs, et les négociations de son ambassadeur, Guillaume de Bellay, avec la ligue de Smalcalde, indiquaient suffisamment qu'il ne regardait la paix de Cambrai que comme un armistice pendant lequel il pourrait rétablir ses forces. Exécution de Maraviglia.

Au mois de décembre 1532, François I.er envoya à Milan un certain Maraviglia ou Merveille, chargé de négocier en secret avec le duc François Sforce une alliance contre l'empereur. La chose fut trahie, et le duc, craignant la colère de Charles-Quint, oublia au point les lois que prescrit le droit des gens que, sous le prétexte d'un homicide commis par les domestiques de Maraviglia, il ordonna l'arrestation de ce ministre et lui fit couper la tête le 3 juillet 1533. François I.er se serait probablement vengé sur-le-champ d'une si grave insulte, si la mort de Clément VII, ne l'avait engagé à ajourner l'exécution de ses projets à une

[1] Voy. p. 63 de ce vol. [2] Voy. p. 84 de ce vol.

époque plus opportune. Sur ces entrefaites le duc de Milan mourut, le 24 octobre 1535, sans laisser d'héritier, et l'empereur fit prendre possession du duché comme fief vacant de l'Empire. François I.er le réclama parce qu'il n'y avait renoncé qu'en faveur de la maison de Sforce, après le décès de laquelle ses droits devaient revivre. Le roi de France, par des motifs que nous rapporterons ailleurs, dépouilla, en 1535, son oncle, le duc de Savoie, de tous ses états, et rien ne paraissait devoir l'empêcher d'entrer dans le Milanais. Charles-Quint qui, pour pouvoir s'y opposer, avait besoin de remonter ses troupes revenues de l'expédition de Tunis, amusa le roi par des négociations. Il offrit de céder le duché non au roi de France, ni au dauphin, son successeur présomptif, ni au duc d'Orléans, second fils du roi, qui pouvait un jour être tenté de faire valoir les prétentions de Catherine de Médicis, son épouse, au duché d'Urbin; mais il offrait d'inféoder le Milanais au duc d'Angoulême, troisième fils de François Ier. Ces négociations eurent lieu à Rome, où l'empereur revenu de Tunis s'était rendu après avoir célébré à Naples avec une grande pompe le mariage de Marguerite, sa fille, avec Alexandre de Médicis, duc de Florence. Se trouvant à Rome, Charles-Quint, que la conquête de la Savoie et du Piémont par François Ier et les nouvelles prétentions de ce monarque sur le Milanais avaient exaspéré, se permit une chose inouïe en *diplomatie*. Le 17 avril 1536, en présence du pape et des ambassadeurs et envoyés de toutes les puissances, il prononça en langue espagnole

un discours violent qui fut une véritable invective contre le roi. Après cette incartade, Charles-Quint se rendit en Lombardie. Cependant le cardinal Jean de Lorraine, ambassadeur de France, qui se trouvait à Sienne, continua encore quelque temps sa négociation pour la paix jusqu'à ce que Charles-Quint ayant achevé ses préparatifs de guerre, les traités furent rompus.

Seconde expédition de Charles-Quint en Provence.

Dans l'intervalle, une armée formidable composée d'Allemands, d'Espagnols et d'Italiens s'était rassemblée en Lombardie; elle devait commencer ses opérations par le siège de Turin; mais arrivé à Asti, l'empereur se laissant séduire par l'enthousiasme d'Antoine de Leyva, auquel les astrologues avaient promis la conquête de la France, résolut d'envahir la Provence. L'armée impériale se mit en marche au mois de juillet 1536. Elle passa le Var, et incessamment pourvue de vivres et de munitions par la flotte d'André Doria qui la suivait en longeant la côte, elle s'empara d'Antibes et de Fréjus et marcha sur Aix. On avait décidé au conseil du roi de France que, sans livrer bataille, on tâcherait de vaincre Charles-Quint par la difficulté même de son entreprise. Le maréchal Anne de Montmorency occupait près d'Avignon, entre le Rhône et la Durance, un camp inattaquable. Le roi en personne avec le ban et l'arrière-banc, avait pris position à Valence. On dévasta tout le pays que Charles-Quint eut à traverser; on rasa les fortifications de toutes les places excepté Arles et Marseille qui furent pourvues de bonnes garnisons. Charles-Quint qui, depuis qu'il

avait quitté la côte pour s'enfoncer dans l'intérieur de la Provence, commençait à souffrir de la disette des vivres, et des maladies qui se répandaient parmi ses troupes, espérait qu'il engagerait le maréchal à quitter son camp, s'il assiégeait Marseille; Montmorency ne se laissa pas ébranler. Il reçut même des renforts inattendus. Les Suisses avaient promis de rester neutres dans cette guerre ; mais lorsque dans ces montagnes on apprit ce qui se passait sur le Rhône, rien ne put retenir l'ardeur de la jeunesse helvétique qui, voulant y prendre part, accourut, sans ordre et sans chef, auprès du général français. L'empereur fut obligé de renoncer à l'idée de se frayer un passage à travers le Dauphiné et le Lyonnais pour atteindre la Franche-Comté. Après avoir perdu par des maladies plus de 20,000 hommes et son meilleur général, Antoine de Leyva, il leva, au mois de septembre 1536, le siège de Marseille pour ramener ses troupes en Italie. Arrivé à Nice, il en remit le commandement à Alphonse d'Avalos, marquis de Vasto, ordinairement nommé le marquis del Guast se rendit à Gênes et s'embarqua pour Barcelonne.

Trève de Bommy de 1537.

La guerre se faisait en même temps dans les Pays Bas. En 1536, le comte de Nassau prit Guise et assiége sans succès Péronne. En 1537, François I.er se rendi maître de Hesdin et de plusieurs places de l'Artois déjà Montmorency, qu'il venait d'élever à la dignit de connétable, se préparait à délivrer Térouann que les troupes de l'empereur assiégeaient, lorsque le deux sœurs de Charles-Quint, Éléonore, reine de France, et Marie, douairière d'Hongrie et gouver

nante des Pays-Bas, parvinrent à faire signer, le 30 juillet 1537, à Bommy-les-Térouane, une trève de dix mois pour les Pays-Bas, par laquelle le siège de Térouane fut levé, et, le 16 novembre, à Monçon en Aragon, une trève de trois mois pour l'Italie. On employa ce délai à négocier une paix dans des conférences tenues à Leucate, mais tout ce qui en résulta, fut une prolongation de la trève pour quelques mois. En vain le pape Paul III interposa-t-il sa médiation. Il engagea Charles-Quint et François I.er à se rendre à Nice où il espérait les réconcilier; l'animosité qui régnait entre ces princes était si grande, que l'empereur, qui était à Villefranche refusa même de voir le roi de France qui s'était rendu à Villeneuve. Néanmoins le pape les engagea à signer, le 18 juin 1538, une trève de dix ans par laquelle chaque parti conservait les pays dont ils étaient en possession. Ainsi, par ce traité, l'empereur sacrifia le duc de Savoie; François I.er, à la vérité, ne recouvra pas le Milanais, mais il resta maître du Piémont et de la Savoie. Trève de Nice de 1538.

On ne sait trop comment expliquer un changement qui s'opéra subitement dans l'âme des deux monarques après l'animosité qu'ils avaient montrée à Nice; on ignore qui des deux fit la première démarche pour une réconciliation. Le fait est que le 14 juillet ils eurent une entrevue à Aigues-mortes où François I.er reçut son ennemi avec toute la franchise de son noble caractère. Les deux monarques passèrent plusieurs jours ensemble, se donnèrent des marques d'amitié réciproque et se séparèrent dans la meilleure intelligence.

Négociations relatives au concile.

Paul III qui, en 1534, avait succédé à Clément VII sur la chaire pontificale, montra un sincère désir de terminer les disputes religieuses par la tenue d'un concile. En 1535, il envoya en Allemagne en qualité de nonce, Pierre-Paul Vergerio, évêque de Capo d'Istria, pour négocier avec les protestans; les propositions qu'il leur fit avaient un tel caractère de bonne foi, que les protestans furent embarrassés de trouver une raison pour les refuser. Le choix que le pape faisait de Mantoue pour lieu du concile, leur en fournissait bien une, mais il était trop évident que c'était un prétexte, et Paul III avait poussé la condescendance jusqu'à s'excuser, pour ainsi dire, de ce qu'en ce seul point il n'accédait pas aux vœux des protestans, en faisant connaître les motifs qui le déterminaient à donner la préférence à Mantoue. La raison que les protestans alléguaient pour décliner les propositions du pape, trahit aux yeux de tout juge impartial leur répugnance pour tout concile. Ils avaient rejeté les propositions de Clément VII, parce que ce pape avait voulu que la forme et la marche du concile fussent convenues d'avance; ils rejetèrent celles de Paul III parce que ce pape disait qu'il ne prétendait rien régler d'avance, mais abandonnerait tout au concile même; ils exigèrent maintenant que tout fût déterminé afin que l'on fût assuré que le pape n'aurait aucune influence sur le concile. Cependant Paul III, par une bulle du 2 juin 1536, convoqua le concile à Mantoue pour le 23 mai 1537; et cette convocation fournit aux protestans un prétexte pour crier contre la mauvaise

ti du pape qui faisait semblant de vouloir tenir une semblée de la chrétienté et choisissait pour cela la Lombardie qui était le théâtre d'une guerre entre l'empereur et François Ier.

Réunis à Smalcalde le 29 septembre 1536, ils renouvelèrent leur ligue pour dix ans, à dater du 18 février 1537, et y reçurent plusieurs nouveaux membres, tels que les ducs de Wirtemberg et de Poméranie, tous les princes d'Anhalt, les villes d'Augsbourg, de Francfort, de Kempten, d'Hanovre, de Hambourg, de Minden, d'Esslingen, de Brunswick, Goslar, Gœttingen et Einbeck. Dans une assemblée que la ligue tint au mois de février 1537, se présenta le vice-chancelier de l'Empire, nommé Mathias Held, envoyé par Charles-Quint pour s'entendre avec les protestans sur les plaintes qu'ils ne cessaient de former contre la chambre impériale, et pour les engager à accepter le concile de Mantoue. La paix de religion de Nuremberg interdisait à la chambre impériale de s'occuper d'affaires religieuses dans lesquelles les protestans étaient intéressés, mais ceux-ci avaient entièrement récusé l'autorité de cette cour de justice, parce qu'ils traitaient comme affaire de religion toute affaire dans laquelle un protestant était partie; le chancelier les exhorta à ne pas troubler la marche de la justice, mais à permettre que le tribunal lui-même prononçât chaque fois sur sa compétence. Un second grief des protestans se référait à l'interprétation de la paix de Nuremberg. Il était dit expressément dans cet acte qu'il ne pourrait être invoqué que par les signataires;

Consolidation de la ligue de Smalcalde.

mais les protestans voulaient l'étendre sur tous qui accéderaient à leur union. Le vice-chancelier déclara que c'était un point sur lequel la consci de son maître ne lui permettait pas de céder. Les testans se montrèrent intraitables sur tous les ob ils refusèrent même à l'empereur les secours co les Turcs qu'il leur demandait.

Articles de Smalcalde.

Le refus d'envoyer des députés au concile était traire à la manière de voir de Luther. D'après caractère franc, ferme et décidé, il aurait voulu les protestans y parussent comme accusateurs du] et comme défenseurs de la vérité qui devait être] clamée en face de toute la chrétienté et ne manqu pas de remporter une victoire complète sur le m songe. Il avait dressé pour cela une espèce de con sion qui, après avoir été approuvée par les États li et par leurs théologiens, devait être remise en g d'instruction aux députés qu'on enverrait à Mant Cet écrit diffère de la confession d'Augsbourg tant sa concision que parce que l'auteur s'est efforc rendre frappante l'opposition qui se trouvait entr opinions religieuses des deux parties et de prou jusqu'à l'évidence l'impossibilité d'une réunion. protestans assemblés à Smalcalde s'échauffèrent t ment dans la discussion avec le vice-chancelier, q signèrent sans examen cette déclaration de guerr est connue sous le nom d'*articles de Smalcalde*. y ajouta un mémoire sur la puissance du pape Melanchthon avait rédigé avec autant d'érudition de force. Il réconcilia ce réformateur avec les

; zélés qui lui reprochaient sa modération.
.arles-Quint avait véritablement voulu inspirer
: confiance aux alliés de Smalcalde, le choix
›ciateur qu'il y employa aurait été malheureux.
ılement Held était odieux d'avance aux pro-
mais il parla à Smalcalde d'un ton arrogant
onné qui choqua tout le monde. En quittant
lle, il parcourut les cours catholiques d'Alle-
›our les exciter contre les hérétiques, et devint
e la *sainte ligue* que l'empereur et le roi des
ıs, les archevêques de Mayence et de Salzbourg,
me IV et Louis, ducs de Bavière, leurs anciens an-
tes, qui avaient changé de politique depuis que
liés protestans montraient des intentions hos-
ntre la religion catholique même, George, duc
e, Éric l'aîné, et Henri II le Jeune, ducs de la
ıe maison de Brunswick, opposèrent à la con-
.ion de Smalcalde. Elle fut signée, le 10 juin
à Nuremberg.

Sainte ligue de Nuremberg, 1538.

e ligue ne pouvait pas effrayer les protestans
: parti reçut vers cette époque plusieurs accrois-
considérables. Le roi de Danemark accéda, le
1538, à la confédération de Smalcalde. Joa-
.I qui, en 1539, succéda à son père comme
r de Brandebourg, sans suivre cet exemple, se
ı pourtant luthérien et introduisit le protestan-
lans son pays. Le plus ardent ennemi des nou-
loctrines, parmi les princes, George, duc de
mourut en 1539 : Henri son frère, qui lui suc-
s'était depuis long-temps déclaré protestant et

Progrès du luthéranisme en Allemagne et dans le Nord.

s'empressa d'introduire sa religion en Misnie et à l'université de Leipzig qui jusqu'alors avait été un des plus solides appuis de la foi catholique. Mais ce qui est plus fort, c'est que Hermann de Wied, archevêque de Cologne, et les évêques de Lubeck, de Camin et de Schwerin adoptèrent la réformation. La défection de l'archevêque fit une sensation d'autant plus grande que ce prélat avait été jusqu'alors un des plus zélés adversaires des novateurs, et qu'avec son approbation deux d'entre eux, Adolf Klarenbach et Pierre Flystædt, avaient été brûlés à Cologne. On peut estimer qu'en 1540 la moitié de toute la population de l'Allemagne avait embrassé le luthéranisme, et dans tout le Nord de ce pays il n'y avait plus de prince séculier catholique que les ducs de Brunswick.

Formule de concorde de Wittemberg. Au surplus, le schisme entre les Luthériens et les Sacramentaires avait cessé. La modération de Melanchthon avait exercé sur l'auteur de la réformation une influence si bienfaisante, ou le besoin de renforcer le parti protestant se fit sentir si vivement que Luther donna les mains à une réconciliation. Le 25 mai 1536, dans une conférence tenue à Wittemberg entre les théologiens de cette ville et ceux de Strasbourg, on convint d'un *formulaire de concorde* qui fut signé par les deux parties, et Luther était venu à un tel degré de tolérance que, peu de temps après, dans une conférence qu'il eut à Gotha avec des députés des réformés suisses, il consentit que chaque parti entendît cette formule à sa manière. Dans une lettre qu'il adressa à ce parti le 1er décembre 1537, il répéta ce

nsentement et s'exprima sur la doctrine de la pré-
nce réelle d'une manière qui pouvait faire croire
'il avait adopté l'opinion des réformés. Il paraît même qu'il ne désapprouva pas un changement que Melanchthon avait fait au dixième article de la confession d'Augsbourg, en substituant à ces mots : « ils croient que le corps et le sang de Jésus Christ se trouvent véritablement présens dans la Sainte cène et sont distribués à ceux qui les mangent, et désapprouvent ceux qui enseignent autrement [1]; les suivans : « Ils croient qu'avec le pain et le vin le corps et le sang de Jésus Christ sont réellement distribués à ceux qui les mangent [2]. » Ce changement fut souvent reproché à Melanchthon comme une action arbitraire, comme une faiblesse répréhensible et comme une hérésie; certes ces reproches étaient fondés sous le premier rapport. Ils remplirent d'amertume les derniers jours de sa vie. Confession d'Augsbourg variée.

La nation allemande s'étant divisée en deux partis ennemis, quelques princes, animés de sentimens patriotiques, entreprirent de réunir les esprits. Le nouvel électeur de Brandebourg surtout ambitionnait la gloire d'être le pacificateur de l'Allemagne. Il fit plusieurs voyages pour inspirer aux autres les intentions pacifiques dont il était rempli; il vit, à Bautzen, le roi Ferdinand qu'il gagna, en lui représentant qu'il ne pouvait espérer un secours considérable contre les Turcs, que lorsque toute division aurait cessé en Intérim de Ratisbonne, 1541.

[1] Voy. p. 76 de ce vol.

[2] Quod cum pane et vino vere exhibeantur corpus et sanguis Christi vescentibus in cœna Domini.

Empire. L'empereur lui-même, qui depuis quelq
temps avait laissé entrevoir aux protestans qu'il n'a
tendait qu'une occasion favorable pour leur faire se
tir le poids de sa colère, parut se prêter à de nouvel
tentatives pour une pacification, et tout porte à cro
qu'il fut de bonne foi, quoique les protestans qui
voyaient partout que fraude et astuce, ne pusse
pas s'en convaincre. Après diverses négociations
des colloques entre les deux partis, tenus au mo
de juin 1540, à Haguenau, et en janvier 1541,
Worms, dont nous supprimons les détails, parce q
ces réunions restèrent sans résultat; toute l'affai
fut renvoyée à une diète qu'après une absence de h
ans, Charles-Quint ouvrit, le 5 avril 1541, à Rat
bonne. On y convint qu'un petit nombre de cath
liques et de protestans, connus comme homm
probes, pacifiques et modérés, se réuniraient po
voir s'il ne serait pas possible de s'accorder sur l
articles de foi. L'empereur choisit lui-même c
personnes; c'étaient, pour les catholiques, Jules
Pflug, doyen du chapitre de Meissen, prélat éclai
et tolérant [1], Jean Gropper, docteur en théologie
Cologne [2], homme si modéré, qu'on aurait pu
soupçonner de pencher pour les nouvelles doctrine
s'il n'avait prouvé le contraire, en s'opposant à la r
forme dans l'archevêché de Cologne, et le docteur Je
Eck, dont la véhémence contrastait avec le caract
pacifique des deux autres. Les protestans désignés p

[1] Il fut par la suite évêque de Naumbourg.

[2] Il eut par la suite le chapeau rouge.

pereur étaient Philippe Melanchthon, Martin er, le réformateur de Strasbourg, et Jean Pisto-, prédicateur à Nidda en Hesse. Ces six théolos supplièrent l'empereur de leur donner pour idens, Frédéric, comte Palatin du Rhin, et olas Perrenot de Granvelle, un de ses ministres, et permettre à quelques autres ministres d'assister me témoins au colloque.

es six commissaires se réunirent le 27 avril 1541. allaient disputer sur des articles qui avaient été sés au colloque de Worms, lorsque Granvelle r remit, de la part de Charles-Quint, un écrit, disait-il, lui avait été communiqué par des mmes bien pensans, comme pouvant fournir un yen de conciliation. L'empereur demanda, en séquence, qu'ils regardassent ce projet comme bjet de leur discussion, et qu'ils l'acceptassent avec modifications dont ils conviendraient. Cet écrit, i est connu sous le nom d'*Interim de Ratisbonne*[1], it en effet rédigé par un catholique qui désirait cèrement la paix, qui pensait peut-être que tout tait pas hérésie dans la doctrine de Luther; mais 'il y a des erreurs qu'il faut respecter et d'autres nt il faut abandonner le redressement au temps et progrès des lumières. Cet auteur est resté inmu : c'était probablement Gropper lui-même.

L'écrit remis par Granvelle devint la matière d'une cussion; et, dans l'espace de quinze jours, on s'acda sur quatre questions qui avaient été jusqu'alors

[1] Pour le distinguer de l'Intérim d'Augsbourg, qui est de 1548.

un objet de controverse, savoir l'état d'innocen
de la nature humaine avant la chute des premi
hommes, le libre arbitre, le péché originel et la j
tification. Lorsque l'électeur de Saxe, qui était
Torgau, apprit qu'on s'était entendu sur quatre a
ticles qui sortaient du cabinet de l'empereur, il f
vivement effrayé de cet accord; car lui et Luth
étaient persuadés que le colloque de Ratisbonne n'
tait qu'un piège dressé à la simplicité des protesta
et l'électeur voulut sur-le-champ rappeler l'hom
Melanchthon; il finit par envoyer à Ratisbonne
autre théologien, le plus intolérant du parti, cha
de le surveiller et de l'empêcher d'être trop facil
c'était Nicolas Amsdorf, prédicateur à Magdebourg

Les craintes de Luther étaient peu fondées. En di
cutant le cinquième article du projet, les commissai
ne purent pas s'accorder, parce que les protest
ne consentirent jamais que les mots de *transsubsta*
tiation et d'*adoration de l'hostie consacrée*, y fuss
insérés; ils se montrèrent aussi si farouches sur
autres articles, depuis que Melanchthon avait re
des reproches de l'électeur et de Luther, que le co
loque fut rompu le 22 mai. En vain l'électeur
Brandebourg et George, margrave d'Anspach, e
voyèrent-ils à Luther une ambassade solennelle co
posée de deux princes d'Anhalt, de Mathieu
Schulenbourg, et du théologien Alexandre Alesi
pour le supplier de coopérer au rétablissement de
paix. Quand même Luther aurait voulu se mont
conciliant, l'électeur ne le lui aurait pas permis. O

ce était venu exprès à Torgau, pour lui recommander de la fermeté. Le réformateur répondit aux ›yés des princes qu'il ne pouvait pas se persuader les catholiques voulussent faire hommage à la té; car, dit-il, s'ils ont pu s'accorder sur quatre ıts, ils le pouvaient sur tous les autres, qui sont conséquence des premiers. Il ne refusa cependant son assentiment aux quatre articles; mais bientôt :s, il le retira, à moins que les catholiques ne nnussent formellement qu'ils avaient été jusqu'adans l'erreur, en enseignant que l'homme pouvait :ribuer à sa justification, celle-ci ne s'opérant que la seule foi : c'était déchirer les articles convenus. ›nfin, après toutes ces négociations, on publia, le juillet 1541, le recès de la diète de Ratisbonne, , sans parler des articles convenus, contre lesquels était aussi élevé une opposition catholique, renà toutes les affaires de religion au futur concile. npereur promit d'engager le pape à le convoquer s un court délai, et l'on convint qu'à son défaut, concile national, et si celui-ci ne pouvait être ni, une diète terminerait les différends de religion. ju'à cette époque, la paix de religion devait être ntenue, et les procédures de la chambre impériale aient être suspendues. Par une déclaration particue, l'empereur, qui avait le besoin le plus pressant ne assistance contre les Turcs, interpréta divers nts du recès d'une manière favorable aux protess, et annula toutes les dispositions de la diète de tisbonne de 1530 qui se rapportaient à la religion.

Recès de Ratisbonne.

Le 29 juillet, on signa aussi le renouvellement de la sainte ligue de 1538 : l'union fut divisée en deux districts, dits de l'Allemagne supérieure (l'Autriche, la Bavière, Salzbourg) et de Saxe (Mayence et Brunswick). L'empereur et son frère se réservèrent le quart des votes, comme ils s'engagèrent aussi à payer le quart des frais.

Ce fut immédiatement après la diète de 1541, que Charles-Quint entreprit son expédition contre Alger, dont nous parlerons ailleurs.

Les protes- ns récusent ut concile nvoqué par le ape.

A la diète de Spire de 1542, le légat du pape, Jean Moroni, après avoir succombé dans ses tentatives de faire agréer aux Allemands une ville d'Italie pour la réunion du concile, proposa Trente, le 23 mars. L'empereur et les États catholiques témoignèrent leur satisfaction de ce choix. Les protestans, forcés dans leurs derniers retranchemens, déclarèrent alors sans détour, qu'ils ne reconnaîtraient aucun concile convoqué par le pape, dans tel endroit que ce pût être.

Voyage de arles-Quint France, 39-1540.

La guerre entre les deux rivaux Charles et François, interrompue en 1538 par la trève de Nice, recommença en 1542. Après l'entrevue d'Aigues-Mortes, la bonne intelligence avait paru si bien rétablie entre ces deux monarques que, vers la fin de 1539 et au commencement de 1540, l'Europe étonnée vit un prince qui, quinze ans auparavant, avait abusé sans aucune générosité des avantages que la fortune lui avait accordés, se livrer à la loyauté et à la générosité d'un adversaire avec lequel il avait plus d'un sujet de contestation à terminer, et à la bonne foi d'une

nation dont il avait cruellement offensé l'orgueil.

Charles-Quint se trouvait en Espagne lorsqu'il reçut la nouvelle d'une révolte très-dangereuse qui avait éclaté à Gand et qui exigeait sa présence dans les Pays-Bas. Brouillé dans ce moment avec le roi d'Angleterre, il ne pouvait prendre la route de mer; celle d'Italie et d'Allemagne était longue; celle de France était courte, mais dangereuse, si les Français voulaient à leur tour tirer avantage des circonstances. Cependant François Ier, instruit de l'embarras de son beau-frère, l'invita avec sa franchise ordinaire à passer par la France et à visiter une sœur qui l'aimait tendrement. Charles, qui était incapable d'un sentiment magnanime, croyait les autres susceptibles de cette *faiblesse*, et il ne rougissait pas d'en profiter pour les tromper. Il ne pouvait se méprendre sur le caractère de François Ier, et il jugea qu'il pouvait s'y fier. Il n'était pourtant guère possible de voir le roi de France sans qu'il fût question du duché de Milan, et de la promesse que Charles avait faite de l'abandonner à un fils du roi [1]. Pour éviter une conversation si embarrassante, Charles-Quint promit au connétable de Montmorency de céder le Milanais à un des fils du roi, à condition que, pendant son séjour en France, on ne lui en parlât pas, afin que cet acte volontaire de sa part ne parût pas un effet de la contrainte.

Charles-Quint passa les Pyrénées avec une suite peu nombreuse. Les deux fils du roi qui l'avaient reçu à Fontarabie, ne le quittèrent plus sur la route, et il fut

[1] Voy. dans le chap. VI.

reçu partout avec les plus grands honneurs. Il arriva à Paris le 1er janvier 1540, et y passa huit jours dans les fêtes. Le roi et toute la cour l'accompagnèrent jusqu'à S. Quentin. Aussitôt qu'il fut arrivé dans les Pays-Bas, George de Salve, évêque de Lavour, ambassadeur de France, le requit de tenir sa promesse au sujet du duché de Milan. Après quelques subterfuges, se voyant pressé de répondre d'une manière catégorique, Charles-Quint fit une proposition inattendue : c'était de céder les Pays-Bas à sa fille, Marie, âgée de douze ans et de la marier au second fils du roi, qui avait dix-neuf ans, à condition que ce serait l'infante et non le fils de France qui gouvernerait, et que si ces princes ne laissaient pas d'enfant, les Pays-Bas retourneraient à l'Espagne. François Ier devait rendre au duc de Savoie, la Savoie et le Piémont dont il s'était rendu maître. Cette négociation fut rompue avec aigreur, et Charles-Quint fit une démarche offensante pour le roi de France, en donnant, le 11 octobre 1540, à Philippe, son fils, l'investiture du duché de Milan.

Assassinat de ...ux ministres ...ançais dans le ...ilanais.

L'honneur de sa couronne força François Ier à venger par les armes la mauvaise foi de l'empereur. Il résolut de raffermir son alliance avec le grand seigneur et de s'assurer de celle de la république de Venise. Il envoya comme ambassadeur à Constantinople Antoine Rincon, Espagnol qui se trouvait à son service, et à Venise un exilé génois, César Frégoso. Le marquis du Guast, gouverneur de Milan, informé que ces voyageurs s'étaient embarqués sur le Pô pour traverser la Lombardie, voulait les faire arrêter dans les environs

e Pavie, probablement pour saisir leurs papiers. Cet rdre donné par un homme dur et violent à des gens rossiers, fut mal exécuté ; les deux ambassadeurs at-aqués, le 3 juillet 1541, par des hommes qu'ils pou-vaient prendre pour des brigands, se défendirent et furent tués. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, gouverneur du Piémont pour le roi, pressentant ce qui devait arriver, avait voulu détourner les deux am-bassadeurs de leur projet de passer par le Milanais; ils ne se laissèrent pas intimider, mais ils consentirent à confier leurs dépêches au gouverneur pour qu'il les fît passer par une autre voie à Venise. Ainsi le crime commis par l'imprudence du marquis du Guast fut inutile, puisqu'on ne trouva aucun papier important sur les deux ambassadeurs. Du Bellay envoya les dé-pêches de Rincon à Constantinople par le capitaine Polin qui parvint depuis à une triste célébrité sous le nom de baron de la Garde : cet émissaire arriva à Constantinople et engagea Soliman Ier à envoyer sa flotte commandée par Khaïreddin Barberousse, pour agir de concert avec François Ier contre les côtes de Naples et d'Espagne. La république de Venise resta neutre.

L'assassinat de deux hommes revêtus d'un caractère public, traversant le Milanais sous la foi de la trêve de Nice, fut reproché à Charles-Quint comme un at-tentat prémédité et un délit contre le droit des gens; il devint le motif d'une déclaration de guerre. Trois armées attaquèrent à la fois les états de l'empereur. Le dauphin Henri, ayant sous ses ordres le maréchal

Quatrième guerre de France, 1542.

Claude d'Annebaud et Antoine de Lettes de Montpezat, investit Perpignan à la tête de 40,000 hommes; il trouva cette place si bien défendue par le duc d'Albe, qu'au bout de six semaines, en août 1542, il se retira. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, le même qui, par son mariage avec Jeanne d'Albret, devint ensuite roi de Navarre, commandait la seconde armée; il entra dans le comté d'Artois et le dévasta, pendant que Martin Rossem, maréchal de Gueldre, et Longueval qui commandaient 14,000 hommes de Jean le Pacifique, duc de Clèves, allié du roi, pénétrèrent dans le Brabant et levèrent de fortes contributions. Ils avaient jeté le dévolu sur Anvers, ville riche et remplie de marchandises. Ils en approchèrent et la sommèrent au nom des rois de France et de Danemark. Mais les chefs de la ville avaient armé les bourgeois et les négocians étrangers qui y étaient établis, et avaient pris de si bonnes mesures de résistance, qu'au bout de trois jours Rossem qui n'avait que quelques pièces de campagne, jugea à propos de décamper; il se tourna vers Louvain dont les habitans lui payèrent une contribution de guerre.

Charles, duc d'Orléans, second fils du roi, et Claude de Lorraine, duc de Guise, entrèrent avec la troisième armée dans le Luxembourg, et prirent Ivoi, Montmédi et Luxembourg. Après avoir mis des garnisons dans ces places, le duc d'Orléans congédia son armée, parce qu'il ne voyait pas paraître d'ennemi; mais à peine fut-il revenu en France, que René, premier prince de Nassau-Orange, vint avec une armée im-

périale et chassa les Français de toutes leurs conquêtes, excepté d'Ivoi que le duc de Guise défendit vaillamment.

Ainsi se passa la campagne de 1542, première de cette guerre : son succès ne répondit pas aux grandes dépenses que François I[er] avait faites. Le 21 février 1543, l'empereur conclut une alliance étroite avec Henri VIII, roi d'Angleterre, pour forcer François I[er] à renoncer à ses liaisons avec les Turcs et à donner satisfaction à Henri pour les prétentions qu'il formait à sa charge. Après cela Charles-Quint et Ferdinand Gonzague, duc de Guastalle, vice-roi de Naples, qui avait pris le commandement de l'armée des Pays-Bas, forte de 44,000 hommes, envahirent les états du duc de Clèves : ce prince fut forcé de céder, le 7 septembre 1543, à l'empereur, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, qui furent alors incorporés aux provinces des Pays-Bas. Ce fut ainsi qu'après soixante-dix ans de durée se termina la contestation à laquelle avait donné lieu la brouillerie entre Arnoul d'Egmond, duc de Gueldre et son fils dénaturé [1]. Charles, petit-fils d'Arnoul, rentré les armes à la main dans son patrimoine, avait été obligé, par les États même du pays, à le céder, en 1538, au duc de Clèves.

Charles-Quint fait l'acquisition de la Gueldre et de Zutphen.

Pendant que Charles-Quint agit avec tant de vigueur pour étouffer cette espèce de guerre intestine, les Français eurent des succès de plusieurs autres côtés. La flotte ottomane de 150 voiles, commandée par Khaïreddin Barberousse, après avoir dévasté les côtes du royaume de Naples, vint se joindre, près de

[1] Voy. vol. XIII, p. 300.

Toulon, à celle de la France, de 40 voiles, que commandait François de Bourbon, comte d'Enghien, frère puîné du duc de Vendôme. La flotte réunie s'empara, le 20 avril, de Nice, dernière place du duc de Savoie; la garnison se retira dans la citadelle qu'on assiégea. L'approche du marquis du Guast et la désunion qui régnait entre les Français et leurs féroces alliés furent cause que le siège fut levé le 8 septembre. En se retirant, les troupes pillèrent et incendièrent Nice.

Charles-Quint réunit Cambrai à ses états.

Du côté des Pays-Bas, le duc d'Orléans reprit Luxembourg qui, l'année précédente, avait été perdu par sa précipitation; le roi de France en personne s'empara de Maubeuge et de Landrecy; cette dernière place fut assiégée, après la campagne de Clèves, par le duc de Guastalle, auquel s'étaient réunis le duc d'Arschot avec les troupes belges, Pierre de Tolède, avec 3,000 Espagnols, et le corps que venait d'envoyer le roi d'Angleterre. Une maladie empêcha Charles-Quint d'assister au siège. François Ier lui-même s'étant approché avec une armée, Charles-Quint fit lever le siège. Ce prince se dédommagea de cet échec en s'emparant par surprise de Cambrai, ville libre et impériale qu'il réunit arbitrairement à ses états.

Bataille de Cérisolles, 1544.

Le comte d'Enghien qui depuis la mort de Guillaume du Bellay était gouverneur du Piémont, assiégeait Carignan, dont le marquis du Guast s'était emparé, et qui par sa situation était très-importante pour la France. Sachant que le marquis du Guast approchait avec des forces supérieures pour dégager cette place, il demanda permission au roi de livrer bataille.

La majorité du conseil du roi s'y opposa à cause des dangers dont la France était menacée en cas de défaite, et sans doute aussi à cause de la jeunesse du duc d'Enghien qui n'avait pas vingt-quatre ans. François Ier décida autrement, et la bataille eut lieu, le 14 avril 1544, à Cérisolles, près Carignan. Mille jeunes Français, la fleur de la noblesse, étaient accourus pour avoir part à la gloire de cette journée; c'était, après huit années de guerre, la première bataille qu'on allait livrer.

L'armée française était de 22 à 24,000 hommes, parmi lesquels il y avait 4,000 Suisses allemands et 4,000 Suisses français qui jouissaient d'une moindre réputation de valeur que leurs compatriotes montagnards. Le marquis du Guast avait de 28 à 29,000 hommes. Les Français remportèrent une victoire complète; 12,000 ennemis furent hachés, car c'était une boucherie; 3,000 furent faits prisonniers. Les historiens du temps remarquent que les Allemands qui servaient dans l'armée de Charles-Quint ne montrèrent pas ce jour là leur bravoure accoutumée, sans doute, ajoutent-ils, parce que ces Luthériens, qui avaient commis toutes sortes de sacrilèges, étaient intimidés par leur mauvaise conscience. Le fait est qu'ils étaient fatigués d'une marche extrêmement pénible. La prise de Carignan et la conquête de tout le Montferrat, outre Casale, Trin et Albe, furent la suite d'une victoire qui fut achetée par une perte légère.

Invasion de la Champagne par Charles-Quint.

Après avoir pris Luxembourg, Commercy et Ligny, ville dont la situation au pied d'une haute mon-

tagne, ou plutôt entre deux montagnes, rend la défense difficile, l'empereur, au commencement de juillet 1544, envahit la Champagne à la tête d'une armée de 50,000 hommes et d'une artillerie formidable, et, pendant que Henri VIII perdait son temps devant Boulogne, assiégea S. Dizier, qu'un architecte de Bologne, nommé Jérôme Marini, venait de fortifier. Ce fut à ce siège que René, prince d'Orange-Nassau, fut tué. Le retard que causèrent le siège de Boulogne et celui de S. Dizier laissèrent à François I[er] le temps de réunir une armée de 44,000 hommes. S. Dizier ne fut pris que le 17 août [1]; immédiatement après, Charles, laissant Châlons-sur-Marne, s'empara d'Épernay et de Château-Thierry, et répandit la terreur jusqu'à Paris. Il avait en effet été convenu que les deux alliés, l'empereur et le roi d'Angleterre, marcheraient, chacun de son côté, sur cette capitale, mais Henri VIII s'obstinait à vouloir auparavant être maître de Boulogne et de Montreuil : Talbot assiégeait le dernier. En attendant, Charles-Quint,

[1] PAUL JOVE attribue la longue durée de ce siège à la circonstance que Charles-Quint, par économie, n'avait pas fait venir ses troupes italiennes qui, par leur agilité, y étaient plus propres que les Allemands, « quod Germani armis atque corporibus graves neque suopte ingenio multa agilitate pollentes quandam incessus tarditatem, e disciplina campestribus præliis requisitam, quæ aliena prorsus a subitariis extraordinariisque invasionibus censebatur, quibus id oppidum procul dubio capi posse videretur. » Maurice de Saxe et Guillaume de Fürstemberg, deux grands capitaines, commandaient ces Allemands; et, après la destitution du dernier, Aliprando Madruzzi, frère de l'évêque de Trente.

i manquait ... vivres et d'argent, écouta les propo-
sions pacifiques que le roi de France lui fit faire par
dominicain espagnol, Gabriel Guzman, établi à
âlons, et lié avec le confesseur de l'empereur. La
ix fut signée à Crépy-en-Valois, entre l'amiral Paix de Crépy, 1544.
Annebaut et deux conseillers du roi de France d'une
rt; et Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Naples,
Antoine Perrenot de Granvelle de l'autre. Elle fut
née le 18 septembre 1544 (quatre jours après la
duction de Boulogne par Henri VIII), aux condi-
ons suivantes. François Ier renonce de nouveau et à
erpétuité à tout domaine direct du royaume de
rance sur les comtés de Flandre et d'Artois, et à
oute prétention sur le royaume de Naples; mais il
conserve Hesdin (le vieux Hesdin). Il promet qu'a-
près que les conditions de la paix auront été remplies
par l'empereur, il rendra au duc de Savoie tout ce
qu'il avait conquis sur ce prince depuis la trève de
Nice, et à la duchesse de Mantoue le margraviat de
Montferrat, son patrimoine. Par le même traité,
Charles-Quint renonça à toute prétention sur les villes
de la Somme, le duché de Bourgogne, les comtés de
Macon et d'Auxerre, et la ville de Bar sur Seine. Il
promet de donner dans l'année à Charles, duc d'Or-
léans, la main de sa fille Marie ou celle de la fille ca-
dette de son frère, le roi des Romains, en se réservant
le choix pendant quatre mois. S'il lui donne Marie,
elle aura pour dot les Pays-Bas, la Franche-Comté et
le Charollais, à condition que le roi renonce à tout
droit sur le Milanais. Si Marie meurt sans postérité,

ces pays retourneront à l'empereur ou à ses héritiers; et dans ce cas, les droits de la France sur le duché de Milan et le comté d'Asti, et de Charles-Quint sur le même duché de Milan et sur celui de Bourgogne ainsi que sur le Maconnais, l'Auxerrois et Bar sur Seine revivront. Si le choix de l'empereur tombe sur une fille du roi des Romains, il lui donnera le duché de Milan, lequel passera aux enfans mâles qu'elle aura, et, si elle mourait, aux fils que le duc d'Orléans aura d'une autre épouse, pourvu que son second mariage se contracte avec une personne dont par raison et honneur, l'empereur et le roi des Romains pourront être satisfaits.

Aucun des deux mariages n'eut lieu. L'empereur avait déclaré qu'il donnait au duc d'Orléans la fille cadette de son frère; mais le jeune duc mourut avant la fin de l'année, et l'animosité entre Charles-Quint et François I[er] continua.

SECTION XII.

ite du règne de Charles-Quint. Affaires d'Allemagne, depuis 1542. Guerre de Smalcalde.

L'animosité entre les partis qui divisaient l'Allegne produisit une suite de disputes, de violences et guerres civiles, dont le détail a quelque chose de dieux pour nous, que près de trois siècles en sérent ; toutefois nous ne pouvons pas entièrement s passer sous silence, parce qu'elles entrent nécesirement dans le tableau de la révolution religieuse t qu'elles préparent à la guerre qui éclata en 1546. Troubles de Naumbourg.

Il existait dans l'enceinte du pays qu'on nomme jourd'hui la Saxe, et dont les deux principales pars sont la Thuringe et la Misnie, trois évêchés dont s titulaires étaient princes et États d'Empire, de anière cependant que par les rapports dans lesquels ls se trouvaient envers les électeurs de Saxe, landgraves de Thuringe et margraves de Misnie, avoyers, ou vidames héréditaires de ces sièges, la supériorité territoriale des trois évêques était restreinte à quelques égards, sans néanmoins qu'ils se fussent jamais reconnus vassaux ni sujets des princes séculiers dont le territoire entourait le leur, quoiqu'en quelques circonstances, ceux-ci eussent essayé de les traiter en *États* du pays ; c'étaient les évêchés de Mersebourg, de Meissen ou Misnie, de Naumbourg-Zeitz. L'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, que nous connaissons déjà

comme un zélé protestant, était choqué de l'existence de trois évêchés catholiques au milieu de son pays luthérien; il voulait y introduire la réforme qui, à la vérité, était demandée par les habitans; faire des évêques des pasteurs pareils aux évêques de la primitive église, et incorporer les biens des fondations à son électorat. L'évêque de Naumbourg-Zeitz étant mort le 6 janvier 1541, l'électeur disputa au chapitre, qui était resté catholique, le droit de nommer son successeur; il voulait donner l'évêché à un de ses prédicateurs luthériens, dont le salaire devait être fixé à 1,000 écus. Le chapitre, au contraire, usant de son droit, élut, le 19 janvier, un des plus dignes prélats catholiques de Saxe, Jules de Pflug [1]; mais l'électeur de Saxe empêcha son introduction. Luther, Juste Jonas et Jean Bugenhagen, aussi bien que les conseillers de Jean-Frédéric, déclarèrent la conduite de leur prince illégale et impolitique; elle était d'autant plus imprudente, qu'elle élevait une question que les confédérés de Smalcalde avaient écartée jusqu'alors, celle de l'existence que les évêques auraient sous le nouveau régime ecclésiastique.

Jean-Frédéric, enhardi par un parère de la faculté de droit de Wittemberg, qui lui adjugea la supériorité territoriale sur les trois évêchés, n'écouta aucune représentation. Il nomma au siège de Naumbourg un théologien de son parti, le plus intolérant, le plus opiniâtre et le plus fanatique, d'ailleurs célibataire et d'ancienne noblesse, Nicolas Amsdorf ou

[1] Voy. p. 110 de ce vol.

'Arensdorf, le même qui avait été envoyé à Ratisbonne, pour contrôler Melanchthon [1].

On peut se représenter l'effet qu'une conduite si peu régulière fit sur l'empereur et sur tout le parti catholique; mais toutes les plaintes de l'évêque légitime, tous les ordres impériaux ne purent engager l'électeur à rentrer dans la voie de la justice, jusqu'à l'époque où lui-même tomba victime de son zèle religieux.

Guerre de Brunswick.

Une autre affaire fit grand bruit en Allemagne, savoir le différend qui s'éleva entre Henri le Jeune, duc de Brunswick, le plus fougueux des princes catholiques, et la ligue de Smalcalde. Une correspondance entre Henri et le cardinal de Mayence, interceptée, en 1538, par le landgrave de Hesse d'une manière irrégulière, y donna lieu. Pendant quelque temps, cette dispute se passa en écrits que Henri publia contre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, et auxquels ces deux princes ripostèrent réciproquement; même sur les frontispices de ces libelles, ils se traitaient d'impies, de scélérats endurcis, de calomniateurs, d'ivrognes, d'infâmes, de menteurs, de pillards [2]. Luther publia, contre le duc Henri, la

[1] Voy. p. 112 de ce vol.

[2] Dans une défense que l'électeur de Saxe fit imprimer en 1541, Henri est nommé sur le titre : *der verstockte*, *gottlose*, *vermaladeite*, *verfluchte Ehrenschinder*, *bœsthetige Barrabas*, *hurensüchtige Holofernes*, *von Braunschweig*. Henri, dans sa réponse, traite l'électeur de *gottlos*, *verrucht*, *verstockt*; l'appelle *abtrünnige Kirchenräuber und vermaladeiter boshafftiger Antiochas*, *Novatianus*, *Severianus und Hurenwirth von Sachsen*.

plus virulente et la plus grossière de ses diatribes, sous le titre : « *Contre Jean Boudin.* » C'est ainsi (*Hans-Wurst*) que nomment les Allemands le personnage qui, dans leur basse comédie, joue le rôle de l'Arlequin ou du Polichinel. A la diète de Ratisbonne de 1541, les protestans accusèrent le duc de Brunswick d'être l'auteur de plusieurs incendies qui avaien éclaté en Saxe et dans les pays des confédérés de Smalcalde; ils lui reprochèrent encore d'avoir fait mouri une maîtresse qu'il tenait renfermée dans un château pour cacher cette intrigue à la duchesse. Il est vra qu'il avait fait répandre le bruit de la mort de cett femme, dont la famille demanda à l'empereur un enquête juridique. Bientôt la conduite arbitraire e les violences que Henri se permit contre Brunswick e Goslar, villes impériales et membres de la ligue d Smalcalde, fournirent aux deux chefs de cette ligu un prétexte d'assouvir leur vengeance. Au mois d juillet 1542, après avoir envoyé au duc une lettre d défi, ils envahirent, à la tête de 16,000 hommes d pied et 4,000 chevaux, le duché de Brunswick, e chassèrent Henri, et y introduisirent la réforme Comme la chambre impériale accorda à Henri sa protection contre cette violence, la ligue recusa formellement, le 4 décembre 1542, l'autorité de cette cour non-seulement pour ce cas, mais pour tous les autres Enfin, le 10 juin 1545, fut conclu entre l'empereu et les alliés, savoir l'électeur et le landgrave, ce qu'o appela *la capitulation de Worms.* Le duché d Brunswick fut sequestré entre les mains de l'empere

qui s'engagea à le faire administrer par deux princes, sans rien changer à l'état des choses qu'on y trouverait établi.

Comme le duc Henri refusa de ratifier cette convention et envahit, en 1545, son patrimoine avec 9,500 hommes qu'il avait enrôlés avec l'argent du roi François Ier, le landgrave, l'électeur de Saxe, et, d'après les obligations existantes, Maurice, duc de Saxe, entrèrent dans le pays avec une armée à laquelle Henri voulut d'abord faire résistance; mais ayant éprouvé, le 21 octobre, un échec près de Calefeld, il se rendit prisonnier avec Charles-Victor, son fils, et fut enfermé dans la forteresse de Ziegenhayn. Les vainqueurs demandèrent que le ban de l'Empire fût prononcé contre les deux prisonniers; Charles-Quint s'y refusa.

L'empereur montra à cette époque beaucoup de bienveillance aux protestans. Ils attribuèrent cette conduite à une politique perfide; mais il est probable que son but était de les engager à envoyer des députés au concile qu'il regardait toujours comme un moyen de reconciliation entre les esprits. Le concile de Trente, après plusieurs retards, s'étant ouvert le 13 décembre 1545, Charles-Quint résolut de faire un dernier effort pour vaincre l'opiniâtreté des protestans. Il vint au mois de mars 1546, en personne, à Ratisbonne, pour y tenir une diète. En passant par Spire, il eut une entrevue avec le landgrave. Granvelle avait à moitié gagné ce prince, en lui promettant la protection impériale dans un procès important

Ouverture du concile de Trente.

qu'il avait alors avec la maison de Nassau, relativement à la possession du comté de Katzenelnbogen; mais l'entrevue de 1546 brouilla entièrement les deux princes.

Alliance de Rome de 1546.

Ce fut dans ce moment que Charles-Quint, renonçant à tout espoir de concilier les partis, se décida à la guerre. Comptant peu sur l'assistance des États catholiques d'Allemagne, à cause de la lenteur qu'ils étaient accoutumés à mettre dans leurs opérations, il chercha un autre appui. Le cardinal Christophe Madruzzi, évêque de Trente, fut envoyé en toute hâte à Rome. Ce prélat conclut, le 26 juin 1546, une alliance avec le pape. Paul III promit de payer à l'empereur 200,000 ducats, dont la moitié était déjà déposée à Venise, et de fournir et entretenir, pendant six mois, à ses frais, 12,000 hommes d'infanterie et 500 de cavalerie légère. Il autorisa l'empereur à s'appliquer la moitié des revenus d'une année de tous les biens ecclésiastiques d'Espagne, et d'y vendre des biens de monastères pour la valeur de 500,000 ducats, sauf leur remplacement par des domaines de la couronne. Charles-Quint fit publiquement des préparatifs de guerre en Allemagne, en annonçant que leur but n'était pas de supprimer la religion protestante, mais de punir quelques rebelles qui, sous le prétexte de la religion, troublaient la paix publique et convoitaient le bien d'autrui.

Les confédérés de Smalcalde de leur côté, s'éveillèrent de leur léthargie et armèrent avec une activité qu'on n'était pas accoutumé à voir de leur part, surtout

depuis que le pape dit publiquement que le but de son alliance avec l'empereur était la destruction du protestantisme et qu'il accorda des indulgences à quiconque s'associerait à cette entreprise pieuse.

Comme l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse ne pouvaient plus douter qu'ils ne fussent ces états rebelles contre lesquels l'empereur armait, ils publièrent, le 15 juillet 1546, un manifeste pour justifier leur prise d'armes, et, ayant réuni leurs troupes à Meiningen, marchèrent par la Franconie à Gienzbourg en Souabe pour s'y joindre à leurs alliés. Un décret impérial daté de Ratisbonne le 20 juillet, les mit au banc de l'Empire comme rebelles et perturbateurs du repos public. Guerre de Smalcalde.

L'armée des confédérés réunis se montait à 64,000 hommes de pieds et 7,700 chevaux avec 112 canons. L'empereur était à Ratisbonne avec 8,700 hommes ; craignant d'y être attaqué, il y laissa une garnison et entra dans un camp retranché à Landshut avec 6,000 seulement. Il aurait été facile aux protestans de l'écraser, si une espèce de pusillanimité, produite, à ce qu'il paraît, par le doute sur la légitimité de leur prise d'armes, et le partage du commandement n'avaient pas paralysé toutes leurs opérations ; car quoique l'électeur assisté du baron de Heideck, chef des Wirtembergeois, et le landgrave avec Sébastien Schærtlin qui avait sous ses ordres les contingens des villes, fussent chargés du commandement général, ils n'avaient pas une autorité suffisante sur une armée composée de parties si hétérogènes, et ils manquaient l'un et

l'autre de talens militaires. Bientôt Octave Farnèse amena à Charles-Quint 13,000 hommes de troupes papales, et Philippe de Lannoy 6,000 Espagnols de Milan. Le moment d'agir contre lui d'une manière efficace était passé.

L'empereur avait transporté le 26 août son armée à Ingolstadt ; le 30 août les alliés, après de longues délibérations, canonèrent son camp ; cette canonade continua pendant plusieurs jours et fit beaucoup de mal ; néanmoins les confédérés n'osèrent pas attaquer en forme : mais le 1er septembre ils envoyèrent à l'empereur un défi où ils le nommèrent Charles se disant empereur romain. L'empereur attendant plus de renforts, et principalement le résultat de ses négociations en Saxe, évita la bataille jusqu'à ce que, le 15 septembre, le comte de Büren vint le joindre avec 20,000 hommes de troupes des Pays-Bas. Dès ce moment il prit l'offensive, s'empara de toutes les villes du Danube et menaça Ulm et Augsbourg. Les confédérés que Schærtlin excitait en vain à livrer bataille, se tinrent tranquilles pendant six semaines dans leur camp de Giengen. Enfin le manque d'argent et de vivres, les maladies qui se manifestèrent et une nouvelle que reçut Jean-Frédéric, engagèrent ce prince et le landgrave à se retirer vers leurs états.

Henri, duc de Saxe de la branche cadette ou Albertine de la maison de Misnie, qui, en 1539, avait introduit la réformation dans ses états[1], mourut en 1541, et eut pour successeur Maurice, son fils, âgé de

[1] Voy. p. 108 de ce vol.

vingt et un ans, et marié depuis peu à Agnès, fille de Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse. Il avait été élevé à Torgau à la cour de l'électeur qui se flattait que, parvenu au gouvernement, il se laisserait guider par ses conseils. Mais Maurice, actif et ambitieux, développa un caractère indépendant. Quoique très-attaché à la religion protestante, il désapprouvait le système de politique qu'avait suivi son père, se retira de la ligue de Smalcalde et rappela à sa cour les conseillers de son oncle George. Cette conduite déplut à l'électeur, chef de sa maison. Les deux princes ne tardèrent pas à se brouiller pour des affaires d'intérêt, et, au mois d'avril 1542, l'intervention de Luther et du landgrave les empêcha de prendre les armes l'un contre l'autre : quoiqu'on les eût réconciliés, on ne put jamais faire renaître la confiance entre deux caractères si opposés. Maurice rechercha l'amitié de l'empereur, conduisit lui-même un corps d'élite en Hongrie et suivit l'empereur dans son expédition de France. Néanmoins lorsqu'en 1545, la ligue de Smalcalde allait se dissoudre, Maurice convint avec le landgrave du projet d'une alliance qui devait les unir tous les deux à l'électeur; celui-ci le rejeta avec une espèce de dédain, parce qu'il prévoyait que dans une ligue avec le beau-père et le gendre, l'influence d'un tiers serait très-faible.

Traité de Ratisbonne entre Charles-Quint et Maurice de Saxe.

Ainsi rebuté, Maurice se tourna d'un autre côté; le 19 juin 1546, il conclut à Ratisbonne, une alliance extrêmement secrète avec Charles-Quint. Il promit fidélité à l'empereur et au roi des Romains, dévoue-

ment, amitié et secours aux deux branches de la maison d'Autriche. Il s'obligea à se soumettre aux décisions du concile de Trente, *en tant que d'autres le feraient*, à ne rien changer en attendant dans son pays en affaires de religion, et à maintenir en leurs droits et biens les fondations ecclésiastiques *qui n'avaient pas encore été sécularisées*[1]. L'empereur lui conféra la vidamie de l'archevêché de Magdebourg et celle de l'évêché de Halberstadt. Il est probable qu'on convint en même temps du plan d'opérations que nous allons voir exécuter à Maurice.

Dès que ce prince fut revenu dans ses états, il arma à force et publiquement, disant que c'était pour la défense du pays et pour jouer avec dignité le rôle de médiateur. L'empereur lui adressa le décret par lequel il avait mis l'électeur au ban de l'Empire, et le requit, sous peine de désobéissance, d'occuper les terres de son cousin, qui étaient le patrimoine de sa propre famille. Maurice eut l'air de répugner à une pareille commission : pour masquer l'odieux du rôle qu'il allait jouer, il aurait voulu que l'électeur lui-même eût ordonné à ses sujets de se soumettre au séquestre de Maurice pour ne pas tomber sous le joug du roi Ferdinand qui se préparait pour la forme à exécuter la sentence impériale. Les États de Saxe en firent le 21 octobre la proposition à l'électeur. Celui-ci n'ayant pas donné dans ce piège, Maurice fut

[1] Nous nous servons du mot de sécularisé, quoiqu'il n'ait été fabriqué qu'un siècle plus tard par le duc de Longueville.

obligé de jeter le masque et d'agir en ennemi, s'il voulait atteindre son but.

Vers la fin d'octobre 1546, les troupes du roi des Romains sous le commandement de Sébastien de Weitmühl, entrèrent en Saxe du côté de Plauen, et mirent tout à feu et à sang. Sur-le-champ Maurice se présenta, occupa Plauen, Zwickau, Altembourg, Torgau, et, avant la fin de l'année, se rendit maître de toutes les places de l'électeur, excepté Gotha, Eisenach, et Wittemberg. Dans un manifeste qu'il publia, il justifia si bien sa conduite qu'elle pouvait paraître pure aux contemporains : la postérité qui connaît le traité de Ratisbonne, en juge autrement. Invasion de la Saxe électorale par Maurice.

L'électeur ne fut pas dupe de la politique de son cousin; il entrevit sur-le-champ la trame que Maurice avait ourdie avec l'empereur. Il est probable même que le pressentiment qu'il avait de ce malheur fut une des causes des fautes sans nombre que les alliés commirent pendant la courte campagne de 1546. Enfin, dans un conseil tenu à Giengen, les alliés résolurent d'abandonner à l'électeur leurs troupes pour le suivre en Saxe, à l'exception de 9,000 hommes qui restèrent en Souabe, sous le commandement de Heideck et de Schærtlin. L'électeur se mit en marche le 23 novembre, leva des contributions à Mayence, à Fulde et dans tous les pays catholiques où il passait, et arriva dans les derniers jours de l'année en Thuringe. Maurice, qui ne pensait pas que l'électeur se déciderait à une marche qui devait ruiner la cause des alliés, avait déjà fait prendre à ses troupes les quartiers d'hiver. Le 1er janvier 1547, l'électeur

prit possession de Halle, résidence de l'archevêque de Magdebourg, qui, le 6, lui abandonna l'archevêché et l'évêché de Halberstadt. Il assiégea ensuite Leipzig, que défendait Sébastien de Walwitz; mais la rigueur de l'hiver ne lui permit pas de continuer ce siège qui lui coûta trois semaines : il le leva, et son armée fut cantonnée dans les environs d'Altembourg.

Dans la nuit du 2 mars 1547, Jean-Frédéric surprit, près de Rochlitz, Albert l'Alcibiade (fils de Casimir), margrave de Brandebourg, que l'empereur envoyait au secours de Maurice avec 7,000 hommes; car les margraves de Brandebourg, quoique protestans, étaient du parti de l'empereur. Le margrave fut fait prisonnier : on renvoya ses troupes désarmées. Après cet échec, toutes les villes de Maurice se rendirent au vainqueur, excepté Leipzig, Dresde et Pirna, et les deux villes de Chemnitz et de Zwickau, qu'il avait conquises.

3ataille de hlberg, 7.

Après le départ de l'armée des confédérés, l'empereur força toutes les villes de Souabe et le duc de Wirtemberg à solliciter leur pardon et à se soumettre au paiement de fortes amendes. Le duc Ulric se soumit, par un acte signé le 24 décembre à Heilbronn, à demander à genoux pardon à l'empereur [1], à se retirer de la confédération de Smalcalde, à livrer à l'empereur, comme garantie de sa fidélité, les villes et châteaux de Hohenasperg, Kirchheim et Schorndorf, à

[1] Comme il était paralytique, on fut obligé de le porter devant l'empereur sur une chaise. Le chancelier et les conseillers du duc firent à sa place la génuflexion.

connaître les prétentions de la maison d'Autriche
r son duché, et à payer 300,000 florins d'or : la
lle d'Ulm paya 100,000 florins d'or, Francfort
,000; Augsbourg fut taxée à 150,000, et obligée
e congédier Schærtlin qui était au service de la ville;
rasbourg paya 30,000 florins d'or, et les autres à
roportion. Toutes les villes de la Souabe se sou-
irent ainsi, excepté Constance. Avant la fin de
ars 1547, Charles-Quint marcha par le Haut-Pala-
inat et la Franconie, et trouva, le 5 avril, à Égra,
e roi des Romains et le duc Maurice à la tête de leurs
roupes. Il en partit le 13, et arriva le 22 à six lieues
e Meissen, où l'électeur, qui ignorait la marche de
ennemi, attendait un secours qui devait lui venir de
ohème; car les protestans de ce pays lui avaient
romis leur assistance, et il avait envoyé à leur ren-
contre son lieutenant-général Thumbsherr avec un
rt détachement. Averti de l'approche de l'empereur,
l se retira le long de la rive droite de l'Elbe, à Mühl-
berg, d'où il voulait aller à Wittemberg. Les forces
à la tête desquelles il se trouvait dans ce moment se
réduisaient à 9,000 hommes. Le 24 avril, Charles-
Quint arriva avec 36,000 hommes sur la rive gauche
du fleuve, en face de Mühlberg, força un gué qu'un
paysan lui fit connaître, mais que l'armée de l'électeur
défendait, passa avec la cavalerie, fit construire un pont
de bateaux sur lequel son infanterie passa également, at-
teignit sur les champs de Lochau, à cinq lieues de Mühl-
berg, Jean-Frédéric qui se retirait en hâte à Wittem-
berg, l'attaqua, mit son armée en déroute, et, après

savoir le cercle électoral ou Wittemberg, le cercle de Thuringe, Torgau, Borna, Colditz, Dommitsch, Duben, Eulembourg, Eisemberg, Grimma, Gräfenheynichen, Crimmitzschau, Leissing, Neustadt sur l'Orla, Schilda, Werden, Zwickau, le domaine direct des terres de Reuss, la moitié des mines de Freyberg et de Schneeberg, la vidamie de Naumbourg et de Meissen, et la moitié de Sagan; avec Dresde, Pirna, Meissen, Leipzig, le Vogtland, l'Erzgebirge, que la ligne Albertine possédait déjà, et avec le cercle de Neustadt, qu'elle acquit plus tard, et avec les trois évêchés enclavés, forma le nouvel électorat de Saxe, qui échut à Maurice, à charge de payer toutes les dettes de l'ex-électeur. Le 4 juin, l'empereur conféra à Maurice la dignité électorale de Saxe, avec l'archi-office ou la grande charge de maréchal de l'Empire. Comme le roi des Romains prétendait réunir à sa couronne de Bohême les fiefs de Colditz et Eulembourg, situés au milieu de la Misnie, le nouvel électeur s'arrangea avec lui, et lui céda, le 8 juin 1549, en remplacement de ces deux fiefs, la principauté de Sagan en Silésie, que la maison de Saxe avait acquise en 1472, pour 50,000 ducats [1]. L'électeur ne put cependant empêcher que Ferdinand ne disposât en faveur de son chancelier, Henri Plauen, de plusieurs anciennes possessions de sa maison, dont elle avait été dépouillée anciennement par la maison de Saxe;

[1] Voy. vol. XIV, p. 167.

munitions de bouche que ces places renfermaient, mais sans les meubles meublans des châteaux; échangea le margrave de Brandebourg-Culmbach, qu'il avait fait prisonnier à l'affaire de Rochlitz, contre le duc Ernest de Brunswick-Grubenhagen, qui avait été pris par les Impériaux à la bataille de Mühlberg; renonça à tous ses droits et prétentions sur Magdebourg, Halle et Halberstadt, ainsi qu'à toute alliance contre l'empereur ou le roi des Romains, et consentit à rester prisonnier jusqu'à ce que l'empereur en ordonnât autrement.

Tous les états et biens de Jean-Frédéric furent déclarés confisqués, et (à l'exception des fiefs bohémiens qui, par sa félonie, étaient dévolus à la couronne de Bohême, et de la ville et du bailliage de Gotha) conférés à Maurice, chef de la seconde ligne de sa maison, à charge cependant d'allouer aux fils de l'ex-électeur des terres d'un revenu de 50,000 florins de Misnie (c'est-à-dire à 21 gros), auxquelles terres l'empereur ajouterait, s'il le trouvait bon, la ville et le bailliage de Gotha. Le roi des Romains consentit à leur laisser aussi la seigneurie de Saalfeld, fief de la Bohême. Le frère de l'électeur conserva la partie de la principauté de Cobourg, qu'il possédait comme sa part de la succession paternelle. Tout ce qui resta de cette manière à la branche Ernestine de la maison de Saxe, avec quelques accessions qui eurent lieu en 1554 et 1583, forma ensuite les principautés de Weimar, Eisenach, Cobourg, Gotha et Altembourg.

L'électorat de Saxe est transféré à la ligne Albertine.

Tout le reste des possessions de Jean-Frédéric,

une vaillante défense, le fit prisonnier. Le prince él
toral s'était sauvé, ainsi que 400 hommes seulemen

Capitulation de Wittemberg

Le vainqueur marcha droit sur Wittemberg, co
duisant avec lui son prisonnier. En route, il p
Torgau; il ne put espérer de se rendre si promptem
maître de Wittemberg, où était l'électrice Sibylle av
ses deux fils cadets : cette ville était bien fortifiée,
défendue par 3,000 hommes. Comme l'empereur n'a
vait pas de grosse artillerie, il imagina de se rend
maître de cette place par la terreur, et, *en vertu*
sa puissance souveraine, condamna l'électeur à mor
Jean-Frédéric ne se laissa pas intimider : il ne croya
pas que Charles-Quint osât jamais faire exécuter u
jugement si inique, qui aurait été un vrai meurtre
il ignorait que l'empereur était entouré de conseille
qui, dans un tel forfait, ne voyaient qu'un acte d
justice, quoique sévère. Joachim II, électeur de Bra
debourg, et Guillaume, duc de Clèves, beau-frè
de Jean-Frédéric, et jouissant des bonnes grâces d
l'empereur, interposèrent leur médiation, et le land
grave de Hesse, sur lequel le malheureux électeu
avait compté, lui fit conseiller de consentir à un a
rangement, quand même il exigerait des sacrifice
Cédant aux circonstances, Jean-Frédéric conclut, l
19 mai 1547, une convention qui est connue sous l
nom de *Capitulation de Wittemberg*. Jean-Frédéri
renonça pour lui et ses descendans, à la dignité élec
torale, livra à l'empereur Wittemberg et Gotha, don
ses troupes étaient encore en possession, avec tout
l'artillerie et les munitions de guerre, et un tiers d

e-ci les recouvra en 1566, ainsi que nous le
illeurs.

ne devons pas quitter Jean-Frédéric et les
le Saxe, sans dire que Charles-Quint traita
de Wittemberg, foyer de la réformation,
: bienveillance, une justice et une tolérance
itent les plus grands éloges. Il ne permit pas
ulte luthérien fût interrompu ou qu'il fût fait
lre changement dans l'état religieux de cette

Captivité du landgrave de Hesse.

rt qu'éprouva le malheureux Jean-Frédéric,
: que les alliés de Smalcalde dans la Basse-Saxe
ent eu des avantages sur les troupes impériales
ıdées par Josse de Kruiningen, Zéelandais, et
: Ier l'aîné, duc de Brunswick, firent leur sou-
à l'exception de la seule ville de Magdebourg
it formellement renoncé à l'obéissance de son
que. Le landgrave Philippe qui, après le dé-
l'électeur de Giengen, était retourné dans son
tra en négociation avec l'empereur sous la mé-
de son gendre, le nouvel électeur de Saxe; et
teur de Brandebourg. Charles-Quint se mon-
dur envers le landgrave; néanmoins celui-ci se
oumis à toutes les conditions, si elles avaient
ıé une garantie pour sa liberté personnelle.
ıx princes médiateurs sollicitèrent l'empereur
ıettre en état de rassurer à ce sujet le landgrave;
donna à la fin une déclaration portant que la
sion absolue qu'il demandait à Philippe n'en-
ait pour lui ni punition corporelle, ni perte de

sa liberté pour le reste de sa vie, et qu'il ne souffri
d'autre dommage dans ses états que ce qui était
dans les articles. Il exigea que cet acte ne fût
communiqué au landgrave, parce que sa soumis
devait être absolue ; les princes se fiant à la pa
impériale, ne balancèrent pas de donner la leur
landgrave, et s'obligèrent à faire à sa place, dès q
en seraient requis par ses enfans, tout ce qui se
exigé de lui, au-delà des articles convenus. Ces a
cles portaient que le landgrave demanderait pard
l'empereur à genoux, lui prêterait l'obéissance d
se soumettrait aux jugemens de la chambre impér
renoncerait à toute alliance contre l'empereur et le
des Romains, paierait une amende de 150,000 flor
d'or, ferait démolir ses forteresses, à l'exception d'u
seule, livrerait toute son artillerie, rendrait la lib
au duc de Brunswick, son prisonnier, et ordonner
la noblesse de la Hesse et à tous ses sujets de promet
par serment que, s'il contrevenait à l'un de ces artic
ils l'arrêteraient eux-mêmes, et remettraient sa p
sonne au pouvoir de l'empereur.

Philippe le Magnanime ne put se méfier de s
gendre ni de l'électeur de Brandebourg. Il arriva
18 juin 1547 à Halle où se trouvait l'empereur, sig
les articles, et, après s'en être long-temps défend
un article additionnel par lequel il promettait de
soumettre, comme les deux électeurs, à toutes les dé
cisions du concile. Le 19, Maurice et Joachim le con
duisirent devant l'empereur, où, en présence d'un
cour nombreuse, il demanda pardon par l'organe d

ncelier. Le vice-chancelier impérial lui répon-
nom de Charles-Quint, qu'il avait mérité le
supplice, mais que l'empereur daignait révo-
proscription et lui faire grâce de la vie; que le
ve ne serait puni ni d'une prison *éternelle*, ni
erte de biens plus considérable que ce qui était
s la capitulation. Ce fut probablement à cause
otion qu'il éprouvait, que Philippe ne fit pas
n au mot d'*éternelle*. Ce ne fut que le soir,
voir soupé chez le duc d'Albe avec les deux
rs et avec l'évêque d'Arras, fils du chancelier
lle, qu'il apprit par le duc d'Albe qu'il était
ier de l'empereur. Le landgrave entra en fureur
contre la trahison; les deux électeurs témoi-
t dans les expressions les plus fortes leur indi-
a contre la perfidie avec laquelle on les avait
s. Dès le lendemain ils s'en plaignirent à l'em-
, qui soutint qu'il ne leur avait jamais promis
pas traiter le landgrave comme son prisonnier.
t, on assure qu'en examinant de plus près l'écrit
ait été remis aux deux électeurs, on s'aperçut
place du mot *aucune*, il portait *éternelle*, et
mot était écrit en sorte qu'on pouvait le lire de
anières [1]. Toutefois cette fraude indigne de la
é impériale et du caractère de Charles-Quint,
as prouvée. Il est vrai que les deux électeurs se

mot d'*einige* (aucune) et celui d'*ewige* (éternelle) se ressem-
aucoup, et pouvaient plus facilement encore être confondus
criture gothique du temps, que le mauvais goût du nôtre
t introduire de nouveau dans nos imprimeries.

plaignaient de ce qu'on avait faussé la parole qui l
avait été donnée ; mais on ne trouve pas qu'ils a
eu à reprocher à l'empereur un faux matériel ; il pa
qu'ils avaient un peu légèrement donné à la prom
impériale un sens qu'elle n'avait pas nécessairem
Quoi qu'il en soit, toutes les démarches qu'ils firen
faveur de leur ami n'aboutirent qu'à arracher à l'
pereur une promesse vague de mettre peut-être fin
captivité, lorsque les principales conditions de sa c
tulation seraient remplies. Charles-Quint ne s'enga
à rien par cette promesse ; il était convaincu qu'i
pourrait jamais maintenir la tranquillité publique,
landgrave n'était mis dans l'impossibilité de la t
bler ; en conséquence il était résolu de traîner
deux captifs à sa suite et de ne les relâcher que le
tard qu'il pourrait.

Ainsi se termina la guerre de Smalcalde, et tou
sous l'autorité impériale, si ce n'est les seules vill
Magdebourg et Constance, dont il ajourna la puni

La guerre de Smalcalde eut aussi quelqu'influ
sur le sort des protestans en Bohême. Il existait
ce royaume un reste de Hussites Taborites qui, m
les persécutions qu'ils éprouvaient, s'étaient pro
sous le nom de *frères Bohémiens*, formant une
tranquille, distinguée par la pureté de ses mœurs
soumission aux lois. Plusieurs seigneurs de la Bo
permirent à ces frères de bâtir des églises sur
terres, et on en comptait deux cents en 1500. Lo
Luther s'érigea en réformateur, ils lui envoyèren
députés pour lui faire connaître leur système reli

ther y trouva quelque chose à redire, sans toutefois lâmer absolument; et lorsqu'en 1532, les Frères essèrent leur profession de foi à George, margrave Brandebourg, Luther la publia avec une préface, tout en avouant qu'il ne partageait pas en entier r système, il les jugeait cependant avec une tolé-ce dont il n'a pas toujours fait preuve. Il les traita ivorablement parce qu'ils niaient la transsubstan-ion; ils rejetaient, à la vérité, aussi la présence lle, mais ils s'exprimaient sur ce point d'une ma-re obscure qui admettait des explications favora-s à la doctrine mystique du réformateur. Luther Mélanchthon approuvèrent la confession de foi que Frères avaient, en 1535, présentée au roi Ferdi-nd, et où, en parlant du pain et du vin de l'eucha-tie, ils les nommaient le véritable corps et le véri-ble sang de notre seigneur; ils rejetaient le mariage s prêtres parce qu'il ne permettait pas aux ministres se vouer sans partage au service de l'Église et aux voirs que l'état ecclésiastique leur imposait; au sur-lus ils permettaient aux prédicateurs de gagner leur ie par des travaux mécaniques.

Outre les Frères, il y avait en Bohême des Calix-ins ou Utraquistes qui ne se distinguaient des catho-iques qu'en communiant sous les deux espèces, aussi uissaient-ils d'une plus grande tolérance; ils avaient Prague un consistoire qu'on nommait *sub utraque*. Ferdinand I[er], bien aise d'avoir un prétexte pour ré-ablir l'uniformité des cultes en Bohême, les enve-oppa dans la proscription des Frères. En 1547, les

églises des uns et des autres furent fermées; deux prédicateurs, accusés de trahison, furent appliqués à la question et retenus pendant seize ans dans un cachot, et tous ces hérétiques reçurent ordre de vendre leurs biens et de quitter le pays dans l'espace de six semaines. La plupart d'entre eux allèrent s'établir en Prusse où nous les retrouverons.

Mort et caractère de Luther.

L'auteur de tous les mouvemens religieux en Allemagne, qui avaient produit la guerre de Smalcalde, ne vécut pas assez long-temps pour être témoin de cette guerre dont le résultat aurait été si pénible pour lui. Martin Luther était mort le 18 février 1546, dans la ville où il avait vu le jour, à Eisleben : il s'y était rendu pour terminer un différend qui s'était élevé dans la famille des comtes de Mansfeld. Il fut enterré à Wittemberg.

Aucun homme n'a été jugé avec plus de passion que Luther. On éprouve un sentiment pénible en lisant dans certains auteurs catholiques les calomnies que l'esprit de parti a vomies contre lui, et que la critique rejette comme indignes de l'histoire. Une seule considération devrait suffire pour prémunir le jugement de ces écrivains contre la prévention : l'homme qui aurait été entaché de la dixième partie des vices que la crédulité a accumulées sur Luther, n'aurait pas été, pendant trente ans, le conseil de princes sages et éclairés, et l'arbitre de leurs différends. D'un autre côté, il faudrait renoncer à la saine raison, et se laisser aveugler par le fanatisme, pour voir dans Luther un homme saint, un envoyé de Dieu, comme ont fait

quelques-uns de ses adhérens. En jugeant l'homme, il faut oublier sa doctrine. Il ne s'agit pas de savoir si elle est vraie ou fausse; Luther était-il convaincu de sa vérité? la résolution de cette question détermine le jugement qu'on doit porter du réformateur. Lorsqu'après la défaite de Jean-Frédéric, Charles-Quint visita la ville de Wittemberg, on lui montra le tombeau du réformateur, et quelques personnes de sa suite crièrent qu'il fallait exhumer l'hérésiarque. « Je ne fais pas la guerre aux morts, répondit le vainqueur; celui-ci a paru devant son juge qui est là haut. »

Une probité inaltérable, un désintéressement parfait, un courage que rien ne pouvait ébranler, un patriotisme exalté et une piété qui subordonnait tout à Dieu, tel fut le fond du caractère de Luther. De si belles qualités étaient gâtées par des passions violentes, par une hardiesse dans les opinions qui ne connaissait pas de frein, par un entêtement qui le rendait intolérant au dernier point, et irréconciliable à ses ennemis, c'est-à-dire à quiconque ne se soumettait pas à ses oracles. Il rejetait avec raison la théologie scolastique; mais il prétendait la remplacer par un autre système tout aussi arbitraire. Il se montra despote en refusant aux autres la permission d'examiner, qu'il réclamait sans cesse pour lui-même. Au lieu de combattre les abus, il attaqua le dogme même, et opéra ainsi une scission qui aurait pu être évitée, sans que peut-être le bien qu'il avait en vue eut été perdu, ou plutôt le bien qu'à côté de beaucoup de mal la réformation a produit aurait été probablement plus gé-

néral, sans être acheté par tant de sang, et sans exciter la haine qui divise aujourd'hui les chrétiens.

« Luther, dit un historien homme du monde que le hasard à fait naître hors des églises catholique et protestante [1], Luther a établi une nouvelle foi fondée sur la doctrine de l'Évangile, mais rejetant des cérémonies pieuses d'un sens profond qui avaient été introduites dans les premiers siècles du christianisme et qui, sans doute, avaient leur utilité; car Dieu n'a pas donné à l'homme la seule raison; il lui a départi aussi l'imagination qui opère une grande influence sur le cœur. Le hardi réformateur dépouilla le culte de toute pompe, détournant le regard des fidèles de la splendeur des autels, du mystère de la messe, et voulant le faire pénétrer dans la clarté du ciel, et, par des sermons de morale, satisfaire à tous les besoins de son cœur; il montra beaucoup de zèle pour Zion, mais plus de haine pour Rome; se référa sans cesse de Jésus-Christ et de ses apôtres, mais n'en imita pas la douceur; soumit les dogmes de l'Église au tribunal de la raison, mais parla le langage de la passion; priva le pape de sa puissance ecclésiastique, mais s'érigea lui-même en chef de l'Église, et triompha, non par l'enthousiasme du peuple, mais par l'égoïsme des grands qu'il délivra de la dépendance d'une autorité souvent absolue, et de la peur de l'excommunication, tout en enrichissant leur fisc par les revenus des fondations. »

Une des choses qu'on a reprochées davantage à Luther, c'est son mariage. Il épousa, le 13 juin 1525,

[1] M. de KARAMSIN.

Catherine de Bora qui, après la suppression du couvent où elle avait fait ses vœux, avait cherché un refuge à Wittemberg. Comme elle était sans parent et sans protecteur, Luther exhorta successivement plusieurs de ses amis à l'épouser; tous ayant refusé, il donna lui-même l'exemple de pratiquer la doctrine qu'il avait prêchée. Les personnes même qui rejettent le célibat des prêtres et la légitimité des vœux monastiques, conviennent que cette démarche était blâmable[1]. Au reste ce mariage réussit très-bien, et Bora fut, en dépit de la calomnie, le modèle d'une épouse vertueuse.

[1] ERASME DE ROTTERDAM la jugea sévèrement. « Solent comici tumultus, dit-il dans une de ses lettres, fere in matrimonium exire, atque hinc subita rerum omnium tranquillitas. Similem exitum habitura videtur Lutherana tragœdia. Duxit uxorem monachus monacham. » Erasme n'a pas été prophète!

SECTION XIII.

Suite du règne de Charles-Quint, jusqu'à son abdication, 1548—1556.

Intérim d'Augsbourg, 1548.

Si l'on pouvait ajouter foi aux assertions des écrivains du parti protestant, la destruction de la religion protestante, le renversement de la constitution politique germanique, et l'introduction d'un gouvernement despotique, formaient le triple but de l'empereur Charles-Quint. Tel était, disaient-ils, l'objet de la diète qu'il convoqua à Augsbourg, pour le 1er septembre 1547. Leur prophétie ne se vérifia point. Charles-Quint ne soumit à la délibération des États que les mêmes points qui, depuis trente à cinquante ans, faisaient la matière des délibérations interminables de toutes les diètes germaniques. Il s'agissait du schisme religieux, de l'affermissement de la paix publique, du rétablissement de l'autorité de la chambre impériale, des secours à accorder au roi d'Hongrie contre les Turcs, de la modification de la matricule, de l'amélioration des monnaies, de la police générale et des assemblées particulières et secrètes des États qui, dit l'empereur, avaient souvent été préjudiciables à la marche des affaires. L'empereur parla à la diète en maître, mais non en despote.

Le pape avait transféré, au mois de mars 1547, à Bologne, le concile qui s'était assemblé à Trente. Charles-Quint convint avec la diète que cette assem-

blée devait, avant tout, être ramenée à Trente, et que les protestans obtiendraient des saufs-conduits pour s'y rendre. En conséquence, il chargea ses ambassadeurs de protester formellement à Rome et à Bologne contre la translation du concile; ils eurent ordre de déclarer que si l'empereur avait le chagrin de voir que les pères et le souverain pontife perdaient de vue le bien général, il ferait, de son côté, ce que la charge d'avoyer de l'Église lui prescrivait.

Il déclara à la diète que, vu les retards que pourrait éprouver le concile, il lui semblait avantageux et nécessaire de convenir d'un mode d'union religieuse provisoire, et de charger quelques hommes pieux et savans de dresser un projet pour cela. Les États s'en étant remis à lui-même, il nomma Jules de Pflug, évêque de Naumbourg, Michel Helding, suffragant de Mayence, et un protestant, Jean Agricola, prédicateur de l'électeur de Brandebourg. Ces trois docteurs dressèrent le formulaire dans le sens de l'empereur. L'article des sacremens, tel qu'on l'avait exprimé dans ce formulaire, était en opposition directe avec la doctrine des protestans; en beaucoup d'autres articles, on s'était servi de termes un peu vagues, que chaque parti pût accommoder à son système. Le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces n'y étaient pas approuvés; on y dit que, comme il serait très-difficile de séparer de leurs femmes les prêtres qui s'étaient mariés, et d'engager certains peuples de renoncer au calice, on pourrait, à l'égard de ces deux objets, user d'indulgence. Dans le culte

extérieur, on devait conserver les cérémonies usitées. Le formulaire ne parle ni de la restitution des biens ecclésiastiques, ni du rétablissement de la juridiction ecclésiastique.

L'empereur approuva le formulaire, et l'envoya au pape; mais parce qu'on pouvait s'attendre à plusieurs objections de sa part, l'*Intérim d'Augsbourg* (c'est ce nom qu'on a donné au formulaire, pour le distinguer de l'Intérim de Ratisbonne [1]) fut publié avant que le nonce chargé de faire connaître l'opinion du pape eut une audience : on dirait que Charles-Quint a voulu faire sentir à la cour de Rome qu'il y avait moyen d'opérer une réunion sans sa participation.

Ce fut le 15 mai 1548, que l'empereur porta l'Intérim à la diète, en déclarant qu'il ne s'agissait nullement de le faire observer par les catholiques. L'électeur de Mayence l'accepta au nom des États : ils ne l'avaient pas chargé de faire cette démarche. Le silence que garda tout le reste de l'assemblée fut interprété par l'empereur comme un assentiment, et il ordonna l'introduction de l'Intérim, comme ayant été approuvé. Cette introduction essuya cependant de grandes difficultés. Deux princes protestans seulement l'adoptèrent, c'étaient les électeurs Palatin et de Brandebourg. Le nouvel électeur de Saxe le rejeta, et, de sa prison, Jean-Frédéric s'y opposa, malgré les promesses qu'on lui fit pour vaincre sa résistance; et l'on assure que depuis ce moment Charles-Quint ordonna de faire sentir à ce prince malheureux la

[1] Voy. p. 111 de ce vol.

ır de la captivité. Le désir de la liberté rendit,
ı, le landgrave plus traitable. L'empereur ne
: pas conduit à Ratisbonne, comme il fit de son
agnon d'infortune; il l'avait laissé à Donau-
ı, sous une garde espagnole. On produisit une
qu'il devait avoir écrite pour approuver l'In-
. Selon plusieurs historiens, cette lettre, indigne
ı caractère, était supposée. Si Philippe en était
ur, sa voix fut méconnue en Hesse. En général,
rim ne fut introduit que dans les contrées où il y
les troupes impériales, dans le duché de Wir-
:rg, à Augsbourg, Ulm, Nuremberg. Les États
Basse-Saxe attaquèrent la *nouvelle religion*,
ıe ils l'appelaient, avec les armes de la satire,
es écrits, des chansons, des caricatures, même
es médailles, enfin par tous les moyens qui peu-
ıourrir le fanatisme des peuples.

confusion parvint à son comble, par suite d'une Intérim de Leipzig.
rche que fit Maurice, par complaisance pour
ereur. Après avoir refusé d'approuver l'Intérim,
ıvoir consulté ses théologiens, ce prince s'en re-
a en Saxe; il y soumit ce formulaire à l'examen
lanchthon et de trois autres théologiens qu'il
ea d'indiquer les points moins essentiels, les
hores, comme on dit en langue d'école, sur
:ls on pourrait céder. Le travail de ces théolo-
donna naissance à une autre formule, nommée
rim de Leipzig, qui fut introduite par force.
rédicateurs qui ne voulaient pas l'adopter furent
ués, emprisonnés et exilés. Il s'éleva à ce sujet

dans l'Église protestante une dispute dans laquelle les partis mirent la plus grande aigreur, et qui se prolongea pendant plusieurs années : on la nomma la *querelle des adiaphoristes*. Mathias Flacius, surnommé Illyricus, parce qu'il était né à Albona en Dalmatie, disciple de Melanchthon, et professeur de langue hébraïque à Wittemberg, quitta cette ville en 1549, et se retira à Magdebourg, d'où il lança ses traits contre son ancien maître et contre les théologiens de la Misnie.

Réformation ecclesiastique de Charles-Quint.

Charles-Quint se flattant d'avoir rétabli l'union par son Intérim, fit un second pas. Il s'érigea en réformateur de l'Église catholique, en proposant à l'acceptation des États un projet intitulé *Réformation ecclésiastique* en vingt-deux articles. Il était rédigé avec beaucoup de sagesse et de modération, mais déplut à Rome plutôt comme l'ouvrage d'un prince séculier que par son contenu, et on ne lui donna pas de suite.

Convention de Bourgogne, 1548.

Les autres objets traités à Augsbourg sont d'une moindre importance, excepté ce qu'on nomma la *convention de Bourgogne*. Les Pays-Bas (sans la Flandre et l'Artois) avaient de tout temps reconnu la suzeraineté des rois d'Allemagne ; mais la nature de leur dépendance avait fréquemment donné lieu à des contestations. Elles furent toutes terminées par le traité de Ratisbonne du 26 juin 1548, par lequel Charles-Quint plaça toutes ses possessions héréditaires provenant de la succession de Bourgogne ou acquises depuis dans les Pays-Bas, y compris la Flandre et l'Artois, à la suzeraineté desquels la France

noncé, y compris aussi la Franche-Comté,
protection de l'Empire, à condition qu'elles
aient à leur possesseur voix et séance à la diète,
ribueraient à toutes les charges consenties au-
e deux électeurs, et lorsqu'il s'agirait d'une ex-
n contre les Turcs, autant que trois. Elles for-
ensemble un cercle sous le nom de cercle de
gne, mais furent exemptes de la juridiction des
ıux de l'Empire, excepté pour le cas où elles ne
ent pas exactement leur contingent des contri-
s, et reconnues indépendantes de l'Empire.
angement fut très-avantageux à Charles-Quint,
ue, soustrayant ses possessions héréditaires à la
ation de l'Empire, il forçait cependant le corps
ique à prendre part à toutes les guerres que le
eur du cercle de Bourgogne aurait à soutenir
la France.

si furent réglés les rapports du ci-devant duché Convention de Lorraine, 1543.
se-Lorraine ou de Lothier envers le corps ger-
ue; ceux de l'ancienne Haute-Lorraine ou de la
ne Mosellane, qu'on n'appelait plus que duché
raine, l'avaient été, par une convention sem-
, conclue à Nuremberg, le 25 juillet 1543. Le
fut déclaré état libre et non incorporé (*incor-
s*), placé sous la protection de l'Empire,
d'une part des contributions équivalente à
tiers de celle d'un électeur, et exempt de la ju-
on des tribunaux de l'Empire, excepté pour la
e de son contingent, et pour le maintien de la
ublique.

Projet de Charles-Quint de transmettre la couronne impériale à son fils.

Le changement arrivé à Rome par la mort du p
Paul III, dont nous allons parler, ayant fait rena
l'espoir que le concile de Bologne, objet de tant de q
relles, pût être transféré à Trente, son siège primi
l'empereur, à sa grande satisfaction, vit approche
moment où il pouvait, sans compromettre son h
neur, laisser tomber dans l'oubli l'Intérim qui, au
de la concorde qu'il avait en vue, n'avait produit
des disputes. Il crut que les circonstances étaient fa
rables à l'exécution d'un plan favori qu'il avait co
depuis long-temps : c'était de rendre la dignité im
riale héréditaire dans sa maison, non en bouleversa
la constitution de l'Empire, mais en assurant la c
ronne à son fils par les moyens même que cette co
titution autorisait. Il éprouva en cela la plus gra
résistance de la part de son frère qui refusa abso
ment d'abdiquer la dignité de roi des Romains
consentit tout au plus à ce que, lui étant parven
celle d'empereur, le fils de Charles-Quint fût élu
des Romains, de manière qu'à l'avenir la dignité
périale alternerait entre les deux branches de la m
son d'Autriche.

Lorsque le projet de Charles-Quint transpira
éveilla subitement tous les soupçons des protesta
auxquels cette fois-ci les catholiques se joigniro
Charles-Quint avoua le projet; il le représen
comme avantageux à l'Empire qui, disait-il, avai
plus grand intérêt à ce que la branche espagnole d
maison d'Autriche ne devînt pas étrangère à l'A
magne; toutefois il n'y donna pas suite.

choses chagrinaient vivement ce prince, le accueil qu'éprouvait son Intérim par lequel il tté de réunir la diversité des opinions, et l'in- n du concile de Trente. La mort de Paul III, a le 10 novembre 1549, lui parut une occa- ice pour obtenir la reprise du concile. Il né- tte affaire à Rome auprès de Jules III qui des dispositions plus favorables que son pré- r; et pour s'assurer, s'il était possible, de la ion des protestans, il convoqua la diète à rg pour le 26 juillet 1550. Il ordonna dans laires que tous les membres de l'Empire se ssent en personne, ou prouvaient par serment cles qui les en empêchaient. Il lui importait que les électeurs de Saxe et de Brandebourg, protestans, obéissent à ces ordres, et il l'es- ırtout de Joachim; ce prince s'était montré isan de l'Intérim qui était en partie son ou- arce qu'Agricola qui avait été un des rédac- ait censé l'organe de sa volonté. Ce furent ient ces deux princes qui ne se rendirent pas ourg; Maurice en prétextant des occupations, im l'état de ses finances. Telle fut l'au- un monarque qu'on voudrait nous peindre un desposte tout-puissant, presque comme un Indépendamment des prélats, deux princes nt vinrent en personne à la diète, Albert, duc re et Henri le Jeune, duc de Brunswick. La ion que l'empereur fit aux États tendait à er leur conseil sur les moyens de rétablir l'u- Diète d'Augsbourg de 1550.

nion et la tranquillité que son Intérim et sa Réform tion n'avaient pu procurer : il leur annonçait en mê temps la déclaration de Jules III pour la continuatio ou la reprise du concile.

Les États, catholiques aussi bien que protestan exposèrent les circonstances qui avaient rendu impo sible l'exécution de l'Intérim et de la Réformation i périale, et déclarèrent que d'après leur manière de vo un concile parfaitement libre était le seul moyen p lequel le but de l'empereur pouvait être atteint. C'ét rétracter le consentement qu'ils avaient donné à l'I térim. Le plénipotentiaire de Maurice exigea que l décrets publiés jusqu'alors par le concile fussent d nouveau mis en délibération, que les théologie protestans fussent admis au concile avec voix délib rative; et que le pape non-seulement renonçât à l direction et présidence de cette assemblée, mais au dispensât les évêques du serment qu'ils lui avaie prêté. Cette demande fut rejetée par la majorité, comme on devait s'y attendre; le ministre de Sa protesta, mais le chancelier de l'Empire refusa d'ac cepter sa protestation.

Pendant ces débats le pape publia, le 14 novemb 1550, la bulle par laquelle le concile était convoq au 1.er mai 1551. L'empereur excusa auprès des Éta protestans la forme de cette bulle, en observant qu'ell était adressée, non aux Allemands seuls, mais à toute les nations chrétiennes qui reconnaissaient l'autorit pontificale. Il obtint ainsi que dans le recès qui es du 13 février 1551, on abandonnât au concile le soi

rétablir l'union dans l'Église. On s'occupa ensuite l'affaire de Magdebourg dont nous allons parler.

Les villes de Magdebourg et de Constance, seules de us les membres de la ligue de Smalcalde, n'avaient fait leur soumission à l'empereur : aussi avaient-été mises au ban de l'Empire. Constance fut obli-e de se rendre à discrétion au roi des Romains, le 15 tobre 1548. Elle fut dépouillée de son immédiateté changée en ville municipale autrichienne. Cette olation de la capitulation impériale devint dès ce oment le sujet d'un nouveau grief pour les protes-ns. La ville de Magdebourg non-seulement ne fit au-ne démarche pour fléchir la colère de l'empereur ; le paraissait même vouloir l'irriter de plus en plus, accueillant tous ceux qui criaient le plus fortement ontre l'Intérim et son auteur. L'électeur Maurice, crètement occupé d'un plan qui devait traverser lui que l'empereur était accusé d'avoir formé ontre la liberté germanique, avait plus d'une raison le désirer qu'il fut chargé de l'exécution de la sentence prononcée contre cette ville rebelle : cette commission pouvait masquer le but des armemens qu'il faisait dans une toute autre intention. Il sut si bien arranger les choses que les États mêmes firent à l'empereur la proposition de la lui confier, et cacha si bien à ce prince son vrai dessein, qu'il approuva de bon cœur la proposition. On accorda à Maurice pour cette expédition une somme de 100,000 florins pour frais généraux, et 60,000 par mois à payer par une caisse de guerre qui avait été établie à la diète de Ratisbonne de 1548. Soumission de Constance.

Siège de Magdebourg, 1550.

Comme Magdebourg était une des plus fortes places d'Allemagne, qu'elle était défendue par une bonne garnison et par des habitans que les prédicateurs de la liberté avaient fanatisés au dernier point, on ne pouvait s'étonner des immenses préparatifs que l'électeur faisait pour la réduire. Il commença ses opérations au mois d'octobre 1550 et traîna le siège en longueur parce qu'il ne voulait jeter le masque que lorsque l'empereur, pour se rapprocher du concile de Trente, aurait quitté Augsbourg où il était entouré de troupes; mais la guerre qui, au mois d'avril 1551, éclata en Italie au sujet du duché de Parme causa une suspension du concile qui dura jusqu'au 1er septembre. Ce retard contraria beaucoup Maurice; mais il trouva moyen d'attendre l'époque désirée, par une suite de négociations avec les assiégés, tantôt rompues, tantôt reprises, mais conduites avec tant d'art que ni les Magdebourgois ni l'empereur ne pussent se douter qu'elles fussent feintes.

Traité de Friewalde de 1551.

Ce retard servit à Maurice pour former des liaisons avec Henri II, roi de France. Nous dirons ailleurs comment la protection accordée par ce monarque à Octave Farnèse, devint la cause d'une guerre avec l'empereur. Henri II accueillit avec empressement la demande d'une alliance que lui fit l'électeur, parce qu'il vit sur-le-champ de quelle utilité lui serait une diversion faite en Allemagne par Maurice. Jean de Fresse, évêque de Bayonne, fut envoyé en Allemagne pour conclure une ligue avec ce prince actif et entreprenant. Elle fut négociée avec le plus grand secret et

l'insu des ministres du duc, et signée le 5 octobre 1551, à Friedewalde en Hesse entre le roi, l'électeur Maurice, Guillaume, fils aîné du landgrave de Hesse, et Jean-Albert Ier, duc de Mecklembourg ; elle se proposait de rétablir les droits de la nation germanique violés par l'empereur, et de procurer la liberté du landgrave injustement détenu. L'électeur et ses alliés, après s'être au préalable assurés de leurs voisins, devaient marcher droit contre la personne de l'empereur, soit dans la Haute-Allemagne, soit dans les Pays-Bas, et, s'il était nécessaire, joindre leurs troupes à celles du roi. Henri II promit de leur payer pour chacun des trois premiers mois un subside de 80,000 écus, et pour chacun des suivans, 60,000. Aucune partie ne devait faire ni paix ni trève, sans le concours de l'autre. On convint d'inviter d'autres princes et États d'Allemagne à accéder à l'alliance, et de traiter comme ennemis tous ceux qui prendrait fait et cause pour l'empereur. Si les enfans de Jean-Frédéric entraient dans la ligue, on tâcherait de délivrer leur père, à condition qu'il renonçât à toute réclamation contre Maurice. Les alliés consentaient à ce que le roi de France s'emparât des villes de l'Empire où l'on ne parlait pas allemand, telles que Cambrai, Metz, Toul et Verdun, et les gardât à titre de vicaire de l'Empire. A une future élection d'empereur ils prendraient des mesures pour qu'on ne choisît qu'un candidat qui fût agréable au roi et qui voulût tenir bon voisinage avec la France, et si le roi désirait cette dignité pour lui-même, ils la lui procureraient préférablement à tout autre.

Traité de Chambord, 1552.

Albert, margrave de Brandebourg-Culmbach alla sous le nom de Paul de Biberach à Paris, pour négocier la ratification du traité. Henri II balança de la donner : il consulta Sébastien Schærtlin que depuis quelque temps il avait pris à son service, et le connétable de Montmorency. Enfin le 15 janvier 1552, se trouvant à Chambord, il ratifia le traité qui à cause de cette circonstauce est quelquefois nommé le traité de Chambord.

Prise de Magdebourg.

Il était temps d'en finir avec Magdebourg, si la longue durée du siège ne devait exciter des soupçons. La capitulation fut signée le 6 novembre 1551. La ville se rendit à discrétion ; mais on lui promit d'avance le maintien de tous ses privilèges. Elle se soumit à tous les recès des diètes, et s'engagea à payer une amende de 50,000 florins. Ses fortifications devaient être rasées, mais Maurice qui pensait à en faire sa place d'armes, sut empêcher l'exécution de cette condition. Il occupa la ville et reçut le serment des habitans de lui obéir jusqu'à ce que l'empereur et l'électeur en disposassent autrement.

Négociation pour la liberté des princes captifs.

Depuis cinq ans Maurice sollicitait l'empereur d'effacer de son front la honte qu'y avait imprimée l'arrestation d'un beau-père tombé dans le piège que lui avait préparé son gendre. Rien ne put fléchir ce cœur endurci par la haine que, long-temps avant la guerre de Smalcalde, la conduite fière de Philippe le Magnanime lui avait inspirée. En vain plusieurs électeurs et princes, et le roi des Romains lui-même avaient réuni leurs sollicitations à celles de Maurice ; en vain la reine

d'Hongrie, sœur de Charles-Quint, était tombée à ses genoux pour le fléchir ; tout l'intérêt qu'on témoignait au captif ne servait qu'à lui attirer de nouvelles humiliations, et lorsqu'en 1550, Philippe fit une tentative de s'échapper, les serviteurs qui voulaient l'aider dans sa fuite furent massacrés et lui-même renfermé très-étroitement à Malines, et privé de la consolation de correspondre avec sa famille. Enfin les fils et les conseillers du landgrave sommèrent les électeurs de Saxe et de Brandebourg de remplir leur engagement en se constituant prisonniers entre leurs mains[1]. Maurice leur représenta que ce serait le priver de tout moyen de travailler à la délivrance du captif. Toute cette scène n'était qu'une comédie arrangée entre l'électeur et le fils du landgrave, dont le but était de tromper les conseillers hessois, et par eux l'empereur, parce qu'on avait la persuasion que parmi eux il y avait des traîtres. Enfin le moment d'éclater arriva, l'empereur était à Inspruck ; il était seul, ses troupes avaient été réparties dans des quartiers d'hiver. A l'instigation de Maurice, l'électeur Palatin, les ducs de Mecklembourg, le margrave de Bade, Christophe, duc de Wirtemberg, le roi de Danemark et quelques autres souverains y envoyèrent des ambassades pour solliciter la mise en liberté d'un prince d'Empire ; tous ces ministres revinrent au mois de décembre 1551, sans avoir rien obtenu.

D'après un bruit confus qui se répandit à cette époque, Maurice se préparait à faire la guerre à l'empe-

[1] Voy. p. 191 de ce vol.

reur, et lorsqu'après la prise de Magdebourg on vit qu'il ne licenciait pas son armée, ce bruit prit une certaine consistance. Il fallut que Maurice redoublât de ruse pour tromper l'empereur. Il ne pouvait, disait-il, licencier l'armée, parce que l'argent manquait pour en payer le prêt. George, frère du duc de Mecklembourg fit semblant de prendre à son service les troupes que la ville de Magdebourg avait licenciées; c'était afin de les céder à Maurice. Celui-ci fit en apparence des apprêts très-sérieux pour envoyer des députés au concile : Melanchthon eut ordre de rédiger une nouvelle confession qui fut appelée *confession saxonne*, et dans laquelle ce théologien, à qui son parti avait toujours reproché sa trop grande modération, s'exprima avec une force qu'on n'attendait pas de lui. On aurait dit que dans ses derniers jours il voulait se réconcilier avec les hommes les plus fanatiques de son parti. Maurice nomma des ambassadeurs [1] pour aller par Inspruck à Trente négocier l'expédition de saufs-conduits pour les théologiens de son pays. Cette négociation à la réussite de laquelle il paraissait attacher une grande importance, éprouva des difficultés qui n'avaient pas été prévues dans les instructions des ambassadeurs; il fallut en demander de nouvelles. Enfin les théologiens furent choisis, ils se mirent en route; toute l'Allemagne parlait de leur voyage; mais en chemin ils reçurent des courriers qui leur portèrent l'ordre de s'arrêter pour attendre le résultat d'une conférence que l'électeur se proposait d'avoir à Ins-

[1] C'étaient Wolf Coler et Léonard Badehorn.

ruck avec l'empereur. Des ambassadeurs y furent en-
oyés pour proposer une entrevue; le logement de
lecteur à Inspruck fut préparé; enfin il se mit ef-
tivement en route : mais un accident survenu l'em-
ha de continuer le voyage; il retourna en Saxe et
usa auprès de l'empereur qui l'attendait un retard
olontaire. Charles-Quint ajouta une entière foi à
t ce que Maurice lui disait, parce que la pureté
intentions de l'électeur lui était garantie par des
ions qu'il avait autour de sa personne. C'étaient
secrétaires de confiance de Maurice qui révélaient
'empereur tout ce que leur maître faisait. Mais
r trahison était depuis long-temps connue de l'élec-
r qui, affectant la plus parfaite sécurité, leur mon-
it une plus grande confiance encore, et s'en servait
nme d'instrumens pour mieux tromper l'empereur.
Néanmoins Charles-Quint, quoiqu'il jugeât les Alle-
nds peu propres à une intrigue comme celle dont
luc d'Albe, plus clairvoyant que lui, accusait Mau-
e, ne put pas toujours étouffer les soupçons qui
levaient en son cœur; mais une chose le rassurait :
pensait que s'il fût possible que Maurice lui devînt
idèle, il n'aurait pas le temps d'entreprendre quel-
e chose avant que lui-même ne se trouvât à la tête de
ı armée. Dans cette confiance, il donna ses soins à
guérison de la goutte qui l'attachait sur un lit de
uleur. Charles-Quint ne connaissait pas son ennemi.
Le 1er mars 1552, l'électeur annonça aux États de
pays, assemblés à Torgau, que n'ayant pu obtenir
l'empereur la liberté de son beau-père, son hon-

Guerre de Maurice.

neur engagé l'obligeait à se constituer ôtage pour le chef de la maison de Hesse, et que pendant son absence son frère, le prince Auguste, prendrait soin du gouvernement. Néanmoins, avant de satisfaire à cet engagement, il témoigna l'envie de passer encore une fois en revue ses troupes cantonnées en Thuringe. Il effectua ce projet, et, le 20 mars, il se mit inopinément à leur tête, marcha en toute hâte sur Schweinfurth, où les troupes hessoises se réunirent aux siennes; de là à Rothembourg-sur-le-Tauber, où se fit la jonction des troupes d'Albert, margrave de Brandebourg-Culmbach; le 1er avril, Maurice était devant les portes d'Augsbourg. Un manifeste répandu sur la route accusait l'empereur, en termes très-exagérés, de viser à l'extirpation de la religion protestante, à l'anéantissement des libertés publiques, et à l'établissement d'une servitude *insupportable*, *bestiale et héréditaire*, comme celle qu'il avait introduite en Espagne; servitude qui engagerait les enfans et les petits-enfans de la génération vivante d'élever leurs cris jusqu'au ciel, et de maudire leurs pères qui n'avaient pas su conserver un bien que leurs ancêtres avaient acquis au prix de leur sang. La captivité du landgrave et celle de Jean-Frédéric étaient ensuite reprochées à l'empereur; et sur ce point il n'était pas nécessaire d'exagérer pour présenter la conduite de l'empereur comme très-blâmable. Néanmoins il est à remarquer que le manifeste ne parle nullement du prétendu faux dont l'empereur s'était rendu coupable.

Le 3 avril 1552, Augsbourg ouvrit ses portes à

Maurice. Ulm qui s'était si mal trouvée de sa participation à la guerre de Smalcalde, refusa d'entrer dans une ligue contre le chef de l'Empire. L'armée alliée investit pendant six jours cette ville, d'où elle fut obligée de se retirer le 19. Nuremberg paya 100,000 florins; les villes de Souabe accordèrent six mois romains.

Pendant ce temps, Maurice eut à Linz une entrevue avec le roi des Romains, qui lui avait fait offrir sa médiation par Henri de Plauen, bourgrave de Misnie et chancelier de Bohême. Ferdinand fit, au nom de son frère, des propositions acceptables; mais l'électeur refusa de traiter sans ses alliés, et nommément sans le roi de France : il convint, sous la réserve de leur consentement, de la tenue d'un congrès qui s'ouvrirait le 26 mai à Passau, et durerait quinze jours. L'ambassadeur de France ayant accédé à cette proposition, Maurice profita des quinze jours qui lui restaient pour culbuter les troupes que l'empereur avait placées à l'entrée du Tirol. Le 12 mai, les confédérés partirent de Lauingen, occupèrent Fuessen, dispersèrent, le 18, les troupes impériales qu'ils trouvèrent à Reuten. Le prince George de Mecklembourg prit, le 19 mai, par un coup de main, le fort d'Ehrenberg, qui ferme un des défilés des Alpes, et y fit 3,000 prisonniers. Si une sédition qui éclata parmi les troupes, à cause d'une gratification qu'elles réclamaient, n'avait fait perdre à Maurice vingt-quatre heures, il aurait surpris Charles-Quint à Insbruck. Dans la nuit du 20 mai, ce prince, après avoir

Négociations de Linz et de Passau.

mis en liberté l'ex-électeur Jean-Frédéric, se sauva à Villach, porté dans une litière. Jean-Frédéric qui était trop irrité contre Maurice, pour vouloir lui devoir sa liberté, suivit Charles en Carinthie. Le 25, Maurice arriva à Insbruck, et, pour se venger d'avoir manqué son coup, abandonna à ses troupes tout ce qui appartenait aux Espagnols et à l'armée impériale, en ménageant les propriétés des habitans, ainsi que celles du roi Ferdinand. Après cela, il renvoya ses troupes en Bavière, et se rendit à Passau, où il trouva le roi des Romains.

La France s'empare des trois évêchés.

Une armée française de 44,000 hommes, commandée par le connétable de Montmorency, et précédée d'un manifeste français et allemand, à la tête duquel on voyait un bonnet entre deux poignards, avec la devise : *Liberté*, et la légende : *Henri, protecteur de la Germanie et des princes captifs*, s'était présentée, le 15 mars, devant Toul, et s'en était emparée, ainsi que de Verdun. Metz fut surprise le 10 avril, à l'aide de l'évêque, cardinal Lenoncourt. Le roi en personne, après s'être fait prêter dans ces trois villes le serment de fidélité, et s'être assuré de la Lorraine, descendit par Saverne dans la plaine d'Alsace, et demanda passage à la ville de Strasbourg; mais le sénat qui avait reçu dans la ville une garnison de 5,000 hommes, et préparé son artillerie, refusa la demande du roi. L'armée française se répandit dans la Basse-Alsace. Averti par Maurice des négociations qu'il avait ouvertes, Henri rentra en Lorraine, d'où il conduisit son armée dans le Luxembourg, et prit,

au mois de juillet, Danvilliers, Ivoi et Montmédy.

Le congrès de Passau fut très-brillant par le nombre de princes séculiers et ecclésiastiques qui s'y rendirent; mais les négociations commencées le 27 mai éprouvèrent des difficultés inattendues dans la fermeté avec laquelle Charles-Quint rejeta les conditions proposées. Les choses en vinrent au point que, le 5 uillet, Maurice déclara la trève expirée, quitta Passu, et alla assiéger Francfort [1] où il y avait garnison npériale. Le roi Ferdinand se rendit alors auprès de n frère, à Villach, et obtint son consentement aux ticles proposés. Il en donna avis, par le bourgrave e Misnie, à Maurice qui se trouvait dans son camp evant Francfort. Ce prince retourna à Passau, et, le août 1552, une célèbre transaction fut signée en ette ville. Transaction de Passau.

Elle porte que l'électeur Maurice et ses alliés déposeront les armes et licencieront leurs troupes le 10 août, u les céderont au roi des Romains, s'il demande à es prendre à sa solde; que le landgrave de Hesse sera onduit pour le même jour, sans frais, dans son château de Rheinfels; que l'exécution de tous les jugenens qui avaient été prononcés durant sa captivité, lans la procédure pendante entre lui et la maison de Nassau-Dillenbourg serait suspendue; qu'on essaieait la voie de la conciliation entre les deux parties, et que si elle ne réussissait pas, la cause serait décidée, avant l'expiration de deux ans, par les électeurs qui

[1] Le prince George de Mecklembourg eut à ce siège une jambe emportée, et mourut de cette blessure.

n'étaient pas intéressés dans l'affaire, avec l'adjonction de six princes d'Empire, également impartiaux; que tous les proscrits, et nommément le brave Schærtlin, seraient restitués en entier; qu'une diète qui s'assemblerait dans le délai de six mois, s'occuperait des affaires de religion et du redressement des griefs politiques; qu'un comité, composé de personnes des deux religions, aviserait aux moyens de terminer le schisme; qu'en attendant, les deux religions jouiraient d'une liberté entière; que cependant, dans le cas où le but qu'on se proposait ne serait pas atteint à la diète, la transaction de Passau resterait en vigueur. Les événemens qui survinrent retardèrent pendant quelques années la tenue de la diète de pacification.

Transaction de Francfort, 1557.

Ce qui a été dit dans la transaction de Passau, relativement au procès entre le landgrave et la maison de Nassau, demande quelqu'explication. La maison de Nassau-Dillenbourg réclamait, depuis près de cinquante ans, non-seulement la succession de Katzenelnbogen, que les landgraves avaient recueillie en 1479, mais aussi une partie de la succession de Marbourg, que l'aïeul du landgrave avait recueillie en 1500. Nous aurons une autre occasion de parler des raisons sur lesquelles les princes de Nassau se fondaient : il suffit de dire ici qu'ils profitèrent de la captivité de Philippe et de la haine de Charles-Quint, pour se faire donner un jugement, sous la date du 5 août 1548, qui condamnait le landgrave à la perte de tout le comté de Katezenelnbogen, quoique les princes de Nassau n'eussent réclamé en justice que la moitié,

ainsi qu'à la restitution des fruits perçus, montant à 1,200,000 florins d'or. C'était le dépouiller de tout son patrimoine. La transaction de Passau arrêta l'exécution de ce jugement inique. L'affaire fut arrangée par la transaction de Francfort, du 30 juin 1557. Le landgrave céda à la maison de Nassau le quart du comté de Dietz, qu'il avait eu comme partie de Catzenelnbogen, plusieurs autres bailliages, et une somme de 450,000 florins du Rhin.

Nous revenons aux évènemens qui retardèrent la tenue de la diète de pacification. Le premier fut la guerre de France qui fut continuée avec un véritable acharnement. La conquête des Trois-évêchés causa à Charles-Quint un si vif chagrin, que ne voulant pas attendre le retour de la belle saison, il entra, au mois d'octobre 1552, par Landau, en Lorraine, avec une armée de 66,000 hommes, commandée par un excellent général, le duc d'Albe, et mit, le 22, le siège devant Metz. Cette ville, dont les Français avaient rétabli les fortifications, était défendue par 11,000 hommes des meilleures troupes et par le héros du siècle, François, duc de Guise. Après d'inutiles efforts pour la prendre, et après avoir perdu le tiers de son armée, Charles-Quint fut forcé de lever le siège le 1er janvier 1553. Il se vengea de cet affront en faisant détruire de fond en comble Terouane et Hesdin, lorsque Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, qui commandait son armée, se fut emparé de ces deux places, le 20 juin et le 18 juillet 1553. Siège de Metz, 1552.

L'année suivante trois armées françaises sous le

commandement du connétable, du prince de la Roche-sur-Yon et du duc de Nevers, dévastèrent l'Artois, le Hainault et l'évêché de Liège, et prirent Bovines, Mariemont, Binche et Dinant. Le duc de Guise battit, le 13 août 1554, Ferdinand de Gonzague, près de Renty, sans pouvoir s'emparer de cette place.

Trève de Vaucelles.

Au printemps de l'année 1555 il y eut, sous la médiation du pape et de la reine d'Angleterre, des négociations pour la paix à Marcq, dans la terre d'Oye, mais on ne put s'entendre. Enfin, le 5 février 1556, on conclut, à l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, une trève de cinq ans, à condition que pendant ce temps toutes choses demeureraient sur le pied où elles étaient.

Guerre du margrave Albert.

Le second évènement qui retarda la tenue d'une diète chargée de terminer tous les différends en matières religieuses fut une guerre intestine qui désola l'Allemagne.

Lorsqu'à Passau Maurice promit de poser les armes, le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach refusa de se conformer à son exemple, et, allié du roi de France, continua seul la guerre. Toutes les villes qu'il jugeait assez riches pour pouvoir se racheter du pillage en payant des contributions, tous les évêques indistinctement étaient à ses yeux des ennemis; il fit la guerre à tous. Nuremberg fut obligée de lui payer 200,000 florins, et de lui fournir des canons et de la poudre; les évêques de Bamberg et de Würzbourg se rachetèrent par de l'argent et par des cessions territoriales. Mayence lui prêta hommage comme à son

ince. Après avoir ravagé l'archevêché de Trèves et le duché de Luxembourg, il envahit la Lorraine et prit poste à Pont-à-Mousson, attendant qui voudrait l'acheter. Ce fut le duc d'Albe qui eut la préférence par le roi de France; l'empereur ratifia, le 24 décembre 1552, à Thionville, le traité que son général avait conclu avec Albert, et confirma les transactions que les évêques de Franconie avaient passées avec lui; mais les évêques eurent recours à la chambre impériale, et Charles ne voulut pas, en faveur d'un brigand titré, arrêter le cours de la justice. Des alliances se formèrent contre le margrave : l'une, au mois de mars 1553, à Heidelberg, entre les ducs de Bavière, de Wirtemberg et de Juliers; l'autre, le 13 avril, à Égra, entre le roi Ferdinand, Maurice, le duc Henri de Brunswick, et plusieurs États de Franconie. Le margrave revint dans ce cercle, le dévasta d'une manière horrible; il entra en Thuringe, leva des contributions à Mulhouse et Nordhouse, et envahit le duché de Brunswick. Maurice et le duc, réunis aux troupes du roi des Romains, marchèrent contre le perturbateur du repos public, le rencontrèrent à Siewershausen, dans le duché de Lunebourg, et lui livrèrent bataille le 9 juillet 1553. Dès le commencement de l'affaire, les deux fils aînés du duc de Brunswick furent tués : Albert fut entièrement défait; mais l'électeur Maurice, blessé à mort, ne survécut que deux jours à sa victoire.

Bataille de Siewershausen, 1553.

Maurice termina, à l'âge de trente-trois ans, une carrière commencée sous des auspices si brillans. Il

Transaction de Naumbourg, 1554.

ne laissa pas d'enfant; son frère Auguste qui avait reçu avec lui l'investiture simultanée de l'électorat lui succéda. Jean-Frédéric, l'ancien électeur, lui contesta la succession : ce différend fut terminé par une transaction signée à Naumbourg le 24 février 1554, sous la médiation du roi de Danemark, beau-père d'Auguste. Jean-Frédéric et ses fils renoncèrent à l'électorat; mais Auguste leur céda, outre les pays que la capitulation de Wittemberg leur avait assignés, les bailliages d'Altembourg, Sachsembourg, Herbisleben et Eisemberg en Thuringe.

Le margrave de Culmbach, proscrit comme perturbateur du repos public, fut entièrement défait le 13 juin 1554, à Schwarzach, et dépouillé de ses états. Il mourut le 8 janvier 1557 à Pforzheim où le margrave de Bade lui avait accordé un asile. Sa succession échut à son cousin, George-Frédéric, margrave de Brandebourg-Ansbach.

Diète d'Augsbourg de 1555.

Depuis trente-huit ans que duraient en Allemagne les troubles de religion, les hommes raisonnables devaient s'être convaincus qu'il n'y avait pas de possibilité de réunir deux partis qui, quand même ils se seraient accordés sur quelques dogmes plus ou moins essentiels, différaient toujours sur le principe fondamental, l'un rejetant toute autorité en matière de foi, hors l'Évangile, et l'autre reconnaissant à côté de l'Évangile l'autorité de l'Église. Cette conviction fut sans doute le motif de la proposition que le roi des Romains fit aux États assemblés à Augsbourg le 7 mars 1555, pour, conformément à la transaction de

assau, s'occuper des moyens de concilier les partis eligieux. Ferdinand qui présida cette assemblée penlant que la goutte retenait l'empereur à Bruxelles, fut l'avis qu'on pensât plutôt aux moyens par lesquels, nalgré la divergence des opinions religieuses pour la éunion desquelles il espérait peu d'un concile, soit énéral, soit national, ou d'un nouveau colloque, la aix et la tranquillité publique pourraient être mainnues en Empire.

Cette proposition trouva une approbation si génée le qu'au bout de quelques jours le collège électoral un comité de celui des princes dressèrent deux prots de paix de religion sur les articles desquels, à exception de deux, on tomba facilement d'accord; alheureusement les deux étaient de nature à retarder endant six mois la conclusion de la paix. Le premier e ces articles concernait la liberté religieuse que les rotestans réclamaient pour les sujets des princes caoliques et pour la nombreuse noblesse immédiate ui, ne jouissant pas de la qualité d'*États* d'Empire, uisque la prérogative essentielle d'un État, celle d'aoir un suffrage, au moins collectif, à la diète, leur anquait, aurait été privée de la faculté de professer a religion protestante, si elle avait été restreinte aux *États* d'Empire. Quelqu'important que fût cet article, n finit cependant par s'entendre, moyennant une ansaction par laquelle on accorda aux sujets protesans des princes catholiques la faculté d'émigrer, et n comprit la noblesse dans la paix.

Mais comment transiger sur le second point sur le-

quel la conscience et l'honneur ne permettaient aux protestans de céder, à ce qu'ils assuraient, dis que les catholiques y voyaient le renversement vitable de la constitution et l'anéantissement de l ligion catholique en Empire. Les protestans, contens de la faculté accordée à chaque prince s lier, d'embrasser à son choix l'une ou l'autre reli exigeaient que la même faculté fût accordée princes ecclésiastiques. S'ils l'avaient obtenue, au d'un siècle il n'aurait plus existé un évêché ni un baye catholique en Allemagne, parce que tout titu condamné au célibat, aurait trouvé très-agréab se marier et de transmettre à ses enfans, comn patrimoine, le pays dont il n'avait que l'usufruit ou moins restreint. Pour prévenir toute contest à laquelle le changement de religion d'un princ clésiastique pouvait donner lieu, les catholiques laient qu'on insérât dans l'instrument du tra clause de la *Réserve ecclésiastique* en vertu c quelle chaque bénéficier ecclésiastique, en chan de religion, perdrait son bénéfice. Les protesta opposèrent absolument; à la fin, ils déclarèrent ne pourraient pas empêcher le roi des Romains sérer la Réserve ecclésiastique dans le traité, p qu'il fût dit dans le recès qu'ils n'y avaient pas senti, parce que, moyennant cela, ils pourraie garder la question comme non décidée et y reve temps et lieu. On adopta ce moyen de conciliati

Paix de religion, 1555.

La paix de religion fut signée et publiée, le 2 tembre 1555, comme faisant partie du recès

diète d'Augsbourg. Il y était stipulé et exprimé que l'empereur, le roi des Romains, les électeurs, princes et autres États ne molesteraient aucun État d'Empire au sujet de la confession d'Augsbourg, mais que les adhérens de cette confession seraient maintenus dans la jouissance paisible de leurs droits et de leurs possessions. En revanche, les adhérens de la confession d'Augsbourg devaient respecter l'empereur, le roi des Romains, les électeurs, princes et États catholiques, les chapitres et autres personnes ecclésiastiques. Tous ceux qui ne professaient pas une de ces deux religions (par conséquent les Zwingliens et les Anabaptistes), étaient expressément exclus du bénéfice de la paix. Quand un archevêque, évêque, prélat ou autre ecclésiastique quitterait la religion catholique pour se faire protestant, il devait perdre tous ses bénéfices, sauf son honneur, et les chapitres ou patrons devaient lui nommer un successeur, sans préjudice d'un autre arrangement futur. Les biens ecclésiastiques sécularisés, qui n'appartenaient pas à des États immédiats, et dans la possession desquels les ecclésiastiques ne s'étaient plus trouvés au temps de la transaction de Passau, devaient rester entre les mains des nouveaux propriétaires, et la chambre impériale devait recevoir l'ordre de ne pas les troubler dans cette possession. La juridiction ecclésiastique fut, jusqu'à un arrangement définitif, suspendue pour toutes les affaires concernant la religion, la foi, la nomination des ministres de la religion, les cérémonies religieuses et le culte des adhérens de la confession

d'Augsbourg ; elle devait subsister, comme par le passé, pour les archevêques, évêques et prélats, dans toute affaire non expressément exceptée. Il était interdit à tout État de débaucher un autre État ou ses sujets pour les engager à quitter leur religion, ainsi que de protéger les sujets contre leur souverain. Les sujets des États des deux religions qui voudraient émigrer pour cause de religion en auront la faculté, et pourront librement vendre leurs possessions, sauf le droit de détraction usité. La paix de religion devait être observée, quand même l'union des deux religions ne pourrait être effectuée par un concile ou par des colloques ou par la diète. La noblesse immédiate fut expressément comprise dans la paix, et le traité maintient la simultanéité dans les villes impériales où elle existait.

La diète d'Augsbourg de 1555 s'occupa de plusieurs autres objets d'utilité publique ; elle adopta un règlement pour l'exécution de la paix publique, au moyen duquel l'organisation des cercles fut perfectionnée. Elle réforma aussi celle de la chambre impériale, et y fit entrer des assesseurs protestans.

Abdication de Charles-Quint.

Ce fut un mois après la tenue de cette diète que Charles-Quint résigna ses états héréditaires d'Allemagne, c'est-à-dire le cercle de Bourgogne, entre les mains de son fils Philippe. Le 3 août 1556, il commit le prince de Nassau-Orange, le docteur George-Sigismond Seld, vice-chancelier de l'Empire, et un de ses secrétaires nommé Haller, pour résigner en son nom l'Empire germanique en faveur de son frère, le roi

des Romains. Il annonça son abdication par des lettres patentes adressées, le 7 septembre, à tous les États d'Empire. Dix jours après, il s'embarqua pour l'Espagne, résolu d'y terminer ses jours dans la solitude d'un cloître.

Charles-Quint est un des plus grands princes de l'histoire moderne. Élevé par un homme naturellement pacifique, il montra dans ses premières années plus de talens pour l'administration et la politique que pour la guerre. On peut supposer que sa rivalité contre François Ier fut ce qui l'engagea à se mettre à la tête de ses armées, et bientôt il montra qu'il n'était pas moins grand capitaine qu'homme d'état. Le bonheur qui l'accompagna dans ses premières années, le rendit hardi et entreprenant jusqu'à l'excès. Il connaissait les hommes et savait bien choisir ses ministres; il se les attacha par son affabilité et par des bienfaits. Naturellement méfiant et dissimulé, il n'accordait sa confiance qu'à peu de personnes. Les contrariétés qu'il éprouva dans un âge plus avancé et les maladies douloureuses auxquelles il fut en proie, le rendirent opiniâtre, irascible et vindicatif. Son ambition était sans bornes. Sa manière de vivre avait beaucoup de simplicité; il détestait l'ivrognerie, vice qu'il trouva dominant en Allemagne. Il parlait cinq langues, le flamand, l'espagnol, l'italien, le français et l'allemand; il ne savait que peu de latin. La réunion des deux partis religieux en Allemagne fut l'objet qui l'occupa toute sa vie, et une illusion de sa politique. Absolu par caractère, il s'efforçait de secouer les entraves que

les constitutions de ses états lui imposaient : en Allemagne nommément, il se permit quelques actes arbitraires qui ne sauraient être justifiés ; il faut convenir cependant qu'ils étaient rares, et des exceptions à la règle, et que rien ne justifie les épithètes de despote et de tyran que l'esprit de parti lui a prodiguées.

SECTION XIV.

Règne de l'empereur Ferdinand Ier, 1556—1564.

Par suite du partage fait avec son frère, Ferdinand Ier possédait toutes les terres de la maison de Habsbourg, l'Autriche avec les pays qui y étaient incorporés, avec une partie de la Souabe et de la Haute-Alsace, y compris le Sundgau. Des droits de son épouse, il portait le titre de roi d'Hongrie, mais ne possédait réellement qu'une partie de ce royaume. Par le choix de la nation, il était roi de Bohême et souverain des pays qui en dépendaient, savoir la Moravie, la Silésie et la Lusace. Possessions de Ferdinand I.

Quoique Charles-Quint eût renoncé à l'Empire le 7 septembre 1556, cependant Ferdinand Ier le gouverna dix-huit mois encore sous l'ancien titre de roi des Romains, parce qu'il ne put réunir que le 25 février 1558 tous les électeurs, pour les faire délibérer sur l'abdication volontaire de son frère, qui était sans exemple dans l'histoire d'Allemagne. L'assemblée eut enfin lieu à Francfort. Les électeurs ne savaient pas trop s'ils ne devaient pas s'offenser qu'on leur renvoyât une couronne qui avait été l'objet de tant de brigues. Une explication fort polie et honorable des ministres impériaux réprima cet accès de susceptibilité nationale : la résignation fut acceptée le 9 mars 1558, et le gouvernement impérial passa dans les mains de Ferdinand Ier. On fit à la capitulation que ce prince avait signée en 1531 quelques additions relatives à la

paix de religion de 1555, après quoi le nouvel empereur la jura. Les électeurs renouvelèrent leur union. Nous en faisons la remarque, parce que le traité du 18 mars 1558, par lequel ce renouvellement se fit, a été le dernier de ce genre.

Différend avec le pape Paul IV.

Le commencement du règne de Ferdinand Ier fut marqué par une dispute singulière qu'il eut avec le pape Paul IV. Ce pontife refusa de recevoir Martin Guzman, chancelier du roi d'Allemagne, envoyé pour lui faire le compliment d'obédience usité; il cassa tout ce qui s'était passé à Francfort, tant comme contraire à l'autorité du saint-siége, qui seul pouvait accepter la résignation, et prononcer la destitution d'un empereur, que comme étant l'ouvrage de prétendus électeurs qui, par leur révolte contre le saint-siége, étaient déchus de toutes les prérogatives qu'ils ne tenaient que de lui. Guzman ayant répondu avec énergie, fut enfin reçu, mais en audience privée, et le pape lui déclara qu'il enverrait un légat pour arranger cette affaire. En effet, le cardinal Rebiba arriva bientôt après en Allemagne, revêtu du caractère de légat. On ignore ce qui se passa entre l'empereur et cet ambassadeur; on sait seulement que Ferdinand conseilla au pape d'user de modération, si, à la première vacance du trône, il ne voulait pas voir un protestant élevé à la dignité impériale. Le vice-chancelier Seld publia, par ordre de l'empereur, une *Consultation de droit* qui, quoique ne renfermant rien qui fût contraire à la foi, attaquait le pape avec aussi peu de ménagement qu'avaient fait les novateurs; elle

établit en thèse que l'empereur est autorisé à châtier un souverain pontife qui lui manquerait. La dureté de ces expressions est cependant adoucie par l'observation que les choses n'étaient pas encore venues à une telle extrémité. L'archiduc Maximilien, fils aîné de l'empereur, stimulait son père de profiter de cette occasion pour rompre entièrement avec la cour de Rome. Paul IV étant mort en 1559, Pie IV, son successeur, s'empressa de réparer la faute de son devancier, en reconnaissant, dans un consistoire public, Ferdinand comme empereur élu.

Nouvelle organisation du conseil aulique.

Nous avons vu que le conseil aulique, établi à Vienne par l'empereur Maximilien Ier, réunissait les fonctions de conseil de régence pour les états héréditaires de l'empereur à celles de cour d'appel pour les sujets des États d'Empire [1]. Cette attribution d'affaires hétérogènes entraîna de graves inconvéniens sous Charles-Quint, parce que l'empereur qui ne possédait pas de provinces allemandes, fit entrer dans le conseil des membres flamands et italiens, auxquels la jurisprudence allemande était étrangère. Dans la transaction de Passau et dans le recès de l'Empire de 1555, Ferdinand promit de remédier aux plaintes que les États formaient contre un tribunal composé d'étrangers. Il tint parole, en lui donnant, le 3 avril 1559, une organisation entièrement nouvelle, qui enleva au conseil aulique toutes les affaires de gouvernement qui concernaient les pays héréditaires, et le constitua simplement cour souveraine pour l'exercice

[1] Voy. vol. XIII, p. 294.

de la justice, organisation qu'il conserva jusqu'à la fin de l'Empire germanique.

Querelle des Synergistes.

A la place de l'indécente querelle des Adiaphores, à laquelle l'Intérim de Leipzig avait donné naissance, la querelle des *Synergistes* vint troubler l'Église protestante. Cette dispute s'était échauffée depuis que le fanatisme religieux avait trouvé un allié dans l'intérêt personnel. Pour se consoler de la perte de l'université de Wittemberg, Jean-Frédéric, pendant sa captivité, en avait érigé une à Iéna. Charles-Quint ne voulut jamais la confirmer; mais un médecin célèbre, Jean Schrœter, ayant guéri Ferdinand Ier d'une maladie grave, obtint une faveur que son frère avait refusée, et la nouvelle université fut inaugurée le 2 février 1558. Jean-Frédéric II, fils de l'ancien électeur, y appela entre autres Flacius, l'antagoniste furieux de Melanchthon; et depuis ce moment, la querelle sur les choses indifférentes et celle des Synergistes qui la remplaça, devinrent une affaire personnelle et un combat à outrance entre les universités rivales de Wittemberg et d'Iéna. Nous sommes obligés d'entrer dans quelques détails sur ces querelles religieuses, parce que, sans les connaître, on n'aurait qu'une idée imparfaite de la réformation religieuse, et parce qu'il n'y eut pas une de ces disputes d'école qui ne devînt une affaire d'état, par la part que les princes y prirent. Le mot de *synergisme* veut dire coopération; en effet, il s'agissait de déterminer la part que l'homme prend à la justification que le S. Esprit opère en lui. Luther, comme S. Augustin, soutenait que

ette prétendue coopération était nulle; dans l'Intérim e Leipzig, Melanchthon avait mitigé cette doctrine : lle devint la matière d'une dispute à l'occasion de ropositions sur le libre arbitre, que Jean Pfeffinger, rofesseur à Leipzig, publia, en 1555, et dans lesuelles il accordait à l'homme *quelque* coopération, n tant qu'il dépend de lui de s'opposer à la grâce ivine ou de l'accepter. Nicolas d'Amsdorf s'éleva ontre ces thèses en 1558. C'était au moment où le ougueux Flacius se rendit à Iéna, pour en faire la lace d'armes du pur luthéranisme; c'était aussi au noment où, à l'occasion d'une diète tenue à Francort, les électeurs et quelques princes protestans signèrent une espèce de confession de foi, connue sous e nom de *Recès de Francfort*. Melanchthon l'avait rédigée : elle s'occupait de quatre articles au sujet desquels les théologiens n'avaient pas toujours été d'accord. Dans ce recès, les princes déclarèrent que, conformément à la confession d'Augsbourg, ils pro. fessaient, 1° que la justification est opérée par la seule foi; 2° que les bonnes œuvres sont *nécessaires*, parce que le S. Esprit entre dans le cœur des justifiés pour les en rendre capables; mais qu'on ne doit pas ajouter au mot de nécessaires, ceux-ci : *au salut*, parce que ces mots supposeraient que ces œuvres ont quelque mérite; 3° que dans la sainte cène, il y a présence véritable, vivante et essentielle de Jésus-Christ; 4° que les cérémonies adiaphores peuvent à volonté être observées ou négligées, pourvu que le dogme de l'Évangile soit maintenu dans sa pureté.

Cette déclaration qui devait calmer l'effervescence des esprits, ne fit que l'augmenter; quelques théologiens prétendaient qu'elle sentait le calvinisme; d'autres regrettaient de n'y pas trouver d'anathème contre ceux qui erraient; les plus zélés condamnaient les princes séculiers de s'être mêlés de questions de foi, comme si ces princes n'étaient pas les évêques nés de leurs territoires. Flacius nomma le Recès de Francfort l'*Intérim Samaritain*. Ouvrage de Melanchthon, comment aurait-il trouvé grâce à ses yeux?

Il conseilla aux ducs de Saxe, propriétaires de l'université d'Iéna, de confondre d'un seul coup toute l'hétérodoxie des théologiens de Wittemberg et de Leipzig qui depuis long-temps, disait-il, n'étaient plus Luthériens, en leur opposant un corps de doctrine qui dévoilerait toutes les falsifications qu'ils s'étaient permises. Les ducs ordonnèrent la rédaction de cette *Confutation* (c'est ainsi qu'on la nommait); ils en chargèrent non-seulement Flacius, mais deux professeurs d'Iéna, Victorin Strigel et Schnepf, avec André Hugel, surintendant et prédicateur en cette ville. Dès qu'elle fut achevée, elle fut fortement désapprouvée par Flacius, non précisément parce qu'il y trouvait de graves erreurs; mais parce que le synergisme n'y avait pas été expressément condamné. Il parvint à y faire faire quelques corrections par une assemblée de théologiens et de surintendans, après quoi il fut ordonné, en 1559, que tous les théologiens du duché de Saxe signeraient ce livre comme règle de foi. Deux des rédacteurs de la confutation, Strigel et Hugel s'y refu-

nt. Un détachement de 300 hommes les enleva; les conduisit au château de Grimmenstein près de otha, où ils furent traités avec toute la rigueur que tolérance religieuse croit permise. Le catholique ximilien, fils de Ferdinand, représenta aux ducs le ndale de leur conduite; les deux hérétiques qui ient enseigné que le saint esprit ne faisait pas violce à l'homme, mais le *disposait* seulement à recevoir grâce, furent relâchés au bout de quelques mois.

Parlerons-nous d'un colloque, qui par permission duc, fut tenu au mois d'août 1560 à Weimar entre cius et Simon Musæus d'un côté, et Strigel de tre ? Est-il nécessaire de dire qu'il finit comme ont i tous les colloques de ce genre ? Cependant celui Weimar offre quelque chose de particulier, savoir le parangon de l'orthodoxie en sortit convaincu hérésie, de la plus forte de toutes les hérésies, du ichéisme. Pour échapper à un dilemme que le ; le savant Strigel lui avait proposé, Flacius avait tenu que le péché originel, au lieu d'être un *accint*, est la *substance* même de l'homme. Musæus et an Wigand, ses amis, l'avertirent de l'erreur dans quelle la vivacité de la dispute l'avait fait tomber, is Flacius n'était pas homme à se rétracter. Ainsi quit l'hérésie des *Flaciens* ou *Substantianalistes*.

L'espèce de défaite que les zélateurs avaient éprouvée, les rendit furieux; ils lancèrent l'anathème sur leurs adversaires, qu'ils nommèrent *Synergistes* et *Accidentaires*. Ils lassèrent enfin la patience du duc Jean-Guillaume. Ce prince prit, en 1561, une mesure

qui fait époque dans l'histoire de l'Église protestan
Conformément à l'esprit du protestantisme qui at
bue tout pouvoir en affaires de religion au princ
n'accorde au clergé que celui qu'il tient par l'autc
du prince; le duc donna suite à un corollaire don
réformateur ne s'était pas aperçu quoiqu'il déco
de ses principes ; maxime que par respect pour lu
princes avaient laissé dormir jusqu'alors : il reti
ses ecclésiastiques toute juridiction, même la facult
l'excommunication, et les soumit à l'autorité sup
d'un consistoire tout composé de séculiers, org
de la volonté du prince. Ce consistoire fut étab
1561[1]. On entendit alors de la bouche des mini
protestans toutes ces anciennes doctrines de l'in
pendance de la puissance ecclésiastique, qui ave
si souvent été représentées comme le principal n
de la réforme. Mais le duc voulut être obéi;
les récalcitrans furent chassés. Flacius mena le r
de ses jours une vie errante, tantôt en Illyrie, sa pa
tantôt à Anvers, Francfort et Strasbourg, se fit ch
partout et mourut enfin dans la misère à Francfor
1575, âgé de cinquante-cinq ans.

La tranquillité ne fut pas rétablie par la retraite
premiers Flaciens, la querelle dura encore plu
trente ans ; il y eut de nouvelles formules, de :
veaux colloques dont l'histoire appartient à cell
l'Église ; enfin la guerre finit de lassitude.

Une autre dispute qu'on appela la *guerre Sa*
mentistique s'était élevée à Brême en même te

[1] Voy. p. 48 de ce vol.

[..]e le synergisme se montra en Saxe. Un ami de Me[..]chthon, un homme doux et pacifique qui, à la re[..]mmandation du comte d'Oldenbourg avait été [..]mmé, vers 1550, prédicateur au *dôme* de Brême, y [..]na lieu : Albert Hardenberg (c'était son nom) ne [..]rtageait pas l'opinion des Luthériens sur la présence [..]elle et l'*ubiquité*[1]; il ne l'attaquait pourtant pas, il [..]oyait qu'il n'était pas nécessaire de se prononcer [..]ne manière positive sur ces questions. Seulement [..] refusa de prêter serment sur un livre quelconque [..]cepté la Bible. Il se brouilla à ce sujet avec tous ses [..]llègues, mais il eut pour patron le bourguemaître [..]niel de Büren. Toute la république de Brême se [..]visa en deux partis. Tilemann Heshusen qui fut [..]mmé, en 1559, surintendant à Brême, tonna en [..]ine chaire contre Hardenberg et ses adhérens. [..]ristian III, roi de Danemark et cinq villes de la [..]se-Saxe exhortèrent le magistrat de Brême de pur[..]r la ville de l'*abomination catholique* qui s'y était [..]issée. Heshusen proposa la tenue d'un colloque; [..]rdenberg désirait l'éluder; mais le sénat fixa le [..]u et le jour du combat. Hardenberg n'y parut pas; [..]rchevêque et le chapitre lui avaient ordonné de s'en [..]stenir; son ami, le bourguemaître, entra en lice, [..], chevalier intrépide, défendit son système contre [..]inq docteurs. Cette affaire prit bientôt une tournure [..]rieuse; le magistrat ayant exigé que Heshusen chan[..]geât une liturgie qu'il venait de publier, et par la[..]quelle il attribuait aux ecclésiastiques le droit de lan-

[1] C'est-à-dire l'omniprésence du *corps* de Jésus-Christ.

cer l'excommunication, et professait la doctrine l'indépendance de la puissance ecclésiastique. États du cercle de Basse-Saxe ordonnèrent l'expuls de Hardenberg qui se rendit auprès de son ami, comte d'Oldenbourg. Le magistrat publia une ordonnance sévère contre ses adhérens et exclut de son le bourguemaître de Büren et quelques sénat Cette mesure provoqua un tumulte, à la suite il y eut une révolution. Le surintendant Simon M fut destitué; Daniel de Büren et trois sénateurs rent seuls maîtres du gouvernement. Trois bourg maîtres, plus de vingt sénateurs, plusieurs prédicat et des bourgeois quittèrent Brême, et remplirent l'Allemagne de leurs cris contre la ville hérétique. Lub et Hambourg l'exclurent de leur confédération; Dantzig et dans d'autres villes hanséatiques les né cians de Brême éprouvèrent toutes sortes d'avanies.

Personne ne souffrit plus de ces tracasseries que sénateurs émigrés. En vain leurs plaintes résonnère à toutes les assemblées du cercle, de la ligue hans tique et des électeurs; ils ne trouvèrent partout qu'u froide compassion. Enfin, en 1568, après de long négociations ils obtinrent du sénat la permission rentrer dans leur patrie, sans être réintégrés dans l places. Depuis la querelle sacramentaire le magist de Brême n'a été composé que de réformés, quoiq les Luthériens fassent un peu plus de la moité des h bitans.

Melanchthon vivait encore, lorsque son ami Harbenberg fut obligé de quitter Brême. Il avait aussi vu

commencement de la querelle des Synergistes qui ait proprement dirigée contre lui. Mais il était mort elques mois avant le colloque de Weimar, savoir, 19 avril 1560, fatigué de toutes les tracasseries dont dernières années de sa vie avaient été empoisonnées. Dans un petit écrit qu'il rédigea peu de jours avant mort, il exprima sa joie d'être bientôt délivré de rage (*a rabie*) des théologiens[1]. Sa simplicité, sa uceur, sa modestie, son amour pour la paix, la faisse de sa constitution le rendaient peu propre au le d'un révolutionnaire que sa conviction et le pouir que Luther exerçait sur lui, le forçaient à jouer. ous ne lui reprocherons pas de s'être écarté de la ctrine de son église, mais nous estimons que l'esoir qu'il avait conçu de réunir, au moyen de formules équivoques, des hommes de différentes croyances, dique un manque de connaissance des hommes.

Après la mort de Melanchthon, Christophe, duc Wirtemberg, dans le but de mettre fin au scandale e causaient les querelles des protestans, engagea les inces, ses coreligionnaires, à s'assembler le 20 janvier 561, à Naumbourg.

Dans cette réunion, on convint que la confession Augsbourg, non telle que Melanchthon l'avait chané[2], mais telle qu'elle avait été présentée en 1530, ait de nouveau signée comme règle généralement adise, et envoyée à l'empereur, accompagnée d'une ouvelle préface. Jean-Frédéric II et quelques autres

Assemblée de Naumbourg, 1561.

[1] ADAMI *Vitæ German. philos.*, ed. 1705, p. 93.

[2] Voy. p. 109 de ce vol.

princes refusèrent leurs signatures à la préface. C
n'est pas qu'ils trouvassent qu'elle renfermait quel
doctrine erronée; elle péchait plutôt par omission;
si elle leur paraissait hérétique, c'était parce qu'
ne foudroyait pas les doctrines hétérodoxes. A
l'assemblée se sépara, sans avoir opéré l'union. Ce
donne quelqu'intérêt historique à l'assemblée
Naumbourg, c'est qu'il s'y présenta deux nonce
pape, savoir Delfin, évêque de Faro, et Jean-Fr
çois Commendone, évêque de Zante, accomp
de trois commissaires de l'empereur, tous chargé
négocier avec les protestans pour qu'ils promi
d'envoyer des députés au concile suspendu,
le pape devait prochainement reprendre (*réassu*
à Trente. Les princes acceptèrent d'abord les bre
pape qui leur étaient adressés; mais quand ils les
minèrent de plus près, et qu'ils aperçurent dan
suscription, en caractère peu lisible (circons
ajoutée sans doute par la prévention) ces m
Dilecto filio, à notre cher fils, ils furent saisis d'
reur d'être nommés ainsi par l'Antéchrist, et
dirent les lettres sans les avoir décachetées, déc
qu'il ne pouvait exister de parenté spirituelle
eux et le pape de Rome. En vain les nonces déclarè
ils que les mots qui avaient choqué les princes ét
le protocole généralement usité à la chancelleri
maine; rien ne put vaincre le scrupule de ces fa
ques. En persistant dans le refus d'accepter les b
ils répondirent poliment aux envoyés de l'empe
et s'excusèrent de ne pas pouvoir se rendre au co

turellement d'un caractère peu conciliant, donn
peut-être une trop grande extension aux prérogati
de sa charge ; mais en revanche le sénat voyait d
injustices et des usurpations dans tous les règleme
que le maréchal publiait pour mettre des bornes
l'avidité des bourgeois, pour loger convenableme
les personnes faisant partie de la diète, pour maint
nir les vivres à bas prix. Il est certain qu'il y av
entre les deux autorités une concurrence qui ne po
vait qu'être désagréable au gouvernement d'une vil
libre ; mais ce désagrément était inséparable de
présence d'une diète qui d'ailleurs procurait mil
avantages aux bourgeois de la ville.

Avant l'arrivée de l'empereur à Augsbourg, la di
pute entre le sénat et le maréchal avait déjà dégéné
en voies de fait. Dès que Rodolphe vint, il publia u
ordonnance par laquelle quelques-unes des mesu
prises par le maréchal furent confirmées, d'aut
modifiées, mais en général l'empereur mit des borne
l'avidité des bourgeois d'Augsbourg. La ville, traita
cet acte de l'empereur de tyrannique, s'adressa au co
lège des villes libres dont elle faisait partie. Celles-
voyant dans l'ordonnance un attentat contre le
existence constitutionnelle en général, en appelère
de l'empereur mal informé à l'empereur quand il sera
mieux informé et à l'Empire en corps.

L'empereur ayant demandé un subside contre l
Turcs, les protestans des deux collèges supérieur
sans refuser le subside, insistèrent sur ce qu'ava
toute chose on fît droit à leurs griefs ; le collège d

turellement d'un caractère peu conciliant, donnait peut-être une trop grande extension aux prérogatives de sa charge ; mais en revanche le sénat voyait des injustices et des usurpations dans tous les réglemens que le maréchal publiait pour mettre des bornes à l'avidité des bourgeois, pour loger convenablement les personnes faisant partie de la diète, pour maintenir les vivres à bas prix. Il est certain qu'il y avait entre les deux autorités une concurrence qui ne pouvait qu'être désagréable au gouvernement d'une ville libre ; mais ce désagrément était inséparable de la présence d'une diète qui d'ailleurs procurait mille avantages aux bourgeois de la ville.

Avant l'arrivée de l'empereur à Augsbourg, la dispute entre le sénat et le maréchal avait déjà dégénéré en voies de fait. Dès que Rodolphe vint, il publia une ordonnance par laquelle quelques-unes des mesures prises par le maréchal furent confirmées, d'autres modifiées, mais en général l'empereur mit des bornes à l'avidité des bourgeois d'Augsbourg. La ville, traitant cet acte de l'empereur de tyrannique, s'adressa au collège des villes libres dont elle faisait partie. Celles-ci voyant dans l'ordonnance un attentat contre leur existence constitutionnelle en général, en appelèrent de l'empereur mal informé à l'empereur quand il serait mieux informé et à l'Empire en corps.

L'empereur ayant demandé un subside contre les Turcs, les protestans des deux collèges supérieurs, sans refuser le subside, insistèrent sur ce qu'avant toute chose on fît droit à leurs griefs ; le collège des

et ensuite au concile de Constance de redresser l'erreur. Il en fut aussi question au concile de Trente. Enfin un mathématicien calabrais, Louis Lilio, fi présenter au pape Grégoire XIII un projet d'après le quel les équinoxes et les solstices tombaient précisément aux mêmes jours où ils avaient été à l'époque du concile de Nicée. Le pape approuva ce calendrier le 4 et par une bulle du 24 février 1581, ordonna à tous les princes ecclésiastiques et séculiers de l'adopter. Ce fu à la diète d'Augsbourg de 1582 que Rodolphe II le proposa aux États d'Empire ; mais quand les princes d'Empire auraient été d'un caractère moins susceptible qu'ils ne l'étaient en effet, les protestans au moins auraient été choqués du ton d'autorité que le souverain pontife avait pris dans la bulle. On s'opposa tou d'une voix à l'adoption d'un calendrier envoyé de Rome. Comme néanmoins la nouvelle manière de compter était suivie en d'autre pays où l'on fut moins revêche, et que de cette diversité il résulta beaucoup de désordres, Rodolphe l'introduisit dans ses pays héréditaires et recommanda aux princes d'Empire de suivre cet exemple ; mais quoique dans sa circulaire il n'eût pas nommé le pape, les protestans étaient trop chatouilleux pour accepter un bienfait venu de Rome. Les catholiques qui introduisirent le calendrier grégorien passèrent subitement du 2 novembre 1583 au 13, et par conséquent leur 1er janvier 1584 répondit au 21 décembre 1583 des protestans. Il en résulta deux manières de compter qu'on appela le *Vieux* et le *Nouveau* stile.

et ensuite au concile de Constance de redresser l'erreur. Il en fut aussi question au concile de Trente. Enfin un mathématicien calabrais, Louis Lilio, fit présenter au pape Grégoire XIII un projet d'après lequel les équinoxes et les solstices tombaient précisément aux mêmes jours où ils avaient été à l'époque du concile de Nicée. Le pape approuva ce calendrier le 4 et, par une bulle du 24 février 1581, ordonna à tous les princes ecclésiastiques et séculiers de l'adopter. Ce fut à la diète d'Augsbourg de 1582 que Rodolphe II le proposa aux États d'Empire ; mais quand les princes d'Empire auraient été d'un caractère moins susceptible qu'ils ne l'étaient en effet, les protestans au moins auraient été choqués du ton d'autorité que le souverain pontife avait pris dans la bulle. On s'opposa tout d'une voix à l'adoption d'un calendrier envoyé de Rome. Comme néanmoins la nouvelle manière de compter était suivie en d'autre pays où l'on fut moins revêche, et que de cette diversité il résulta beaucoup de désordres, Rodolphe l'introduisit dans ses pays héréditaires et recommanda aux princes d'Empire de suivre cet exemple ; mais quoique dans sa circulaire il n'eût pas nommé le pape, les protestans étaient trop chatouilleux pour accepter un bienfait venu de Rome. Les catholiques qui introduisirent le calendrier grégorien passèrent subitement du 2 novembre 1583 au 13, et par conséquent leur 1er janvier 1584 répondit au 21 décembre 1583 des protestans. Il en résulta deux manières de compter qu'on appela le *Vieux* et le *Nouveau* stile.

Cette confusion dura plus ou moins long-temps dans les pays protestans; en Allemagne elle finit en 1700; les protestans retranchèrent alors les onze derniers jours du mois de février. Ils n'adoptèrent pourtant pas le calendrier grégorien; ils lui préférèrent un calendrier corrigé par Erhard Weigel, professeur à Iéna, lequel est plus exact que celui de Lilio dans la fixation de la Pâque et des fêtes mobiles qui en dépendent, parce qu'au lieu d'admettre invariablement, comme fait le calendrier grégorien, que l'équinoxe du printemps tombe au 21 mars, le calendrier de Weigel le fait tomber, d'après un calcul astronomique, au 19, 20, 21, 22 ou 23 mars. Il en arriva qu'en 1724 et 1744, les protestans ne célébrèrent pas Pâques le même jour que les catholiques. Cette diversité devait se reproduire en 1778 où cette fête devait tomber, d'après le calendrier grégorien au 19 avril, et d'après celui des protestans au 12, c'est-à-dire au même jour où les Juifs célébreraient leurs azymes. Le roi de Prusse changea, en 1774, cet arrangement dans ses états, et invita le corps évangélique d'Allemagne à prendre une mesure générale pour que cette coïncidence n'arrivât plus. Le corps évangélique adopta, par une conclusion de 1776, le calendrier grégorien corrigé [1].

[1] Le calendrier grégorien ayant prescrit de ne supprimer que trois bissextiles à chaque révolution de 400 ans, a commis une petite inexactitude qui sera cause qu'en l'année 5200 de Jésus-Christ on comptera un jour ou plutôt 27 heures de trop, qui, l'an 22600 de Jésus-Christ, feront 9 jours, si nos petits-fils n'y remédient.

Schisme de Cologne.

Il y eut, à l'époque de la diète d'Augsbourg qui a donné lieu à cette digression, un changement de religion qui fit la plus grande sensation en Allemagne. Malgré la réserve ecclésiastique, les protestans avaient trouvé moyen de se mettre en possession de quelques évêchés, et il y avait un archevêque de Magdebourg, des évêques de Schwerin, de Ratzebourg, etc. mariés. Mais on pouvait dire que le cas de ces prélats n'avait pas été clairement exprimé dans la réserve ecclésiastique qui parlait de prélats quittant la religion catholique pour embrasser le protestantisme, tandis que dans les cas dont nous parlons, les chapitres avaient nommé des individus connus pour protestans. Le cas prévu par la réserve ecclésiastique se présenta en 1582.

Guebhard de la famille des Truchsess de Waldbourg avait été élu, le 5 décembre 1577, électeur-archevêque de Cologne, à l'âge de trente ans. Ce prélat ne put résister aux charmes d'Agnès de Mansfeld, chanoinesse de Gerresheim[1] qu'il vit en 1578. Comme sa passion fut payée de retour, il résulta de ce commerce un scandale, et les frères de la jeune dame exigèrent que l'électeur réparât l'outrage fait à l'honneur d'une famille illustre, en épousant sa maîtresse. Guebhard espérait pouvoir, quoique marié, conserver sa principauté, au moins sa vie durant, puisque continuant à gouverner comme prince, il pouvait comme prélat, se faire remplacer par un vicaire qualifié. Il ne doutait pas de l'appui des trois électeurs qui

[1] Dans le duché de Berg.

La ville de Cologne et le chapitre se déclarèrent contre le projet annoncé par Guebhard de conserver l'électorat après le scandale de son apostasie, et en portèrent plainte au pape et à l'empereur. Le pape prononça la déchéance de Guebhard, et le chapitre lui donna, le 23 mai 1583, un successeur dans la personne d'Ernest de Bavière qui était déjà évêque de Liège et de Freysingen, et administrateur le l'évêché de Hildesheim. Avec l'assistance du duc de Bavière et des troupes espagnoles des Pays-Bas, le nouvel électeur se rendit maître du pays. Guebhard se retira, en 1584, en Hollande, et alla ensuite vivre avec son épouse à Strasbourg où il possédait un canonicat : il y mourut sans postérité le 21 mai 1601. Le traitement que ce prince de l'Église éprouva, forma la matière d'un nouveau grief pour les protestans, et un de ceux qu'ils firent valoir d'autant plus hautement qu'aux yeux du vulgaire, au moins, il paraissait mieux fondé. L'histoire et le droit public en jugent autrement ; la tentative de Guebhard était un attentat contre la paix de religion, contre les lois de l'Empire, et contre la capitulation d'élection qu'il avait jurée. La conduite de l'empereur Rodolphe dans cette occasion n'en est pas moins digne de blâme : le chef de l'Empire devait-il permettre qu'un archevêque, qu'un prince d'Empire fût destitué par le pape, au lieu de le faire déclarer déchu par les tribunaux compétens?

Schisme de Strasbourg.

Une suite immédiate des troubles de Cologne fut le schisme qui éclata dans l'Église de Strasbourg. Depuis les premiers temps de la réformation, le chapitre de Stras-

La ville de Cologne et le chapitre se déclarèrent contre le projet annoncé par Guebhard de conserver l'électorat après le scandale de son apostasie, et en portèrent plainte au pape et à l'empereur. Le pape prononça la déchéance de Guebhard, et le chapitre lui donna, le 23 mai 1583, un successeur dans la personne d'Ernest de Bavière qui était déjà évêque de Liège et de Freysingen, et administrateur le l'évêché de Hildesheim. Avec l'assistance du duc de Bavière et des troupes espagnoles des Pays-Bas, le nouvel électeur se rendit maître du pays. Guebhard se retira, en 1584, en Hollande, et alla ensuite vivre avec son épouse à Strasbourg où il possédait un canonicat : il y mourut sans postérité le 21 mai 1601. Le traitement que ce prince de l'Église éprouva, forma la matière d'un nouveau grief pour les protestans, et un de ceux qu'ils firent valoir d'autant plus hautement qu'aux yeux du vulgaire, au moins, il paraissait mieux fondé. L'histoire et le droit public en jugent autrement ; la tentative de Guebhard était un attentat contre la paix de religion, contre les lois de l'Empire, et contre la capitulation d'élection qu'il avait jurée. La conduite de l'empereur Rodolphe dans cette occasion n'en est pas moins digne de blâme : le chef de l'Empire devait-il permettre qu'un archevêque, qu'un prince d'Empire fût destitué par le pape, au lieu de le faire déclarer déchu par les tribunaux compétens ?

Schisme de Strasbourg.

Une suite immédiate des troubles de Cologne fut le schisme qui éclata dans l'Église de Strasbourg. Depuis les premiers temps de la réformation, le chapitre de Stras-

bourg renfermait plusieurs chanoines protestans. Trois de ces chanoines qui l'étaient en même temps du chapitre de Cologne, impliqués dans l'affaire de Guebhard, ayant été excommuniés en 1583, leurs confrères catholiques de Strasbourg refusèrent de les admettre plus long-temps au chapitre. Ce corps se divisa ainsi en deux partis; les chanoines protestans se mirent en possession de la maison chapitrale de Strasbourg; les catholiques se retirèrent à Saverne, résidence de l'évêque. Les choses restèrent dans cet état jusqu'à la mort de l'évêque qui arriva le 22 avril 1592. Les chanoines protestans qui étaient en majorité invitèrent ceux de Saverne à se réunir à eux dans la maison chapitrale de Strasbourg, où depuis des temps immémoriaux se faisaient les élections, pour procéder au remplacement de l'évêque défunt. Les chanoines catholiques refusèrent de se rendre dans une ville où il n'y avait pas, disaient-ils, de sûreté pour eux. Il y eut ainsi une double élection; les protestans élurent, le 20 mai 1592, un prince de seize ans qui faisait ses études à Strasbourg, et qui était membre du chapitre; savoir Jean-George, margrave de Brandebourg, fils de l'administrateur de l'archevêché de Magdebourg. Les catholiques postulèrent, le 30 du même mois, le cardinal de Lorraine, évêque de Metz [1]. Les Strasbourgeois se déclarèrent pour le prince de Brandebourg, et firent occuper en son nom les châteaux de Kochersberg, Dachstein; le cardinal vint avec des troupes prendre possession de Saverne. On se pré-

[1] Charles, frère des ducs Henri et François II.

para des deux côtés à la guerre, et il y eut quelques affaires sanglantes. L'empereur envoya à plusieurs reprises des commissaires sur les lieux; il y eut des négociations qui se prolongèrent au-delà de dix ans; enfin Frédéric, duc de Wirtemberg, parvint à faire signer aux deux partis, le 12 novembre 1604, la transaction de Haguenau, d'après laquelle les chanoines protestans qui étaient au nombre de huit, devaient garder pendant quinze ans la maison chapitrale de Strasbourg et percevoir tous les revenus du chapitre dans le territoire de la ville; les autres revenus devaient appartenir aux chanoines catholiques. Jean-George renonça à l'évêché contre une somme de 130,000 florins, et une pension viagère de 9000 que le duc de Wirtemberg se chargea de lui payer moyennant un arrangement particulier par lequel le bailliage épiscopal d'Oberkirch, situé sur la rive droite du Rhin, lui fut engagé pour trente ans. Le traité de Haguenau fut renouvelé le 12 février 1620 pour sept ans, à l'expiration desquels les circonstances politiques ayant changé, tous les biens ecclésiastiques furent rendus aux catholiques.

Union des protestans, conclue à Okhringen. 1608.

Depuis la mort de l'empereur Maximilien II, les États d'Empire ne s'étaient pas une seule fois assemblés en diète, sans que les protestans n'y présentassent une longue suite de doléances. Ils se plaignaient que la chambre impériale administrait la justice avec partialité; que la cour impériale montrait l'intention de forcer les protestans à la restitution des biens ecclésiastiques sécularisés; que la paix de religion n'était

confédération ayant pour but la défense des privilèges et des libertés des princes alliés contre les infractions que se permettait la cour impériale, contre les procédures iniques de la chambre impériale, et contre le projet de faire rendre à l'Église catholique les biens sécularisés, devint le noyau de la fameuse Union des protestans. Maurice, landgrave de Hesse-Cassel (petit-fils de Philippe le Magnanime), un des plus zélés promoteurs de la confédération, quoique l'exemple de son aïeul eût dû l'effrayer, alla en France pour réclamer le secours de Henri IV, dont les protestans allemands avaient bien mérité à une époque précédente. Ce grand prince voyait avec plaisir le commencement d'une union entre les princes protestans, et promit de lui fournir des fonds; mais il désirait avant tout que l'électeur Palatin et le duc de Wirtemberg s'entendissent ensemble. Comment un aussi zélé Luthérien que Frédéric, duc de Wirtemberg, pouvait-il s'accorder avec un Calviniste comme Frédéric IV et avec un catholique comme Henri IV? Au surplus, Benjamin de Buwinghausen, son ministre, le dissuadait de toute alliance avec un prince aussi puissant que le roi de France, parce qu'elle ne serait jamais qu'une société léonine.

Le duc de Wirtemberg persista dans son refus d'entrer dans l'Union d'Œhringen, et de prendre part à des traités avec la France, même après un évènement qui mit toute l'Allemagne en rumeur, et fournit aux protestans, ou plutôt à tous les amis de la justice, un motif fondé de plainte contre les

confédération ayant pour but la défense des privilèges et des libertés des princes alliés contre les infractions que se permettait la cour impériale, contre les procédures iniques de la chambre impériale, et contre le projet de faire rendre à l'Église catholique les biens sécularisés, devint le noyau de la fameuse Union des protestans. Maurice, landgrave de Hesse-Cassel (petit-fils de Philippe le Magnanime), un des plus zélés promoteurs de la confédération, quoique l'exemple de son aïeul eût dû l'effrayer, alla en France pour réclamer le secours de Henri IV, dont les protestans allemands avaient bien mérité à une époque précédente. Ce grand prince voyait avec plaisir le commencement d'une union entre les princes protestans, et promit de lui fournir des fonds; mais il désirait avant tout que l'électeur Palatin et le duc de Wirtemberg s'entendissent ensemble. Comment un aussi zélé Luthérien que Frédéric, duc de Wirtemberg, pouvait-il s'accorder avec un Calviniste comme Frédéric IV et avec un catholique comme Henri IV? Au surplus, Benjamin de Buwinghausen, son ministre, le dissuadait de toute alliance avec un prince aussi puissant que le roi de France, parce qu'elle ne serait jamais qu'une société léonine.

Le duc de Wirtemberg persista dans son refus d'entrer dans l'Union d'Œhringen, et de prendre part à des traités avec la France, même après un évènement qui mit toute l'Allemagne en rumeur, et fournit aux protestans, ou plutôt à tous les amis de la justice, un motif fondé de plainte contre les

tribunaux de l'Empire et les autorités ecclésiastiques.

Donauwerth, petite ville impériale en Souabe, usant du droit de réformer, que depuis le commencement de la réformation les États exerçaient dans leur territoire, avait aboli le culte catholique dans ses murs, sans toucher cependant à l'abbaye de Ste Croix, qui était comprise dans l'enceinte de la ville, et soumise à la juridiction du sénat. On permettait au petit nombre des habitans catholiques d'assister au service divin du couvent, et à l'abbé de porter les sacremens en ville, mais couverts et sans appareil. Les processions solennelles avaient été abolies et défendues. Cet état de choses avait été légitimé par les stipulations de la paix de religion. Cependant, en 1605, l'abbé de Ste Croix essaya de rétablir les processions; le sénat l'en empêcha. L'évêque d'Augsbourg, qui était l'ordinaire de l'abbaye, fit assigner le sénat au conseil aulique, en obtint un mandat du 24 octobre 1605, que l'abbé ne fit signifier que le 28 février 1606, deux heures avant de faire un enterrement public. Le sénat requit l'abbé de ne rien innover, parce qu'il se proposait d'*exciper* (de faire opposition) au conseil aulique. L'abbé ne tint aucun compte de la réquisition : le convoi eut lieu publiquement, avec des cierges allumés. La chose se passa tranquillement; mais lorsque le 25 avril, malgré la défense réitérée du sénat, il sortit une procession du couvent, la populace l'insulta par des propos et des huées; néanmoins on lui laissa traverser les rues, et elle sortit de la ville; lorsqu'elle revint, la po-

Affaire de Donauwerth, 1607.

pulace l'attaqua à coups de bâtons et la dispersa. Le conseil aulique décréta une commission pour examiner la chose sur les lieux; et comme l'abbé se préparait à faire une procession le 25 avril 1607, jour de S. Marc, le sénat exhorta le peuple à ne pas s'y opposer; mais de laisser un libre cours à la justice qui était saisie de la procédure. La populace fanatique ne s'en attroupa pas moins, et la procession n'eut pas lieu. Les commissaires se retirèrent, après avoir rendu au sénat le témoignage d'avoir fait son devoir. Néanmoins le conseil aulique, sans avoir entendu le sénat dans sa défense, mit la ville au ban de l'Empire, et, en violation des formes, chargea de l'exécution un prince d'un cercle étranger, savoir le duc de Bavière. Le duc fit occuper Donauwerth le 17 décembre 1607, et sans y supprimer le culte protestant, permit que le clergé catholique prît des mesures qui devaient amener cette suppression, tout comme, sans priver la cité de son immédiateté, il continua de l'occuper à titre de nantissement pour ses frais, et changea ainsi de fait un État libre de l'Empire en ville municipale de Bavière.

Commencement de l'Itio in partes.

Cet évènement était alarmant pour les protestans. Il faut convenir cependant que l'esprit de parti exagéra le danger pour mettre les protestans en mouvement. Ils prirent la résolution de manifester leur mécontentement par une démarche éclatante. Non-seulement ils rejetèrent toutes les propositions que l'empereur fit à la diète de Ratisbonne de 1608, mais ils déclarèrent que dorénavant ils ne se soumettraient

faites après coup quand ils avaient vaincu. Ce qui donna quelque apparence de vérité aux cris des protestans, c'est que les plus adroits des hommes, les Jésuites, commirent la maladresse de représenter dans leurs écrits la paix de religion comme incompatible avec la conservation de la religion catholique, et que l'empereur les laissait dire, peut-être par insouciance.

L'Union évangélique fut signée le 4 mai 1608, dans le ci-devant monastère d'Ahausen, au pays d'Anspach, entre l'électeur Palatin, le comte Palatin de Neubourg, les margraves de Culmbach, d'Anspach et de Bade-Dourlach, et le duc de Wirtemberg. L'électeur fut nommé directeur, le margrave d'Anspach général, le prince d'Anhalt-Bernbourg lieutenant-général des troupes de l'Union, et le margrave de Bade-Dourlach général de la cavalerie. Le 20 mai, les villes de Strasbourg, Nuremberg et Ulm, le comte Palatin de Deux-Ponts, la maison d'Anhalt et le comte d'OEttingen y accédèrent; le 22 juillet, les villes de Rothembourg-sur-le-Tauber, Windsheim, Schweinfurt et Wissembourg en-Nordgau; et, en 1609, Nordlingue, Hall-en-Souabe, Heilbronn, Memmingen, Kempten, l'électeur de Brandebourg et le landgrave de Hesse-Cassel.

Envoi du prince d'Anhalt à Prague.

Le prince Christian d'Anhalt fut choisi par les princes unis pour aller avec quelques conseillers qu'on lui adjoignit porter leurs plaintes et leurs demandes à l'empereur. Ces députés furent admis à l'audience le 18 juillet 1609, et le prince fit lecture à Rodolphe d'un mémoire qu'il accompagna d'observations

faites après coup quand ils avaient vaincu. Ce. donna quelque apparence de vérité aux cris des p testans, c'est que les plus adroits des hommes, Jésuites, commirent la maladresse de représenter d leurs écrits la paix de religion comme incompat avec la conservation de la religion catholique, et l'empereur les laissait dire, peut-être par insoucia

L'Union évangélique fut signée le 4 mai 16 dans le ci-devant monastère d'Ahausen, au j d'Anspach, entre l'électeur Palatin, le comte Pal de Neubourg, les margraves de Culmbach, d'Ansp et de Bade-Dourlach, et le duc de Wirtemberg. lecteur fut nommé directeur, le margrave d'Ansp général, le prince d'Anhalt-Bernbourg lieuten général des troupes de l'Union, et le margrav Bade-Dourlach général de la cavalerie. Le 20 mai villes de Strasbourg, Nuremberg et Ulm, le co Palatin de Deux-Ponts, la maison d'Anhalt et le co d'OEttingen y accédèrent; le 22 juillet, les ville Rothembourg-sur-le-Tauber, Windsheim, Schw furt et Wissembourg-en-Nordgau; et, en 16 Nœrdlingue, Hall-en-Souabe, Heilbronn, Memm gen, Kempten, l'électeur de Brandebourg et le la grave de Hesse-Cassel.

Envoi du prince d'Anhalt à Prague.

Le prince Christian d'Anhalt fut choisi pa princes unis pour aller avec quelques conseillers q lui adjoignit porter leurs plaintes et leurs deman l'empereur. Ces députés furent admis à l'audien 18 juillet 1609, et le prince fit lecture à Rodo d'un mémoire qu'il accompagna d'observations

Le concile de Trente tint en effet sa dix-septième séance le 18 janvier 1562, et sa vingt-cinquième ou dernière, le 3 et le 4 décembre 1563. L'empereur avait sollicité les Pères d'autoriser l'usage du calice laïc dans l'eucharistie, qu'il n'était pas en son pouvoir, disait-il, d'abolir dans ses pays héréditaires, parce que les habitans y étaient trop fortement attachés; les ambassadeurs français appuyèrent cette demande. Le concile en ayant abandonné la décision au pape, l'empereur et Albert V, duc de Bavière, continuèrent leurs sollicitations à Rome, et demandèrent aussi la dispense du célibat pour les prêtres. Le pape refusa absolument la seconde requête, mais par des brefs adressés, le 16 avril 1566, aux archevêques de Mayence et de Trèves, à l'évêque de Naumbourg, aux archevêques et évêques des pays héréditaires de l'empereur et de la Bavière, à Henri le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et, sans doute à d'autres prélats, il accorda l'usage du calice laïc; mais dès 1568, cette permission fut limitée, et en 1600, elle fut entièrement révoquée.

L'usage du calice est permis aux Utraquistes.

On peut regarder la publication du catéchisme de Heidelberg comme l'évènement qui a consommé en Allemagne la séparation des deux partis protestans. Frédéric III, électeur Palatin, le premier prince d'Empire qui se fût déclaré calviniste, ordonna la rédaction de ce livre symbolique pour ses coreligionnaires: elle fut confiée à Zacharie Ursinus de Breslau, disciple de Melanchthon et professeur à Heidelberg, et à Gaspard Olevianus de Trèves. Le travail de ces deux

Catéchisme de Heidelberg.

théologiens ayant reçu l'approbation des inspecteurs des Églises Palatines, il fut publié, en 1563, par autorité de l'électeur sous le titre de *Catéchisme à l'usage des églises et écoles du Palatinat.* Il est à remarquer qu'on ne trouve pas dans cet ouvrage le dogme de la prédestination des élus qui, après celui de la présence réelle dans la sainte cène, est le seul sur lequel les deux partis protestans ne s'accordent pas, et sur lequel l'Église de Genève a fortement insisté.

Election de Maximilien comme roi des Romains.

Ferdinand 1er fit couronner, le 20 septembre 1562, son fils aîné, l'archiduc Maximilien, roi de Bohême. La cérémonie fut faite par Antoine Bruss, que Ferdinand venait d'élever à l'archevêché de Prague, qui avait été vacant depuis 1431 [1]. Le 24 novembre suivant, Maximilien fut élu à Francfort roi des Romains, et après avoir signé une capitulation un peu différente de celles de son père et de son oncle, il fut couronné le 30 novembre. Le pape fit plusieurs difficultés pour reconnaître cette élection, et exigea avant tout que Maximilien s'obligeât par serment à rester attaché à la religion catholique; qu'il sollicitât la confirmation de son élection et envoyât à Rome une ambassade d'obédience. Le nouveau roi des Romains rejeta les trois conditions; tout ce qu'il consentit de faire fut d'envoyer à Rome un ambassadeur pour notifier son élection au pape, le prier de faire et accorder ce que ses prédécesseurs avaient fait et accordé en pareil cas, et lui exprimer attachement, révérence,

[1] Voy. vol. VIII, p. 119.

observance et *obséquence*. Le pape confirma l'élection, remédia aux défectuosités dont elle avait été accompagnée, et accepta l'*obédience* de Maximilien.

Commencement des troubles de Grumbach.

Une guerre civile troubla les dernières années de Ferdinand Ier qui n'en vit pas la fin. Un gentilhomme de la Franconie, Guillaume de Grumbach, avait rendu de grands services à Melchior Zobel, prince-évêque de Würzbourg, dans sa guerre avec le margrave de Brandebourg-Culmbach. L'évêque l'en paya, dit-on, par une noire ingratitude qui irrita Grumbach au point qu'il donna aux officiers du margrave des conseils sur la manière d'attaquer l'évêque avec succès. Celui-ci traitant alors Grumbach de vassal félon, confisqua ses terres. La chambre impériale en ordonna la restitution, mais Zobel refusa d'obéir à ses mandats, ce qui irrita Grumbach au point qu'il résolut d'enlever le prélat; ce coup fut exécuté d'une manière maladroite. Un des brigands qui étaient à la solde du gentilhomme tua, le 15 avril 1558, l'évêque d'un coup de pistolet. Grumbach essaya ensuite de rentrer dans son patrimoine par les voies de la négociation; les ayant trouvées fermées, poussé par le désespoir, il s'associa avec deux autres gentilshommes, Guillaume de Stein à Altenstein et Ernest de Mandelslo, ainsi qu'avec Jean-Frédéric II, duc de Saxe, leva des troupes, surprit Würzbourg le 4 octobre 1563 et força les chanoines à signer une transaction en vertu de laquelle il devait rentrer dans la possession de ses biens et être indemnisé de ses pertes. Le nouvel évêque qui aurait désiré que cette affaire où le

tort primitif avait été du côté de son devancier, fût terminée, pria l'empereur de confirmer le traité conclu par son chapitre; mais Ferdinand qui ne put laisser impunie une infraction de la paix publique, accompagnée de circonstances si aggravantes, proscrivit Grumbach et ses consorts, et menaça le duc de Saxe de sa colère, s'il leur accordait un refuge.

Mort, famille et caractère de Ferdinand I.

Cette affaire qui eut des suites graves, en était là lorsque Ferdinand Ier mourut à Vienne le 25 juillet 1564, âgé de soixante-deux ans. Son épouse, Anne d'Hongrie et de Bohême, lui avait donné quinze enfans. Trois fils lui survécurent, Maximilien, Ferdinand et Charles. Comme le droit de primogéniture n'était pas encore établi dans la maison d'Autriche, Ferdinand avait fait une disposition en vertu de laquelle l'aîné de ses fils eut, indépendamment de la Hongrie et de la Bohême, l'archiduché d'Autriche; le second le Tirol, avec les possessions en Souabe et en Alsace; le troisième la Stirie, la Carinthie, la Carniole, avec le comté de Gœrz et l'Istrie. L'archiduc Ferdinand, le second de ces trois frères, s'était distingué dans les guerres d'Hongrie, et les magnats l'auraient préféré comme successeur, à son aîné. Ce fut lui qui bâtit le château d'Ambras près Inspruck, où il établit un riche cabinet d'objets d'art qu'on voit aujourd'hui à Vienne. Sa première épouse était une femme célèbre pour sa beauté et son esprit, Philippine Welser, fille d'un patricien d'Augsbourg. L'archiduc l'avait épousée en 1550, contre la volonté de son père; mais lorsque Ferdinand, huit ans après, la

SECTION XV.

Règne de l'empereur Maximilien II, 1564—1576.

Caractère de Maximilien II.

Maximilien II était âgé de trente-sept ans quand il succéda à son père. Jamais prince n'a apporté sur le trône une plus grande réputation de probité, de prudence, de modération et de grandeur d'âme que Maximilien; jamais les espérances des peuples n'ont été mieux accomplies. Pénétré des devoirs que la Providence impose à ceux qu'elle appelle à gouverner, il employa son temps à les remplir dans toute leur étendue, quoique par tempérament il ne fût pas ennemi des plaisirs. Personnellement brave et doué de talens militaires, il aimait la paix; mais il fut toujours prêt à prendre les armes quand le bien de ses peuples et l'honneur de sa maison l'exigeaient. Il cultivait les sciences et les arts. Bon époux et père tendre il traitait avec bienveillance ses serviteurs, et répandait le bonheur autour de lui. Il avait été élevé par un prêtre, Jean Horak de Hasenberg, homme très tolérant dans ses principes. Un autre de ses instituteurs, un disciple de Luther et de Melanchthon Wolfgang Schiefer, nommé communément Severus avait tâché de lui inspirer des maximes protestantes il fut chassé, lorsque le père du prince découvrit sa perfidie. Plus tard, Ferdinand eut à sa cour un prédicateur secrètement protestant : c'est Jean-Sébastien Pfauser. Il était marié, sans pour cela avoir quitté

SECTION XV.

Règne de l'empereur Maximilien II, 1564—1576.

Caractère de Maximilien II.

Maximilien II était âgé de trente-sept ans quand il succéda à son père. Jamais prince n'a apporté sur le trône une plus grande réputation de probité, de prudence, de modération et de grandeur d'âme que Maximilien; jamais les espérances des peuples n'ont été mieux accomplies. Pénétré des devoirs que la Providence impose à ceux qu'elle appelle à gouverner, il employa son temps à les remplir dans toute leur étendue, quoique par tempérament il ne fût pas ennemi des plaisirs. Personnellement brave et doué de talens militaires, il aimait la paix; mais il fut toujours prêt à prendre les armes quand le bien de ses peuples et l'honneur de sa maison l'exigeaient. Il cultivait les sciences et les arts. Bon époux et père tendre, il traitait avec bienveillance ses serviteurs, et répandait le bonheur autour de lui. Il avait été élevé par un prêtre, Jean Horak de Hasenberg, homme très-tolérant dans ses principes. Un autre de ses instituteurs, un disciple de Luther et de Melanchthon, Wolfgang Schiefer, nommé communément Severus, avait tâché de lui inspirer des maximes protestantes; il fut chassé, lorsque le père du prince découvrit sa perfidie. Plus tard, Ferdinand eut à sa cour un prédicateur secrètement protestant : c'est Jean-Sébastien Pfauser. Il était marié, sans pour cela avoir quitté

à la diète qu'il tint à Augsbourg, au mois de mai 1566. Ce que n'avait pu obtenir ni Ferdinand Ier ni Charles-Quint, les États l'accordèrent à Maximilien, le triple contingent pendant huit mois de l'année courante, et un simple pendant huit mois des trois années suivantes. Les États se firent autoriser à frapper leurs sujets d'une contribution pour fournir promptement ces sommes, et se soumirent à des punitions sévères, s'ils ne payaient pas exactement.

Fin des troubles de Grumbach.

Grumbach et sa bande de proscrits, retirés à la cour de Jean-Frédéric II à Gotha, travaillaient à entraîner ce prince à toutes sortes d'aventures et d'entreprises hasardeuses et criminelles. Maximilien II désirait vivement sauver de sa perte un prince dont le père avait été traité avec tant de rigueur par son oncle. Il lui adressa des lettres *déhortatoires*, et engagea la diète d'Augsbourg de 1566 à envoyer une députation à Gotha, pour persuader au duc d'abandonner Grumbach. Les électeurs de Mayence et Palatin, le duc de Wirtemberg et plusieurs autres princes et ministres de villes impériales, se chargèrent de cette mission; mais rien ne fit impression sur ce malheureux prince, à qui Grumbach avait promis qu'il le rétablirait dans toutes les dignités et possessions de son père. Ce scélérat avait pris à sa solde des meurtriers qui devaient tuer l'électeur Auguste quand il serait à la chasse.

Enfin la proscription fut prononcée le 12 décembre 1566, et l'électeur de Saxe, comme capitaine du cercle de Haute-Saxe, chargé de l'exécution. L'em-

à la diète qu'il tint à Augsbourg, au mois de mars 1566. Ce que n'avait pu obtenir ni Ferdinand Ier, ni Charles-Quint, les États l'accordèrent à Maximilien, le triple contingent pendant huit mois de l'année courante, et un simple pendant huit mois des trois années suivantes. Les États se firent autoriser à frapper leurs sujets d'une contribution pour fournir promptement ces sommes, et se soumirent à des punitions sévères, s'ils ne payaient pas exactement.

Fin des troubles de Grumbach.

Grumbach et sa bande de proscrits, retirés à la cour de Jean-Frédéric II à Gotha, travaillaient à entraîner ce prince à toutes sortes d'aventures et d'entreprises hasardeuses et criminelles. Maximilien II désirait vivement sauver de sa perte un prince dont le père avait été traité avec tant de rigueur par son oncle. Il lui adressa des lettres *déhortatoires*, et engagea la diète d'Augsbourg de 1566 à envoyer une députation à Gotha, pour persuader au duc d'abandonner Grumbach. Les électeurs de Mayence et Palatin, le duc de Wirtemberg et plusieurs autres princes et ministres de villes impériales, se chargèrent de cette mission; mais rien ne fit impression sur ce malheureux prince, à qui Grumbach avait promis qu'il le rétablirait dans toutes les dignités et possessions de son père. Ce scélérat avait pris à sa solde des meurtriers qui devaient tuer l'électeur Auguste quand il serait à la chasse.

Enfin la proscription fut prononcée le 12 décembre 1566, et l'électeur de Saxe, comme capitaine du cercle de Haute-Saxe, chargé de l'exécution. L'em-

pereur en avertit Jean-Guillaume, frère cadet du duc, et lui conseilla de prendre part à l'exécution de la sentence, pour sauver les débris de son patrimoine. L'armée d'exécution cerna la ville de Gotha et le château de Grimmenstein, qui se défendirent vigoureusement pendant plus de trois mois. Enfin, pour détourner de dessus leurs têtes les derniers malheurs, les bourgeois arrêtèrent Grumbach et ses complices, et, de l'aveu de leur prince, capitulèrent le 13 avril 1567, aux conditions suivantes : le duc Jean-Frédéric II se rendra à l'empereur à discrétion ; il lui remettra les forteresses de Gotha et Grimmenstein, avec toute leur artillerie ; Guillaume de Grumbach et ses complices seront livrés ; la ville prêtera serment à Jean-Guillaume, son nouveau seigneur, à l'exclusion des enfans de Jean-Frédéric II.

Ce prince fut conduit d'abord à Dresde, ensuite à Vienne-la-Neuveville (Wienerisch-Neustadt), pour y passer en prison le reste de ses jours. Son épouse, Elisabeth, fille de l'électeur Palatin, obtint, à force de sollicitations, la permission de partager son sort. Exemple admirable de fidélité conjugale, elle s'enferma dans sa prison, et y passa vingt-deux ans. En vain plusieurs princes sollicitèrent-ils Maximilien de pardonner à son captif; il fut inexorable. Comme cette dureté n'était pas dans son caractère, on a supposé qu'elle tenait à un engagement pris envers l'électeur de Saxe. La duchesse étant morte en prison, le 8 février 1594, l'empereur Rodolphe II qui régnait alors, fit transporter le malheureux prince à Steyer,

Maximilien II qui était maladif, fit nommer, le 2 rier 1572, son fils aîné, Rodolphe, son successeur Hongrie, et, le 6 septembre 1575, en Bohême. Le octobre 1575, les électeurs le choisirent roi des mains. Maximilien II mourut le 12 octobre 1576, l'âge de quarante-neuf ans, à Ratisbonne où il venait tenir une diète. De son épouse, Marie, fille de harles-Quint, il laissa six fils. Comme l'aîné lui succéda dans tous ses états, il paraît que Maximilien avait troduit le droit de primogéniture dans sa branche. e ses filles, l'une, Anne, fut l'épouse de Philippe II, i d'Espagne; l'autre, Élisabeth, était mariée à harles IX, roi de France.

Election de Rodolphe comme roi des Romains.

Mort de Maximilien II.

Nous devons encore dire qu'à la demande même les Utraquistes de Bohême, qui étaient les descendans les anciens Hussites, les *Compactata* de Bâle de 1434 urent abolis en 1467. Comme, d'après cette transaction, les Utraquistes devaient être la seule secte tolérée en Bohême, sa révocation donna une pleine liberté religieuse aux habitans. Les Utraquistes se déclarèrent alors adhérens de la confession d'Augsbourg et les frères Bohémiens, Zwingliens ou Réformés. La plus grande partie de la noblesse resta catholique. La tolérance de Maximilien II eut les plus heureux résultats en Bohême; jamais le royaume n'avait joui d'une aussi grande tranquillité que sous son règne.

Etat du protestantisme en Bohême.

Le protestantisme comptait aussi beaucoup d'adhérens en Autriche et particulièrement dans les deux classes de la noblesse, la haute et la basse, qui constituaient le second et le troisième ordre dans les États

Etat du protestantisme en Autriche.

Maximilien II qui était maladif, fit nommer, le 2 février 1572, son fils aîné, Rodolphe, son successeur en Hongrie, et, le 6 septembre 1575, en Bohême. Le 27 octobre 1575, les électeurs le choisirent roi des Romains. Maximilien II mourut le 12 octobre 1576, à l'âge de quarante-neuf ans, à Ratisbonne où il venait de tenir une diète. De son épouse, Marie, fille de Charles-Quint, il laissa six fils. Comme l'aîné lui succéda dans tous ses états, il paraît que Maximilien avait introduit le droit de primogéniture dans sa branche. De ses filles, l'une, Anne, fut l'épouse de Philippe II, roi d'Espagne; l'autre, Élisabeth, était mariée à Charles IX, roi de France.

Élection de Rodolphe comme roi des Romains.

Mort de Maximilien II.

Nous devons encore dire qu'à la demande même des Utraquistes de Bohême, qui étaient les descendans des anciens Hussites, les *Compactata* de Bâle de 1434 furent abolis en 1467. Comme, d'après cette transaction, les Utraquistes devaient être la seule secte tolérée en Bohême, sa révocation donna une pleine liberté religieuse aux habitans. Les Utraquistes se déclarèrent alors adhérens de la confession d'Augsbourg et les frères Bohémiens, Zwingliens ou Réformés. La plus grande partie de la noblesse resta catholique. La tolérance de Maximilien II eut les plus heureux résultats en Bohême; jamais le royaume n'avait joui d'une aussi grande tranquillité que sous son règne.

État du protestantisme en Bohême.

Le protestantisme comptait aussi beaucoup d'adhérens en Autriche et particulièrement dans les deux classes de la noblesse, la haute et la basse, qui constituaient le second et le troisième ordre dans les États

État du protestantisme en Autriche.

SECTION XVI.

e de l'empereur Rodolphe II, 1576-1611.

lphe, fils aîné de Maximilien II, était âgé de
uatre ans lorsqu'il succéda à son père. Comme
, il porta au trône la réputation d'un prince
e, vertueux et instruit : il se montra, en effet,
e, mais c'était par indolence et par timidité :
us étaient celles d'un particulier; ses con-
ces auraient fait honneur à un savant; malheu-
nt il ne possédait pas une seule des qualités
t nécessaires à un grand prince. Élevé en Es-
sous les yeux de Philippe II qui n'ayant pas
t, lui destinait sa succession; imbu de prin-
iamétralement opposés à la tolérance de son
fut toute sa vie le jouet des Jésuites et du ca-
e Madrid envers lesquels il avait pris l'habitude
éissance. Sa passion pour les branches des
s qui s'occupent de l'étude des secrets de la
et particulièrement pour l'astronomie et la
, absorba tout son temps et toutes ses facul-
se livra à des opérations d'alchimie qui rui-
ses finances, et au lieu de veiller à la direction
aires de ce monde, il voulait apprendre le
es évènemens par celui des astres, et étudier la
ie au firmament étoilé. Indolent, irrésolu,
ipé, imprudent et intolérant, comment aurait-
aux catastrophes qui signalèrent son long

Caractère de Rodolphe II.

SECTION XVI.

Règne de l'empereur Rodolphe II, 1576-1611.

Rodolphe, fils aîné de Maximilien II, était âgé de vingt-quatre ans lorsqu'il succéda à son père. Comme celui-ci, il porta au trône la réputation d'un prince pacifique, vertueux et instruit : il se montra, en effet, pacifique, mais c'était par indolence et par timidité : ses vertus étaient celles d'un particulier; ses connaissances auraient fait honneur à un savant; malheureusement il ne possédait pas une seule des qualités qui sont nécessaires à un grand prince. Élevé en Espagne, sous les yeux de Philippe II qui n'ayant pas d'enfant, lui destinait sa succession; imbu de principes diamétralement opposés à la tolérance de son père, il fut toute sa vie le jouet des Jésuites et du cabinet de Madrid envers lesquels il avait pris l'habitude de l'obéissance. Sa passion pour les branches des sciences qui s'occupent de l'étude des secrets de la nature, et particulièrement pour l'astronomie et la chimie, absorba tout son temps et toutes ses facultés; il se livra à des opérations d'alchimie qui ruinèrent ses finances, et au lieu de veiller à la direction des affaires de ce monde, il voulait apprendre le cours des évènemens par celui des astres, et étudier la politique au firmament étoilé. Indolent, irrésolu, préoccupé, imprudent et intolérant, comment aurait-il suffi aux catastrophes qui signalèrent son long

Caractère de Rodolphe II.

règne? Ce fut sous lui que les calamités qui fondiren sur l'Allemagne dans le dix-septième siècle, priren leur origine; son imprévoyance les prépara et les cré

Un des évènemens les plus mémorables qui se passèrent sous le règne de Rodolphe, fut la guerre de Pays-Bas qui eut pour résultat la perte des sept provinces unies pour la maison d'Autriche et pour l'Empire. Nous aurons une autre occasion d'en parler.

Querelle du crypto-calvinisme.

Les troubles religieux que Ferdinand Ier et Maximilien II s'étaient efforcés d'apaiser, recommencèren en Allemagne sous Rodolphe II. Il s'en éleva de nouveaux non-seulement entre les catholiques et les protestans, mais aussi au sein des derniers. La doctrin de Zwingle et de Calvin sur la sainte cène faisait de jour en jour plus de progrès parmi les Luthériens. O accusait les théologiens de Wittemberg ou l'école Melanchthon d'y être secrètement attachés, et on inventa, pour stigmatiser cette tendance, le mot *crypto-calvinisme* et de *philippisme*. Une collectio des ouvrages de Melanchthon, qui parut en 1560 so le titre de *Corpus doctrinæ christianæ*, reçut, 1568, la sanction électorale et l'autorité d'un liv symbolique. Les Wittembergeois se défendirent d'abord contre l'accusation de calvinisme. Une assembl de théologiens réunis à Dresde pour se purger de to soupçon, signa, le 10 octobre 1571, une professi relativement à la sainte cène qui porte le nom *Consensus Dresdensis*, et où leurs opinions hétér doxes étaient adroitement cachées sous des tern ambigus. Enfin, en 1574, il parut sous le titre d'*Ex*

pesis perspicua controversiæ de cœna Domini un écrit anonyme où le calvinisme était positivement enseigné. Cet écrit qu'une enquête juridique prouva avoir été rédigé par des professeurs de Wittemberg, causa un grand scandale : l'électeur Auguste, zélé partisan de la pure doctrine de Luther, fut indigné de voir l'erreur sortir d'une université d'où n'avait jailli jusqu'alors que la lumière de l'orthodoxie ; dans son courroux il fit arrêter son chancelier, George Cracau, plusieurs des plus célèbres théologiens, et son propre médecin, Gaspard Peucer, gendre de Melanchthon, accusé, comme eux, de donner dans le calvinisme. Une députation des États fut chargée de leur faire leur procès ; on donna au chancelier la question d'une telle force qu'il en expira ; Peucer fut condamné à une prison perpétuelle, et ne reçut sa liberté qu'en 1586. Pour extirper jusqu'à la racine de cette hérésie, l'électeur fit dresser un formulaire de foi intitulé *Declaratio Consensus Dresdensis :* tous les théologiens qui ne le signèrent pas furent obligés de quitter le pays. Par commémoration de cette victoire remportée sur l'hérésie, Auguste fit frapper une médaille. Bien loin de se reposer sur ses lauriers, l'électeur, poussé par son zèle ardent, fit dresser une nouvelle formule tirée de la Confession d'Augsbourg, mais qui devait être rédigée en des termes si clairs qu'elle n'offrît pas d'échappatoire à la mauvaise foi. Il en chargea trois docteurs, Jacques Andreæ, théologien du pays de Wirtemberg, David Chytræus de Rostock et Martin Chemnitz de Brunswick, tous les trois regardés comme les piliers

de l'orthodoxie. On leur adjoignit, comme colla rateurs, quinze autres docteurs en théologie. T les dix-huit s'assemblèrent à Torgau, et, aprè longs débats, s'accordèrent sur la rédaction de d articles qui, sous le titre de *Livre de Torgau*, fu communiqués aux plus célèbres théologiens des protestans pour les soumettre à une critique sé Toutes les observations qui arrivèrent de diff côtés furent communiquées à une commission d personnes qui s'assemblèrent à Bergen, près de l debourg, et rédigèrent une profession de foi après avoir passé par de nouvelles censures, fut i mée *Formule de Concorde* et publiée le 25 1580, c'est-à-dire le même jour où cinquant plus tôt la Confession d'Augsbourg avait été prése Les électeurs de Saxe et de Brandebourg approuv ce formulaire, l'introduisirent dans leurs églises donnèrent qu'il fût signé par tous les pasteurs, dicateurs, professeurs et instituteurs. Ils l'envoy à d'autres princes, les priant de prendre la i mesure dans leurs pays. Dans une assemblée ten mois de janvier 1579, à Iüterbock, on convin joindre une préface sur la rédaction de laquel s'accorda. Comme on avait successivement recu signature de trois électeurs, vingt-un princes, v deux comtes, quatre dynastes, trente-cinq ville périales ou municipales, et de 8,000 pasteur publia, en 1580, ce *Livre de Concorde* en qual livre symbolique dont chaque pasteur, prédica professeur et instituteur fût obligé de jurer le

ovisées. Il commença par lui exposer tout ce que, ns la procédure contre la ville de Donauwerth, on ait trouvé d'arbitraire et d'illégal; il attaqua ensuite torité que le conseil aulique usurpait depuis plurs années, sous le prétexte de la juridiction imiale concurrente avec celle de la chambre impée, et se plaignit des procédures irrégulières que ce unal avait entamées contre les protestans. De là il sa aux griefs des États contre les ministres de l'emeur, et comme cette matière est très-commode ır dire des vérités et même des injures aux monares, en les enveloppant de phrases respectueuses, il cprima avec force, parla des mauvais conseils qu'ils nnaient à leur maître et des principes pervers et ngereux qu'ils établissaient. C'est à eux que l'emreur devait tous les embarras dans lesquels il se uvait, la perte de la couronne d'Hongrie et de l'ariduché d'Autriche qu'il venait d'éprouver. Chrisn annonça à l'empereur que, s'il continuait d'écour ces conseillers, il finirait par être dépouillé aussi s couronnes de Bohême et d'Allemagne. Il accusa s ministres de corruption, et allégua, comme euve, les richesses qu'ils avaient amassées. Il se plaiit de ce que l'empereur faisait attendre pendant des ois une audience aux ministres que les États dépuient auprès de sa personne, et que les conseillers npériaux obsédaient tellement sa personne que queluefois les princes n'avaient même pu avoir la certiıde que leurs lettres lui fussent parvenues. En se réımant il pria l'empereur de faire cesser la procédure

contre la ville de Donauwerth et de rétablir cette sur l'ancien pied; d'annuler tous les autres p du même genre; de ne pas retarder, comme il fai les investitures; de renvoyer ses ministres et d remplacer par d'autres hommes expérimentés et de la paix, choisis à nombre égal dans les deux gions. Si rien de tout cela ne se faisait, les États « géliques, dit l'orateur, seraient obligés de pourv à leur sûreté avec l'aide de Dieu.

L'empereur chargea du rapport de cette a précisément les mêmes conseillers dont Christian tait plaint, le vice-chancelier de Stralendorf conseiller aulique Hannewald. C'étaient les mini de son choix, jouissant de sa confiance, et il s sans doute apprécier à leur valeur les phrases nales de l'accusation. Après avoir attendu cinq maines une réponse, les ambassadeurs en obtin une qui ne les satisfaisait sur aucun point. Le p d'Anhalt demanda une seconde audience; il l'ol dès le lendemain, 25 août. L'empereur, sans atte qu'il lui parlât, lui annonça qu'il venait d'envo ses commettans une réponse dont ils seraient cont et que, chargé dans ce moment d'affaires importa il souhaitait qu'il ne fût plus question de l'objet mission du prince. Celui-ci exprima le vœu q réponse envoyée à ses alliés ne fût pas vague; il cr de son devoir, dit-il, d'avertir l'empereur q grand feu couvait sous les cendres, même en Boh et que les Stralendorf et les Hannewald n'étaient les hommes qui pourraient le sauver du danger

ronnait. « Que S. M. I. se rappelle, ajouta-t-il, ıple de Jules César, pour se convaincre de la né- ' de voir par elle-même et de ne pas différer peut se faire sur-le-champ ; si le grand dicta- vait voulu lire le mémoire qui lui fut remis lors- lla pour la dernière fois au sénat, la conspira- amée contre sa vie aurait manqué, et son sang it pas jailli par vingt-cinq blessures. »

mots qui n'étaient qu'une phrase oratoire, fu- n coup de tonnerre pour le faible Rodolphe qui oyait le glaive suspendu sur sa tête. Il fit prier nce d'Anhalt de lui découvrir ce qu'il savait conjuration contre sa vie et des trames qui lissaient en Bohême. Il accorda ensuite à Chris- ne troisième audience où il promit de faire droit amment aux plaintes des protestans relatives rocédures et à ses ministres. Il donna en effet écision sur l'affaire de Donauwerth, elle ordonna ans l'espace de quatre mois la ville serait restituée n ancien état, mais comme le duc de Bavière, de s'en dessaisir, demandait 300,000 florins pour l'exécution, la décision impériale resta sans effet.

mme les princes unis faisaient un secret de leur ce, les États catholiques à qui son existence ne ester entièrement cachée, en furent d'autant plus ıés qu'ils ignoraient les motifs de cette alliance ; ırent nécessaire de lui opposer une confédération ıt ensuite nommée la *Ligue catholique*. Le duc ıvière en fut l'âme; lui, les évêques de Würz- g, Passau, Ratisbonne, Constance et Augsbourg, Ligue catholique.

le prince-prieur d'Ellwangen, et le prince-abb
Kempten là signèrent à Munich, le 10 juillet 1
Sa durée fut fixée à neuf ans; Maximilien, duc de
vière, en fut nommé chef. Les électeurs ecclésiasti
y accédèrent le 30 août 1609. L'archiduc Ferdi
de Stirie suivit leur exemple le 8 février 1610.

Si, abstraction faite des évènemens, on comp
force de la Ligue des princes catholiques à cell
l'Union protestante, l'avantage de la première es
dent. L'Union se composait de membres non-s
ment n'ayant pas le même intérêt, mais ayant r
ment des intérêts opposés, et n'étant pas même r
par le lien de la même religion; car les Luthérie
les Calvinistes qui y étaient réunis se détestaient
plus vivement que les Protestans et les Catholi
Les princes catholiques au contraire avaient to
même intérêt politique et religieux; parmi eu
avait un centre d'union qui les dirigeait; c'éta
pape. Le nom et l'autorité de l'empereur rend
leur confédération légitime et leur étaient utiles
mille rapports. Leur chef n'avait pas d'égal parn
Protestans en talens et en ambition; les forces ré
de l'Autriche et de la Bavière suffisaient pour do
la prépondérance à la Ligue sur l'Union.

Brouillerie de Rodolphe II avec sa famille.

Lorsque le prince d'Anhalt plaida devant
dolphe II la cause des Protestans, il osa dire
prince qu'il avait été entraîné par ses conseillers
les embarras où il se trouvait, et qu'ils le préci
raient dans un danger plus grand encore. (
étaient ces embarras assez graves, assez publics

n prince d'Empire, un ambassadeur pût en par-
la majesté impériale elle-même?
odolphe, par sa conduite bizarre, était devenu un
de haine pour ses sujets, et de mépris pour sa fa-
. Le dégoût que de tout temps il avait montré
les affaires, s'accrut avec l'âge et devint à la fin
montable. Pendant que toute la surface de l'Al-
gne et ses pays héréditaires en particulier se cou-
nt de troubles, l'empereur distillait des eaux spi-
uses, taillait des pierres fines, élevait des édifices et
vait le cours des astres. En 1597, il avait pris à son
ce le célèbre Tycho Brahé. Ce grand astronome
très-superstitieux; il croyait lire dans les mouve-
des planètes sa destinée et celle des autres. Par
eur il avait lu dans les étoiles que les plus proches
ns de l'empereur attenteraient à la vie de ce prince,
n'avait pas caché sa découverte à Rodolphe qui,
crédule que son maître, fut agité depuis ce mo-
t de terreurs continuelles et se séquestra du
de. Enfermé dans son palais, il devint inaccessible
courtisans. Il n'osait plus se rendre à sa chapelle,
our ne pas être privé du plaisir de voir ses che-
, il fit construire une galerie couverte qui du châ-
conduisait à l'écurie. Elle était éclairée par des
tres étroites par lesquelles le jour entrait oblique-
t, afin que la galerie pût lui servir de promenade
qu'il risquât d'être atteint d'un coup de fusil.
ès ses chevaux, ce qu'il aimait le mieux, c'étaient
maîtresses; mais rarement il y en avait une qui sût
acher pendant plus de huit jours. Outre les écu-

ries et le sérail, il avait aussi une ménagerie pleine d'animaux rares qu'il se procurait à grands frais. Quelquefois il était assis, immobile pendant des heures entières, à regarder travailler un peintre ou un horloger: malheur à qui le dérangeait dans ces momens de jouissance! le premier meuble qui se trouvait sous sa main, volait à la tête de l'imprudent. Comme il était naturellement doux, on attribuait à un dérangement d'esprit cette fureur qui le saisissait par moment.

En 1581, il s'était fiancé à l'infante Isabelle, fille aînée de Philippe II, qui pouvait devenir l'héritière de la monarchie espagnole, parce qu'elle n'avait qu'un seul frère dont la santé était fort délicate; mais il différa ce mariage pendant dix-sept ans, jusqu'à ce que Philippe, offensé de ces retards, fiança l'infante qui était parvenue à sa trente-troisième année, à l'archiduc Albert, frère de l'empereur. Rodolphe montra beaucoup d'humeur de l'*inconstance* de l'infante. Pour s'en consoler, il rechercha alternativement la main de Marie de Médicis qui fut ensuite reine de France; celles de ses cousines-germaines, les archiduchesses de Stirie, des princesses de Lorraine, d'une princesse russe et d'une fille du vaivode de la Valachie. Ses émissaires voyageaient d'une cour à l'autre pour voir toutes les princesses nubiles, lui envoyer les portraits des plus belles et des renseignemens sur leur caractère et leur humeur; mais il ne put se résoudre à en épouser aucune. Son avarice ne lui permit pas de donner à ses frères des établissemens qui les missent en état de se marier, et ce fut ainsi que la des-

cendance masculine de Maximilien II s'éteignit avec les cinq fils que ce bon prince avait laissés.

Enfin Mathias, l'un d'eux, résolut de mettre fin à cet état de choses. Le 25 avril 1606, il conclut à Vienne un traité d'union avec l'archiduc Maximilien, son frère, qui était grand-maître de l'ordre Teutonique, avec Ferdinand, archiduc de Stirie et Maximilien-Ernest, frère de celui-ci. Étant de notoriété publique, dit ce traité, qu'une faiblesse d'esprit, accompagnée de paroxysmes dangereux, rend l'empereur Rodolphe incapable de gouverner plus longtemps, ils ont jugé nécessaire de déclarer l'archiduc Mathias, chef de leur maison, promettant de l'assister de conseils et de fait, nommément s'il était question de le faire élire roi des Romains. Ils conclurent cet acte en leur nom et en celui de leurs frères et cousins mineurs : l'archiduc Albert qui était gouverneur des Pays-Bas, y accéda par un acte particulier, le 11 novembre 1606.

L'archiduc Mathias est déclaré chef de la maison d'Autriche.

Ce premier pas fait, Mathias, lieutenant de Rodolphe en Hongrie, sans en demander l'autorisation à Rodolphe, conclut, en 1606, à Vienne, un traité avec Botskaï, prince de Transilvanie, et une trève de vingt ans avec les Turcs : nous parlerons de l'une et de l'autre dans le chapitre consacré à l'histoire d'Hongrie. Rodolphe qui de sang-froid avait vu dévaster la Hongrie par des ennemis sanguinaires, s'avisa de désapprouver les deux traités négociés par son frère. Résolu de rompre la paix avec les Turcs, il convoqua, en 1608, la diète à Ratisbonne, pour demander des

secours aux États d'Allemagne : ils lui furent refusés comme étant devenus inutiles par la conclusion de la trêve. Pour humilier Mathias, il ne l'avait pas chargé, comme il faisait ordinairement, de présider la diète en son nom; il avait donné cette commission à l'archiduc Ferdinand de Stirie, et cette circonstance fut une des causes qui firent prendre à la diète une tournure si fâcheuse pour l'empereur. Les Protestans étaient arrivés à Ratisbonne avec la résolution de rejeter toute proposition qui sortirait de la bouche de leur ennemi le plus acharné : tel s'était montré Ferdinand. Il parut par plusieurs indices que la cour d'Espagne, se méfiant de la tolérance religieuse de Mathias, travaillait à persuader à Rodolphe de s'associer au gouvernement, et de déclarer son successeur l'archiduc Ferdinand auquel on ne pouvait pas reprocher un manque de zèle religieux.

Révolte de l'archiduc Mathias.

Mathias pensa que le moment était venu pour prendre les armes. En sa qualité de lieutenant de l'empereur en Hongrie, il convoqua les États de ce royaume et ceux d'Autriche à une diète qui fut tenue au mois de janvier 1608 à Presbourg. Le 1er février, les États des deux pays se confédérèrent pour maintenir, contre quiconque voudrait la contester, la validité du traité conclu, en 1606, avec les Turcs. Cette confédération étant évidemment dirigée contre l'empereur, celui-ci voulut la casser; mais les Hongrais et les Autrichiens prirent les armes, et les Moraves, excités par deux puissans gentilshommes, Charles de Lichtenstein et Charles de Zierotin, en-

...rent dans la confédération. L'archiduc Mathias ou...rit en même temps des négociations avec les Protes...ans d'Allemagne. Un de ses agens étant tombé entre les mains de Rodolphe II, celui-ci connut le danger qui le menaçait et l'acte d'union de Vienne; mais ...mme il avait en horreur le bruit des armes, pour ...rtir d'embarras il choisit la voie de la négociation. ...ançois de Dietrichstein, cardinal-évêque d'Ol...tz, vint de sa part offrir à Mathias la ratification ... traités qu'il avait conclus, pourvu que la confédé...on de Presbourg fut dissoute. Ce n'était pas une ...onciliation et le rétablissement de la concorde que ...thias voulait; il lui fallait une décision par la force ... laquelle on ne pût pas revenir. S'étant mis à la ...e de 20,000 hommes, il marcha à Znaym où les ...raves l'attendaient pour se joindre à lui. De là il ...a à Czaslau, et y trouvant des députés des États de ...hême, il leur annonça, le 4 mai 1608, que le but ... sa marche était de forcer le roi à abdiquer le gou...rnement auquel l'état de sa santé le rendait inhabile.

Rodolphe II est dépouillé de la Hongrie, de la Moravie et de l'Autriche.

Rodolphe avait enfin ordonné une levée générale ... la milice et appelé auprès de lui les États de Bo...ème. Les Protestans crurent que c'était la meilleure ...casion d'obtenir la confirmation de la liberté reli...euse que Maximilien II leur avait accordée, mais ...ue Rodolphe n'observait pas. Wenceslaw de Bu...owa, chef du parti, dressa quinze articles qui fu...nt signés par deux cents membres de la haute no...lesse, trois cents de la noblesse inférieure, et par les ...éputés de la plupart des villes immédiates. Budowa

les présenta à Rodolphe qui en accepta quelques-uns et ajourna la décision des autres à une prochaine diète. Ce prince avait ramassé 34,000 hommes; mais comme il ne se fiait pas aux Bohémiens, et que Mathias s'était approché de Prague, il prêta l'oreille aux conseils des archiducs qui étaient auprès de lui et à ceux du cardinal-légat, et entra de nouveau en négociation. On tint des conférences à Dubecz, où l'on ne put s'entendre. On les rouvrit ensuite à Lieben, où, le 25 juin 1608, il fut conclu un triple traité par lequel Rodolphe céda à Mathias le royaume d'Hongrie et l'archiduché d'Autriche; du consentement des États de Bohême, il lui abandonna l'administration de la Moravie, et, pour assurer son droit de succession en Bohême, il lui donna le titre de roi *désigné* de Bohême. Mathias se chargea des dettes de Rodolphe en Hongrie et en Autriche.

Révolte des Protestans d'Autriche.

Mathias venait de donner à ses sujets un exemple dangereux, en leur montrant comment on se débarrasse d'un maître dont on ne veut plus. Ils profitèrent de la leçon. Aussitôt qu'il revint en Autriche, les États de cet archiduché lui déclarèrent qu'en le soutenant contre leur souverain légitime, ils avaient entendu obtenir le redressement de leurs griefs politiques et religieux, et nommément l'établissement de la religion protestante, à laquelle la plupart d'entr'eux étaient attachés. Ils ne lui cachèrent pas qu'il fallait qu'ils obtinssent justice avant la prestation du serment. Mathias ayant refusé leurs demandes, moins pour le fonds que parce qu'ils voulaient leur donner

formè d'une capitulation, ils réclamèrent l'assistance des Hongrais, en exécution de l'union de Presbourg, et armèrent chaque noble dans ses terres. La guerre civile était sur le point d'éclater, lorsque, sous la médiation des États de Moravie, il fut fait un arrangement, en vertu duquel Mathias signa, le 19 mars 1609, une capitulation ou, comme on dit, une *résolution de capitulation*, qui accordait et confirmait aux nobles évangéliques de l'archiduché le libre exercice de leur religion dans leurs châteaux, leurs terres et leurs villages; quant à l'exercice de la religion protestante dans le palais ou la maison de Linz, dans laquelle les États de la Basse-Autriche ou des pays au-dessous de l'Ens s'assemblaient, il devait être maintenus, s'ils prouvaient qu'il leur avait été accordé anciennement.

Lettres de majesté de Rodolphe pour la Bohême.

Les évènemens que nous venons de rapporter comme ayant eu lieu en Autriche, se repétèrent en Bohême. Lorsque par suite de la convention de Lieben, les troupes de Mathias se furent retirées, les anciens Utraquistes (dénomination sous laquelle nous comprenons les Luthériens, les Calvinistes et les frères Bohêmes [1]) sommèrent l'empereur Rodolphe de s'acquitter de la parole qu'il leur avait donnée au moment du danger, de s'occuper de leurs griefs à une prochaine diète. La diète s'assembla à Prague, le 28 janvier 1609; mais Rodolphe ne voulut accorder qu'une très-petite partie des demandes des Utraquistes, et refusa toute tolérance aux frères Bohêmes. Ce refus causa

[1] Voy. p. 203 de ce vol.

une grande fermentation et même une émeute populaire, et à la fin, au mois de juin 1609, les États érigèrent, sous le nom de *Défense du royaume*, un gouvernement particulier, composé de trente membres nommés *défenseurs*, et soutenu par une armée dont Henri-Mathias, comte de Thurn, Léonard de Fels et Jean de Bubna, eurent le commandement. Ils se confédérèrent aussi avec les princes et États de Silésie. Ces apprêts engagèrent Rodolphe à céder : il donna, le 11 juillet 1609, aux Utraquistes de Bohême les célèbres *Lettres de majesté*, par lesquelles le libre exercice de leur religion fut accordé à tous les adhérens d'une confession que les Bohémiens avaient signée en 1575, et l'université de Prague leur fut rendue. Un article remarquable, parce qu'il devint l'origine de la guerre de trente ans, autorisait les États utraquistes à fonder de nouvelles églises et écoles dans les villes, les villages et ailleurs, outre celles qui existaient déjà.

De semblables Lettres de majesté furent expédiées, le 20 août 1609, aux Silésiens, et ce ne fut qu'alors que les Bohémiens déposèrent les armes.

Ouverture de la succession de Juliers.

La succession de Juliers, ouverte en 1609, est un des évènemens les plus importans de l'histoire d'Allemagne, et ses conséquences se sont fait ressentir pendant près de deux siècles.

Histoire des ducs de Juliers depuis 1511.

Ce riche héritage se composait des duchés de Juliers, Clèves et Berg, des comtés de Marck et de Ravensberg, et de la seigneurie de Ravenstein. Ces pays, anciennement possédés par autant de maisons diffé-

tantes, avaient été réunis par des mariages successifs entre les mains d'une seule famille qui à son tour s'éteignit en 1609.

Nous avons dit, à la sixième section de ce chapitre, que Jean II le Clément, duc de Clèves, comte de Marck, mourut en 1521 [1]. Il eut pour successeur dans ces deux pays son fils, *Jean III le Pacifique*, qui, depuis 1511, était, des droits de son épouse, duc de Juliers et de Berg, comte de Ravensberg [2]. Cette épouse était Marie, fille de Guillaume IV, dernier possesseur de ces trois pays. Jean III hérita aussi, en 1528, de la seigneurie de Ravenstein, à l'extinction d'une branche de sa maison qui la tenait en apanage. L'ensemble de ces possessions formait une des principautés d'Empire les plus grandes et les plus riches. Par suite d'un évènement imprévu, Jean III y joignit encore le duché de Gueldre. Les États de ce pays, réunis à Nimègue, ayant appris que Charles d'Egmond, leur prince, se proposait de céder le duché à la France, le forcèrent, le 27 janvier 1538, à l'abandonner plutôt au duc de Juliers, son voisin. Charles se réserva une pension de 42,000 florins que Jean III s'obligea à lui payer. La légitimité de cette transaction fut fortement contestée par Charles-Quint qui alléguait les droits que son bisaïeul, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avait acquis par la transaction de Bruges du 30 décembre 1472 [3].

Jean III transmit, en 1539, tous ces états à *Guillaume* son fils qui fut surnommé *le Riche*. Outre ce

[1] [2] Voy. vol. XIV, p. 300. [3] Voy. vol XIII, p. 300.

fils, Jean III laissa deux filles dont, pour l'intellig
de la contestation qui s'éleva en 1609, il faut ren
quer l'aînée, Sibylle, qui épousa Jean-Frédéric, é
teur de Saxe, et est la mère de toute la branche
nestine de la maison de Saxe. Anne, fille cadett
Guillaume, fut une des épouses de Henri VIII,
d'Angleterre, et ne laissa pas de postérité.

Guillaume prit part à la guerre de France co
Charles-Quint, qui lui disputait la possessio
Gueldre. Lui-même et son général, Martin Ros
fameux capitaine, s'y distinguèrent; mais finale
il fut obligé de renoncer, par le traité du 7 septe
1543, en faveur de l'empereur, au duché de Gue
et au comté de Zutphen qui en faisait partie [1].

Jean-Guillaume, son fils, surnommé *le Bon*,
succéda, en 1592, dans les duchés de Clèves, Ju
et Berg, dans les comtés de Marck et Ravenstein
dans la seigneurie de Ravenstein; ce prince
marié depuis 1585 à Jacobée ou Jacqueline, fille
de Philibert, margrave de Bade-Bade. Il était d'un e
faible qui tenait de l'imbécillité et dégénérait sou
en fureur. Son épouse et la plus jeune de ses s
se disputaient alors le gouvernement; le résult
leur jalousie fut une catastrophe tragique ou un c
atroce, car les circonstances de cet évènement
enveloppées dans des nuages. La duchesse fut ac
d'un commerce coupable avec un gentilhomm
pays, nommé Hell de Landscheid. Une commi
nommée dans le sein des États la condamna à mo

[1] Voy. p. 119 de ce vol.

97; la sentence fut exécutée secrètement dans le
âteau ducal de Dusseldorf. Quelques historiens
ent que Jacobée fut décapitée; d'autres rapportent
'on l'étrangla nuitamment dans son lit. Il y en a
i prétendent que son plus grand crime, aux yeux
ses juges, fut sa stérilité. Antoinette de Lorraine,
ii la remplaça dans le lit de Jean-Guillaume, ne fut
s plus féconde. Ce prince fut le dernier de sa race.
ıvait quatre sœurs : Marie-Éléonore, Anne, Made-
ne et Sibylle. Nous nommerons la dernière Sibylle II,
ur la distinguer de sa tante, l'électrice de Saxe.
Marie-Éléonore avait épousé Albert-Frédéric, se-
nd duc de Prusse; Anne fut l'épouse de Louis,
mte Palatin, duc de Neubourg; Madelaine celle de
ın, comte Palatin, duc de Deux-Ponts; Sibylle II
mariée à Charles, margrave de Burgau, fils de l'ar-
iduc Ferdinand et de Philippine Welser[1]. Lorsqu'en
09 Jean-Guillaume mourut sans postérité; ses trois
urs dernières-nées étaient vivantes, mais la duchesse
Prusse était morte, laissant plusieurs filles, dont
înée, Anne, avait épousé Jean-Sigismond, électeur
Brandebourg.

Prétendans à la succession de Juliers.

Indépendamment des prétentions que quelques
ıisons de France et d'Allemagne élevèrent à la mort
Jean-Guillaume, sur des parties de sa succession,
se présenta six prétendans qui réclamaient la suc-
sion totale ou au moins une grande partie des
res dont elle se composait; c'étaient les quatre
urs du dernier duc ou leurs héritiers, et les deux

[1] Voy. p. 196 de ce vol.

lignes de la maison de Saxe, en commun, et la lig Ernestine encore séparément, à l'exclusion de la lig Albertine. La question principale d'où dépendait décision de toute l'affaire était celle-ci : les duchés Juliers, Clèves et Berg, les comtés de Marck et Ravensberg, et la seigneurie de Ravenstein étaient- ou n'étaient-ils pas fiefs féminins? S'ils l'étaient, prétentions des deux lignes saxonnes tombaient d'ell mêmes devant les droits des sœurs du dernier duc.

Les quatre sœurs et leurs ayans-cause affirmaient question, d'abord parce que dans le royaume de Lor raine [1] auquel ce pays avait appartenu, au moins grande partie, tous les fiefs étaient féminins, ainsi q cela était prouvé par l'exemple du Brabant, du Lim bourg, du Luxembourg, etc., etc., et ensuite par qu'un privilège impérial donné en 1546 au duc Gu laume avait déclaré que ses filles et leurs hériti mâles succéderaient au défaut de ses descendans mâl

Après avoir écarté par cette question préalable l deux branches de la maison de Saxe, les quatre sœu ou leurs ayans-cause se contestaient réciproqueme la succession. L'électeur de Brandebourg prétend exclure les trois sœurs cadettes, parce que les cou tumes de la maison éteinte, confirmées par des di plômes impériaux, interdisaient tout partage.

L'époux de la seconde sœur, le Palatin de Neu bourg, qui dans le principe avait soutenu que les fie étaient féminins, changea ensuite de batterie; il sou tint bien, comme l'électeur, l'indivisibilité, mais

[1] Dans la Lotharingie.

étendait exclure totalement ce prince, aussi bien e les deux sœurs cadettes, parce que d'après lui, fiefs, quoique devenus momentanément féminins, aient réellement mâles, le privilège de 1546 n'étant ue ce qu'on appelait une *charte d'habilisation*, ou n privilège qui, sans changer la nature du fief, renait, par manière d'exception et pour une fois seulement, l'héritier mâle de la fille aînée habile à succéer : or l'aînée des quatre sœurs n'avait pas laissé héritier mâle; elle n'avait eu que des filles, et par nséquent le privilège donné pour un cas qui n'exisit pas, était expiré et la succession devait passer au s de la seconde sœur.

Les deux sœurs cadettes niaient l'indivisibilité des efs; cependant elles voulaient exclure l'électeur de randebourg du partage, parce que le privilège e 1546 avait parlé des filles du duc Guillaume ui seraient vivantes au moment où la succession endrait à vaquer, et, en général, parce que la loi odale ne connaît pas le droit de représentation. outefois elles accordaient à l'électeur le quart de la iccession allodiale.

La maison de Saxe n'entrait pas dans la discussion e ces questions; elle s'en tenait strictement à ce qui i était assuré par des lettres-patentes impériales. 'empereur Frédéric III voulant témoigner à Albert, ndateur de la ligne cadette de la maison de Saxe, sa connaissance pour les services qu'il lui avait rendus ontre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et ans les guerres d'Hongrie, lui conféra, en 1483, des

lettres d'expectative, et l'investiture éventuelle pour les duchés de Juliers et de Berg et le comté de Ravensberg [1] qui devaient bientôt échoir à la couronne, parce que le duc Guillaume IV n'avait pas de fils. Maximilien Ier en renouvelant, en 1495, l'investiture, l'étendit à toute la maison de Saxe. Le cas prévu arriva en 1511; mais Jean III, duc de Clèves, gendre du duc Guillaume, prit possession de la succession, en se fondant sur le privilège d'habilisation que l'empereur Maximilien Ier avait accordé, en 1496, à son épouse. Les cas où les empereurs avaient fait des concessions contradictoires n'étaient pas très-rares : ils se débarrassaient ainsi des sollicitations importunes, et mettaient leur bonne foi à couvert en insérant dans leurs diplômes la clause : sauf les droits d'autrui. Le privilège d'habilisation de 1496 disait encore mieux; il renfermait la condition que l'épouse du duc de Clèves s'entendrait avec la maison de Saxe, relativement à son expectative. Si, au mépris de cette condition, Jean III obtint, en 1511, de Maximilien Ier et ensuite de Charles-Quint, l'investiture de la succession de Juliers, sans s'être au préalable entendu avec la maison de Saxe, il devait cette faveur injuste à des motifs politiques. On craignait que, si on la lui refusait, il ne se jetât dans le parti français. Mais on réserva à la maison de Saxe une indemnité qu'elle ne reçut jamais; ses droits subsistaient par conséquent.

Ceux de la ligne Ernestine reposaient sur un autre fondement encore, et s'étendaient plus loin que les

[1] Voy. vol. XIV, p. 170.

prétentions de la ligne Albertine ; car elle réclamait aussi bien la succession de Clèves, Marck et Ravenstein que celle de Juliers, Berg et Ravensberg. Lorsque Jean-Frédéric, dernier électeur de Saxe de la ligne Ernestine, épousa Sibylle Ire, il fut stipulé dans le contrat de mariage qu'à défaut de la descendance mâle de son père et de Marie de Clèves, sa mère, l'héritage de ces deux conjoints passerait en entier à ladite Sibylle et à ses héritiers ; on réserva en même temps à la maison de Saxe en général ses prétentions à la partie de la succession qui comprenait Juliers, Berg et Ravensberg. Les États du pays reconnurent cet ordre de succession, et l'empereur le confirma en 1544. En vertu de ce contrat de mariage, les ducs de Saxe de la branche Ernestine demandaient, comme descendans de Sibylle Ire, la préférence sur les quatre sœurs du dernier duc, aussi bien que sur la ligne Albertine de leur maison.

Cette question litigieuse qui a été si long-temps agitée par l'esprit de parti, peut être décidée sans passion, depuis que toute la masse des pays qui composaient la succession de Jean-Guillaume, dernier duc de Juliers et de Clèves (à l'exception de la seule seigneurie de Ravenstein), appartient au roi de Prusse à un titre entièrement nouveau. Comme le droit héréditaire des femmes aux fiefs est une exception à la règle, qu'il faut prouver ; comme dans l'espèce on n'a prouvé, ni par un acte authentique, ni par les antécédens, que les fiefs en question fussent féminins (puisque les diplômes impériaux d'où on l'avait inféré, étaient vrai-

ment des privilèges d'habilisation qui démontraient précisément le contraire), la succession revenait à celui qui avait la plus ancienne lettre d'expectative, c'est-à-dire à la ligne Albertine de Saxe, et par extension à la ligne Ernestine de la même maison.

L'électeur de Brandebourg et duc de Neubourg prennent possession de la succession.

Aussitôt qu'on sut la mort de Jean-Guillaume, l'électeur de Brandebourg d'un côté, et le comte Palatin duc de Neubourg de l'autre, prirent possession civile du pays, par des commissaires qu'ils envoyèrent sur les lieux. Par un mandat du 24 mai 1609, l'empereur Rodolphe II interdit aux divers prétendans toute voie de fait, se réserva comme suzerain et comme juge suprême la décision du procès, et assigna les parties à comparaître dans l'espace de quatre mois à sa cour pour déduire leurs droits et prétentions. Comme il était à prévoir que, selon l'usage, la cour impériale mettrait le séquestre sur les terres litigieuses et qu'il serait difficile de les lui faire rendre quand une fois elle en serait saisie, l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg ou, comme on disait, les *deux princes possédans*, conclurent, le 10 juin 1609 (n. st.), à Dortmund un arrangement provisionnel par lequel ils convinrent de faire cause commune et de réunir leurs forces contre quiconque voudrait les troubler dans la possession de la succession, sauf à faire vider leurs prétentions réciproques, soit par sentence, soit par accommodement, à la réserve encore des droits des deux sœurs cadettes.

Traité de Dortmund, 1609.

Prise de Juliers par l'archiduc Léopold.

Rodolphe cassa cet arrangement. Il était bien décidé à ne pas souffrir qu'un prince protestant acquît des

possessions si considérables dans le voisinage des Provinces-unies, et la cour de Madrid qui régnait à Prague, le requit de ne pas laisser s'établir entre la Meuse et le Rhin un prince qui ne fût dévoué à l'Espagne et attaché à la religion catholique. On peut admettre, sur le témoignage d'un écrivain autrichien[1] bien instruit, que l'intention de Rodolphe était d'assurer cette riche succession à la maison d'Autriche. Il la destinait à l'archiduc Léopold, frère de Ferdinand, archiduc de Stirie. Léopold, nommé évêque de Passau et de Strasbourg dès son enfance, était depuis quelque temps le favori de l'empereur, qui avait même formé le projet de lui laisser le royaume de Bohême et la dignité impériale, après qu'il aurait obtenu les dispenses pontificales nécessaires pour rentrer dans le monde. Nommé provisoirement administrateur de la succession séquestrée, l'archiduc partit de Prague sous un travestissement, et, sans être reconnu, arriva à Juliers où le commandant, qu'on avait gagné, le reçut solennellement. Léopold leva des troupes et se prépara à exécuter par la force, et avec l'aide des Espagnols, la commission dont il était chargé.

Alliance de l'Union avec la France, 1610.

Les princes possédans réclamèrent l'assistance de l'Union évangélique et des rois de France et d'Angleterre. Les chefs de l'Union s'assemblèrent au commencement de 1610, à Hall-en-Souabe, et résolurent de prendre des moyens de précaution contre la cour impériale, vu que l'ambassade du prince d'Anhalt était restée infructueuse. On invita ceux des princes pro-

[1] KHEVENHÜLLER.

testans d'Allemagne qui ne s'étaient pas encore déclarés, à devenir membres de l'Union, et on résolut d'entrer en correspondance avec les puissances étrangères, sans toutefois s'allier formellement avec elles, et de se mettre en communication avec les Protestans d'Autriche, de Bohême, de Moravie et de Silésie. On décida que la succession de Juliers serait regardée comme une affaire de l'Union, et qu'on empêcherait la maison d'Autriche de s'emparer des pays dont elle se composait, sans toutefois vouloir prononcer sur les droits respectifs des prétendans. Le 11 février, l'Union conclut, uniquement par rapport à cette affaire, avec Jean de Thumery, seigneur de Boissise, que Henri IV, roi de France, avait envoyé comme ambassadeur à Hall, une alliance par laquelle l'Union s'engagea à défendre les princes possédans; ceux-ci devaient entretenir 4,000 hommes de pied et 1,200 cavaliers, avec 45 canons et 6 pièces de campagne, et l'Union autant. Le roi promit de venir avec 8,000 hommes d'infanterie et 2,000 cavaliers au secours de chaque membre de l'Union qui serait attaqué pour l'affaire de la succession de Juliers. La guerre d'Allemagne terminée, les maisons Palatine et de Brandebourg devaient fournir au roi 4,000 hommes de pied et 1,000 cavaliers.

Les princes de l'Union se flattaient que l'électeur de Saxe se déciderait à entrer dans leur corps, et c'était une des raisons pour lesquelles ils s'étaient soigneusement gardés d'employer une phrase qui pût paraître préjudicier à ses prétentions à la succession de

Juliers; mais l'électeur Christian II, prince faible et pacifique, que sa jalousie contre l'électeur Palatin, directeur de l'Union, avait empêché jusqu'alors de contracter des engagemens qui l'auraient subordonné à ce prince, avait moins de motifs que jamais de le faire maintenant. Il était tellement convaincu de son bon droit, et il comptait avec une telle confiance sur la justice de l'empereur Rodolphe, qu'il s'en remettait entièrement à la décision de ce prince, sans faire attention au mépris dans lequel l'autorité impériale était tombée. Rodolphe décida en effet le procès de Juliers en faveur de Christian II, et lui donna à Prague, le 7 juillet 1610, pour lui et la maison de Saxe, l'investiture de tous les fiefs de la succession.

Guerre pour la succession de Juliers.

La guerre éclata alors en deux endroits à la fois : dans le duché de Juliers d'où les troupes de l'archiduc furent entièrement chassées, à l'exception de la capitale, et en Alsace où l'archiduc, comme évêque de Strasbourg, avait levé un corps de troupes à la tête duquel François de Créange [1] dévasta la Basse-Alsace. Cette circonstance força l'Union évangélique à prendre les armes plus tôt qu'elle n'aurait voulu. Elle déclara alors par un manifeste l'existence de l'Union qu'on avait tenue secrète, ainsi que son but qui avait causé tant d'inquiétude aux catholiques. Au mois de mars 1610 ses troupes entrèrent en Alsace, et nommément dans les terres de l'évêque de Strasbourg. Henri IV allait se mettre à la tête de 40,000 hommes pour exécuter les grands projets qu'il avait conçus. On s'at-

[1] En allemand Krichingen.

tendait aux évènemens les plus importans, lorsque le fer d'un assassin termina les jours de ce prince le 14 mai 1610.

La guerre d'Alsace fut terminée par un arrangement conclu le 24 août 1610 à Wilstædt, château du comte de Hanau-Lichtenberg, qui faisait le médiateur : les troupes de l'évêque et celles de l'Union quittèrent le pays. La guerre de Juliers fut terminée par la prise de la capitale, qui se rendit le 1er septembre aux troupes réunies des princes possédans, de l'Union, du prince d'Orange et de la France; car la régente, Marie de Médicis, avait envoyé 14,000 hommes sous les ordres du maréchal de la Châtre, qui, après cet exploit, se retira en France, parce que la reine-régente avait changé de système.

Traité de Munich, 1610.

Cependant on ne pouvait pas regarder la guerre comme entièrement finie, parce que Maximilien, duc de Bavière, avait convoqué les troupes de la Ligue catholique, et que l'archiduc Léopold avait mis sur pied, dans son évêché de Passau, un corps de 16,000 hommes dont on ignorait la destination. On entama des négociations, et, le 24 octobre 1610, l'Union évangélique et la Ligue catholique convinrent, à Munich, de licencier leurs troupes au 15 novembre, ou au moins aussitôt qu'on serait rassuré sur la destination de l'armée de Passau : c'est ainsi qu'on nommait les troupes de l'archiduc Léopold.

On tint aussi des conférences à Cologne pour s'accorder, s'il était possible, sur l'affaire qui avait donné lieu à tous ces mouvemens guerriers : on ne put s'en-

gauche, entra en Bohême et avança jusqu'à Beraun, à huit lieues de Prague, où Léopold lui-même se mit à la tête de l'armée. Ce prince s'approcha de plus en plus de Prague et occupa, le 15 février 1611, le quartier dit la Petite-Ville. Rodolphe ne cacha plus alors que ces troupes étaient venues par son ordre; mais, averti que Mathias approchait avec 18,000 hommes, et n'ayant pu engager les États de Bohême, qui avaient perdu toute considération pour lui, à se déclarer en sa faveur, il fut entièrement découragé. Les 300,000 florins qui lui avaient manqué, disait-il, pour payer les troupes de Passau, se trouvèrent subitement; et ces troupes, par son ordre, se retirèrent le 11 mars 1611. L'archiduc Léopold renonçant au rôle de général, se rendit dans son évêché. Rien ne s'opposait plus à la marche de Mathias qui, le 11 avril, fit son entrée à Prague; il refusa de loger au château de l'empereur, et ne voulut pas même le voir. Rodolphe allait être destitué par les États; il prévint cet affront en leur proposant spontanément, le 12 avril, de proclamer et couronner son frère que depuis plusieurs années ils avaient désigné pour son successeur. Deux jours avant son couronnement, c'est-à-dire le 21 mai, le nouveau roi signa des réversales par lesquelles il promit de confirmer aux États tous leurs droits et privilèges, et il tint parole le 3 juin. Les médiateurs s'interposèrent pour obtenir des conditions favorables pour le malheureux Rodolphe; mais Mathias dicta lui-même celles qu'il voulait accorder, et il fallut les accepter. Ce fut le 11 août. Il promit à son

Mathias est couronné roi de Bohême, 1611.

de réconcilier les deux frères. Ils envoyèrent l'électeur de Cologne, le duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et Ferdinand, archiduc de Stirie, comme ambassadeurs auprès de Mathias. Il fut difficile d'accorder deux hommes passionnés, et le duc de Brunswick fut obligé de faire deux fois le voyage de Vienne à Prague, et de Prague à Vienne avant d'obtenir leur consentement aux points suivans. Le roi Mathias devait, par l'organe des archiducs Maximilien et Ferdinand et du duc de Brunswick, et au moyen d'une formule convenue que ces princes liraient en son nom, demander pardon à l'empereur, convenir que la cession qui lui avait été faite en 1608 avait été le résultat d'une pure munificence de l'empereur; enfin reconnaître Rodolphe comme chef suprême de la chrétienté, comme chef de la maison d'Autriche et comme suzerain de l'archiduché d'Autriche. Les deux frères devaient se promettre réciproquement amitié, attachement fraternel, désistement de toute alliance ou confédération contraire à l'un d'eux, etc. Les troupes des deux partis devaient être congédiées.

Mathias accepta, le 1er octobre 1610, cet acte que son frère avait signé, et, le 9, il fit faire à celui-ci les excuses convenues; mais l'armée de Passau ne fut pas licenciée, sous prétexte que l'empereur manquait d'argent pour lui payer la solde due. Enfin, le 21 décembre 1610, Laurent Ramée, un des généraux de l'archiduc Léopold, conduisit cette troupe dans l'archiduché d'Autriche, y causa un dommage qui fut estimé à deux millions de florins, tourna subitement à

gauche, entra en Bohême et avança jusqu'à Beraun, à huit lieues de Prague, où Léopold lui-même se mit à la tête de l'armée. Ce prince s'approcha de plus en plus de Prague et occupa, le 15 février 1611, le quartier dit la Petite-Ville. Rodolphe ne cacha plus alors que ces troupes étaient venues par son ordre; mais, averti que Mathias approchait avec 18,000 hommes, et n'ayant pu engager les États de Bohême, qui avaient perdu toute considération pour lui, à se déclarer en sa faveur, il fut entièrement découragé. Les 300,000 florins qui lui avaient manqué, disait-il, pour payer les troupes de Passau, se trouvèrent subitement; et ces troupes, par son ordre, se retirèrent le 11 mars 1611. L'archiduc Léopold renonçant au rôle de général, se rendit dans son évêché. Rien ne s'opposait plus à la marche de Mathias qui, le 11 avril, fit son entrée à Prague; il refusa de loger au château de l'empereur, et ne voulut pas même le voir. Rodolphe allait être destitué par les États; il prévint cet affront en leur proposant spontanément, le 12 avril, de proclamer et couronner son frère que depuis plusieurs années ils avaient désigné pour son successeur. Deux jours avant son couronnement, c'est-à-dire le 21 mai, le nouveau roi signa des réversales par lesquelles il promit de confirmer aux États tous leurs droits et privilèges, et il tint parole le 3 juin. Les médiateurs s'interposèrent pour obtenir des conditions favorables pour le malheureux Rodolphe; mais Mathias dicta lui-même celles qu'il voulait accorder, et il fallut les accepter. Ce fut le 11 août. Il promit à son

Mathias est couronné roi de Bohême, 1611.

frère une pension viagère de 300,000 florins; lui laissa sa vie durant, la jouissance de quatre seigneuries et du château de Prague, s'il ne préférait établir sa résidence en Allemagne. Le 31 août Mathias quitta la capitale de la Bohême, sans avoir vu son frère. Et de quel front aurait-il supporté sa présence !

Dans une diète électorale tenue à Nuremberg au mois de novembre suivant, l'empereur fit prier les princes qui l'avaient placé sur le trône, de ne pas le laisser, dans ses vieux jours, dépourvu du nécessaire; car la pension qui lui avait été assignée ne pouvait suffire à l'entretien d'une cour impériale, et moins encore au paiement des intérêts de la dette qui était restée à sa charge. La réponse des électeurs fut dure et sévère; convenant des torts de Mathias, ils rappelèrent à Rodolphe les fautes qu'il avait commises, et l'engagèrent à convoquer une diète pour délibérer sur la sustentation qu'on pourrait lui accorder, et à faire connaître ses intentions relativement à l'élection d'un roi des Romains, qui devenait urgente. Ils l'invitèrent à indiquer le prince de sa maison sur lequel il souhaitait voir tomber leur choix. Rodolphe n'ayant pu prendre une résolution, les électeurs décidèrent qu'au mois d'avril on procéderait à l'élection.

Mort et caractère de Rodolphe II.

La dernière humiliation et la plus douloureuse attendait Rodolphe; il allait voir nommer son successeur, l'auteur de tous ses chagrins, celui qui l'avait dépouillé de toutes ses couronnes héréditaires; car quel autre prince les électeurs pouvaient-ils nommer, si ce n'est Mathias? La mort vint le soustraire à cette

:; elle termina sa triste existence le 20 janvier
. Ce prince qui atteignit un âge de soixante ans,
plusieurs enfans naturels qu'il avait légitimés
le nom de margraves d'Autriche.

ute l'histoire du règne de Rodolphe II condamne
émoire; ajoutons quelques mots à son éloge. La
e lui avait donné beaucoup d'esprit; son juge-
était excellent quand il ne se trouvait pas sous
influence étrangère. Il était instruit dans les
ces, les arts, et même dans la politique : né dans
condition privée, il aurait été un savant dis-
ié. Il était vrai, loyal et affable; l'ordre et la dé-
e régnaient à sa cour, malgré sa passion pour les
nes et l'inconstance de ses goûts; on n'y voyait
de luxe inutile. La Bohême devint florissante
son règne; il y perfectionna beaucoup l'exploi-
n des mines qui furent pour lui une source
ichesses. Ses règlemens métallurgiques sont en-
estimés. La Bohême et par suite l'Allemagne lui
ent beaucoup d'arbres dont les espèces étaient
nnues jusqu'alors. Prague parvint à un grand
e sous son règne; aucune ville d'Allemagne ne
édait autant de savans, d'artistes et de choses cu-
ses, soit en objets d'histoire naturelle, soit en
itures et pierres gravées.

endant l'interrègne qui eut lieu après la mort de Alliance de Wesel, 1612.
ipereur Rodolphe II, l'Union protestante se ren-
;a par une alliance qu'elle conclut à Wesel, le
$\frac{..}{ril}$ 1612, pour six ans avec le roi d'Angleterre.
ques I[er] promit aux princes unis un secours de

4,000 hommes, ou l'équivalent en argent d'après u
taxe jointe au traité par laquelle on voit que 1,(
hommes, y compris les officiers, coûtaient al
16,265 florins par mois.

SECTION XVII.

ègne de l'empereur Mathias, 1612—1617.

archiduc Mathias avait été élevé par le célèbre ecq, après son retour de l'ambassade de Cons- nople[1]. Il n'avait que vingt ans lorqu'en 1577 les des Pays-Bas le nommèrent gouverneur général pposition de don Juan d'Austria. Il accepta cette ité à l'insu de son frère, l'empereur Rodolphe, et it clandestinement de Vienne pour se rendre à celles. En 1580, il se démit d'un emploi qui était lessus de ses forces, et alla se fixer à Linz où son , qui alors déjà ne l'aimait pas, le laissa dans un er dénuement. Ce ne fut qu'en 1593 qu'il lui ia un commandement en Hongrie où il fut nom- ensuite lieutenant de l'empereur. Nous avons vu uelle manière il dépouilla successivement Rodol- de tous ses états héréditaires. Anarchie de l'Allemagne.

ans les délibérations qui, après la mort de Rodol- II, eurent lieu relativement à la capitulation à crire au futur empereur, les Protestans exigèrent ord qu'on y insérât un article portant liberté en- e des religions. La défection de l'électeur de Saxe recherchait des protecteurs pour le soutien de rétentions sur la succession de Juliers, et qui haïs- l'électeur Palatin comme Calviniste et comme chef 'Union, força les Protestans à renoncer à cet ar-

[1] Il en sera question ailleurs.

ticle. Mathias fut élu empereur le 13 juin 1612, et couronné à Francfort avec son épouse, Anne, fille de l'archiduc Ferdinand qui avait possédé le Tirol avec la Souabe autrichienne et l'Alsace.

La première diète que le nouvel empereur convoqua à Ratisbonne, présente l'image de l'anarchie qui régnait en Allemagne, et pouvait faire présager les troubles qui la désolèrent peu d'années après. Une guerre qui avait éclaté avec les Turcs fut le principal motif qui engagea Mathias à la convoquer. Elle s'ouvrit le 13 août 1613. Comme aux assemblées précédentes les Protestans avaient toujours demandé qu'on délibérât sur la réforme de la justice avant d'accorder à l'empereur des subsides, Mathias crut devoir faire ses propositions dans cet ordre, et demanda que parmi les différens objets celui de la justice fût pris d'abord en considération. S'il se flattait d'avoir satisfait ainsi les Protestans, il se trompa fortement. Les plénipotentiaires des États de l'Union évangélique exigèrent que toute la proposition impériale fût ajournée, jusqu'à ce qu'on eût délibéré sur les griefs qu'ils allaient faire connaître. Quoique les principaux de ces griefs fussent précisément relatifs à la mauvaise administration de la justice, à la partialité dont se rendaient coupables, à ce qu'on disait, la chambre impériale et le conseil aulique, aux usurpations de ce dernier par devant lequel, selon eux, ne devaient être portées que les affaires de paix publique et les questions litigieuses concernant la collation de fiefs immédiats de l'Empire, enfin à l'organisation fautive de la chambre impériale, les Protes-

tans exigèrent que tous ces objets ne fissent pas, comme l'empereur le voulait, la matière de la première délibération de la diète; ils prétendaient qu'ils fussent tous décidés préalablement et avant que la première proposition impériale fût prise en considération. Parlons clairement; ils voulaient que toutes leurs demandes fussent accordées par manière d'un traité entre deux partis; car ils étaient aussi bien déterminés à ne céder sur aucun point qu'à ne pas permettre que le sort de leurs demandes dépendît des résolutions d'une majorité qui leur était contraire.

Toutes les tentatives de Mathias de porter les Protestans à permettre que la diète délibérât sur leurs doléances, furent infructueuses : les ministres des princes de l'Union (car eux-mêmes s'étaient bien gardés de comparaître) quittèrent Ratisbonne après avoir protesté contre tout ce que la diète ferait en leur absence. Après leur départ les Catholiques, avec le concours de quelques Protestans qui n'étaient pas membres de l'Union évangélique, firent, le 22 octobre 1613, un recès par lequel ils accordèrent à Mathias trente mois romains à payer dans l'espace de deux ans. Ainsi se termina cette diète après laquelle on put regarder l'Empire comme composé de deux corps d'états animés de sentimens hostiles et attendant la première occasion pour se combattre.

La jalousie que Mathias avait commencé à prendre de Maximilien, duc de Bavière, l'engagea à demander aux États catholiques de changer la Ligue en une confédération générale. Sa demande fut accordée;

la confédération fut divisée en trois sections, ayant chacune son directeur, savoir l'électeur de Mayence, l'archiduc Maximilien et le duc de Bavière. Ainsi, dans les affaires générales, l'influence de ce dernier était réduite à un tiers. La politique de Maximilien sut parer ce coup; sans donner sa démission de directeur qu'on atendait, il forma sur-le-champ, à Augsbourg, le 9 mars 1614, une nouvelle ligue particulière avec les États catholiques de l'Allemagne supérieure.

Changement religion des isons de ndebourg et Neubourg.

Les deux princes *possédans*, comme on les appelait communément, l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, se brouillèrent en 1613; cela devait nécessairement arriver dans un gouvernement comme celui qu'ils avaient organisé dans les pays litigieux. Pour rétablir la bonne intelligence, on arrangea un mariage entre le comte Palatin Wolfgang-Guillaume, fils aîné du duc de Neubourg, et la fille de l'électeur Jean-Sigismond; mais un jour, pendant que ces deux princes étaient à table à Dusseldorf, il s'éleva entre eux une rixe si violente que l'électeur se leva pour donner un soufflet à son futur gendre. On pense bien que tout projet de mariage fut rompu à l'instant. Le comte Palatin épousa, le 10 novembre 1613, une princesse de Bavière, Madelaine, sœur de Maximilien, chef de la ligue catholique, et de l'épouse de l'archiduc Ferdinand, le plus grand ennemi des Protestans. Bientôt après, le 23 mai 1614, Wolfgang-Guillaume abjura la religion protestante; cette défection fit mourir son père de chagrin.

Ce changement de religion avait été précédé d'un autre qu'on attribue également, mais avec moins de vraisemblance, à la politique. L'électeur de Brandebourg voyant, dit-on, son rival allié avec le parti catholique, résolut d'opposer fanatisme à fanatisme. De Luthérien il se fit Calviniste, et se concilia ainsi la bonne grâce des Hollandais [1]. La guerre éclata alors entre les deux princes; Ambroise Spinola, à la tête d'une armée espagnole, la fit pour le compte du nouveau duc de Neubourg; le prince Maurice de Nassau, à la tête des Hollandais, pour l'électeur de Brandebourg. Le pays que les deux compétiteurs prétendaient gouverner, fut horriblement dévasté. Enfin, la France, l'Angleterre et l'Union évangélique ayant interposé leur médiation, les deux prétendans signèrent, le 12 novembre 1614, la transaction provisionnelle de Xanten, par laquelle il fut convenu que les troupes étrangères évacueraient le pays; que celui-ci continuerait d'être gouverné au nom des deux princes possédans, mais non en commun; le tout devait être partagé en deux parties égales, et les princes les tirer au sort. Cette transaction ne put être exécutée, parce que les Espagnols ne voulaient pas sortir de Wésel, ni les Hollandais de Juliers. La confusion se perpétua ainsi jusqu'au 11 mai 1624, qu'à la sollicitation des États du pays, les deux princes s'engagèrent, par la transaction de Dusseldorf, à exécuter pour leur part celle de Xanten.

Traité de Xanten, 1614.

[1] Nous verrons, livre VII, chap. I, sect. V, que le changement de religion de Jean-Sigismond avait probablement un autre motif.

Juliers, Berg et Ravenstein échurent au duc de Neubourg; l'électeur de Brandebourg eut Clèves, Marck et Ravensberg en partage; mais les deux forteresses restèrent encore entre les mains des Espagnols et des Hollandais. Mathias voulant ménager les deux parties, était resté spectateur tranquille de ce qui s'était passé en 1613 et 1614.

Arrangement ur la succes- n dans la ison d'Au- che.

Ce prince parvenu à l'âge de soixante ans, avait perdu l'espoir d'avoir des enfans; il était probable que ses deux frères, les archiducs Maximilien qui était célibataire, et Albert dont l'épouse avait cinquante ans, n'en auraient pas non plus. Pour éviter les troubles que la succession de ces princes pouvait occasioner, Mathias résolut d'y faire renoncer ses deux frères, et d'obtenir que l'archiduc Ferdinand de Stirie fût déclaré de son vivant son successeur. L'affaire présentait beaucoup de difficultés. L'empereur obtint sans peine la renonciation de ses deux frères; mais Philippe III, roi d'Espagne, fils de la fille aînée de Maximilien II, prétendait succéder dans tous les états héréditaires de la maison d'Autriche, au défaut de la postérité mâle de Maximilien. Il fallut faire valoir auprès du cabinet de Madrid des raisons de politique bien fortes pour porter Philippe III à renoncer à une si belle succession. Ce fut aux talens du comte de Khevenhüller que réussit une négociation si difficile; c'est à la plume de cet ambassadeur historien que nous en devons la connaissance. Le roi d'Espagne donna, le 6 juin 1617, la renonciation demandée, à con-

dition qu'à l'extinction des mâles de la ligne allemande d'Autriche, les infans d'Espagne succéderaient de préférence aux archiduchesses. Il arracha pourtant à l'archiduc Ferdinand une promesse secrète de lui céder, à la mort de Mathias, les possessions autrichiennes en Souabe et en Alsace.

Mathias qui ne voulait pas accorder aux États de Bohême le droit d'élire son successeur, les engagea, vu la renonciation de ses frères, à accepter Ferdinand pour roi. Rien ne pouvait être plus désagréable aux chefs protestans ; cependant, voyant la majorité disposée à répondre au vœu de l'empereur, ils se retirèrent, et Ferdinand fut proclamé le 9 juin 1617 futur roi de Bohême, et, après avoir confirmé les privilèges du pays, couronné le 29. Les États d'Hongrie imitèrent cet exemple. Le 16 mai 1618, Ferdinand fut élu, et le 1er juin couronné futur roi de ce pays.

Neuf ans s'étaient passés depuis que l'Union évangélique et la Ligue catholique formaient deux corps ennemis prêts à se combattre, sans qu'il y eût la moindre hostilité entre elles. Il ne fallait cependant qu'une étincelle pour mettre le feu aux matières combustibles dont le sol de l'Allemagne était couvert. Cette étincelle tomba en 1618. Quelque petite qu'elle fût, elle alluma un vaste incendie que des torrens de sang versés pendant trente ans purent à peine éteindre, et dont les traces furent sensibles pendant un siècle. Des Utraquistes sujets, les uns de l'abbé de Braunau, les autres de l'archevêque de

Troubles de Bohême.

Prague, ayant voulu bâtir des églises de leur culte, ces deux prélats leur en interdirent la faculté, et ayant trouvé de la résistance, usèrent de force. L'autorité de l'empereur les appuya. Aussitôt Henri-Mathias, comte de Thurn, un des défenseurs nommés en 1609 par les Utraquistes[1], convoqua les députés des États protestans à Prague pour le 6 mars 1618, afin de délibérer sur cette violation des Lettres de majesté de Rodolphe II. Si les deux prélats n'ont pas agi dans cette circonstance avec la tolérance dont la religion et la prudence leur faisaient également un devoir, ils n'avaient pas violé pour cela le palladium de la liberté religieuse des Bohémiens. La charte de Rodolphe accordait, il est vrai, aux États utraquistes le droit de fonder de nouvelles églises, mais elle ne l'attribuait pas à leurs sujets. Néanmoins l'assemblée des Utraquistes résolut de porter ses plaintes au trône; la réponse de l'empereur ne fut pas favorable à leur requête. Elle leur fut communiquée, le 22 mai 1618, par les quatre conseillers de Mathias, qui étaient chargés du gouvernement à sa place. Deux de ces conseillers, Guillaume Slawata et Iaroslaw de Martinitz, étaient haïs des Protestans, parce qu'on savait qu'ils avaient employé toute leur influence pour empêcher Rodolphe II de signer l'acte de 1609. Aussi les États utraquistes avaient-ils formellement protesté, le 17 octobre 1609, contre le maintien de ces deux ministres dans leurs places, et déclaré que si jamais les Lettres de majesté étaient

[1] Voy. p. 236 de ce vol.

ar une mort tempestive. Le cardinal Clésel s'était it haïr par son arrogance; mais ministre fidèle de athias, il lui rendait d'utiles services. Les deux rchiducs que son influence contrariait, le firent enever le 20 juillet 1618, lorsqu'il se fût rendu au hâteau, et conduire dans une prison du Tirol. Ils llèrent ensuite chez Mathias, pour lui annoncer ce u'ils avaient fait, et produisirent contre l'absent toues sortes d'accusations. L'empereur n'osa punir leur nsolence; mais l'impératrice ne cacha pas son dépit. inq ans plus tard, Clésel fut conduit à Rome : on ui fit son procès; son innocence fut reconnue, et il eprit, du consentement de Ferdinand, son évêché le Vienne.

Après l'éloignement de Clésel, Ferdinand et Maximilien s'emparèrent du gouvernement : le dernier nourut le 1er novembre de la même année. Ferdinand ressa les préparatifs de la guerre. Le comte de Thurn vait une armée de 30,000 hommes, et toute la Bohême reconnaissait son autorité, à l'exception des villes de Pilsen et de Budweis : celle-ci devint la place l'armes des Impériaux. Dampierre, et bientôt après ui Buquoi, entrèrent en Bohême au mois de novembre. Tous les deux furent défaits par Thurn, avant la fin du mois, et les Bohémiens poussèrent leurs excursions jusqu'en Autriche. Un corps de 4,000 hommes que le comte Ernest de Mansfeld amena au secours des rebelles, prit, le 21 novembre, d'assaut la ville de Pilsen.

Pendant l'hiver, Mathias réclama l'intervention de

Après cet acte de rebellion, les Protestans virent bien qu'ils ne pouvaient pas s'arrêter. Ils rétablirent le gouvernement de trente défenseurs de 1609, s'emparèrent de toute l'autorité souveraine et des caisses publiques, expulsèrent les Jésuites, levèrent une armée dont le comte de Thurn fut nommé général, et demandèrent des secours aux États de Moravie, de Silésie, de Lusace, d'Autriche et d'Hongrie, leurs anciens confédérés. Une apologie adressée à l'empereur devait justifier leur conduite.

Il est probable que la grandeur du danger qui menaçait la maison d'Autriche n'échappa pas à la pénétration de Mathias : lui-même et Melchior Clésel, cardinal-évêque de Vienne, son principal ministre, penchaient pour la douceur, et voulaient choisir des voies de conciliation. Ferdinand au contraire félicita son cousin de ce que les rebelles lui eussent fourni un prétexte pour employer le fer et le feu à l'extirpation de l'hérésie. L'empereur suivit le conseil du cardinal ; mais le comte de Thurn, sentant ses avantages, rejeta toute proposition d'accommodement : il fallut se décider à la guerre. Le roi d'Espagne envoya de l'argent et des troupes, et comme l'empereur ne se fiait à aucun de ses sujets, le commandement de l'armée fut donné à Charles Longueval, comte de Buquoi, élève de Spinola. Henri de Dampierre eut celui d'un corps séparé de 10,000 hommes.

Commencement de la guerre de trente ans.

Les archiducs Ferdinand et Maximilien (frère de l'empereur) se permirent une action qui présageait à Mathias le sort de Rodolphe II, s'il n'y échappait

r une mort tempestive. Le cardinal Clésel s'était t haïr par son arrogance; mais ministre fidèle de ıthias, il lui rendait d'utiles services. Les deux :hiducs que son influence contrariait, le firent en-'er le 20 juillet 1618, lorsqu'il se fût rendu au âteau, et conduire dans une prison du Tirol. Ils èrent ensuite chez Mathias, pour lui annoncer ce 'ils avaient fait, et produisirent contre l'absent tou-ı sortes d'accusations. L'empereur n'osa punir leur solence; mais l'impératrice ne cacha pas son dépit. nq ans plus tard, Clésel fut conduit à Rome : on i fit son procès; son innocence fut reconnue, et il prit, du consentement de Ferdinand, son évêché Vienne.

Après l'éloignement de Clésel, Ferdinand et Maxi-ilien s'emparèrent du gouvernement : le dernier ourut le 1er novembre de la même année. Ferdinand essa les préparatifs de la guerre. Le comte de Thurn ait une armée de 30,000 hommes, et toute la hême reconnaissait son autorité, à l'exception des lles de Pilsen et de Budweis : celle-ci devint la place armes des Impériaux. Dampierre, et bientôt après i Buquoi, entrèrent en Bohême au mois de no-mbre. Tous les deux furent défaits par Thurn, ant la fin du mois, et les Bohémiens poussèrent ırs excursions jusqu'en Autriche. Un corps de 4,000 ommes que le comte Ernest de Mansfeld amena au cours des rebelles, prit, le 21 novembre, d'assaut ville de Pilsen.

Pendant l'hiver, Mathias réclama l'intervention de

l'électeur de Saxe, pour rétablir la paix en Bohê
L'électeur pria les États de Bohême de s'assembler,
14 avril 1619, à Égra, pour délibérer avec lui s
une trêve; mais Mathias mourut subitement, le
mars 1619, dans la soixante-troisième année
son âge.

La nature n'avait pas donné à ce prince des tal
proportionnés à son ambition. Dans sa jeunesse,
déploya une activité qui avait donné de grandes esp
rances : il ne les remplit pas, parce qu'il aurait fa
un génie plus vaste que le sien pour réparer le m
que son frère Rodolphe avait fait pendant trente
ans. Mathias fut au reste pour ses sujets un prin
juste et modéré.

SECTION XVIII.

De la littérature allemande du seizième siècle.

Continuation de la décadence de la littérature allemande.

La renaissance des belles-lettres en Italie commen- à exercer une influence bienfaisante sur la littéra- e allemande, lorsque la réforme religieuse vint en êter les progrès. La religion catholique était favo- le à toute culture intellectuelle, à tous les progrès sciences, pouvu que le dogme de l'Église restât act; c'est précisément cette restriction que les no- eurs lui reprochaient comme mettant des entraves 'esprit humain. Ils criaient contre le despotisme, et remplaçaient par une liberté qui permettait toute herche, pourvu qu'elle ne conduisît pas à un résultat férent de ce qu'eux-mêmes avaient jugé fondé dans Bible : ils étaient tolérans dans ce sens qu'ils n'exi- ient pas qu'on approuvât leur doctrine comme en- gnée par des hommes; mais ils ne permettaient pas 'on en trouvât une autre dans les saintes Écritures. réformation ne favorisait que l'étude des sciences i étaient en rapport immédiat avec celle des textes iginaux de la Bible. Ses adhérens s'appliquaient à la térature ancienne, mais uniquement parce qu'elle uvait servir à l'exégèse sacrée; sous tout autre rap- rt elle leur était indifférente. Les Protestans vou- ent le règne de la raison; on ne peut que les en ıer. Mais il fallait permettre à l'imagination d'occu- r la place qui lui appartient immédiatement après.

Le seizième siècle pendant lequel les littératur
peuples méridionaux de l'Europe prirent un é
remarquable, a été, pour la littérature allemand
siècle de fer. L'Allemagne avait des savans; ma
savans méprisaient les belles-lettres. La noble
les hautes classes de la société étaient plongée
l'ignorance, et s'y plaisaient : elles regardaient l
libéraux comme l'attribution de la bourgeois
presque comme une occupation mécanique. L
grand poète allemand du seizième siècle fut u
donnier.

Melchior Pfinzing.

On fut, sans doute, extraordinairement su
lorsqu'en 1517 on vit paraître, dans une éditio
primée avec un luxe royal, un poème héroïque
renommée attribua à l'empereur Maximilien. C
Theuerdank ou les Aventures du célèbre h
chevalier Tewrdannckh; épopée allégorique d
fable est la recherche de la main de la pr
Ehrenreich (Marie de Bourgogne), fille du roi
reich, par le chevalier Theuerdank (Maxim
qui ne l'obtient qu'après être sorti victorieux d
gers que les conseillers perfides du roi, savoi
wittig (Indiscret), Unfalo (Malencontre) et I
hart (Jaloux) lui ont préparés. L'invention d
grande composition est froide, et l'exécution con
On n'y trouve ni caractère bien tracé, ni si
intéressante, ni même de l'amour, quoiqu'il
de conquérir la main d'une femme. La seul
qui attache est la simplicité avec laquelle
traite son sujet en prose rimée, sans prétei

adre mérite poétique. Peut-être est-ce précisément circonstance qui fit la fortune du Theuerdank s le siècle peu poétique pour lequel il fut écrit : il cependant attribuer une grande partie de son cès à l'erreur où l'on était au sujet de son auteur ; quoique celui-ci se fût nommé dans la dédicace, persista long-temps à donner ce poème à Maximi- i lui-même. Il est de *Melchior Pfinzing*, né en 81, à Nuremberg, et mort en 1535, chanoine ne église collégiale de Mayence. Comme il était rétaire de Maximilien, il est très-probable que cet pereur a eu quelque part indirecte à la confection l'ouvrage, en fournissant des renseignemens et des nnées historiques.

Hans Sachs.

Nous l'avons dit, le plus grand poète allemand du zième siècle, fut un cordonnier. Il naquit à Nu- mberg en 1494, et mourut en 1576. C'était *Hans achs*, qui, tout en s'occupant de son métier, s'amu- it de celui de Meistersænger. Homme simple et la- brieux, citoyen vertueux, père de famille heureux, achs n'avait pas la prétention de s'élever au-dessus e son état. Il embrassa avec chaleur la réformation t composa plusieurs cantiques à l'usage des Protes- ns, ainsi qu'un poème épique en l'honneur de Lu- her, sous le titre du Rossignol de Wittemberg. Par- enu à l'âge de soixante-quatorze ans, il fit le triage e ses œuvres. Il en avait trente-quatre volumes ren- ermant quatre mille deux cents morceaux lyriques ou hansons *à la Meistersœnger*, deux cent huit comédies t tragédies, mille sept cents facéties (*Schwœnke*),

fables et poésies diverses, et soixante-treize canti
et chansons érotiques. En écartant tout ce qui ap
tenait au genre des Meistersænger, il fit dans to
reste un choix destiné à l'impression. Il distribu
recueil en cinq livres qui parurent en 3 vol.in-f

Après avoir fait pendant une soixantaine d'an
les délices du public allemand, les poésies du cor
nier de Nuremberg devinrent un objet de mépr
de risée. Lorsque dans le dix-huitième siècle le
price de la mode fit tirer de l'oubli tout ce qui
le mérite d'être vieux, l'enthousiasme voulut
passer Hans Sachs pour un poète du premier o
La vérité est que, quoique personne ne l'ait sur
dans le seizième siècle, en Allemagne, on ne pe
mettre à côté des bons écrivains que plusieurs a
nations avaient à cette époque. Il n'est très-sou
qu'un rimeur insipide et un bavard trivial; néanm
dans toute la classe des Meistersænger aucun ne lu
comparable. Si la nature lui avait refusé le géni
ne manquait pas d'une certaine verve poétiqu
d'une grande facilité à versifier qu'il avait cultivé
beaucoup de lecture. Ses vers fourmillent de t
piquans, d'images neuves, d'excellentes pensées
réussissait surtout dans les genres naïf, comiqu
badin, dans l'art du dialogue et dans la peinture
caractères. Mais, comme l'observe un judicieux é
vain moderne [1], « il ne sait jamais sortir de son *in
vidualité* (qu'on nous permette ce germanisme),
de son siècle, ni même de son cher Nuremberg.

[1] M. François Horn, de Berlin.

yens et chrétiens des temps romanesques sont iciens de Nuremberg; sa Vénus est une élé- s bords de la Pegnitz, ayant les mœurs un peu sa Pallas est une bonne matrone de Nurem- 1 empereur turc un *garde urbain* plus fan- e brave. Il en résulte que tous ses drames ont ice de tableaux de famille. » Adam et Ève, rès leur chute par Dieu le père, dans la meil- gédie de Hans Sachs, forment, avec leurs en- e famille bourgeoise qui reçoit son pasteur, lard, fort savant, mais passablement pédant. anteries de Sachs sont frappantes, quelquefois a grossièreté : nous ne dirons pas que c'était le la condition où il était né; c'était aussi hautes classes en Allemagne.

ys a été, dans le seizième siècle, la patrie pèce de poésie lyrique qui appartient en la littérature allemande et à l'église protes- e sont les cantiques. Dans le dix-septième tout ce genre fut tellement en vogue qu'il n'y ce ni princesse possédant un tant soit peu tion, qu'il n'y eut théologien, ni juriscon- nédecin qui ne composât des cantiques. Dans le deux siècles on compta trente-trois mille s allemands composés par plus de cinq cents crés, et vers la fin de notre huitième période nptait jusqu'à cinquante mille. Il est vrai que la de ces opuscules ne sont que des dogmes du isme et du protestantisme en particulier, ou des s morales, ou des réflexions pieuses exprimées

Cantiques d'église.

en prose rimée; mais dans le nombre on en tr
qui renferment des traits vraiment poétiques.
tête des auteurs de chants d'église, il faut n
mer Luther lui-même. Il n'était pas né poète; il
daignait même la poésie, quoiqu'il aimât le chai
la musique; mais quand son âme était fortei
émue, ses sentimens s'élevaient jusqu'au sublin
s'épanchaient en quelques strophes lyriques [1].

Parmi les autres poètes sacrés du seizième si
nous ne nommerons que *Juste Ionas*, né en 1
mort en 1555, auteur du cantique *Wo Gott*
Herr nicht bey uns hœlt; *Matthesius*, né en 1
mort 1565, de : *Aus meines Herzens Grunde*
Philippe Nicolaï (né en 1556, mort en 1608),
par son cantique légèrement allégorique : *Wie s*
leucht uns der Morgenstern, a ouvert une
velle route à ce genre de poésie.

Georges Rollenhagen.

Un poète né en 1542 à Bernau, mort en 1
recteur du gymnase de Magdebourg, *George*
lenhagen, a acquis quelques droits à l'immor
par son *Froschmœusler*, ou la Batrachomyoma
Homère ou celui qui a emprunté son nom, n'a fo
que la première idée de ce poème, l'exposition
dénouement; tout le reste de la composition est
ginal. Elle n'est pas régulière; le poème est trop
lixe; il renferme trop d'épisodes didactiques pou

[1] Nous en avons cité un exemple (Voy. p. 14 de ce vol.). (
nous permette d'y ajouter le cantique de résurrection : *Christ l*
Todes Banden, vrai chant de triomphe; et *Wir glauben a*
einen Gott, etc

ıe qui, dans son début, s'annonce comme héroïco-
.que; mais l'exécution est très-bonne. Le Frosch-
sler intéresse par ses digressions tantôt sérieuses,
ôt satiriques ; par la connaissance des hommes et
ıonde que l'auteur trahit; par la philosophie pra-
e qu'il enseigne; par la gaîté qui domine dans
l'ouvrage, lequel est une suite d'observations
ales, de tableaux burlesques et d'ironie. Le
est facile et coulant.

n compatriote de Sébastien Brandt [1], *Thomas* Thomas Murner.
rner, né à Strasbourg en 1475, a été surnommé
etin allemand. Si, par l'oubli de toute décence,
mérité ce surnom, il a laissé son modèle derrière
par la trivialité de son ton; mais la force de sa
ion, la hardiesse de sa composition, la pétu-
:e de son esprit lui assignent un rang distingué
mi les écrivains de son temps, quoiqu'il n'ait
t-être pas mérité l'honneur du laurier poétique
ıt Maximilien I[er] le couronna. Sa satire licencieuse
pargne ni condition ni sexe; rien d'humain n'est
ré pour lui. Il tombe à bras raccourci sur les
ıurs du clergé; toutefois il resta fidèle à la religion
holique et à l'ordre des frères mineurs auquel il
partenait. Il combattit Luther, même par des in-
:tives. Murner était un homme peu estimable par
ı caractère, et d'une humeur très-tracassière, qui
lui permit de rester tranquille ni à Leipzig, ni
Angleterre, ni en Pologne, ni en Suisse, ni à
:èves. Son principal ouvrage est *die Narrenbeschwœ-*

[1] Voy. vol. XIII, p. 277.

rung, l'Exorcisme des fous. On a de lui *die Schelmenzunft*, ou la Jurande des fripons (c'est-à-dire des prêtres); *die Gœuchmatt* [1] ou le Pré aux fats; *die geistliche Badecur*, ou le Voyage religieux aux eaux thermales.

Romans populaires.

On l'a long-temps regardé comme l'auteur d'un roman populaire originairement écrit vers 1488 en bas allemand, et extrêmement répandu en Allemagne. C'est *Till Eulenspiegel*, dont le nom est resté dans la bouche du peuple, et a même passé dans la langue française sous la forme d'*espiègle*. L'individu qui est le héros du roman, était né dans le treizième siècle à Knittlingen, village situé près de Schœppenstædt, dans le pays de Wolffenbüttel, et a été enterré à Mœllen, dans le duché de Lauenbourg, où l'on voit sa pierre sépulcrale, sur laquelle se trouve son nom en hiéroglyphes phoniques: un hibou (*eule*) et un miroir (*spiegel*). On croit que l'Eulenspiegel n'est pas l'ouvrage d'un seul auteur; c'est une espèce de *vademecum* renfermant des plaisanteries de plusieurs individus. L'esprit qui y règne ressemble à la Vie apocryphe d'Esope [2].

Eulenspiegel.

Les Allemands avaient plusieurs autres romans populaires. La belle Melusine avait été traduite en allemand dès 1470 par *Thüring de Ringolfingen*. Dans le Livre d'amour qui fut imprimé à Francfort, en 1587, on trouve l'Amadis, les quatre fils Aymon, l'empereur Octavien avec son épouse et sa famille, la belle Maguelonne, tous empruntés du

[1] *Gauch*, *gæuch*, en haut allemand *geck*, fat.

[2] Voy. SCHŒLL, Hist. de la litt. grecque, vol. I, p. 252.

français. Aucun ouvrage de ce genre n'acquit une célébrité comparable au roman originalement allemand, intitulé Aventure, gestes et descente à l'Enfer du magicien Faust. L'auteur de ce livre singulier a confondu et réuni en une seule personne un certain docteur Jean Faust, professeur de mathématiques et de physique à l'université de Wittemberg, dont les expériences faisaient l'étonnement de la multitude ignorante, à qui il paraissait un vrai magicien, et cet autre Faust de Mayence, l'inventeur de la typographie, non moins merveilleuse. Dans le dix-septième siècle, ce roman fut porté sur le théâtre, et devint la véritable tragédie nationale. De nos jours encore elle fait les délices du public sur le théâtre des marionnettes. Un des plus grands poètes de l'Allemagne moderne en a fait le sujet d'un drame d'un genre extraordinaire. Faust.

Le seizième siècle produisit un fabuliste remarquable, le moine *Burcard Waldis*. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'à une certaine époque il a été à Riga, et, en 1548, à Allendorf en Hesse, où il fit imprimer une collection de quatre cents apologues, les uns originaux, les autres imités d'Ésope et de Phèdre. On peut dire, sans exagération, que si Burcard Waldis eût vécu au siècle de Louis XIV, et eût appartenu à une nation polie, la naïveté et la grâce de La Fontaine ne seraient peut-être pas un phénomène unique au Parnasse. Burcard Waldis.

La nation pour laquelle Waldis a écrit, était sans doute placée sur un échelon très-peu élevé de la civi- Poésie populaire.

lisation; mais elle aimait le chant et la musique. Des chansons qui étaient dans la bouche du peuple au quinzième siècle, il ne nous est resté que des espèces de romances ou de ballades sur des aventures comiques, mais le seizième siècle fut riche en chansons populaires de toute espèce; une foule de chansons amoureuses, chansons de table, de chasse, de guerre, etc., circulaient parmi le peuple : on les nommait *gaillardes*, ou plutôt, par corruption, *galliardes*, quand elles étaient accompagnées de musique. *Nicolas Rost* (Rosthius), maître de chapelle à Altembourg, en publia, en 1593, un recueil en deux volumes in-4°, sous le titre de *Newer lieblicher Galliardt*. Une autre collection fut rédigée et accompagnée de musique par *Léon Hassler*, et publiée à Nuremberg en 1601, in-4°, sous le titre de *Lustgarten newer teutscher Gesæng, Balletti, Galliarden und Intraden mit* 4, 5, 6 *und* 8 *Stimmen*. La guerre de trente ans qui tua la gaîté allemande et donna à la nation ce caractère sérieux et mélancolique qui lui est propre, ferma la bouche à la muse *vulgaire*.

Jean Fischart. L'Allemagne eut aussi son Rabelais. Jamais peut-être il n'a existé entre deux poëtes une analogie comme entre l'auteur du Pantagruel et son traducteur, *Jean Fischart*. Cet écrivain dont le surnom de *Menzer* indique peut-être qu'il était de Mayence, était, en 1586, bailli à Forbach : c'est tout ce qu'on sait de sa personne [1]. Il est l'auteur le plus original que la litté-

[1] Il se nommait quelquefois *Huldreich Elloposcleros Rezner*... Le premier de ces mots signifie (d'après lui) Jean, le second est co...

rature allemande ait possédé au seizième siècle. On ne peut mieux le caractériser qu'en disant qu'il fut pour cette littérature ce que, pour la française, fut le curé de Meudon. La même ironie, le même persiflage, le même cynisme, la même connaissance des hommes se retrouvent dans les deux poètes, et le traducteur a lutté avec son original, en créant une langue nouvelle pour exprimer des choses que personne n'avait jamais dites, que personne n'avait jamais pensées. Fischart avait sous ce rapport un grand avantage sur son modèle : la langue qu'il parlait se pliait infiniment mieux que celle de Rabelais à toutes les créations d'un génie bizarre. Pour admirer son esprit et sa profonde connaissance de la langue, ou plutôt la perspicacité avec laquelle il a deviné tout ce que l'art pouvait faire d'un instrument si grossier, il suffit de lire le titre de sa traduction de Pantagruel [1]. Fischart n'excelle pas

posé des mots d'Ἰχθύς (poisson) et σκληρὸς (dur), et doit dire Fischhart; le troisième est l'anagramme de Menzer.

[1] Affentheurlich Naupengeheurliche Geschichtklitterung. Von Thaten und Rhaten des vor kurtzen langen vnnd jeweilen vollenwolbeschreiten Helden und Herren Grandgoschier, Gorgellantua und des Eiteldurstlichen Durchdurstlechtigen Fürsten Pantagruel von Durstwelten, Kœnigen in Vtopien, Jederwelt Nullatenenten vnnd Nienreich, Soldan der neuen Kanarien, Frlümlappen, Dips oder Dürstling, vnnd Oudissen Inseln; auch Grossfürsten von Finsterstall und Nubel-Niebel-Nebelland; Erbvogt auf Nichilburg, und Niederherren zu Nullidingen, Nullenstein vnnd Nirgendheim. Etwan von M. Frantz Rabelais Französisch entworfen, nun aber überschrœcklich lustig in einen deutschen Model vergossen vnnd vngefærlich obenhin, wie man den Grindigen laust, in unser Mutter

moins dans ses poésies où l'on retrouve le même génie original. Une des principales est celle qui porte le titre de la Barque heureuse. Le sujet de ce récit poétique ou de ce poème didactique est un évènement connu de l'histoire suisse : l'envoi d'une bouillie de Zuric à Strasbourg où elle arriva avant de s'être entièrement refroidie. Les républicains de Zuric voulaient faire entendre à ceux de Strasbourg combien il serait facile aux Suisses de secourir promptement cette ville impériale dans toute attaque imprévue, et l'engager par là à entrer dans la confédération des cantons. La Chasse aux Puces, *die Flœhhetze*, autre poème de Fischart, a fait dans le temps une grande fortune : la licence qui y règne va jusqu'à l'obscénité. On peut revendiquer pour Fischart l'honneur d'avoir montré, quoique d'une manière très-imparfaite, que la langue allemande peut imiter l'hexamètre et le pentamètre.

Jacques Ayrer. Depuis que Hans Sachs avait fait des pièces dramatiques, on avait pris goût au théâtre; mais l'art n'y gagna pas. La plupart des auteurs de comédies et de tragédies étaient des meistersænger ou des hommes de lettres sans goût. On donnait, principalement dans les villes impériales, des mystères comme nous avons vu qu'on en donnait en France, alternant avec des farces où le valet gourmand et ivrogne, *Jann Posset*

Lallen vber oder drunter gesetzt. Auch zu diesem Truck wieder auf den Amposs gebracht und dermassen mit Pantadurstigen Mythologien oder Geheimnusdeutungen verposselt, verschmidt vnnd verdængelt, dass nichts ohne das Eysen Nisi dran mangelt. Durch Huldrich Elloposcleron.

(plus tard *Hans Wurst*) jouait le principal rôle. Parmi ces poètes ou versificateurs il y en a toutefois un qui mérite d'être distingué de la foule, parce qu'après Hans Sachs l'Allemagne pendant long-temps n'eut pas d'homme qui connût mieux le théâtre : postérieur au cordonnier de Nuremberg, il occupe une place plus élevée comme poète dramatique; c'est *Jacques Ayrer*, notaire à Nuremberg. Il a été le premier Allemand qui ait composé des comédies d'intrigues; elles sont encore loin d'un drame régulier, et l'étude de l'antiquité classique n'a pas eu la moindre influence sur le perfectionnement de cette branche des belles-lettres.

Nous avons déjà dit combien *Luther* a bien mérité de la prose allemande par sa traduction de la Bible. Le premier il a banni des compositions littéraires le mélange de dialectes dont les écrivains se servaient auparavant, et a élevé le dialecte de la Misnie, sous le nom de *haut allemand*, au rang de la langue des livres et de la bonne société. Aucun de ses compatriotes avant lui n'avait mis tant de soin à écrire sa langue avec pureté : sa version est le modèle d'une diction réglée et soumise aux formes grammaticales. Luther.

Un disciple du réformateur partage avec lui la gloire d'avoir fixé la langue; c'est *Jean Agricola* (proprement *Schnitter*) d'Eisleben [1] qui depuis 1536 fut professeur de théologie à Wittemberg et ensuite surintendant-général à Breslau. En 1537, il s'érigea en chef d'une nouvelle secte nommée les Antinomiens ou adversaires de la loi, parce qu'ils voulaient Jean Agricola

[1] Ordinairement nommé *Joannes Islebius*.

que la pénitence ne fût pas dérivée du Décalogue, comme faisait Luther; mais uniquement de l'Évangile et de la passion de Jésus-Christ. Luther s'opposa avec force à cette doctrine; ses raisons ou son autorité réduisirent Agricola au silence. Plus tard il fut un des rédacteurs de l'Intérim d'Augsbourg. Nous en parlons ici à cause de la collection de 300 proverbes allemands qu'il publia en 1530 et que successivement il porta jusqu'à 750. Le commentaire dont il les accompagna est riche en excellentes observations et écrit dans un stile très-pur.

Marc Treizsauerwein. Il existe en prose un pendant du Theuerdank, une espèce d'histoire énigmatique de l'empereur Frédéric III et de Maximilien Ier, sous le titre de *Weisskunig*, le Sage couronné. Maximilien lui-même en a tracé le plan, et *Marc Treizsauerwein*, son secrétaire, l'a exécuté : tous les acteurs, tous les pays qui sont le théâtre des évènemens sont masqués sous des noms baroques ; le roi de France y est nommé le roi bleu; les Flamands insurgés y sont désignés sous la dénomination de société brune. Le stile ne diffère pas de celui des chroniques ordinaires.

L'Aventin. Le premier historien allemand qui ait montré un véritable talent est *Jean Thurnmayer*, plus connu sous le nom d'*Aventinus*, parce qu'il était d'Abensberg où il naquit en 1466. Il avait beaucoup voyagé; avait été à Paris et avait conduit en Italie quelques jeunes princes de la maison de Bavière. Parvenu à un âge mûr, il s'appliqua à l'étude de l'histoire de la Bavière. Il obtint un libre accès aux archives et aux bi-

›thèques, tant du gouvernement que des couvens; dépôts lui fournirent d'amples matériaux pour une nde chronique de la Bavière, dans laquelle il fit .rer l'histoire d'Allemagne en général. Après six ıées de travaux, il rédigea d'abord en latin un précis omme un avant-coureur de son travail qu'il acheva 1522, mais dont il ne lui fut pas permis de voir la blication. La vérité a quelque chose d'effrayant pour grands de la terre, même quand son miroir maue ne reproduit que les temps passés dont les temps ésens ne sont que la répétition. Les *Annales Bojom* de l'Aventin ne purent paraître qu'en 1554, après e Jérôme Ziegler d'Ingolstadt les eût purgées de ce 'elles renfermaient de plus choquant. Ce fut peutre le chagrin de voir son ouvrage soustrait à la conissance du public qui l'engagea à employer dix ıtres années à en faire une traduction allemande tellement étendue et augmentée qu'elle devint un livre ıtièrement nouveau. Cette chronique de la Bavière t, à tous égards, un phénomène littéraire, nonulement à cause des recherches multipliées dont Aventin y a déposé le résultat, mais aussi à cause de ı grande véracité dont il a fait profession, et du noble ut qu'il s'est proposé, savoir de faire tourner à l'insruction de la postérité l'expérience des temps passés: elle est en effet la vraie utilité que les hommes pourraient tirer de l'histoire si leurs préventions ne les mpêchaient le plus souvent de reconnaître l'anaogie des circonstances, et si leur amour-propre ne es persuadait qu'ils seront plus habiles à éviter les

écueils contre lesquels leurs ancêtres ont écho

L'Aventin est un historien pragmatique et critiq car on ne peut pas lui faire un reproche de ce pour l'histoire ancienne il se laissa tromper, con tous ses contemporains peut-être, par le faux Ber que le P. Nanni (*Annius Viterbiensis*) avait publi 1512 [1]. En général ce ne sont que les livres 6, 7 e qui vont jusqu'à l'année 1460 qui ont un grand mé historique.

L'ouvrage de l'Aventin est écrit avec chaleur et triotisme, et parsemé d'excellentes réflexions. On qu'il s'était formé par la lecture des anciens, et Tacite en particulier a été son modèle. Son stile a core quelque chose de la manière des chroniques, i il est énergique, noble et pur de latinismes : il fait dant à la traduction de la Bible par Luther. L'Av tin mourut en 1534 : il était resté fidèle à la croy de l'Église catholique, quoique la franchise avec quelle il parle des vices du clergé lui eût valu des sécutions. Sa Chronique allemande ne fut impri qu'en 1563.

Sébastien Frank.

Le second rang parmi les historiens allemands cette époque appartient à *Sébastien Frank* de Don werth, théologien protestant, mais ayant des opini particulières et penchant vers le système des A baptistes. Il fut le premier qui conçut le plan d'u histoire universelle pragmatique, qu'il publia en 15 sous le titre de *Chronica Zeytbuch und Geschicht bel von Anbegyn biss gegenwertig*. Cet ouvrage n

[1] Voy. SCHOELL, Hist. de la littér. grecq., vol. III, p. 212.

pas le fruit de recherches pénibles ni d'une lecture variée ; la source où Frank a principalement puisé, est le *Liber Chronicarum* de Hartmann Schedel, qui avait paru en 1493 et est un des meilleurs livres de ce genre, écrits en latin ; mais Frank possédait à un degré éminent l'art du stile historique, qui doit être à la fois facile et grâcieux. Il a une manière de voir et de juger les hommes et les évènemens qui lui est particulière, et ses réflexions pragmatiques qui ont une teinte mystique, donnent à son livre un charme qui explique le succès extraordinaire qu'il eut dans le seizième siècle. Si les Allemands avaient continué de marcher sur la route que Frank leur avait ouverte, ils posséderaient, comme d'autres nations, des histoires populaires.

Sébastien Münster mérite d'être nommé parmi les écrivains allemands du seizième siècle, non que son stile puisse lui assigner un rang distingué, mais parce qu'il a frayé une route que ses compatriotes ont souvent parcourue depuis, et qui les a conduits à une branche des sciences historiques qu'avec raison ils revendiquent comme leur création ; nous voulons parler de la statistique, nom forgé par les Allemands, d'après le génie de leur langue, et dont le goût pur a toléré l'introduction dans la langue française, à défaut d'un autre aussi concis. Münster, né en 1489, à Ingelheim dans le Palatinat, fut d'abord cordelier, ensuite, après avoir embrassé les opinions de Luther, professeur à Bâle où il mourut en 1552. Il s'est rendu célèbre par une édition de la Bible hébraïque accom- Sébastien Münster.

pagnée d'une traduction latine nouvelle, et par sieurs ouvrages sur les langues et les littératures sac En 1544, il publia en allemand sa Cosmographie verselle; c'est l'ouvrage pour lequel nous en pa ici. Il y a réuni, dans un ordre méthodique, une de notices historiques, géographiques et politique les divers pays, mais principalement sur l'Allema Cet ouvrage, premier essai dans une partie où les tériaux étaient rares et difficiles à réunir, renferm cessairement une foule d'erreurs, et cependant i encore aujourd'hui consulté avec fruit et lu avec i rêt. Il est orné de gravures en bois qui sont un m ment remarquable de l'histoire des arts; les c géographiques qui l'accompagnent sont égale gravées en bois et purement chorographiques; m faut les juger comme les premiers essais; non ment celle qui représente la Suisse en deux feuill la plus ancienne qui ait été dressée de ce pays. La mographie de Münster a été traduite en latin e suite en plusieurs langues modernes.

Thomas Kantzow.

Un Poméranien, *Thomas Kantzow*, né vers à Stralsund, mort en 1542, a écrit en très-bon mand une excellente histoire de la Poméranie, des meilleurs sources et allant jusqu'en 1532. Ell été publiée qu'en 1817.

Jean-Jacques Fugger.

Par la même raison qui nous a engagé à parle Sébastien Münster, nous faisons mention ici de J *Jacques de Fugger* d'une famille à laquelle les l ont plus d'une obligation. Son frère Ulric qui, avoir été ecclésiastique et camérier du pape Paul

brassa la réformation, donna à Henri Étienne une
me d'argent pour établir son imprimerie et pu-
r des éditions d'auteurs grecs et latins. Ulric laissa
mourant, en 1584, à l'électeur Palatin sa riche
ection de manuscrits qui entra dans la célèbre bi-
othèque Palatine ou de Heidelberg. Jean-Jacques
gger, fils du premier comte de cette maison et
che de la branche aînée de la ligne aînée[1] des
es de Fugger, forma aussi une riche bibliothè-
, et fut considéré comme un homme initié dans la
itique de son temps. Il était né en 1516 et mourut
1575. Vingt ans avant sa mort il acheva un grand
magnifique ouvrage historique et généalogique, sur
famille de Habsbourg-Autriche. On y trouve des
cumens inédits et des faits inconnus, pour lesquels
faut consulter un des quatre manuscrits qui en
istent; car l'ouvrage n'a jamais été imprimé. Deux
ces manuscrits sont à Vienne, le troisième est à
Munich, et le quatrième à Dresde. On ne saurait dire
quel est l'original; peut-être l'auteur a-t-il soigné
tous les quatre. Chacun est divisé en deux volumes
in-folio, magnifiquement exécutés et ornés d'environ
16,000 armoiries peintes. En 1668, Sigismond de Bir-
ken, écrivain sur lequel nous reviendrons ailleurs,
a donné, sous le titre de *Spiegel der Ehren* etc.,
c'est-à-dire Miroir des honneurs de la maison d'Au-
triche, un extrait mutilé et extrêmement imparfait de
cet ouvrage précieux. Cet abréviateur a rendu un
mauvais service à la postérité en retranchant une

[1] Branche de Pfirt de la ligne de Raimond.

quantité de faits qui ne sont rapportés dans au autre livre, ainsi que tous les documens de la secon partie. On se plaint surtout de ce qu'en insérant, à place des choses retranchées, beaucoup de noti nouvelles pour lesquelles il est autorité, il n'ait pas soin de les distinguer de ce qui est tiré de l'origin de manière qu'en lisant son abrégé, on ne sait plus c'est Fugger ou Birken qui parle. Le stile est entiè ment refondu dans l'abrégé, de sorte qu'à la lang naïve d'un écrivain du seizième siècle, il a substit l'affectation de celui du dix-septième.

Lucas David. Une bonne chronique de la Prusse par un juri consulte de Kœnigsberg, *Lucas David*, né à Alle stein en 1503, mort en 1583, n'a été publiée que da le dix-neuvième siècle.

Nous allons indiquer, non comme ouvrages d'u grand mérite littéraire, mais comme intéressans p leur contenu, divers voyages qui ont été écrits en all mand dans le quinzième et le seizième siècle.

Pélerinage ou Voyage en Terre-sainte par *Je Tucher*, patricien de Nuremberg, vers 1479.

Saintes Pérégrinations (en Terre-sainte et Égypte) de *Bernard de Breydenbach*, doyen d l'église de Mayence, vers 1485. Ce livre est regard comme le premier pour l'impression duquel on ait em ployé des lettres arabes. On y trouve cinq autres alpha bets orientaux. Il est aussi un des premiers voyage dans lequel on trouve quelques renseignemens sur l'histoire naturelle; ils sont à la vérité insignifians; cette partie des sciences était encore couverte d'épais

ténèbres. Les Saintes Pérégrinations parurent 1486 à Mayence, à la fois en allemand et en tin; mais il est probable que l'allemand est l'original. Il a été traduit en français, en 1488, par han de Hersin, religieux augustin.

Voyage en Orient, par *Léonard Rauwolf*, mécin et botaniste distingué, né à Augsbourg, mort 1596, en Hongrie, où il avait suivi l'armée auchienne en qualité de médecin [1]. De 1573 à 1576 parcourut la Syrie, la Judée, l'Arabie, la Mésopotamie, Babylone, l'Assyrie et l'Arménie. Son oyage parut en quatre volumes in-4°, dont le ernier est exclusivement consacré à la botanique. es autres renferment des renseignemens précieux ur les villes que Rauwolf a visitées, sur la direcion des chaînes de montagnes et le cours des fleuves. e voyageur donne beaucoup d'attention au commerce, à l'état de l'industrie et des arts, aux mœurs et coutumes des peuples. Un des premiers il a parlé de l'usage de boire du café, et en a décrit avec exactitude la préparation. L'herbier de Rauwolf, après divers voyages en Suède et en Angleterre, est parvenu enfin à Leyde où il est encore.

Voyage en Égypte par *Christophe Fürer de Haimendorf* et *Alexandre de Schulenbourg*, en 1565 [2].

[1] Il nous paraît que Rauwolf, à qui nous devons le café, aurait dû avoir un article dans la Biographie universelle.

[2] Outre *Jean-Mathias*, le héros de Corfou, la famille de Schulenbourg a fourni plus d'un individu qui aurait mérité un article dans la Biographie universelle. Un des membres les plus illustres de

Voyage à Jérusalem, en Egypte, etc., par *Jean Helffrich*, avant 1579.

Voyage en Orient, par *Jean-Jacques Breuning* Wirtembergeois, avec un Français nommé Jean Carlier de Pinon, avant 1610.

Journal d'une ambassade à la Porte, par *Étienn Gerlach*, Wirtembergeois, aumônier de la légatio autrichienne, de 1573 à 1578.

Voyage à Constantinople et à Jérusalem par *Salomon Schweigger*, de la même époque.

Nous terminons cette liste par un ouvrage classique, l'Histoire et la Description du Brésil par *Jea Staden*, Hessois, de 1557 [1].

cette famille, qui s'occupe d'une histoire de ses ancêtres, a eu bonté de communiquer à l'auteur de ce Cours une partie de son t vail, avec permission d'y puiser des matériaux pour des articles d tinés à la Biographie universelle. Tous ces articles sont arrivés t tard à Paris pour être insérés. L'auteur a voulu saisir cette occas pour s'excuser auprès de l'homme d'état qui avait eu tant de bo pour lui.

[1] Cet ouvrage n'étant certainement pas ignoré de M. EYRII qui, à de vastes connaissances œdoporiques, joint celle de la lan allemande, nous regrettons qu'il n'ait pas averti l'éditeur de la B graphie universelle, dont il est un des collaborateurs, que le nom Staden manque dans ce Dictionnaire. Comme le voyage de St den paraît inconnu à M. BRUNET (à en juger d'après la secon édition de son Manuel du Libraire, dont nous n'avons pas la tro sième), nous en plaçons ici le titre : *Wahrhaftige Historia vnn Beschreybung eyner Landschafdt der Wilden, nacketen, grimmi gen Menschenfresser Leuthen*. Marburg, 1557, in-4°. Ce voyage s trouve aussi dans la collection des BRY, et en anglais dans R. SOU THEY'S Hist. of Brasil. Lond., 1810, in-4°. — Cette note était ré

igée depuis plusieurs années, lorsqu'en 1831 parut le Cours de
histoire des sciences naturelles, par M. CUVIER. L'auteur, curieux de
nnaître le jugement d'un si grand écrivain sur Staden, l'y a cher-
é en vain, quoiqu'il y soit question de Jean de Laët, de Guillaume
son et de George Marggraf de Liebstædt, postérieurs à Staden. Le
nce de M. Cuvier fait craindre à l'auteur du Cours d'histoire
il ne se soit trompé dans son jugement sur l'ouvrage du voya-
ır hessois.

CHAPITRE IV.

Décadence de la ligue Hanséatique.

Causes de la décadence de la ligue Hanséatique.

Le milieu du quinzième siècle nous a fait voir la ligue Hanséatique en possession d'un commerce très-étendu, et parvenue à un point de prospérité qui lui permettait de jouer le rôle d'une puissance européenne. La fin de ce même siècle et le commencement du seizième nous offrent le tableau de sa décadence, dont nous allons tracer les traits principaux; et comme l'existence de ce corps politique ne se prolongea guère au-delà de l'époque où nous terminons ce livre, ou que ce ne fut du moins que sous une forme rétrécie qui ne méritera plus de fixer notre attention, nous passerons à son égard les limites du présent livre, afin de terminer son histoire et de n'y plus revenir par la suite.

Toutes les confédérations qui ne se bornent point à un but momentané, portent le germe de leur destruction en elles-mêmes, parce que si l'importance de ce but peut faire taire un instant la voix de l'intérêt individuel, elle ne peut déraciner pourtant ce vice inhérent à la nature humaine. La ligue Hanséatique renfermait encore plus particulièrement ce germe destructif, par cette circonstance que l'intérêt de chaque confédéré n'était pas simplement isolé, mais se trouvait même opposé à celui de tous les autres. A ce mal, qui seul aurait suffi pour amener tôt ou tard la disso-

lution de la ligue, il vint s'en joindre un autre qui l'accéléra. La découverte d'une nouvelle route aux Indes, et celle d'un immense continent occidental, firent prendre au commerce européen une marche entièrement différente de celle qu'il avait anciennement suivie. Ces découvertes, n'apportant pas aux confédérés de nouvelles sources de débouchés pour leur commerce, leur devinrent doublement pernicieuses, parce que les négocians allemands, accoutumés dès longtemps à tirer leurs plus grands bénéfices du monopole, et ne pouvant admettre l'idée trop nouvelle pour eux que l'esprit du siècle portait toutes les nations à secouer ce joug qu'ils avaient pu leur imposer pendant les temps de barbarie, ne songèrent qu'à sauver avec obstination leurs anciens privilèges; négligeant ainsi de saisir, dans le nouveau système de commerce, les avantages qu'avec plus de prévoyance et de flexibilité ils y auraient trouvés sans doute.

L'organisation de la ligue avait deux défauts essentiels. Elle manquait d'une puissance exécutive pourvue de moyens suffisans pour forcer tous les associés à se soumettre à des résolutions adoptées par la majorité sur des objets qui n'avaient pas un intérêt immédiat pour tous, et elle n'avait pas de chef institué pour diriger les forces de tous vers le bien général. C'était un corps à cent bras, sans tête. Aussi l'histoire prouve-t-elle qu'aucune entreprise de la confédération, même dans sa plus belle période, ne fut accompagnée dans son exécution de la constance et de la persévérance nécessaires. Un troisième vice de la constitution de la ligue,

résultait du droit accordé à chaque membre de contracter des alliances avec des princes ou des états étrangers à la confédération. Par ces liaisons partielles les intérêts des confédérés se croisèrent de plus en plus.

En Russie. Le premier échec qu'éprouva la confédération Hanséatique était indépendant de la révolution du commerce causée par les découvertes des Portugais et des Espagnols : il lui vint du fond du Nord. Les Hanséates (qu'on nous permette cette expression) avaient des factoreries à Nowgorod et à Pskoff, peut-être même à Moscou. Ils avaient, dans la première de ces villes, un alderman qui, assisté de quelques prudhommes (*Rathmœnner*), était chargé de maintenir l'ordre parmi les Allemands ; de juger leurs procès d'après les statuts et les lois du commerce renfermés dans le *Scra* ; de punir ceux qui les transgressaient, d'amendes pécuniaires, de prison et même de mort : il y avait appel de ces sentences, dans les cas majeurs, soit à Lubeck, soit à quelques villes livoniennes, soit à la diète hanséatique même. L'église catholique et les maisons dépendantes de la factorerie étaient entourées d'une enceinte fermée pendant la nuit, et gardée par différens postes et par des chiens. Lubeck, Riga, Revel et Dorpt étaient les villes entre les mains desquelles se trouvait principalement le commerce de Nowgorod, et l'objet d'importation le plus considérable consistait en draps, tant le fin que fabriquaient alors les Flamands et que les Anglais perfectionnèrent plus tard, que des espèces communes qu'on faisait en Alle-

ıgne. Toutes les autres nations, et nommément les amands et les Anglais, étaient exclues de ce commerce, dont les privilèges de la Hanse avaient assuré monopole entre ses mains : les Russes n'avaient pas faculté de vendre leurs productions, sinon à la facerie hanséatique; et un statut de la confédération ait défendu de solder les marchés en espèces : toute aire devait se consommer par forme d'échange.

Il était difficile que les privilèges dont les Allemands ıissaient à Nowgorod et Pskoff n'excitassent pas la ousie des Russes : il s'éleva de fréquentes discussions tre les deux nations. Les Russes, peuple ignorant méfiant en conséquence, accusaient les Allemands les tromper ; et il paraît que les Hanséates étaient u fidèles au principe, que la bonne foi est la seule se solide du commerce, comme elle l'est de la véritable politique. Ils fabriquaient des draps grossiers ı'ils vendaient pour fins, parce que les bouts des èces étaient tissus de laines plus choisies ; ils tromient généralement sur l'aunage, et lorsque les venurs étaient pris en fraude, ils s'excusaient en rejent la faute sur la mauvaise foi des fabricans. Malgré ut cela les Russes étaient encore si peu avancés en cilisation qu'ils ne pouvaient se passer des Hanséates : près leurs plaintes, ils se radoucissaient toutes les ois que les Allemands menaçaient de quitter Nowgood, et de priver ainsi les habitans du seul moyen ıu'ils connussent d'écouler les marchandises du pays t de se procurer les vêtemens dont ils avaient besoin. Mais enfin, le besoin réciproque ne suffisant pas pour

éteindre l'animosité sans cesse renaissante entre les deux nations, ce fut là sans doute une des causes qui engagèrent Iwan IV à mettre fin à l'existence de la ligue Hanséatique, comme corps privilégié, dans ses états.

Déjà la soumission de Nowgorod au sceptre du grand-duc, et l'émigration forcée d'un grand nombre des plus riches habitans qu'il avait fait transplanter dans d'autres provinces de son empire, portèrent un coup sensible au commerce des Hanséates; mais, en 1494, le supplice de quelques Russes qui, surpris avec de la fausse monnaie, avaient été condamnés à mort par les Hanséates, servit au tzar de prétexte pour faire arrêter les Allemands de la factorerie de Nowgorod, et s'emparer de tout ce qui leur appartenait. Il paraît que ces négocians n'avaient pas été sans pressentiment du coup dont ils étaient menacés, et que, probablement, ils avaient provoqué par des intrigues politiques et des menées révolutionnaires; car la plupart d'entre eux avaient quitté la ville peu de temps auparavant. On n'en trouva qu'une quarantaine lesquels, quelques années plus tard, furent relâchés. Ainsi finit le comptoir hanséatique en Russie.

Il s'introduisit alors un commerce de contrebande avec la Russie par Stockholm et Wibourg; mais ces relations étaient onéreuses pour les deux parties, et les Hanséates firent tous leurs efforts pour le ruiner, parce que tout ce qui les intéressait, était de rentrer dans leur privilège exclusif, accompagné de l'immunité de tous droits d'entrée, dont ils avaient ancien-

nement joui en Russie. La ville de Lubeck agit dans ces circonstances d'une manière conforme à l'intérêt général : les villes livoniennes, au contraire, cherchèrent tous les moyens de s'approprier exclusivement le commerce de Russie. Il en résulta deux différens partis : celui de Lubeck et le parti livonien ; et la désunion se mit dans les délibérations. Revel et Dorpt conclurent, en 1521, un arrangement partiel avec Nowgorod, par lequel elles devinrent les intermédiaires entre les Russes et les Hanséates. Il s'établit ainsi des relations qui auraient pu devenir avantageuses aux Allemands, si depuis 1540 les villes livoniennes n'avaient commencé à remettre en vigueur un principe, reçu anciennement, mais tombé en désuétude, d'après lequel deux étrangers ne pouvaient traiter ensemble sans l'entremise d'un indigène. Ces mêmes villes s'arrogèrent en outre le droit de changer et même d'abolir tous les statuts de la Hanse qui se rapportaient au commerce avec la Russie. La conduite égoïste des Livoniens fit vivement renaître chez les Hanséates le désir d'obtenir par une négociation le rétablissement du comptoir de Nowgorod. Dans une diète fédérale, en 1549, on résolut d'envoyer à Iwan IV Wasiliéwitsch une ambassade dont les frais seraient levés au moyen d'un péage : Lubeck, Hambourg, Dantzick, Kœnigsberg, Riga, Dorpt et Revel devaient nommer les députés ; mais ces trois dernières villes ayant refusé d'y prendre part et par conséquent de faire payer le péage, l'ambassade n'eut pas lieu.

Les choses en étaient là, lorsqu'un évènement inat-

tendu vint anéantir sans retour le monopole hanséatique en Russie. En 1553 les Anglais trouvèrent le chemin d'Arkhangel par la mer Blanche, et le tzar, enchanté de ce nouveau moyen de rendre au commerce son activité, sans tomber entre les mains des Hanséates, accorda à Richard Chancelor pour sa nation l'exemption de tout péage pour les marchandises qui seraient apportées par la nouvelle route. Cet événement causa en Suède et en Livonie une sensation d'autant plus vive par la faculté qu'il procurait aux Anglais d'amener par Arkhangel des munitions de guerre que les Russes n'avaient jamais pu obtenir par la Baltique.

L'invasion de la Livonie par le tzar qui eut lieu quelques années après, et les troubles par suite desquels ce pays, ainsi que l'Esthonie, fut partagé entre trois ou quatre souverains, rompirent toutes les anciennes liaisons.

Quand la tranquillité fut rétablie, les Lubeckois, qui jusqu'alors s'étaient conduits avec un rare désintéressement, crurent devoir saisir les moyens qui s'offraient à eux pour rentrer dans le commerce de Russie : c'était par la voie de Narva, qui, dans le partage de la Livonie, était échue au tzar. Lubeck forma des liaisons directes avec cette ville, ce qui la brouilla totalement avec les villes de la Livonie, ses alliées. Ainsi s'ouvrit un nouveau débouché pour les négocians allemands : il fut fermé dès 1581, par suite de la prise de Narva que firent les Suédois.

En 1586 et 1588, Lubeck obtint pour elle et pour

:lques autres villes Hanséatiques des diplômes Fédor Iwanowitsch, qui leur accordaient la remise la moitié du péage et la restitution des comptoirs Nowgorod et de Pskoff. Cependant, un concours de onstances, des suspensions momentanées des priges, et l'expulsion des Russes des côtes de la Balti- qui obligea les Hanséates à traverser le territoire Pologne et de Suède pour parvenir en Russie, ne mirent pas à cette branche de commerce de rendre son ancienne vigueur.

Enfin, sous le tzar Boris Fédrowitsch Godounoff, en)3, une ambassade hanséatique arriva à Moscou : était composée de députés de Lubeck et de Strald, et accompagnée de Zacharie Meyer, citoyen de ›eck, homme très-entendu et qui faisait son dix:ième voyage en Russie [1]. Tout ce qu'on lui avait ıandé pour la confédération, le tzar l'accorda, s en faveur de la seule ville de Lubeck; savoir la titution des anciens comptoirs à Nowgorod, Pskoff, ngorod, Kolmogorod, et hors des portes d'Arıngel; le droit d'y faire, ainsi qu'à Moscou, librent le commerce; l'immunité de tout péage, excepté léger droit de pesage, et l'exemption de toute visite taxation arbitraire sur leurs marchandises. L'his-

Les présens que ces députés apportèrent au tzar consistaient en f animaux en vermeil artistement travaillés, savoir un aigle, autruche, un pélican, un griffon, un lion, une licorne, un che-, un cerf et un rhinocéros. Le tzaréwitsch eut un aigle, une Fore, une Vénus, un paon et un cheval. Cette ménagerie avait pro-ılement une signification allégorique.

toire absout les députés de Lubeck du reproche d'avoir trahi leurs associés dans cette négociation. Il paraît que ce fut le tzar, à qui toute la confédération était suspecte, parce qu'il savait que quelques-unes de ces villes étaient sous la domination de la Pologne qu'il détestait, qui voulut n'avoir affaire qu'à la ville de Lubeck qu'il connaissait plus favorablement sans doute.

A la diète de 1604, les autres membres de la Hanse exigèrent que Lubeck leur fît part de son privilège : on ne sait pas comment cette ville répondit à cette prétention. Au reste comme, bientôt après, la Russie fut troublée par des guerres civiles, il est très problématique que Lubeck même soit entrée en jouissance de ce privilège. On sait seulement qu'elle fut mise en possession du comptoir de Pskoff. Le commerce privilégié des Hanséates avec la Russie cessa depuis cette époque.

En Suède. Les Hanséates ne furent pas plus heureux en Suède qu'en Russie. A la fin du quatorzième siècle, ils se trouvaient en vertu de leurs privilèges, en possession de tout le commerce de ce royaume. Ils n'y avaient pas des comptoirs comme en Russie, mais ils y jouissaient d'une prérogative bien extraordinaire ; c'est qu'à Stockholm, et dans les principales villes maritimes du royaume, la moitié des conseils municipaux était composée d'Allemands. Il est vrai qu'en 1470, peu de temps avant l'administration de Sten Sture l'aîné, un décret du sénat de Suède supprima ce privilège ; mais il paraît qu'il resta sans exécution : on ne pouvait point encore se passer des Allemands.

Les Hanséates avaient été très-favorisés en Suède sous le règne d'Albert de Mecklembourg qui avait été leur créature : il était bien naturel que les rois de l'Union ne fussent pas portés pour eux. Ces négocians eurent besoin d'une politique adroite pendant les troubles dont la Suède fut agitée à cette époque, pour ne pas se brouiller avec le parti qui emporterait la balance. Ils restèrent neutres dans la guerre de Gothland qui éclata en 1449 : mais la ville de Wisby, qu'on pouvait presque regarder comme leur propriété, fut tellement ruinée dans ce temps-là que les Hanséates se virent obligés de nommer à sa place un autre chef-lieu de quartier : ce fut Dantzig.

Ils soutinrent l'administrateur Sten Sture, comme le demandait leur intérêt bien entendu. Leur commerce souffrit momentanément sous Jean II et Christian II, sans cesser cependant ; et Gustave Ier Wasa qui parvint au trône par l'assistance de la ville de Lubeck, accorda, en 1523, à cette république et à Dantzig, ainsi qu'aux autres villes auxquelles celles-ci voudraient en faire part, un privilège qui, en les exemptant de tout droit d'entrée et de sortie dans toute l'étendue du royaume, les investissait d'un monopole complet ; car le roi interdisait à ses propres sujets la navigation du Sund et des Belts, et à lui-même la faculté de permettre à une nation quelconque des relations de commerce immédiates avec les Suédois.

Outre d'autres privilèges encore, cette charte renfermait une disposition qui était sans exemple : tout différend qui s'élèverait sur le sens et sur l'exécution

des articles, devait être jugé à Lubeck par une com
mission composée de quatre sénateurs de la ville
quatre sénateurs du royaume de Suède.

Les faveurs que cette charte accordait aux négocia
allemands étaient trop fortes pour que Gustave
songeât pas à les réduire, aussitôt qu'il aurait pu rem
bourser aux Lubeckois une somme de 77,370 mar
qu'il leur devait. Mais cette dette était exorbitan
pour les forces du royaume [1].

Nous verrons dans l'histoire de ce prince toutes
peines qu'il se donna pour réunir la somme nécessa
à ce remboursement qui devait le délivrer des tyr
de la Suède, comme il appelait les Lubeckois. Né
cians avides et mauvais politiques, ils séparèrent le
intérêts de ceux de leurs alliés et consentirent à
qu'en 1528 Gustave restreignît l'immunité des dr
d'entrée et de sortie aux seules villes de Stockhol
Calmar, Söderköping et Åbo, moyennant un tr
secret par lequel il promettait de ne la laisser subsi
dans ces villes que pour eux seulement. De nouve
sujets de mécontentement engagèrent Lubeck à pren
part aux troubles de Suède, et à entrer même, en 15
dans une conspiration contre la vie de Gustave. Ce
ci dépouilla les Lubeckois de leur immunité et sou
leurs marchandises à un droit de cinq pour cent.

[1] Ce n'est point de marcs d'argent qu'il s'agit ici. On devait
ville des marcs de Lubeck dont trente-quatre font un marc d'arg
Comme le marc d'argent, à cette époque, valait 12 fr. 90 c
qu'aujourd'hui il vaut 54 fr. 39 c., la somme due ferait env
150,000 fr. en valeurs d'à-présent.

Il en résulta une guerre pour laquelle les villes de la Baltique refusèrent à Lubeck l'assistance qu'elle leur avait demandée. Cette ville dut s'estimer heureuse d'obtenir, en 1546, le rétablissement de l'immunité pour elle-même et pour Hambourg, Lunebourg, Rostock et Wismar : deux ans après, Gustave, en révoquant cette concession que sans doute les circonstances lui avaient arrachée, appela d'autres nations en Suède, encouragea ses sujets à prendre part eux-mêmes d'une manière active au commerce, et ne se relâcha plus du principe de ne souffrir aucun privilège exclusif.

Cependant Éric XIV, son successeur, se déclara disposé à accorder aux villes allemandes quelques avantages compatibles avec l'honneur de sa couronne et le bien de ses sujets, à condition qu'il jouirait du droit de lever des troupes sur le territoire des villes, et que celles-ci rompraient toutes leurs relations avec la Russie, afin d'empêcher cette puissance de se procurer avec leur aide des munitions de guerre et des hommes qui servissent à introduire l'industrie dans le pays ; les villes n'ayant pas accédé à ces demandes, Éric parla sur un autre ton. Depuis qu'il était maître de Revel, il protégea le droit d'étape de cette ville, prohiba tout commerce avec Narva, et fit courre sus aux vaisseaux qui y allaient ou en revenaient.

Une seconde fois Lubeck prit les armes contre la Suède. Dans cette guerre, aucune des autres villes ne la soutint, mais elle était alliée du Danemark. Ses armes ne furent pas heureuses : la paix de Stettin lui

accorda, à la vérité, le droit de commercer à N
Revel et Wibourg, toutes munitions de guerr
ceptées, et lui donna quelques franchises en S
mais l'ancien monopole et l'immunité des droits
à jamais perdus. Au surplus le roi Jean III, qui
conclu cette paix que pour se tirer d'un em
momentané, ne permit jamais aux négocians
beck d'aller porter des marchandises en Rus
non-seulement la confédération hanséatique
tint pas cette ville, mais il arriva même que
mateurs de Dantzig et de Thorn s'emparèrer
navires qui lui appartenaient, sous prétexte q
souverain, le roi de Pologne, faisant alors la g
la Russie, le tzar regardait comme son ennen
conque était en relation avec le sien.

Ce fut en vain que la ville de Lubeck récl
protection de l'Empire, dont elle faisait partie
affaire occupa plusieurs diètes et eut le même
que beaucoup d'autres affaires plus important
furent traitées durant le règne de l'indolen
déric III.

Dans la guerre civile qui éclata en Suède vers l
seizième siècle, la politique des Lubeckois t
faux : ils se prononcèrent pour Sigismond, et se
lèrent ainsi avec Charles IX qui demeura ma
royaume, sans cependant qu'ils se fussent con
tièrement la faveur de Sigismond, roi de Pol
prince trouvant qu'ils n'avaient pas assez fait p
Charles déclara de bonne prise toute marchan
beckoise trouvée sous pavillon neutre. Cec

mme dit un excellent historien de la Suède [1], lation d'un principe. Car le principe qu'on t opposer aujourd'hui à cette disposition du uède, savoir que le pavillon neutre protège handise, n'était point connu alors, et le *Con- mer* qui, jusqu'à la paix d'Utrecht, réglait le aritime, n'en fait point mention. Ce principe, tion moderne, dont l'admission générale, dif- espérer, est désirable sans doute, n'est pas ar le droit des gens naturel : il appartient au nventionnel [2]. Au reste le vindicatif Charles lonna jamais aux Lubeckois. Il ordonna de r un droit de dix pour cent sur toutes les mar- es que les Hanséates importeraient en Suède et onie, et qu'ils en exporteraient.

ave-Adolphe, successeur de Charles en 1611, a les villes allemandes, dont il prévoyait qu'il besoin : il les amusa par des promesses; mais, encourager l'industrie des indigènes, il fonda le une société de commerce qui mit fin à toutes rances de monopole et d'immunités dont les tes se berçaient encore.

aucun pays les villes Hanséatiques ne s'étaient des moyens plus perfides pour s'emparer du olè, qu'en Norvège. Nous avons raconté dans précédent de quelle manière ils firent ruiner, 9; par un corsaire, les habitans de Bergen, qui, En Norvège.

ss.

s discuterons cette question de droit au chap. IX de notre I.

favorisés par l'excellence de leur port et par leur
tion entre le nord et le sud du royaume, av
exercé jusqu'alors un commerce actif, principale
avec les îles situées au nord de l'Écosse. Dès ce
ment ils furent forcés de renoncer à toutes leu
péditions commerciales; et, si l'on en croit la t
tion, ce fut à cette époque que périt la colo
Grœnland, parce qu'elle fut privée des provisi
vivres que Bergen lui avait régulièrement fo
pour sa subsistance. Avec une compassion affect
négocians allemands firent aux Bergeois des ava
en recevant pour hypothèque leurs maisons et
autres immeubles. Comme ils ne purent remb
les Allemands, ceux-ci devinrent successivemen
priétaires de tous les fonds de terre, et les ancie
bitans, abandonnant aux étrangers la meilleure
de la ville qu'on appelait *le Pont*, se retirèrent
autre côté de la baie sur laquelle Bergen est situ
incendie ayant détruit, en 1476, une partie
ville, les Allemands profitèrent de l'occasion
s'approprier le terrain, et reconstruisirent l
d'après l'ancien plan, mais d'une manière bea
plus somptueuse.

Dès-lors les Allemands agirent en maîtres:
en citoyens de la Norvège, ils étaient néan
exempts des impositions que payaient les ind
Non contens de débiter leurs marchandises fab
dans l'étranger, ils peuplèrent le Pont d'ouvr
toutes sortes de métiers, lesquels jouissant, à l
des négocians, d'une pleine franchise, ruinèr

artisans du pays qui ne pouvaient concourir avec eux.

Il existait depuis long-temps à Bergen une rue habitée par les artisans allemands; on l'appelait *rue des Cordonniers*, parce que des cinq jurandes que formaient les habitans, celle des cordonniers était la plus nombreuse. Cette colonie d'industrieux étrangers avait été très-bienfaisante jusqu'à ce que les cinq corps voyant la prépondérance dont jouissaient leurs compatriotes du Pont, se réunirent pour ne plus former qu'un seul tout. Bientôt cette rue des Cordonniers devint l'asile de tous les malfaiteurs qui fuyaient la main vengeresse des lois, et fut l'occasion des plus grands abus. Comme pour arriver au marché des légumes et du poisson, il fallait passer par cette même rue, les cinq métiers s'arrogèrent un droit de prévention; ils achetaient à vil prix toutes les denrées, pour les revendre aux habitans de la ville. Leur vigueur corporelle et leur humeur belliqueuse les faisaient craindre, et ils exerçaient impunément le despotisme le plus insupportable.

En 1443, Christophe, roi de l'Union, tenta de donner des rivaux aux Hanséates dans les personnes des Hollandais; mais cet essai n'eut pas de suite, et ce roi confirma, en 1445, tous les privilèges des villes allemandes, c'est-à-dire leur monopole; avec cette restriction cependant: « sans préjudice des lois de Norvège et des droits des indigènes. » Cela ne l'empêcha pas de former des projets, non-seulement contre le commerce des Lubeckois, mais même, en 1447, contre leur indépendance politi-

que qu'il regardait comme incompatible avec le bien-être de ses sujets. Sa mort, arrivée en 1448, fut célébrée à Lubeck comme un évènement heureux. Il est certain que les villes Hanséatiques furent délivrées, par le décès de ce prince, d'un ennemi très-redoutable qui avait conçu la pensée de débarrasser son royaume de la tyrannie de ces marchands.

Dans l'an 1456, Olof Nielsen, gouverneur norvégien, ayant donné quelques ordres qui déplurent aux Allemands, ils s'attroupèrent et le brûlèrent avec l'évêque et avec plus de soixante personnes, dans un couvent où il s'était réfugié. Cet attentat fut si peu puni, que ce fut justement cette même année que Christian Ier annula formellement divers priviléges qui avaient été accordés (à des Anglais et à des Hollandais sans doute) contrairement au monopole des Hanséates.

Une circonstance qui prouve cependant que ceux-ci continuèrent d'être l'objet de la jalousie des Norvégiens, c'est que dans la capitulation que Frédéric Ier fut obligé de signer, le 25 novembre 1524, il s'engagea à ne pas permettre qu'ils achetassent de biens-fonds. En général les priviléges des Hanséates donnèrent lieu à une foule de plaintes, malgré lesquelles ils se maintinrent en jouissance jusqu'au-delà du milieu du seizième siècle. Par la paix de Spire, de 1544, avec Charles-Quint, Frédéric II y dérogea en promettant de faire jouir, à Bergen, les négocians d'Amsterdam des mêmes priviléges qui jus-

qu'alors étaient restés réservés aux villes Hanséatiques.

Christophe Walkendorf, qui gouverna la Norvège depuis 1556 jusqu'en 1560 au nom des rois de Danemark, Christian III et Frédéric II, et sous le titre de Seigneur féodal et *Schlosshauptman* de Bergen, opposa aux usurpations et à l'insolence des bourgeois allemands un courage et une fermeté qui les effrayèrent au point de faire mollir leur résistance. Il mit fin aux abus, l'un après l'autre; fortifia le château où il résidait, et le garnit de canons qui continrent les marchands du Pont et les ouvriers de la rue des Cordonniers. Par le récès d'Odensée, dont il va être question, de l'an 1560, les Hanséates renoncèrent à une partie de leurs privilèges en Norvège : ce fut l'époque de leur décadence dans le pays. Les habitans de Bergen qui par cette transaction rentrèrent dans leurs droits naturels, au moins en partie, puisqu'il leur fut permis de prendre part à la pêche du *Stockfisch* [1], la branche la plus lucrative du commerce de ces parages, se remirent successivement de leurs pertes. D'un autre côté, les négocians du Pont éprouvèrent dans leur fortune une influence désastreuse par l'anarchie qui s'introduisit dans la confédération dont les statuts

[1] Ou plus exactement du cabillaud qui, mariné, s'appelle morue, séché à l'air, Stockfisch, et sur les écueils Klippfisch. De même le hareng nouvellement sorti de la mer s'appelle hareng frais, encaqué hareng *pec* (mot corrompu de Beukelszoon (voy. vol. VII, p. 291), fumé, hareng *saur*, mariné après avoir été grillé, hareng *grillé*. On le marine aussi au vinaigre sans le griller.

tombèrent en désuétude : ils se virent réduits à engager ou à vendre leurs biens-fonds l'un après l'autre ; et ce fut ainsi qu'au bout de plus d'un siècle les habitans de Bergen rentrèrent dans leurs anciennes propriétés, de la même manière qu'ils les avaient perdues. Le commerce des villes Hanséatiques en Norvège s'éteignit successivement.

n Danemark. On n'était pas moins jaloux des Hanséates en Danemark qu'en Norvège et en Suède; mais les villes allemandes y trouvèrent moins d'opposition de la part des Danois mêmes, que de celle des Hollandais et des Anglais qui se mirent en possession d'une partie du commerce de la Baltique. Il en résulta une scission dans la confédération, dont Amsterdam, Middelbourg, Dortrecht et Rotterdam se séparèrent. Les rois de Danemark, tout en confirmant les privilèges des Hanséates, en accordèrent aussi aux Hollandais schismatiques ; abandonnant aux parties le soin de s'arranger ou de se combattre, comme elles le voudraient. Quant aux Anglais, le désir de porter leurs draps fins en Prusse, en Pologne et en Russie, sans l'intermédiaire des villes, fut secondé par les grands maîtres de l'ordre Teutonique qui y trouvaient également leur compte. Henri VII conclut à Copenhague, le 20 janvier 1490, un traité de commerce par lequel Jean Ier, roi de Danemark accordait aux Anglais, mais pour sept ans seulement, le droit d'aller en Islande ; se réservant de le renouveler de sept ans en sept ans. Il leur accorda de plus la permission de faire le commerce sur toutes les côtes danoises, de pêcher sur celles de la Scanie, d'en-

voyer à Copenhague, Malmoé et Landskrone des facteurs qui pourraient y vendre pendant une année des draps anglais, et d'établir dans ces villes des sociétés permanentes de négocians, qui auraient leurs propres officiers avec pleine juridiction. Il résulta de la concurrence des Hanséates avec les Hollandais et les Anglais, un grand nombre de rixes qui ensanglantèrent plus d'une fois la Baltique.

La ville de Lubeck joua un rôle brillant, comme puissance européenne, dans les troubles qui agitèrent le Danemark et la Suède : il en sera question dans les chapitres destinés à l'histoire de ces royaumes. Cette république, après une longue suite de guerres, atteignit, en 1524, le principal but pour lequel elle avait déployé tant d'efforts, la confirmation pure et simple de ses privilèges et l'exclusion des Hollandais et autres étrangers du commerce de Danemark. Frédéric Ier, qui avait besoin du secours des Hanséates pour se maintenir sur un trône dont il avait dépouillé son neveu, accorda la confirmation aux villes de Lubeck, Hambourg, Rostock, Stralsund, Wismar, Lunebourg et Dantzig ; mais pendant l'interrègne qui suivit sa mort le gouvernement danois conclut à Gand avec la gouvernante des Pays-Bas un traité qui fut ratifié le 21 septembre 1533 à Odensée, en vertu duquel tous les négocians des Pays-Bas obtinrent la liberté du passage du Sund. Les évènemens politiques firent ensuite tomber ce traité dans l'oubli ; et quoique les Lubeckois eussent, à cette époque, conçu le dessein gigantesque de soumettre le Danemark à leur domination,

néanmoins Christian III, pressé par les circonstances, se réconcilia avec eux, et confirma de nouveau leurs privilèges ; ce qui ne ferma point la porte à de nombreuses discussions.

Enfin Frédéric II, successeur de Christian III, conclut, en 1560, à Odensée une transaction par laquelle les villes, pour conserver une partie de leurs avantages, furent obligées de renoncer à plusieurs. Mais tout finit à la mort de ce prince, en 1588. Son successeur Christian IV ne reconnut aucun privilège, et le monopole des Allemands fit place à un nouveau système.

...s les Pays-

La factorerie de Bruges fut de tous les comptoirs hanséatiques celui où se faisaient les plus grandes affaires. Dans les beaux temps de leur confédération, les villes allemandes étaient maîtresses de toutes les productions de la pêche, des mines, de l'agriculture et de l'industrie indigène des pays qui bordent la mer Baltique. Toutes les marchandises suédoises, danoises et norvégiennes passaient par leurs mains, et ils exportaient, de la partie septentrionale de l'Allemagne, de la bière, de la farine, des grains, de la toile et des draps grossiers. Les mines de la Bohême et de la Hongrie étaient exploitées pour leur compte. La Prusse et la Livonie fournissaient du lin, du chanvre, des bois de construction, des grains, du goudron, de la poix, de la potasse, de la cire et du miel, tous objets qu'elles tiraient de la Pologne et de la Russie. Les villes de Saxe et du Rhin exportaient du vin, de la toile et des métaux du Hartz. Toutes ces marchandises étaient

expédiées à Bruges où le comptoir anglais envoyait de la laine, de l'étain et des cuirs.

Les Allemands achetaient à Bruges des draps, principale production de l'industrie flamande, et les marchandises orientales et italiennes, connues sous le nom d'épiceries et de merceries, savoir de la soie, des soieries, de la cotonade, des amandes, des raisins de caisse, du gingembre, du riz, du poivre, de la cannelle et d'autres drogues. Le sucre n'était pas encore un objet de grande consommation, et l'on ne connaissait point le café.

Le comptoir de Bruges souffrit plusieurs échecs sous le règne agité de Charles le Téméraire, et dans les premières turbulentes époques de celui de Maximilien. Ce prince et son épouse favorisaient cet établissement; mais il est dans la nature des choses que toute institution humaine, une fois parvenue à son point de perfection, ne tend plus qu'à décroître; et que, au moment où tous les obstacles paraissent vaincus, il se présente des causes de destruction qu'on n'avait pas prévues. Celles qui amenèrent la chute du comptoir de Bruges se trouvent dans l'organisation même de la confédération. Plusieurs villes d'Hollande, du Rhin et de la Basse-Saxe commencèrent à se soustraire à l'obligation de contribuer aux frais assez considérables qu'exigeait l'entretien du comptoir [1], et la ville de Cologne poussa l'oubli de son devoir au point de porter

[1] Nous trouvons que Dantzig, par exemple, contribuait de 3,000 florins par an.

cette cause au conseil de Flandre ; démarche qui était une violation formelle des lois fondamentales de la ligue. Cet exemple dangereux fut imité par d'autres villes.

La seconde cause de la ruine du comptoir fut un abus qui s'introduisit. On distinguait deux classes de marchandises : les unes, soumises au droit d'étape, devaient entrer dans le dépôt, et ne pouvaient être vendues que là, moyennant l'acquittement d'un droit : les autres, appelées la *Venthe*, étaient libres de cette servitude [1]. Les villes s'efforcèrent de faire comprendre dans la seconde classe une sorte de marchandises après l'autre, en les faisant sortir de la première catégorie. Bientôt des idées plus saines sur la nature du commerce ; le crédit que la probité et la solidité de plusieurs négocians des Pays-Bas leur acquirent ; l'amélioration de la justice, qui cessa d'être, comme dans le moyen âge, un instrument de fraude pour favoriser les indigènes aux dépens des étrangers ; tous ces motifs engagèrent les négocians des villes Hanséatiques à consigner leurs marchandises à des maisons flamandes et brabançonnes, plutôt que de les placer dans un entrepôt coûteux.

Ainsi naquit le commerce de commission qui fit disparaître toutes les anciennes idées rétrécies, et éleva les marchands au rang de négocians. A toutes ces causes se joignit la ruine toujours croissante du monopole des Hanséates dans les pays du Nord, pour

[1] A cette classe n'appartenaient originairement que les grains, les vins, la bière et le hareng.

l'entrepôt de Bruges perdit de son intérêt, à
ue les Hollandais et les Anglais obtinrent une
commerce de Bergen et à celui de la mer
Successivement les quinze factoreries que
ıations entretenaient à Bruges quittèrent cette
: le commerce déchut complètement.
les Hanséatiques étaient restées seules. Elles
ent la décadence de leur comptoir aux vio-
es statuts de leur alliance; et c'en était en
des causes : mais ne s'apercevant pas que
s mêmes qu'on violait ne cadraient plus avec
elles idées, elles se persuadèrent que, pour
leur comptoir, il suffirait de faire observer
s : une suite de diètes s'en occupa sans le
succès.
lles avaient deux motifs qui les attachaient
: elles craignaient, en la quittant, de
es privilèges que les anciens ducs de Bour-
ır avaient accordés dans toute l'étendue de
ssessions, et de se voir redemander un capital
able que la cité de Bruges leur avait avancé en
té des avantages que le comptoir procurait
tans.
ıt pourtant se résoudre enfin à quitter cette
l'on délibéra sur le choix d'une autre. On
entre Anvers et Amsterdam; elles offraient
l'autre des motifs de préférence; mais la
ı'on nourrissait depuis long-temps contre
lam à cause de sa défection, jointe à la
ınce que les Portugais et les Espagnols fré-

quentaient surtout Anvers, firent choisir celle-ci.

D'après l'usage des assemblées délibérantes d'Allemagne, il fallut trente et même cinquante ans depuis le moment où l'on commença à entrer en négociation avec Anvers jusqu'à celui où elle fut terminée par un traité final; car les premiers pourparlers eurent lieu en 1510; des négociations formelles s'ouvrirent en 1516, et si une convention préliminaire fut signée en 1545, le traité définitif n'est que du 22 octobre 1563. La grande difficulté était d'arracher aux confédérés leur consentement à payer une contribution destinée à bâtir un hôtel à Anvers et à entretenir le comptoir qui devait l'occuper. Enfin la négociation vint à son terme, grâce à l'offre de la ville d'Anvers d'y contribuer de 30,000 florins carolins [1], et à l'activité infatigable du syndic de Lubeck, nommé Sudermann. On ne peut que plaindre ce patriote de s'être donné tant de peine pour une chimère; car c'était une illusion que de croire qu'un bel hôtel offrant un centre commun, et une sage ordonnance comme celle qu'il rédigea en 1572, pourraient faire rentrer le commerce dans ses anciennes routes incommodes et décriées par la mode. Le syndic de Lubeck vécut assez long-temps pour reconnaître son erreur; mais son amour-propre eut la consolation de pouvoir attribuer la non-réussite de son projet à des circonstances fortuites qu'aucune prudence n'avait pu prévoir. Telles furent la brouillerie de Philippe II avec la reine Elisabeth, qui mit des entraves au commerce entre les Pays-Bas et l'Angle-

[1] Un florin carolin équivalait à près de 3 sh. 2 den. sterling.

e, et l'insurrection de ces provinces qui causa un nier pillage d'Anvers, surprise, le 4 novembre 6, par les soldats espagnols, puis le long siège et une entière de cette ville, en 1585. L'hôtel Hanque fut transformé en caserne.

es raisons qui, dans le treizième et le quatorzième e, avaient disposé les rois d'Angleterre à favoriser ommerce des étrangers, n'existaient plus dans le zième. La société de Thomas à Becket ou des nturiers, que nous avons vu naître à l'époque préente, fit des efforts continuels pour augmenter son merce actif avec les Pays Bas, la France, l'Esne, la Norvège, l'Islande, le Danemark et la sse. Des idées plus saines sur les véritables intérêts gouvernemens avaient corrigé les rois du penchant voriser les étrangers au désavantage des nationaux. lleurs ces rois ne pouvaient se cacher combien gmentation de la marine marchande des Anglais devenait utile dans leurs guerres : ils voyaient ls pouvaient se procurer, de la part des négocians pays, des subsides plus considérables qu'anciennet de celle des étrangers, d'autant plus que les trois ers par livre de la valeur des marchandises, que Hanséates payaient à leur entrée, étaient réduits u de chose par la diminution progressive du prix es marchandises. En Angleterre.

ne pouvait manquer qu'il ne s'élevât de frénles querelles entre les deux parties, soit par le s de subsides fait par les Hanséates, soit par les ances sans nombre que la haine des communes an-

glaises imagina pour dégoûter les étrangers du dans le royaume, soit par la mauvaise foi des cians du pays, soit par les difficultés que les Ha opposaient à la navigation des aventuriers à Be dans la Baltique.

Sous prétexte de représailles, les Hanséates rent de temps en temps des ordonnances perni pour l'industrie anglaise, telles que la défense des draps d'Angleterre, sous peine de cent ma d'amende pour chaque ville de la Hanse dont l tans seraient contrevenus à cet ordre. En 147 diète assemblée à Lubeck frappa même d'une bition générale toute marchandise anglaise conque et tout commerce avec l'Angleterre; de Cologne qui s'était fait accorder dans ce p privilèges particuliers, fut exclue de la conféd Enfin, après de longues disputes, il fut concl juillet 1474, à Utrecht, sous la médiation de le Téméraire, duc de Bourgogne, un arrangem lequel les Anglais obtinrent la liberté du co dans la mer Baltique, en Prusse et dans les la Hanse, et les villes Hanséatiques la confirm tous les privilèges dont elles avaient joui en terre, et de plus quelques nouveaux droits qui remédier à tous leurs griefs. A la diète hanséa 1476, tenue à Brême, la ville de Cologne o réadmission dans la ligue.

Quoique le commerce des villes Hanséatique existence politique soient aujourd'hui loin d et que leur nom même soit presque oublié, il



ux cependant de connaître quelques-unes des con-ions dont nous venons de parler, parce qu'elles uvent à quel point on croyait encore avoir besoin l'amitié des négocians allemands. Les procès entre lemands et Anglais seront sommairement jugés par ux juges que le roi nommera : les Allemands sont straits à la juridiction du tribunal de l'amirauté. titre de dédommagement pour les pertes qu'ils aient éprouvées, Edouard IV leur abandonne, en ute propriété, le quartier de Londres dit *Stælhœff* *Stylyerd*, avec tous les bâtimens et les immunités i y appartiennent, ainsi que le Stælhœff de Boston un bâtiment du même genre à Lynn. Le roi leur loue en sus 10,000 livres sterling qu'ils retiendront r les droits qu'ils auront à payer, et s'oblige à ndre 484 livres sterling que des Allemands arrêtés i avaient avancées, c'est-à-dire qu'ils avaient payées titre de rançon. Les Allemands de leur côté promettent de ne faire jouir aucun étranger de leurs privilèges et de n'en prendre aucun sous leur protection ; et le roi aussi n'accordera ces mêmes privilèges à aucun individu ni à aucune ville que la Hanse lui déclarera exclue de la confédération. La ville de Londres, cette ennemie jurée des Allemands, sera forcée de reconnaître et de confirmer de son sceau tous les privilèges que leur ont accordés les rois d'Angleterre, et toutes les conventions qu'ils ont conclues avec ces princes, dans le cas même où il s'y trouverait quelques points contraires aux privilèges de la ville : en vertu d'un accord fait avec celle-ci, la porte dite de l'Evêque leur

appartiendra. Dans toutes affaires juridiques qu
concerneront et où il ne s'agira pas de crime en
nant la peine capitale, la moitié du jury sera c
posée d'Allemands, s'il y en a sur les lieux. L
prendra des mesures pour prévenir la fraude q
permettent les fabricans anglais de drap. Il disp
les Allemands de divers petits frais de douane
droit de varech ne sera point exercé contre leur
vires naufragés, pourvu qu'un seul être vivant
serait-ce qu'un chien, un coq ou un chat, se
sauvé. A l'égard de tous les anciens privilèges s
sens desquels il y aura diversité d'opinion, l'inte
tation la plus favorable aux Allemands sera ad
Aucun procès entamé à ce sujet n'aura de suite;
il sera loisible aux Allemands de poursuivre en j
les personnes contre lesquelles ils auront des r
mations à former.

Cette transaction fut pendant près de quatre-
ans la loi d'après laquelle se réglèrent les rap
commerciaux de la Hanse en Angleterre, et jus
règne d'Édonard VI elle jouit des avantages
traité lui avait accordés. Mais ce prince annul
d'un coup, en 1552, par un ordre du cabinet to
privilèges, et l'assujétit aux mêmes droits d'ent
de sortie que payaient les étrangers. Cette mesur
la suite des plaintes des Aventuriers : on accus
Hanséates d'abuser de leurs immunités, pour
duire en Angleterre non-seulement les marcha
provenant de leurs propres fabriques, mais au
celles d'autres pays, et d'en exporter non pas



les draps dont ils avaient besoin, mais encore
i en revendre en d'autres contrées : le fait était
nais il n'était pas prohibé dans les actes des pri-
, ou dans les traités. Toutefois un tel état de
devait absolument ruiner tout commerce indi-
il fut prouvé entre autres que les Hanséates
t exporté en une année 44,000 pièces de drap
, tandis que les nationaux n'en avaient pu
r que 1,100.

uard VI mourut en 1553, et dans la même an-
reine Marie, qui défit tout ce que son frère
ait, révoqua l'ordonnance de 1552, en rétablis-
out sur le pied de la convention d'Utrecht. Il
uère possible d'expliquer cette conduite de la
utrement que par la passion ou la corruption
ministres [1]. Bientôt cependant les plaintes de la
e Londres et des Aventuriers forcèrent l'impru-
Marie de revenir sur ses pas, et, le 25 mars
elle ordonna qu'il ne serait plus permis aux
ates de porter des draps anglais aux Pays-Bas,
généralement sur toute la quantité qu'ils en ex-

existe un mémoire du syndic SUDERMANN, où il fait voir
r 36,000 pièces de draps, dont les deux tiers n'étaient pas
et que les Hanséates avaient exportées dans les onze pre-
ois de 1554, ils eurent, par la diminution des droits de
r ces draps, et des droits d'entrée sur les marchandises qu'ils
introduites en retour pour les payer, ainsi que par la
d'exporter des draps non teints, un avantage sur les An-
autres nations qui en avaient aussi exporté, de 61,254 livres
. Voy. SARTORIUS *Gesch. des Hanseat. Bundes*, vol. III,

porteraient il n'y aurait qu'un quart qui fût
teinture; et que des marchandises qu'ils importera
aux droits réduits, les trois quarts seraient prov
des fabriques des villes Hanséatiques mêmes.

Les réclamations des Hanséates contre cette viol
de leurs privilèges étant restées sans effet, la con
ration essaya d'un remède violent. Elle interdit
lument tout commerce avec l'Angleterre, et,
faire observer cette interdiction, elle ordonna de
sures qui restèrent infructueuses comme toutes
par lesquels les gouvernemens ont quelquefois
forcer les particuliers à sacrifier leur intérêt à l'
rêt vrai ou prétendu de la chose publique. Cett
fense qui aurait pu être pernicieuse aux Anglais
siècles plus tôt, lorsqu'on avait le moyen de le
pêcher de trafiquer directement avec le Nord,
rait, à l'époque dont nous parlons, tourné qu'a
triment des Hanséates mêmes, si l'on avait pu
l'obéissance. Cependant la mort de la reine Mar
1558, fit revivre les espérances des négocians
mands; Elisabeth chargea une commission d'exa
leurs plaintes, et elle décida, le 5 août 1559,
ne consentirait jamais à confirmer les anciens
léges des Hanséates; mais que pour les droits d'
et de sortie ils seraient traités comme ses propr
jets, ce qui leur donnait, sur ce point, un avant
cent pour cent sur les autres nations les plus f
sées [1]. Elle borna en même temps la quantité de

[1] On voit par un mémoire que les villes présentèrent à
germanique, que pour 40,000 pièces de draps exportés d'

non teints qui pourraient être exportés, à 5,000 pièces, et exigea l'exécution complète de l'article du traité d'Utrecht qui accordait aux Anglais une égalité parfaite avec les naturels dans les villes de la Hanse; exécution qu'on avait toujours trouvé moyen d'éluder. Toutes ces déclarations étaient accompagnées de la menace de traiter les Hanséates à l'instar des étrangers si, dans un terme fixé, ils n'accédaient aux demandes de la reine.

La reine Élisabeth se conduisit dans toutes ses transactions avec les villes Hanséatiques, avec la fermeté, mais aussi avec la modération qui la dirigeaient ordinairement. Elle ne se pressa pas de donner suite à ses menaces. Les Aventuriers anglais ayant été obligés, vers l'an 1564, de quitter les Pays-Bas, à cause du différend qui s'était élevé entre l'Angleterre et l'Espagne, et les villes Hanséatiques persistant dans leur refus d'exécuter à leur égard la convention d'Utrecht, ils cherchèrent un refuge à Emden qui, du moins à cette époque, n'était pas de la confédération. Ils y furent reçus à bras ouverts; mais Hambourg, qui était fort intéressée dans le commerce des draps, et dont les négocians, plus éclairés que ceux de Lubeck, sentaient depuis long-temps que les conjonctures étaient à jamais passées où la confédération avait pu tenir tête à des souverains, Hambourg s'empressa d'appeler les Aventuriers dans ses murs. Elle conclut avec eux, en

Établissement des Aventuriers en Allemagne.

terre, les droits se montaient anciennement à L. 2,500 st., et présentement à 28,000 L., et qu'ils monteraient à 56,000 Liv., si les Hanséates étaient traités comme des étrangers.

1567, une convention pour dix ans, et leur accorda de grands privilèges.

La conduite des Hambourgeois excita dans la Hanse un violent orage; ils tinrent ferme pendant les dix ans de leur contrat, et obtinrent de la reine Élisabeth une licence pour les villes Hanséatiques d'exporter jusqu'à douze mille pièces de draps non teints; mais au bout de dix ou plutôt de douze ans (car les Hambourgeois avaient obtenu des délais), les Anglais furent obligés de s'éloigner, en vertu d'un décret de la Hanse et d'un mandat de l'empereur Maximilien II. La reine Élisabeth révoqua alors sa licence, et mit, le 7 avril 1579, les villes allemandes sur le pied de tous les autres étrangers.

Les Aventuriers s'établirent de nouveau à Emden, et formèrent aussi un établissement à Elbing. Les villes Hanséatiques répondirent à l'ordre d'Élisabeth par des mesures de représailles et en saisissant les biens des Anglais : ils se flattaient en vain de forcer, par ces dispositions rigoureuses, la reine Élisabeth à changer de système à leur égard. Leurs mesures eurent d'autant moins d'effet qu'elles ne furent pas même généralement exécutées par suite de la mésintelligence qui régnait entre Hambourg et Lubeck dont le syndic, homme de bien et sévère jurisconsulte, ne consultait jamais que ce que prescrivait la loi.

L'affaire avait été portée par Lubeck à la diète de l'Empire. Après plusieurs années de délibération, un conclusum rendu en 1582 ordonna l'expulsion des Aventuriers du sol germanique. Malgré cela ils res-

tèrent tranquillement à Emden et à Elbing ; Hambourg les reçut même de nouveau ; mais, au mois d'août 1587, ils furent obligés de quitter une seconde fois cette ville. Ils se fixèrent alors à Stade, ville située sur l'Elbe comme Hambourg, mais plus près de l'embouchure du fleuve. Cet évènement fut extrêmement pénible aux Hambourgeois, qui n'avaient consenti à l'expulsion des Anglais que sous la condition qu'ils ne seraient reçus sur aucun autre point de l'Allemagne : les habitans de Stade, où les Aventuriers répandirent l'opulence, laissèrent Hambourg protester et appeler le secours de l'Empire. Qui obéissait alors aux décrets du corps germanique?

L'Espagne qui était en guerre avec l'Angleterre manquait de munitions et de vivres : il s'ouvrit pour les Hanséates la perspective d'un commerce lucratif. Ils saisirent avidement cette occasion favorable et conduisirent dans le Tage les objets dont Philippe II avait un pressant besoin. Élisabeth prévint les Allemands qu'elle regardait ces marchandises comme contrebande, et ne souffrirait pas qu'on en pourvût son ennemi : mais l'avidité ayant rendu les négocians sourds à la voix de la raison, ils continuèrent leurs expéditions. Alors la reine fit enlever, à l'embouchure du Tage, une flotte de soixante navires hanséatiques chargés de grains et de munitions de guerre ; et les fit déclarer de bonne prise. Ce fut un coup terrible pour les villes allemandes. Elles s'adressèrent à l'empereur, à tous les potentats, pour obtenir, par leur intercession, la restitution de leur bien.

Tout fut sans effet; Élisabeth se montra inexorable.

Après de longues négociations, l'empereur Rodolphe II publia un mandat daté de Prague le 1er août 1597, par lequel il ordonnait à tous les Anglais de quitter l'Empire sous trois mois, menaçant de punitions sévères ceux qui leur donneraient asile. Ce mandat, rédigé dans un stile grossier, est un document important, parce qu'il renferme l'histoire des différends entre la reine et les villes; c'est aussi un triste monument de la décadence de l'autorité impériale[1]. Le mandat fut exécuté, grâce à l'activité de la ville de Lubeck. Les Aventuriers se rendirent à Middelbourg, d'où ils continuèrent d'expédier en contrebande les marchandises anglaises, en attendant le moment où ils pussent reparaître publiquement en Allemagne. Par forme de représailles, Élisabeth ordonna, le 13 janvier 1598, l'expulsion de tous les Allemands du sol de l'Angleterre; mais elle ne fit exécuter ce décret que le 4 août. Le maire de Londres fit sortir toutes les personnes qui demeuraient au Stælhœff et prit les clefs du bâtiment; on ne força toutefois pas ces individus à quitter le royaume.

Les Aventuriers revinrent bientôt à Emden sous un autre nom, et il n'y avait personne pour forcer le comte d'Ostfrise, seigneur de cette ville, d'obéir à un mandat impérial. L'empereur ouvrit à Bremen des négociations avec la reine d'Angleterre; elles n'étaient pas fort avancées lorsqu'on reçut la nouvelle de sa mort. Les Hanséates espéraient tout de son successeur

[1] Hæberlin *Reichsgesch.* XVIII, 666.

auquel ils envoyèrent des ambassadeurs : ceux-ci revinrent en 1606, avec la réponse de Jacques Ier ; il avait refusé toutes leurs demandes.

Les aventuriers s'étaient de nouveau fixés à Stade. Les Hambourgeois n'espérant plus rien ni de l'empereur, ni de la Hanse, qui étaient également devenus un objet de mépris, conclurent, en 1611, une convention avec les Anglais et les reçurent dans leurs murs.

En Angleterre, les affaires restèrent sur l'ancien pied : on rendit aux Hanséates leur comptoir ; mais il ne fit plus que végéter.

L'Espagne continua d'offrir aux Hanséates des débouchés importans pour leurs marchandises, pendant que ses ports étaient fermés aux Hollandais. Les anciens rois de Portugal, Alphonse V, Émanuel et Jean III, avaient accordé plusieurs privilèges aux villes Hanséatiques ; mais on ne trouve pas que, avant 1607, ils en aient obtenu de l'Espagne. Ce fut le 28 septembre de cette année, que le roi d'Espagne non-seulement confirma tous ces privilèges, mais les étendit au royaume de Castille. Les quarante-sept articles, dont se composent ces privilèges, leur accordent beaucoup de prérogatives et immunités ; le droit d'avoir un résident à la cour de Madrid, et celui de bâtir à Séville une résidence et d'y avoir une bourse. Privilèges accordés aux Hanséates en Espagne.

Peu d'années avant la guerre de trente ans, il se forma une association qui aurait pu relever la considération politique de la Hanse, si les bourgeois des villes dont elle se composait avaient encore possédé Union de la confédération Hanséatique avec celle des Pays-Bas.

quelques étincelles de l'esprit de leurs ancêtres. Les provinces des Pays-Bas, réunies en une confédération perpétuelle, offrirent une place dans leur union à quatorze villes Hanséatiques. Domann, syndic de la Hanse, et Brocker, bourguemaître de Lubeck, se firent autoriser à donner suite à une première ouverture faite à ce sujet par quelques hommes d'état hollandais : ils se rendirent, en 1612, à La Haye pour faire la proposition formelle d'une alliance dont l'objet serait de maintenir et défendre la religion, le commerce et les privilèges. Les vues rétrécies des Hanséates se montrèrent dans la mention qu'ils firent des privilèges comme un des objets de cette alliance : car ils ne songeaient réellement qu'à soutenir, par l'assistance des États-généraux, leur empire dans la Baltique. Ces vues bornées se manifestèrent aussi dans la condition timorée que les députés hanséatiques ajoutèrent à leur proposition, savoir de ne pas être tenus de fournir des secours contre l'Espagne, dans le cas où la guerre avec cette puissance éclaterait de nouveau : cette conduite des Hanséates s'explique sans doute par les privilèges qu'ils avaient obtenus en Espagne dans l'an 1607. La nouvelle république qui était dans toute la vigueur de la jeunesse, se montra facile sur les conditions, dans la persuasion, vraisemblablement, qu'après que les villes auraient éprouvé une fois les effets salutaires de l'union, leur intérêt ferait taire tous les scrupules de la crainte; elle poussa même la déférence jusqu'à consentir, mais par un article secret, que les navires hollandais, entrant dans un port hanséatique,

payassent un droit pour l'augmentation du fonds destiné aux frais de l'alliance.

Le projet du traité fut rédigé d'une manière si vague, et avec une telle circonspection, qu'il ne contenait rien qui pût offenser l'empereur; cependant, lorsqu'à la diète suivante Lubeck le soumit aux neuf villes qui s'y étaient rendues, elles reculèrent d'effroi. Lubeck alors signa seule, en 1613, et Gustave Adolphe, roi de Suède, accéda à cette ligue en 1614. Il ne s'agissait que d'un secours mutuel à se donner, si le commerce de l'une des parties contractantes était attaqué. Il était évident néanmoins que, sur ces bases, on pouvait construire la régénération de la Hanse comme puissance politique; et, dans les circonstances qui se préparaient en Allemagne, cette alliance pouvait devenir le noyau d'une opposition formidable contre le parti impérial.

Le prince d'Orange saisit la première occasion pour faire voir aux villes le but auquel cette confédération devait les conduire.

La ville de Brunswick était depuis long-temps en guerre avec son prince; subitement Maurice parut au cœur de l'Allemagne avec un corps de cavalerie et 300 chariots portant 3,000 hommes d'infanterie que les États-généraux envoyaient au secours d'une ville avec laquelle ils espéraient s'allier. Le courage des Hanséates se réveilla pour un moment, et, avant la fin de l'année 1615, Brême, Hambourg, Rostock, Stralsund, Wismar, Magdebourg, Brunswick, Lunebourg et Greifswalde accédèrent à l'alliance. Les villes ne tar-

dèrent pas à retirer quelques fruits de cette liaison, par l'intervention puissante des États-généraux en différentes négociations importantes.

Mais les Hanséates n'étaient plus que des marchands égoïstes. Lorsque, la guerre avec l'Espagne ayant recommencé, la république les stimula à faire des efforts de courage, non pour la secourir, mais pour former dans le Nord une opposition contre le parti catholique, Lubeck même déclara qu'en contractant avec les Provinces-unies, elle n'avait eu en vue que la mer Baltique. Cette ville fut très-effrayée quand elle apprit que la république s'était alliée avec le Danemark, cet ennemi des privilèges : jamais les ambassadeurs hollandais ne réussirent à faire concevoir à ces bourgeois que la politique pouvait offrir bien d'autres intérêts que le maintien ou le renversement de quelques privilèges. Le roi de Danemark lui-même et la France entrèrent vainement en explication avec ces esprits étroits : l'approche même de Tilly ne les convainquit pas qu'il s'agissait d'une chose plus importante que le monopole et les péages. La terreur des armes impériales dissipa l'alliance, et la ligue Hanséatique tomba dans le mépris qui, en politique, est toujours le prix mérité de la faiblesse.

Lorsqu'en 1628, Walstein, maître du Mecklembourg et décoré du titre de général de la mer Océanique et Baltique, se proposa de conquérir le Danemarck, il invita les villes Hanséatiques à s'associer à ce grand projet, et on leur offrit, en revanche, le commerce exclusif dans les états du roi d'Espagne. Une diète

atique fut convoquée, à la demande de l'empe-
à Lubeck, au mois de février ; le comte de
irzenberg et Gabriel de Roi y vinrent de la part
deux monarques. Les villes éludèrent la propo-
, qui n'eut pas de suite : la seule chose qui nous
e à parler de cette diète c'est que dans la propo-
impériale que Khevenhüller nous a conservée,
un passage qui nous a paru remarquable, parce
enferme peut-être le premier exemple de ces ti-
contre les Anglais qui ont été si fréquemment
s à une époque moderne. « Avec leurs mono-
et *propoles* que Dieu condamne, ils se sont en-
au milieu des Allemands, ont accaparé tout le
erce des draps et autres branches qu'ils ont en-
la barbe des nationaux ; grâce aux millions
ont pris dans nos poches, ils défient aujourd'hui
les et l'empereur même ; car ils se sont enrichis
s dépouilles. »

Alliance de 1647 avec l'Espagne.

sque le moment arriva où la paix allait être con-
ntre l'Espagne et les Provinces-unies, les Han-
commencèrent à craindre que leurs rivaux, les
ndais, ne stipulassent pour leur commerce des
és plus grandes que celles que le privilège de
avait accordées à la ligue : ils sollicitèrent auprès
États-généraux la faveur d'être compris dans le
. Les États-généraux exigèrent d'abord que les
se contentassent de jouir en Espagne d'immuni-
oindres que les Hollandais, tandis qu'au contraire
illes prétendaient que, à cause de leur éloigne-
et de l'obligation de payer les droits du Sund,

ils avaient le droit d'en obtenir de plus gra
enfin la république consentit à une égalité d'i
nités, et promit de comprendre la ligue dans
traité.

Après cette déclaration, le comte de Peñara
plénipotentiaire de Philippe IV à Munster, qui
voulu ménager les États-généraux avec lesqu
traitait de la paix, ne balança plus à conclure, le
septembre 1647, avec les députés des villes de Lub
Brême et Hambourg, au nom des villes Hanséati
un traité d'alliance par lequel les privilèges acc
aux Hanséates en 1607 sont confirmés, exc
(dans le cas où l'Espagne conclurait une paix ou
avec les Provinces-unies) les stipulations contrai
ces provinces. Tout ce qui pourra être accordé
dites provinces, au-delà de ce dont les Hanséates j
sent, sera censé accordé de même à ces derniers. P
dant le temps où il y aura guerre entre le roi d'Es
et les États-généraux, les villes Hanséatiques joui
des avantages de la neutralité et de la faculté de co
mercer avec les deux parties.

Ordonnances commerciales Hanséatiques.

Ce fut à l'époque de sa décadence depuis l'an 15
que la ligue Hanséatique s'occupa de la rédaction d'
code de lois nautiques et commerciales. On en pu
des parties détachées en 1518, 1572 et 1591; ma
code complet ne put être achevé qu'en 1614, à c
de tous les intérêts particuliers qu'il fallut compe
Cette ordonnance traite, en quinze chapitres, de l
construction des vaisseaux, des rapports entre l'arm
teur et les marins, de l'équipage, du fret, du prêt

grosse aventure et de l'avarie, de l'amirauté, du ufrage, du dommage de mer et de sa rétribution, débarquement, de la comptabilité des marins, de : récompense, etc.

a guerre de trente ans, qui remplit l'Allemagne confusion, rompit aussi le lien de la confédération nséatique. Les villes de Lubeck, Brême et Hamurg, que les autres avaient chargées de veiller à rs intérêts communs et qui, en 1641, s'étaient conérées entre elles d'une manière plus intime, se nnèrent, après la conclusion de la paix de Westalie, des peines inutiles pour réunir des diètes fédéss. La dernière, qui fut convoquée en 1669, n'était nposée que des députés de six villes; quelques autres ient chargé des sénateurs de Lubeck d'y paraître nme leurs délégués : on n'y put rien faire pour reer la confédération. Fin de la ligue Hanséatique.

Depuis cette époque la Hanse expira. Seulement les is villes qui avaient conclu un nouveau pacte en 41 et auxquelles Dantzig se joignit par la suite, tèrent en une espèce d'union, jusqu'à l'époque que ciel avait marquée comme terme à l'Empire germaque. Ces trois villes ont dû à la sagesse de leur conuite, ainsi qu'à la jalousie des grandes puissances, avoir sauvé du naufrage leur indépendance politie. Elles ont conclu des traités de marine et de comerce avec la France, le 10 mai 1655 et le 28 septemre 1716. La ville de Hambourg seule en a conclu un e 1er avril 1769 qui fut prolongé le 17 mars 1789.

Notre objet, en consacrant ce chapitre à l'histoire Police des comptoirs.

de la ligue Hanséatique, était de faire connaître
marche que le commerce suivait dans le moyen
Pour rendre cette connaissance complète, nous av
encore à expliquer de quelle manière se traitaient l
affaires, dans les divers comptoirs des villes, à Nowg
rod, à Bergen, à Bruges, à Londres et en d'aut
places. Tous ces établissemens étaient soumis a
mêmes règlemens, seulement modifiés par quelqu
circonstances locales. Nous choisirons le comptoir
Bergen, comme celui où l'ancien ordre de choses s'e
maintenu le plus long-temps.

Le quartier de Bergen nommé le Pont, qui renfe
mait le comptoir Hanséatique, se composait de ving
deux masses de bâtimens, qu'on appelait *jardins* et q
formaient deux paroisses; celle de S[te] Marie et celle d
S. Martin; l'une de treize, l'autre de neuf jardin
Après la révolution religieuse du seizième siècle, l
Hanséates, qui tous avaient embrassé la réformatio
s'emparèrent des deux églises dont ils disposère
comme de leur propriété.

Chaque masse de bâtimens était séparée de toutes les
autres, et portait un nom distinctif. Chacune avait une
de ses façades sur le port qui est d'une telle profondeur,
que les plus grands bâtimens peuvent approcher des
petits ponts de déchargement qui sont adaptés à chaque
maison. Les *jardins* étaient couverts de vastes halles
renfermant des magasins où les marchandises étaient
étalées. Au premier étage, au-dessus de ces magasins,
se trouvaient les logemens des officiers ou employés, et
au second, les cuisines, les réfectoires et tout ce qui

partient à l'économie intérieure. Dans le fond de ique jardin, on avait construit de vastes caves voû-, pour servir de dépôt aux marchandises. Ces voû-portaient une salle immense ou grand commun. rière ce bâtiment s'étendait le jardin potager assez adu pour fournir aux besoins des habitans de cha-: *jardin*.

es corps de bâtimens, ou jardins de moindre ndue, étaient occupés par quinze familles, ou *rties* : les grands en contenaient jusqu'à trente. aque famille, ou partie, se composait d'un chef mmé *husbonde*, d'un certain nombre de com-s-marchands, de compagnons, d'apprentis et de rins.

En été, chaque famille faisait ménage à part. Le sbonde exerçait une grande autorité sur ses subor-nnés, dont il punissait la désobéissance par la pri-n, par des amendes, ou des châtimens corporels. oute la partie mangeait à la même table.

En hiver, toutes les parties d'un même jardin se unissaient dans le *schülting* qu'on chauffait par un and feu dont la fumée sortait par un trou pratiqué 1 plafond : ce trou se fermait lorsque le bois était duit en braise. Dans cette salle, chaque famille angeait à une table séparée. La nuit, chacun se re-irait dans sa chambre à coucher, ou au dortoir auquel l appartenait.

Deux aldermans et dix-huit assesseurs, nommés probablement tous les ans, formaient le grand conseil du comptoir chargé de maintenir la police et de vider

les différends. On appelait des deux aldermans au co
seil des dix-huit, et de celui-ci au sénat de Lubeck,
même à la diète Hanséatique.

Aucun habitant d'un comptoir ne pouvait être m
rié : non-seulement le maintien de la paix, mais au
la conservation du secret, considéré comme l'âme
commerce, paraissait exiger l'observation de cette l
dont la transgression était punie par la perte du dr
hanséatique et du droit de cité. Il était défendu, s
peine de mort, de visiter la partie de la ville qu'l
bitaient les naturels du pays : il n'était pas permis
passer la nuit hors du Pont. L'enceinte des jard
était gardée la nuit par des sentinelles et par des
gues énormes qui déchiraient en pièces tout incor
qui en approchait.

Les habitans du comptoir, excepté probablem
les assesseurs, n'étaient pas négocians : ils étaient t
au service de négocians demeurant dans les villes H
séatiques, et chargés de vendre pour le compte
leurs commettans. Toute affaire pour leur pro
compte leur était sévèrement défendue : au bout
dix ans, ils retournaient en Allemagne, et étai
remplacés par des apprentis qu'on recrutait, par
jeunes gens qu'on recevait des villes.

Pour subvenir aux frais du comptoir, chaque m
chandise payait un droit léger en entrant ou en s
tant. On employait au même usage le produit
amendes pécuniaires auxquelles étaient condamné
négocians, armateurs, ou propriétaires de vaisse
qui agissaient d'une manière contraire aux règlem

les villes qui prenaient part à ce commerce soumises à payer un certain loyer pour le lo- des commis, et de donner à ceux-ci un salaire eur entretien.

CHAPITRE V.

Confédération suisse, depuis la paix de 145

Première alliance française, 1452.

Lorsque, le 13 juillet 1450, la sentence arbitr de Henri de Bubenberg termina les dissensions qu depuis onze ans, régnaient entre les Suisses, la co fédération se composait des huit anciens cantons Zuric, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Unde wald, Zug et Glaris. Il fallut encore quatre-vingt- ans pour que la Suisse, soit par l'admission de nou veaux confédérés au alliés, soit par des conquêtes parvînt à l'étendue, et atteignît les limites dans le quelles elle s'est maintenue jusqu'à la fin du dix-hu tième siècle.

Les guerres qui ont amené cet accroissement suc cessif, et la révolution que la religion éprouva da le seizième siècle, sont les deux objets qui nous o cuperont presque exclusivement dans ce chapitre. No avons eu et nous aurons encore d'autres occasio pour parler de la part que les Suisses eurent a guerres d'Italie. Quant aux évènemens qui n'ont pour théâtre que l'une ou l'autre des républiqu alliées, ils ne sont pas d'importance à être rapport dans une histoire générale.

Un évènement très-considérable pour toute Suisse par ces conséquences, ce fut la première liance que les cantons conclurent avec la France

8 novembre 1452. Charles VII la ratifia, le 4 avril 1453, au château de Montils en Touraine. Les Suisses sont nommés dans l'instrument, les cantons de la vieille ligue de la Haute-Allemagne, *Partes ligæ veteris Alemaniæ Altæ*. Soleure, qui était allié de Berne, y paraît comme neuvième canton.

En 1451, Gaspard de Landenberg, abbé de S. Gall, prince immédiat de l'Empire, conclut une confédération perpétuelle (*Schirm-Burg-und Land-Recht*) avec les cantons de Zuric, Lucerne, Schwitz et Glaris. Il n'entra pas dans la confédération des huit cantons; mais en qualité d'allié des quatre que nous venons de nommer, il obtint le droit de siéger aux diètes générales, et devint ce qu'on appelait un des *associés* des cantons, et le premier de tous. Lorsqu'en 1469 Ulric Rœsch, qui était alors prince-abbé, acheta de Petermann, baron de Raron, le comté de Toggenbourg, il entra avec les cantons de Schwitz et de Glaris dans les mêmes rapports de fédération dans lesquels, pour ses autres possessions, il se trouvait avec quatre cantons. La même année 1469, Raron vendit à Schwitz et Glaris, les comtés de Gaster et d'Utznach dont les habitans, associés de ces deux cantons, devinrent ainsi leurs sujets.

Association de l'abbé de S. Gall.

La ville de S. Gall, dans l'enceinte de laquelle se trouve l'abbaye, avait appartenu anciennement à cette fondation; mais elle avait obtenu successivement, tant du couvent même que des empereurs, des privilèges qui la placèrent au rang d'une ville immédiate. En 1454, elle conclut une alliance, sur

Association de la ville de S. Gall.

le pied d'associée avec les cantons de Zuric, Berne, Lucerne, Schwitz, Zug et Glaris : mais comme cependant l'abbé formait quelques prétentions de supériorité sur la ville, elle s'en racheta, en 1457, conformément à une sentence arbitrale prononcée par la ville de Berne, par le paiement d'une somme d'argent et l'abandon de quelques droits dont elle jouissait dans l'enceinte du couvent.

Guerre de Thurgovie, 1460.

Nous avons raconté [1] de quelle manière, sous le gouvernement du bon archiduc Sigismond, la maison d'Autriche perdit, dans l'espace d'environ seize ans, toutes les possessions qui lui restaient en Suisse, et comment ce prince fut entraîné dans une guerre avec les cantons. Elle est connue sous la dénomination de *guerre de Thurgovie*. Les Suisses, sous la conduite de Jean Schweyger de Zuric, dévastèrent le Vorarlberg [2]. La Thurgovie, province autrichienne se voyant menacée d'une invasion semblable, se soumit volontairement à la domination des sept cantons (Berne n'y fut pas compris). Les Suisses assiégèrent sans succès Winterthur, mais Diessenhofen se rendit, le 28 octobre 1460, aux huit cantons et à la ville de Schafhouse qui était leur alliée dans cette guerre. Enfin Louis le Riche, duc de Bavière Landshut, interposa sa médiation, et le lundi avant la Fête-Dieu de 1461 une trève de quinze ans fut conclue, pendant laquelle les Suisses devaient rester en

[1] Voy. vol. XIII, p. 67.

[2] Les comtés de Feldkirch ou Montfort, de Bregens, de Pludens et de Sonneberg.

›ssession de leurs conquêtes : c'était une manière cite de les leur abandonner pour toujours. Sigisıond le sentit si bien, qu'en 1467, il engagea aux uricois la ville de Winterthur, sa dernière possession ı Suisse. Les historiens suisses appellent le traité ›nclu à Constance, la paix de Zuric, peut-être parce ue la ratification eut lieu dans cette ville.

La guerre se renouvela entre Sigismond et les Guerre de Mulhouse, 1468. nisses, en 1468, à la suite de quelques différends ui s'élevèrent entre ce prince et les villes de Schafouse et de Mulhouse en Alsace, lesquelles furent ›utenues par les confédérés. Cette guerre, connue ›us le nom de *guerre de Mulhouse*, ne mériterait as que nous en parlassions, si la paix de Waldshut ui la termina le 27 août 1468, n'eût renfermé une ondition qui devint la cause indirecte de la fameuse uerre avec le dernier duc de Bourgogne. L'archiduc ›romettait de payer aux confédérés, dans le délai de lix mois, la somme de 10,000 florins ou de leur bandonner sa ville de Waldshut. Pour se procurer ›ette somme et ce dont il avait le plus besoin pour rétablir ses finances, ce prince engagea, le 9 mai 1469, à Charles le Téméraire, pour 80,000 florins, ses possessions en Alsace [1], ainsi que les quatre villes

[1] Savoir la seigneurie d'Ortenberg ou le val de Viller, la ville de Bergheim, la ville et avouerie d'Ensisheim, les seigneuries d'Isenheim, d'Altkirch et de Thann, la ville et avouerie de Cernay, les seigneuries de Masevaux, Landser (*Landesehre, decus regionis*), Rosemont, Rougemont, Blomont, Béfort et Delle. LOUIS GOLLUT, qui en 1592 publia les Mémoires historiques de la république séquanaise,

Origine de la guerre de Bourgogne.

forestières et la Forêt noire (le Brisgau). Le duc de Bourgogne éleva son maître d'hôtel, Pierre de Hagenbach, à la dignité de grand-bailli des terres engagées. Nous avons dit ailleurs que ces nouvelles possessions devaient servir à Charles le Téméraire, pour l'accomplissement de ses projets sur la Lorraine et la Suisse. La ville de Berne, dont l'avoyer, Nicolas de Diessbach, prévoyait ces projets, rechercha l'alliance de la France: un traité fut conclu, le 13 août 1470, avec Louis XI qui le ratifia à Tours, le 23 septembre. On s'y engagea réciproquement à ne pas donner assistance au duc de Bourgogne. Cette alliance fut étendue à toute la confédération suisse, et expressément dirigée contre ce duc, par un second traité signé le 10 mars 1474.

Union héréditaire avec l'Autriche.

Les Suisses sentaient que rien n'était plus important pour eux que de déposséder le duc de Bourgogne des terres autrichiennes que Sigismond lui avait engagées. Dans les premiers jours d'avril 1474, les confédérés conclurent avec Sigismond, par un traité signé à Constance, une union héréditaire (*ewige Richtung*), par laquelle les deux parties se promirent amitié et assistance. Sigismond renonça à tout ce que les Suisses avaient enlevé à sa maison. En même temps, les villes de Bâle et de Strasbourg qui, probablement avec Sélestadt et Colmar, venaient d'entrer pour dix ans dans la confédération suisse, sous le nom de Basse-ligue (*niedere Vereinigung*), s'engagèrent, sous la garantie de la France, à avancer à l'archiduc les fonds

en parlant d'Ensisheim, l'appelle Anguessel au vicomté d'Ausel, c'est-à-dire au landgraviat d'Alsace.

saires pour rembourser sa dette et rentrer en ssion de son patrimoine.

ut se préparait à la guerre, lorsque le grand-, Pierre de Hagenbach, que les écrivains pasés du temps accusent d'un si grand nombre istices et d'actes arbitraires que la critique ne les admettre sans restriction, ayant reçu l'ordre olir une tête de pont près de Brisac, exigea que bitans de la ville travaillassent à cette construcle jour de Pâques, 10 avril 1474. Cet ordre, npagné de violence, fit naître un tumulte : le l-bailli fut arrêté, enchaîné et jeté dans un ca- On convoqua pour le juger un tribunal illégal, osé de huit juges de Brisac, et de deux de chades villes de Berne, Bâle, Soleure, Colmar, adt, Strasbourg, Krozingen, Fribourg et Neuen-g, et présidé par l'avoyer (*schultheiss*) d'Eusis-. Plus de 8,000 personnes se rendirent à Brisac, déposer contre Hagenbach ou être témoins de xécution. On lui donna, pour la forme, un avoc'était un citoyen de Bâle qui le défendit courament, en démontrant l'illégalité de la procédure. eprocha à l'accusé plusieurs actions que la préon nommait crimes, et d'autres dont il n'était onsable qu'à son prince. Le prétendu tribunal le amna à mort, et il fut décapité le même jour, stant de son innocence et contre la procédure raire dont il était la victime [1]. Troubles de Brisac.

[1] uit bourreaux s'étaient présentés pour réclamer l'honneur de ette exécution. On préféra celui de Colmar comme le plus ha-

Guerre de Bourgogne.

Pendant que le duc assiégeait la ville de Neuss[1] avec une armée de 60,000 hommes, les confédérés suisses réunis à Lucerne, au mois d'octobre, lui déclarèrent la guerre par un manifeste qui fut porté à Blomont; la déclaration de guerre de Sigismond, ou son défi, comme on l'appelait, lui fut signifié au camp devant Neuss, et le duc de Lorraine qui était entré dans la basse alliance se prépara à envahir le Luxembourg.

Avant la fin d'octobre, les Suisses et les Autrichiens, pressés par l'empereur Frédéric de fournir leur contingent contre l'ennemi de l'Empire, attaquèrent Héricourt. Théobald de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, avec 5,000 hommes, et Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud, avec 20,000, vinrent pour sauver la ville, patrimoine du maréchal, et, le 13 novembre 1474, il y eut à Passavant une bataille où les Suisses furent vainqueurs. Les Bourguignons perdirent 3,000 hommes. Des historiens dignes de foi assurent que les Suisses n'en perdirent pas un seul. La prise de Héricourt fut le prix de cette victoire, ainsi que tout le pays qui s'étend jusqu'au val de Morteau. On occupa Héricourt au nom de Sigismond d'Autriche.

L'année 1475 fut remplie par une suite d'expéditions des Suisses dans la Franche-Comté, dans le pays de Vaud et dans le Valais, pour s'emparer des

bile. C'est sans doute à cette circonstance que la ville de Colmar doit la possession de la tête de Hagenbach. On la voit sous verre à la bibliothèque du collège de cette ville.

[1] Depuis le 29 juillet 1474. Voy. vol. XIII, p. 218.



places appartenant à des seigneurs qui avaient épousé le parti du duc de Bourgogne. Ils prirent Illens à Pierre de la Baume; la ville et le château de Granson, Orbe et Echallens à Louis de Chalon; Iverdun au comte de Romont; le fort château de Joigne, dans le Jura, une des clefs de la Suisse; Blamont en Franche-Comté, non moins important par sa position; Aigle dans le Valais, Estavayé et Cudrefin. Lausanne et Genève se rachetèrent, en payant des contributions de guerre. Morat, dans le comté de Romont, se soumit à Berne et Fribourg, tandis que le duc de Bourgogne perdait son temps devant Neuss, ou faisait la conquête de la Lorraine; car l'empereur Frédéric III, en lui sacrifiant le duc de Lorraine et les confédérés, avait conclu avec lui la paix, le 17 juin 1475. Avant la fin de novembre, Charles était maître de toute la Lorraine, et brûlait du désir de se venger des Suisses.

Charles le Hardi partit, le 14 janvier 1476, de Nancy, avec 30,000 hommes; il trouva à Besançon Frédéric de Tarente, second fils de Ferdinand Ier, roi de Naples, qui lui avait amené 15,000 hommes : ce jeune prince était un de ceux auxquels il avait fait espérer la main de sa fille; 15,000 Comtois qui s'y joignirent portèrent son armée à 60,000 hommes. Rodolphe IV, margrave de Bade-Sausenberg et comte de Neuchâtel, prévoyant que le duc chercherait à forcer le passage par son comté, reçut des troupes suisses dans sa capitale.

Le duc de Bourgogne partit de Besançon le 6 février

1476, et, trouvant les passages par Verrière de Joux et les Bayards fermés par les Bernois, entra dans le pays de Vaud par Rivière, passa à côté des ruines de Joigne et d'Orbe, et arriva à Granson. Le prince de Tarente et Nicolas de Campobasso tournèrent avec 15,000 Italiens vers Lausanne, et la forcèrent de se soumettre. La garnison de Granson se défendit pendant dix jours; enfin, trompée par un rapport perfide d'après lequel on lui annonça que Berne et Fribourg étaient tombées et la confédération dissoute, elle se rendit. Charles ternit sa gloire en faisant pendre ou noyer tous ces braves.

Nous avons rapporté ailleurs [1] les circonstances de cette guerre, la bataille de Granson, du 3 mars 1476, la première où Charles fut vaincu, le riche butin qu'outre 420 canons et 10,000 chevaux les Suisses trouvèrent dans son camp, la bataille meurtrière de Morat du 22 juin, où 20,000 Bourguignons périrent, celle de Nancy, du 5 janvier 1477, qui coûta la vie à Charles.

Paix avec la urgogne. Nouvelle ion hérédi-ire avec l'Au-iche.

Immédiatement après la mort de ce prince, les Suisses conclurent une trève avec son héritière la duchesse Marie. Louis XI, qui s'était emparé non-seulement du duché de Bourgogne, fief échu à la couronne, mais aussi de la Franche-Comté sur laquelle il n'avait aucun droit, sollicitait l'appui des Suisses; leur intervention était demandée en même temps par des députés de la duchesse Marie, et par une ambassade autrichienne. Trois hommes qui s'étaient distingués

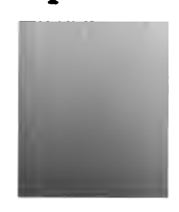
[1] Voy. vol. XIII, p. 219.



dans la bataille de Morat, Jean Waldmann de Zuric, Adrien de Bubenberg de Berne, et Imhof, landamman d'Uri, furent envoyés en France pour détourner Louis XI de ses projets : ce prince fit usage contre eux de ses moyens ordinaires, les délais et l'argent. Avant de leur donner une réponse, il les fit voyager d'une de ses résidences à l'autre. Waldmann et Imhof que les armes bourguignonnes n'avaient point effrayés, cédèrent à la corruption. Bubenberg qui avait pénétré les intentions de Louis, usa, pour en instruire ses commettans, du seul moyen qui lui permettait de le faire avec sûreté; il s'évada sous le travestissement d'un musicien ambulant. Les confédérés ne balancèrent plus. Le 24 janvier 1478, la diète fédérale réunie à Zuric, et la Basse-ligue conclurent une union héréditaire avec la maison d'Autriche, et la paix avec Marie de Bourgogne et l'archiduc Maximilien son époux qui payèrent aux cantons une somme de 150,000 florins. Lucerne, qui avait pris des engagemens avec la France, n'entra pas dans ces traités.

Nouvelle alliance avec la France, 1479.

Louis XI était bien éloigné de penser à se brouiller avec les cantons pour le peu de bonne volonté qu'ils lui avaient montré dans cette occasion; il faisait trop de cas de la bravoure suisse pour ne pas s'assurer les moyens d'avoir à chaque instant des troupes des cantons à sa disposition : il conclut, le 9 septembre 1479, une alliance avec eux, en s'engageant à payer, pendant dix ans, à chaque canton, une pension de 20,000 livres, et autant aux chefs des cantons. C'est depuis cette époque que les Suisses ont continuelle-



ment servi dans les guerres de France; et l'on
compté que, dans l'espace de deux cent trente-ci
ans, de 1480 à 1715, la France a payé, à titre
subsides et de pensions, la somme énorme
1,146,868,623 florins, ce qui ferait plus de 4,880,0
par an. Ce calcul paraît exagéré, à moins que la sol
des troupes n'y soit comprise.

Fribourg devient indépendant.

Le canton de Berne qui avait des réclamations pé
cuniaires à faire contre la maison de Savoie, avait re
tenu le pays de Vaud, et en avait démembré le bail
liage de Morat, ainsi que ceux de Granson, Échalle
et Orbe dont, conjointement avec la ville de Fribour
ce canton avait fait la conquête. Yolande de Fran
qui depuis 1472 gouvernait les états de Savoie, com
régente, pour son fils Philibert Ier, désirait d'autant pl
vivement rentrer en possession du pays de Vaud, q
son propre douaire y était affecté. Par un double ar
rangement qui fut signé le 23 avril et 23 août 1477
elle conclut la paix avec les Bernois, qui promirent d
rendre le pays de Vaud, à l'exception des quatre bai
liages ci-dessus nommés qui leur furent abandonnés :
tout le pays de Vaud cependant leur resta hypothéqu
jusqu'à ce que la maison de Savoie leur eût payé une
somme de 25,600 florins qu'elle leur devait, et celle
de 50,000, à titre de dédommagement. La maison
de Savoie renonça aussi, en faveur des Bernois, à la
suzeraineté du comté d'Aigle (Ælen), patrimoine des
seigneurs de Torrens; et les Bernois conservèrent la
seigneurie de Cerlier (Erlach) qu'ils avaient enlevée à
la maison de Châlons. Enfin le sort de Fribourg fut



glé : cette ville, patrimoine des comtes de Fribourg puis 1218, se trouva, depuis 1277 jusqu'en 1452, sous la domination autrichienne; à cette époque, pour sortir de l'embarras que lui causaient ses dettes, elle secoua le joug autrichien et se soumit volontairement, le 10 juin 1452, au duc de Savoie, son principal créancier, qui non-seulement renonça à la somme qui lui était due, mais se chargea aussi d'une partie des autres dettes de la ville. Cet état des choses cessa par le traité du 23 août 1477; la ville de Fribourg obtint son entière liberté, en se chargeant d'une partie des dettes du pays de Vaud. La baronnie de Montagny lui fut pareillement engagée pour une autre somme qu'elle avança à la maison de Savoie, ou dont elle se rendit caution. Le territoire de Fribourg, nouveau canton, se composait alors, outre l'arrondissement que son fondateur Bertold IV lui avait assigné, en 1179, des seigneuries d'Illens (Illingen) et Plaffayon que Fribourg avait conquises, en 1475, sur Pierre de la Baume, allié du duc de Bourgogne. La ville partageait avec Berne la souveraineté de Morat, Granson, Orbe et Échallens, conquêtes de ces deux villes.

Nous avons raconté ailleurs comment les Suisses, ou plutôt les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald avaient perdu, en 1426, Bellinzone contre les ducs de Milan. Les gens d'Uri n'avaient pas oublié cette perte, et le pape Sixte IV, qui méditait alors des projets hostiles contre le duc de Milan, n'eut pas de peine à les exciter contre Jean-Galeaz Visconti. Une forêt Guerre de Bellinzone de 1478.

située sur la frontière de la vallée Leventine [1] e
laquelle les deux parties formaient des prétenti
servit au canton d'Uri de prétexte pour prendı
armes au commencement de l'hiver de 1478. I
clama l'assistance des confédérés; mais tous les
tons désapprouvèrent cette levée de boucliers, et I
envoya des commissaires à Bellinzone pour nég
un accommodement; les cantons cependant fourn
en même temps leur contingent, et Berne nor
ment fit marcher 3,000 hommes sous Adrien d
benberg. Jamais guerre ne fut commencée su
motifs plus légers et moins justes; car Milan pr
de faire décider par les juges à qui appartiendr
propriété de la forêt contestée. Mais rien ne reti
gens d'Uri : pendant qu'on négociait encore à Be
zone, André de Béroldingen, leur landamman
taqua cette ville par surprise et s'empara du mu
térieur; mais le manque de vivres empêcha les S
de se rendre maîtres de la ville : ils prirent po
Giornico sur le Tésin et s'y retranchèrent.

Le comte Borelli qui commandait une armée
naise de 18,000 hommes, envoya un corps, p
blement par le val Verzasca, pour tourner 600 S
qui occupaient Giornico [2], en se plaçant sur les
teurs qui sont au nord de cet endroit : lui-m
avec 16,000 hommes se mit en marche, en lon
le Tésin. Quoique le terrain lui fût très-défavora
que ses troupes fussent peu accoutumées à com

[1] En allemand *Livinerthal*.

[2] Irnis en allemand.

sur la glace (car les champs étaient inondés par le Tésin dont les Suisses avaient coupé les digues), il ordonna une attaque le 28 décembre 1478. Les Milanais furent défaits, perdirent 3,000 hommes environ, et furent poursuivis par la Riviera jusqu'à la rivière de Moeza. La journée de Giornico, pendant de celle de Bellinzone de 1422, fit la plus grande sensation en Italie, et donna aux Suisses la réputation du plus brave des peuples.

Le roi de France interposa sa médiation, et la paix fut signée en 1479. La vallée Leventine resta au canton d'Uri comme fief du chapitre du dôme de Milan dont le domaine direct devait être reconnu par la présentation annuelle d'un cierge de trois livres de poids.

Si les villes de Berne, de Zuric et de Lucerne, tout en désapprouvant la guerre de Milan, montrèrent pourtant de l'empressement à y prendre part, c'est qu'elles avaient un motif particulier pour prouver aux petits cantons leurs dispositions amicales. Peu de temps après la bataille de Nancy, ces trois villes avaient conclu entr'elles, et avec Fribourg et Soleure, un pacte de combourgeoisie ayant pour but la défense commune, et devant prévaloir sur toutes les autres liaisons politiques, à la réserve de la confédération dont trois de ces villes étaient membres. Les cantons d'Uri, Schwitz et Unterwald voyaient cette alliance avec une grande jalousie, et prétendaient que la ville de Lucerne n'avait pu la contracter sans violer le pacte fédéral. Les esprits s'échauffèrent, l'ambition de quelques démagogues s'y mêla, on forma des com- Admission de Fribourg et de Soleure dans la confédération.



plots pour renverser le gouvernement de Lucern changer cette ville en village. Une diète fut convoq à Stanz; on y appela des députés de Fribourg et Soleure. Elle fut très-tumultueuse, et le troisiè jour on se sépara. Le moment semblait arrivé où confédération suisse allait se dissoudre. Un sai homme la sauva.

Nicolas von der Flühe.

Dans un endroit nommé Ranft, à une lieue Sachseln, canton d'Unterwald, vivait un pi ermite, Nicolas Leuenbrugger, plus connu sous nom de Nicolas von der Flühe (*de Rupe*), ou frè Claus, qui, après avoir rempli pendant cinquan ans les devoirs d'un bon citoyen, avait abando son épouse et sa nombreuse famille pour se reti dans le désert. Il y passa, c'est ainsi qu'on le racont vingt années, sans autre nourriture que l'hos qu'il recevait une fois par mois. Humble comme ét le frère Claus, il ne voulait pas qu'on vît un mirac dans cette abstinence; il assurait qu'elle était naturell chez lui, et qu'il n'avait pas besoin de nourritur Ce fait repose sur tant de témoignages irrécusabl qu'il est difficile de le nier, et des physiologistes on tâché de l'expliquer. La nuit après la dernière séanc de la diète de Stanz, un patriote alla avertir vo der Flühe du danger qui menaçait la patrie : l'ermit fit prier les députés de ne pas se séparer avant qu'i les eût vus.

Le lendemain matin la figure vénérable de Nicol von der Flühe parut dans l'assemblée. Le sain homme parla aux députés dans les termes les plu

aples, mais les plus persuasifs, les conjurant de
noncer à leurs haines et de s'accorder sur tous les
ints, objets de contestations; les villes, en cassant
traités de combourgeoisie qui offusquaient les can-
ns démocratiques; ceux-ci en admettant Fribourg
Soleure dans la confédération.

La voix de l'homme de Dieu rétablit la concorde;
bout d'une heure on s'était entendu, et, le 22 dé-
mbre 1481, Fribourg et Soleure devinrent le neu-
ème et le dixième canton.

Le même jour un nouveau pacte fédéral fut dressé: Pacte fédéral de Stanz, 1481.
pacte fondamental de la fédération régla les limi-
s des pays qui y étaient compris, la défense com-
une, la procédure judiciaire, le commerce. Nicolas
n der Flühe retourna aussitôt dans son ermitage,
ù il mourut en 1487. Son nom vit dans la mémoire
connaissante des siècles suivans. Clément IX le
éatifia en 1669.

Lorsque Soleure fut reçu dans la confédération,
ette ville possédait les comtés et seigneuries de
ucheck, Kriegstetten, Balm (nommée ensuite Flu-
menthal), Læberberg ou du Jura, Falkenstein,
Thierstein qu'elle avait achetées successivement des
amilles dont elles étaient le patrimoine.

Sept années s'étaient à peine écoulées depuis la Conspiration de Waldmann
conclusion du pacte de Stanz, qu'il se présenta un
as où il fut utilement invoqué. La Suisse fut un
nstant troublée par une discorde que, d'après ce
même bourguemaître de Zuric que Louis XI avait
corrompu, on nomme la conspiration de Waldmann

(*der Waldmannsche Tumult*). Ce démagog
né de paysans pauvres, était devenu le plus
habitant de la Suisse, et occupait, depuis 14
place de chef de la république de Zuric, gouv
avec une arrogance dont le poids tomba p
palement sur le clergé et sur les paysans. Ceu
révoltèrent ; une première fois les confédérés
sèrent le tumulte, et les paysans se soumirent
la dureté du bourguemaître mit une seconde
armes entre les mains des mécontens auxqu
joignirent beaucoup de citoyens de la ville de
Les confédérés s'assemblèrent ; il régnait par
députés une disposition peu favorable à Waldı
il s'était rendu odieux à Lucerne pour avo
arrêter et exécuter d'une manière irrégulière et
sante pour la république de Lucerne, Frisc
Theilig, un des héros de la journée de Gio
Waldmann lui-même, accusé de trahison, l
vré à des juges passionnés, appliqué à la que
et exécuté le 6 avril 1489. Le 9 mai, un déc
députés prononça sur les griefs des insurgés : l
veraineté de la ville sur le plat pays fut parfait
maintenue ; mais on accorda aux campagnes c
bertés et exemptions considérables.

Dans les dernières années du quinzième si
s'éleva une guerre entre la Suisse et la confédé
de Souabe. Comme ses liaisons avec les Gris
furent la cause immédiate, il est nécessaire d
un coup d'œil sur l'histoire antérieure de cet
publique.

C'est un fait reconnu par les antiquaires que le peuple appelé Rhétiens par les Romains, se donnait le nom de Rasena, qu'il appartenait à la race des Celtes, et était identique avec les Étruriens ou Tusques qui, un millier d'années avant Jésus-Christ, entrèrent en Italie par la vallée de l'Adige, forcèrent les Ombres de se retirer vers le sud, et fondèrent un état qui s'étendait du Tibre jusqu'aux Alpes : seulement on ignore si la partie des Rasena ou Tusques [1], nommés depuis Rhétiens, qui s'est fixée dans le mont Adula, y était déja lorsque les Étrusques se répandirent dans les plaines de l'Italie, ou si les Grisons sont plutôt les descendans d'Étrusques qui se réfugièrent dans ces montagnes à l'époque où les Romains détruisirent la république étrurienne. La moitié au moins des habitans du pays des Grisons descend de ces anciens Rhétiens mêlés avec les colonies que les Romains établirent dans ce pays; la langue qu'ils parlent est ce même roman, ou latin corrompu qui fait la base des langues française, espagnole, portugaise et italienne [2]. Ils appellent cet idiome roman Origine des ligues grises.

[1] Le nom de Tusques s'est conservé dans la dénomination latine et italienne du bourg de Tusis qu'on nomme Tuscia et Tossana.

[2] Voici l'oraison dominicale en langue romanje, tirée de la Bible de Coire de 1718, in-fol.

Babnoss ilg qual eïs enten Tchiel,
Soing vengig faïg tieu Num;
Tieu Raginavel vengignou tiers;
Tia Velgia daventig sco enten Tchied, achi er sin Terra,
Niess Paun daminchiagi daï a nus oz;

ou *roumonsch*, et le distinguent en deux dialectes: le roman proprement dit et le ladin [1], le dernier dans l'Engadine.

Les habitans des vallées de Misocco, Bregaglia et Poschiavo, formant un septième de la population, se sont successivement approprié l'italien qu'ils parlent dans un dialecte très-corrompu; le reste des Grisons, composant ensemble $\frac{5}{14}$ de toute la population, est allemand. L'origine de la dénomination de Grisons est douteuse.

La Rhétie fut soumise dans le sixième siècle, par les Francs, et fit dès-lors partie de l'Austrasie, du duché d'Alemannie, et ensuite du royaume d'Allemagne. Sous les ducs de Souabe, il s'éleva en Rhétie un grand nombre de comtes, tels que ceux de Coire, Bregenz, Montfort, Sargans, Toggenbourg, Werdenberg, Tafers, Chiavenna, Misocco, et plusieurs grands barons comme ceux de Vatz, Aspremont, Metsck, Ræzuns, Sax, Montalt, Belmont. Tous ces seigneurs devinrent immédiats par la chute de la maison de Hohenstaufen; il en fut de même de l'évêque de Coire que, dès 1170, l'empereur Frédéric I[er] avait nommé prince d'Empire. L'abbé de Disentis, décoré du même titre, était le second prélat du pays. On y trouve aussi, dès l'an 1024, des districts entièrement indépendans, sauf l'autorité de l'empereur.

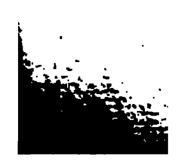
A nus pardunne nos Puccaus, sco nus parduneïn a noss culponts,
A nus manar buc en Pruvament;
Mo nus spindre d'ilg Mal.

[1] Non *latin*.



Les peuples de ces montagnes étaient moins civilisés que les Suisses proprement dits : leurs seigneurs, comtes et barons, pour les maintenir dans l'obéissance, les gouvernaient avec dureté, souvent avec barbarie. Les nobles étaient sans cesse impliqués dans des guerres, tant entr'eux qu'avec leurs sujets ou avec les évêques de Coire : les droits réciproques, peu clairement déterminés, rendaient les différends d'autant plus fréquens. Enfin quelques patriotes dont l'histoire n'a pas conservé les noms, s'assemblèrent la nuit dans une forêt près de Truns, pour délibérer sur les moyens de mettre des bornes à la violence, et d'établir la paix publique dans leur patrie. On convint que les principales communes députeraient les hommes les plus sages vers leurs seigneurs, pour leur proposer la conclusion d'un traité ou *contrat social*, par lequel, en déterminant les droits de chacun, il serait établi un gouvernement fondé sur la justice et la liberté.

Il paraît que Pierre Pontaningen, abbé de Disentis, fut secrètement l'auteur de cette résolution. Ce prélat, les barons de Ræzuns, Hugues de Werdenberg et le comte de Sax, propriétaire de la juridiction de Misox ou de Misocco, ou de Valle Misolcina, se montrèrent favorables à la proposition de leurs communes, de leurs vassaux et sujets. Ces seigneurs, ainsi que l'abbé de Disentis et les représentans du couvent de ce nom, se réunirent sous un arbre, près de Truns, avec les députés des hommes libres du district de Grub, des bourgeois d'Ilanz, des hommes libres de Flims, du Rheinwald et de Schambs. On conclut une



confédération ayant pour but la défense commune et le maintien de la sûreté publique et de la justice. La propriété de tous les seigneurs ecclésiastiques et séculiers, de tous les nobles et roturiers, fut déclarée sacrée : on promit de respecter le droit d'élire librement leur abbé, dont jouissaient les religieux de Disentis. S'il s'élevait des troubles ou que le cours de la justice fût interrompu d'une manière quelconque, les membres de la confédération devaient nommer, dans une forme convenue, un tribunal qui prononcerait entre les parties, et la confédération donnerait force à ses jugemens. La confédération devait tenir ses diètes à Truns.

Cette confédération, composée de huit hautes juridictions ou vingt-deux petites, fut nommée la *Ligue haute* ou la *Ligue grise;* elle n'est pourtant pas la plus ancienne en Rhétie : il en existait une autre qui avait été formée en 1396, quoique dans un but différent. Les sujets de l'évêque de Coire et du comte de Werdenberg jurèrent alors d'assister leursdits seigneurs, de se secourir mutuellement partout où il serait nécessaire, et d'être fidèles à l'évêque et au comte. Cette ligue, nommée d'abord ligue noire, fut dans la suite connue sous le nom de *Ligue cadée* (casa Dei) ou *de la maison de Dieu.*

Une troisième confédération rhétienne est celle *des dix Juridictions* ou *Droitures*, c'est-à-dire de la vallée de Prettigau (*Rhetigovia*), de l'Engadin [1] et de la seigneurie de Davoz, dont les habitans s'étaient alliés pour le maintien des privilèges que leur avaient

[1] *En Co d'Oën*, à la source de l'Inn.

accordés leurs seigneurs, les comtes de Toggenbourg, et après leur extinction, ceux de Werdenberg et de Montfort.

Ces trois corporations se réunirent, en 1471, à Vazerol (en roman, *Scolare*), en une seule confédération qui dès-lors fut nommée la *république des Grisons*. Les lieux choisis pour tenir alternativement les diètes, furent Coire, Ilanz et Davoz, savoir à Coire et à Ilanz, chacune deux fois en cinq ans, et à Davoz, une fois.

Vers la fin du siècle, il s'éleva des contestations entre cette république et la régence d'Insbruck, au sujet du Val de Moutier (la val da Mystair), sur lequel la maison d'Autriche formait des prétentions. Les Grisons, afin de s'assurer l'assistance de leurs voisins, contractèrent, en 1497 et 1498, une alliance perpétuelle avec les cantons de Zuric, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaris. La guerre commença, en 1498, par une irruption des Tiroliens dans la vallée litigieuse. Les Grisons réclamèrent le secours de leurs nouveaux alliés, et ceux-ci s'empressèrent de le fournir.

Alliance perpétuelle des Suisses avec les Grisons.

L'empereur Maximilien était déjà mécontent des Suisses, tant parce qu'ils avaient élevé des difficultés sur le renouvellement de l'Union héréditaire, conclue en 1478, avec l'archiduc Sigismond, ou plutôt parce qu'ils n'avaient pas voulu la renouveler dans les termes qu'il demandait, que parce que les villes de Zuric, Berne, Fribourg et Soleure n'avaient pas obéi à sa réquisition d'entrer dans la confédération de

Souabe, de fournir à l'Empire 6,000 hommes que celui-ci solderait, et de se soumettre à la paix publique et à la juridiction de la chambre impériale. Il ordonna à la confédération souabe de traiter les Suisses en ennemis.

Guerre avec confédération souabe.

Ainsi commença une guerre des dix cantons avec l'empereur et une partie de l'Allemagne ; elle fut poussée avec un grand acharnement. Les Suisses, auxquels Schafhouse se joignit, tirèrent un cordon depuis Bormio, le long du Rhin, jusqu'à Bâle. Dans l'espace d'une année, huit batailles sanglantes furent livrées, dont les Suisses ne perdirent qu'une seule. Parmi les victoires les plus brillantes qu'ils remportèrent, il faut compter celle de Dorneck, du 22 juillet 1499 : ils la devaient à Conrad, avoyer de Soleure, qui surprit les Autrichiens assiégeant Dorneck. Dans cette guerre, les deux partis exercèrent des dévastations horribles qui produisirent la famine et des maladies sur le Rhin et dans le pays des Grisons. Louis XII, qui voulait s'assurer l'assistance des Suisses contre Louis Sforce, contracta avec eux, le 16 mars 1499, une alliance dans laquelle il s'engagea à payer annuellement, à chacun des dix cantons, une pension de 2000 livres, et à leur fournir en temps de guerre un secours de 80,000 florins du Rhin par an. Les confédérés, en revanche, lui permirent d'enrôler en Suisse autant de troupes que ses besoins l'exigeraient.

Paix de Bâle.

Louis le More, de son côté, qui comptait aussi tirer des troupes des cantons, s'érigea en médiateur entre les parties belligérantes, et son ambassadeur, Jean-

Galeaz Visconti, parvint à faire signer la paix à Bâle, le 22 septembre 1499. Les choses restèrent à peu près sur le même pied où elles étaient avant les hostilités, excepté que les cantons obtinrent le tribunal provincial de la Thurgovie, qui manquait à la souveraineté de ce pays dont ils étaient en possession depuis 1460.

L'union héréditaire avec la maison d'Autriche fut renouvelée le 1er novembre 1501, mais seulement par les cantons de Zuric, Berne, Uri, Unterwald, Schwitz et Glaris. Comme ce traité ne contient pas de stipulation d'un secours mutuel, il ne peut être considéré que comme une paix perpétuelle.

L'année 1501 est remarquable par l'admission de deux nouveaux cantons dans la confédération suisse, Bâle et Schafhouse. Ces deux villes étaient depuis long-temps alliées de la Suisse; mais leurs liaisons n'avaient été que temporaires, et elles n'étaient pas membres de l'Union. Leur accession fut très-importante, à cause de leur situation qui en fait les clefs de la Suisse. Fribourg et Soleure cédèrent le pas à Bâle qui devint ainsi le neuvième canton.

Admission de Bâle et de Schafhouse dans la confédération.

Ce serait ici le cas de parler de la guerre des Suisses contre la France, qui signala le commencement du seizième siècle et leur vallut, en 1503, la restitution de Bellinzone, et 1512, la possession de Lugano, Lucarno, Mendrisio et Valmaggia, comme aux Grisons la cession de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio, si ces affaires, comme en général toutes les guerres des Suisses en Italie dans le seizième siècle, n'étaient pas si étroitement liées à l'histoire de l'empereur Maximi-

Guerres d'Italie. Acquisition des bailliages italiens et de la Rhétie italienne.

lien Ier et aux expéditions de Louis XII et de François Ier en Italie, qu'il nous a paru plus convenable de les renvoyer aux chapitres consacrés à l'histoire de France.

Union héréditaire avec la maison d'Autriche de 1511.

Ce fut à la faveur de la brouillerie des Suisses avec la France que l'empereur Maximilien réussit à renouveler, le 7 février 1511, le pacte d'union perpétuelle avec tous les douze cantons, la Ligue de la maison de Dieu, la ville de S. Gall et le pays d'Appenzell. On stipula une défense mutuelle, et l'empereur s'obligea à payer à chaque canton une pension annuelle de 200 florins, et une de 100 à S. Gall et Appenzell.

Paix perpétuelle de 1516 avec la France.

Toutes les hostilités avec la France furent terminées, en 1516, par la paix perpétuelle conclue entre François Ier, les cantons confédérés, le Valais, les Ligues grises, l'abbé et la ville de S. Gall, et la ville de Mulhouse. Quoique ce traité, base de tous les rapports subséquens entre la France et la Suisse, appartienne aux évènemens politiques les plus importans pour la confédération, nous nous bornons cependant ici à une simple mention, parce que pour l'intelligence de ses stipulations il est nécessaire de connaître les évènemens singuliers de la guerre de Milan que ce traité a terminée, et que ce n'est qu'au chapitre consacré au règne de François Ier que nous pouvons entrer dans ces détails.

Dans le même chapitre nous parlerons de l'alliance de Lucerne dont cette paix fut suivie. On la signa le 5 mai 1521. Zuric seule s'en exclut.

Pendant long-temps, dit un historien de la Suisse[1], les expéditions d'Italie avaient contribué à maintenir la réputation de la valeur helvétique, acquise par les aïeux. Les grandes puissances même la respectaient. Si quelquefois dans leurs succès les monarques négligeaient ces auxiliaires, le danger revenu les faisait de nouveau désirer. L'estime qu'on avait pour ces montagnards diminua dans les derniers temps; on rendait toujours justice à leur bravoure, mais on commença à douter qu'ils fussent invincibles. Ces expéditions ont fait beaucoup de mal aux Suisses sous un autre rapport. Le caractère du peuple se détériora, la concorde entre les membres de l'Union fut troublée, le respect des magistrats s'affaiblit; les vertus civiles et domestiques en souffrirent; on perdit le goût des occupations utiles, de l'agriculture et de l'industrie; une grande masse du peuple le remplaça par celui de l'indépendance, de l'insubordination et des vices; on s'accoutuma à la dissipation qui engendre la cupidité, aux intrigues et à la bassesse. La fleur de la nation périt dans les batailles ou par des maladies qu'on n'avait pas connues auparavant.

Admission d'Appenzell dans la confédération.

La confédération helvétique fut rendue complète, en 1513, par l'admission d'Appenzell comme treizième et dernier canton. Dès 1411, les habitans de ce pays avaient conclu un pacte de combourgeoisie avec les sept cantons de Zuric, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwad, Zug et Glaris; en 1452, ils avaient formé avec eux une confédération perpétuelle. Le canton

[1] M. LOUIS MEYER de Knonau, sénateur de Zuric.



d'Appenzell est enclavé dans les limites que la nature paraît avoir assignées à la Suisse, et ses habitans avaient rendu de bons services à ce pays ; il était donc fort naturel de se lier intimement avec ce peuple pasteur. Mais on se demande ce qui put engager les Suisses à s'allier, en 1515, avec la ville de Mulhouse, placée au milieu d'une souveraineté étrangère. Terminons, avant de passer à une autre matière, la liste de tous les associés et alliés des treize cantons.

Alliance avec Mulhouse

Association avec Bienne

Le troisième *associé*, et le dernier de tous, était l'état de Bienne, ou la ville de ce nom avec son petit district. Elle reconnaissait l'évêque de Bâle pour son seigneur, mais elle jouissait de grands privilèges, ainsi que de la juridiction civile et criminelle : toutefois son maire, qui présidait le sénat et les tribunaux était nommé par l'évêque. Depuis 1352, Bienne était l'alliée perpétuelle de Berne : elle l'était de Soleure depuis 1382, et de Fribourg depuis 1496. Ces alliances lui donnaient le droit de siéger aux diètes.

Alliance avec le Valais.

Le quatrième *allié* de la Suisse, en comptant les Ligues pour trois, était le Valais, traversé dans toute sa longueur par le Rhône. Ce pays est divisé en Haut et Bas-Valais. Il faisait anciennement partie du royaume de Bourgogne avec lequel il devint, en 1032, province de l'Empire germanique, et fut placé, en 1157, sous les ducs de Zæhringen, comme recteurs de la Bourgogne ; mais le Haut-Valais maintint son indépendance républicaine, tant contre les recteurs que contre les évêques de Sion qui prenaient le titre de comtes du Valais, et contre quelques seigneurs puissans qui vou-

ent s'arroger un trop grand pouvoir, comme les barons de Raron. Le Bas-Valais qui comprend S. Maurice, Montey, Nenda, Bouveret, Martigny, Val de Bagnes, fut inféodé, en 1035, par l'empereur Conrad II, à Humbert, comte de Savoie. Pendant la guerre de Bourgogne, en 1475, l'évêque de Genève qui était un prince de Savoie, entreprit la conquête du Haut-Valais; mais avec un succès bien contraire à ses vues: les Valaisans républicains, assistés des troupes de Berne, Fribourg et Soleure, soumirent le Bas-Valais à leur domination et en restèrent les maîtres pendant trois cent vingt-cinq ans. En 1529 ils s'allièrent aux treize cantons.

Rodolphe IV, margrave de Bade de la branche de Hochberg-Sausenberg, ou de Rœteln était, depuis 1457, comte de Neuchâtel [1]. Ce prince s'empressa de renouveler le pacte de combourgeoisie que ses prédécesseurs de la maison de Fribourg avaient conclu avec Berne. Il fut, dans la guerre de Bourgogne, l'allié fidèle de cette ville qui consentit même que son fils Philippe servît dans les troupes de Charles le Téméraire. Rodolphe contracta une liaison semblable avec Soleure; et Philippe avec Fribourg et Lucerne, en 1495 et 1501. Ce dernier mourut en 1503, et son héritière apporta le comté de Neuchâtel à son époux Louis Ier, duc de Longueville, auquel Soleure et Berne accordèrent la combourgeoisie. En 1566, à l'extinction des comtes de Valengin, ce comté fut, par sentence, adjugé au canton de Berne qui était créancier du dernier

Alliance avec Neuchâtel.

[1] Voy. vol. XIV, p. 367.

comte : ce canton le céda à la maison de Longue
et depuis ce temps les comtés de Neuchâtel et V
gin sont toujours restés réunis. Henri II, cinqu
possesseur de ce pays de la maison de Longue
(1565—1663) prit, le premier, le titre de prince
verain de Neuchâtel.

Alliance avec Genève.

La famille des comtes de Genevois, proprié
d'Annecy et de quelques autres villes, exerçant à
nève la vidamie, comme fief des évêques, vrais pı
de Genève, s'était éteinte en 1394, et le comté
la vidamie avait passé, en 1401, à la maison de Sa
Ce changement n'était pas de nature à mettre fi
discussions qui avaient existé entre les évêques
comtes de Genève; mais il termina celles qui de t
en temps s'étaient élevées entre les citoyens de G
et leurs évêques. Un traité, nommé *accord perpe*
signé en 1420, avec l'évêque Jean de Pierre
ou Roche-Taillée détermina exactement les droit
devait exercer à Genève l'évêque canoniquemen
par le peuple en conseil général. Cet accord reco
Genève comme une véritable république, et l'e
reur Sigismond mit le sceau à sa liberté, en décla
dans la même année 1420, Genève ville impéri
membre de l'Empire.

Comme cependant les ducs de Savoie ne cessaie
former des tentatives pour rétablir leur dominat
Genève, et qu'ils étaient secondés dans ces entre
par les évêques de leur maison [1], la république

[1] Le pape Félix V (Amédée VIII) retint, en 1444, pour l
vêché de Genève, devenu vacant. Il eut pour successeurs deux

cta, en 1519, une alliance perpétuelle avec la ville de bourg. Cette alliance et combourgeoisie s'étendit, 8 février 1526, à la ville de Berne. Nous verrons te confédération changer dans le seizième siècle.

Le dernier *allié* des Suisses était le prince-évêque Bâle, non pour la totalité de son évêché dont la s grande partie était sous la suzeraineté de l'Empe germanique, mais pour quelques parties qui s'éent soustraites à cette dépendance. Telles étaient, tre la ville de Bienne [1], celle de Neuveville qui, avec consentement de l'évêque, avait contracté une comurgeoisie avec Berne, et la seigneurie d'Erguel pour quelle l'évêque était l'allié des sept cantons catholies. Alliance avec l'évêque de Bâle.

L'évènement le plus important qui arriva en Suisse ns le seizième siècle, est la révolution religieuse qu'y péra un réformateur zuricois, simultanément avec uther, mais sans s'être accordé, sans même avoir ommuniqué avec lui. Si la réformation dont l'Allemagne fut le théâtre donna naissance dans cet empire et dans le Nord de l'Europe à des révolutions politiques du plus grand intérêt, celle de la Suisse ne produisit pas des évènemens moins considérables ni malheureusement moins sanglans en France et dans les Pays-Bas. Commencement de la révolution religieuse en Suisse

Peu de nations ont été plus dévouées au saint siège

petits-fils, Pierre de Savoie (1451—1458), Jean-Louis (1458—1462); ensuite François (1484—1490); Philippe de Savoie (1495—1510); Jean-François de Savoie (1513—1522).

[1] Voy. p. 362 de ce vol.

que les Suisses ; aucune n'était plus attachée à la re-
gion catholique. Leur respect pour la cour de Ro
allait au point que, lorsque l'empereur Frédéric
refusa de confirmer leurs privilèges, ils eurent reco
au vicaire de Jésus-Christ, comme à celui de qui l'e
pereur tenait son autorité. Néanmoins la simplic
de ce peuple, chez lequel le luxe et la corruption i
troduits par l'argent des puissances auxquelles il ve
dait le sang de ses enfans n'avait pas fait encore
grands progrès, était choquée de la dissolution d
mœurs du clergé qui, si l'on en juge sur les récits d
écrivains contemporains, n'était nulle part aussi gran
qu'en Suisse.

Quoique l'abus des indulgences que se permire
les délégués de Léon X, coïncide avec les premièr
tentatives des réformateurs suisses ; quoiqu'il fût un
des causes de la révolution religieuse, il n'en fut pas en
Suisse, comme en Allemagne, la cause principale et
pour ainsi dire, unique ; et il paraît que la réform
n'y aurait pas moins été tentée, lors même qu'on n'
eût point prêché les indulgences. On remarque parm
les premiers réformateurs suisses une marche plus ré
gulière et plus réfléchie, mêlée d'infiniment moins d
passion que chez les Saxons, leurs contemporains e
leurs collaborateurs.

Ulric Zwingli, réformateur de Zuric.

Ulric Zwingli, né le 1er janvier 1484 à Wildhau
sen dans le comté de Toggenbourg, fit de fort bonne
études à Bâle et à Vienne. Après avoir reçu les ordre
sacrés, en 1506, il fut nommé curé à Glaris où il de
meura dix ans. Il accompagna comme aumônier l

manière du canton, aux batailles de Novare et de Marignan. Il employa utilement son loisir, apprit le grec et étudia les pères de l'Église. Dès l'année 1516, par conséquent avant qu'il fût question de Luther, il enseigna que le christianisme n'avait d'autre source que l'Évangile; rejetant ainsi indirectement l'autorité de la tradition. Ses prédications étaient cependant si modérées; il se gardait si soigneusement de parler publiquement des abus qui s'étaient glissés dans l'Église, que le nonce du pape lui donna une pension annuelle de 50 florins pour acheter des livres. En 1516, il fut placé à Notre-Dame des Hermites, où se trouve une célèbre image miraculeuse de la Vierge. Le culte de cette image poussé jusqu'à la superstition, et les abus auxquels donnaient lieu les pèlerinages dont elle était l'objet, engagèrent Zwingli à les blâmer dans ses sermons. Il trouva dans l'abbaye des Bénédictins à laquelle appartenait l'image miraculeuse, des religieux imbus des mêmes principes que Luther professa plus tard. Parmi ces novateurs était l'abbé lui-même, Conrad de Rechberg, et son lieutenant (*Statthalter*), Thibaut baron de Geroldseck. En 1518, un frère mineur milanais, Bernardin Samson, parut dans le canton d'Uri pour prêcher les indulgences; il eut beaucoup de succès : mais il n'en fut pas de même dans le canton de Schwitz, où Zwingle s'éleva contre l'abus des indulgences. Samson fut bien reçu dans quelques autres cantons; l'évêque de Constance, au contraire, Hugues de Landenberg, par lequel il n'avait pas fait légaliser ses pouvoirs comme il l'aurait

tions et que tous les ecclésiastiques du canton devaient sous des peines graves, s'abstenir d'enseigner un doctrine dont ils ne pourraient prouver la vérité p les saintes Écritures.

Dans ces entrefaites, Zwingli et ses collègues, Eng hardt et Léon Judæ, ayant tonné dans leurs prédic tions contre l'adoration des images des saints, il résulta des scènes tumultueuses et scandaleuses. sénat voulut y obvier pour la suite, par un seco colloque religieux qui fut annoncé pour le mois septembre 1523. Vadianus (*Joachim de Watt*), d teur en médecine, poëte lauréat, bourguemaître S. Gall, sa ville natale, le présida. Il s'y trouv trois cent cinquante prêtres, et une foule de laï Zwingli, afin de détruire l'objection qu'il ne fût p mis qu'à un concile de délibérer sur des matières ligieuses, commença par établir le principe que to réunion de Fidèles formait une Église, tandis que cardinaux et évêques assemblés en concile n'en con tituaient pas une. On parla ensuite contre la me et contre l'adoration des images. Tout le clergé Zuric déclara qu'il abandonnait le culte des imag plusieurs ecclésiastiques de marque soutinrent la d trine de l'institution de la messe par Jésus-Christ. sénat de Zuric défendit alors les processions, l'ad ration de l'hostie consacrée, la célébration de la Fê Dieu, l'usage des orgues, l'extrême onction, etc.

Le premier effet de la réforme religieuse fut la d sunion entre les différens cantons. La plupart de républiques se déclarèrent contre elle; les évêques

vier 1523, un colloque entre les deux partis. Les soixante-sept thèses, ou conclusions que Zwingli rédigea pour en faire l'objet de la discussion, jouent dans l'histoire de la réformation suisse le même rôle que jouent dans celle de la réformation allemande les fameuses quatre-vingt-quinze thèses de Luther. Il y dit en termes positifs que la messe n'est pas un sacrifice; qu'outre Jésus-Christ il n'y a pas de médiateur; que les bonnes œuvres ne méritent ce nom que quand elles sont les œuvres de Jésus-Christ; que les vœux de chasteté sont illicites; que l'excommunication ne peut être prononcée que par l'église spéciale à laquelle appartient le coupable; que la puissance ecclésiastique n'est pas fondée sur la Bible; que les pénitences ne procurent pas le pardon des péchés; que les saintes Écritures ne connaissent par le purgatoire, etc.

Ce colloque attira un grand nombre d'auditeurs, mais le seul adversaire qui se présenta fut un vicaire de l'évêque de Constance, lequel, après s'être au commencement refusé à disputer sur des matières qui étaient du ressort d'un concile, consentit pourtant à entrer en discussion sur deux points : l'intercession des saints, et la messe. Mais comme l'un, pour soutenir sa thèse, invoquait des canons rendus par des conciles, tandis que l'autre rejetait toute autorité qui ne fût pas celle de la Bible, la dispute ne pouvait amener aucun résultat. Cependant le sénat de Zuric décréta que, puisque les adversaires de Zwingli n'avaient pu prouver par la Bible qu'il fût hérétique, il n'existait pas de motifs pour mettre des obstacles à ses prédica-

tions et que tous les ecclésiastiques du canton devaient, sous des peines graves, s'abstenir d'enseigner une doctrine dont ils ne pourraient prouver la vérité par les saintes Écritures.

Dans ces entrefaites, Zwingli et ses collègues, Engelhardt et Léon Judæ, ayant tonné dans leurs prédications contre l'adoration des images des saints, il en résulta des scènes tumultueuses et scandaleuses. Le sénat voulut y obvier pour la suite, par un second colloque religieux qui fut annoncé pour le mois de septembre 1523. Vadianus (*Joachim de Watt*), docteur en médecine, poète lauréat, bourguemaître de S. Gall, sa ville natale, le présida. Il s'y présenta trois cent cinquante prêtres, et une foule de laïcs. Zwingli, afin de détruire l'objection qu'il ne fût permis qu'à un concile de délibérer sur des matières religieuses, commença par établir le principe que toute réunion de Fidèles formait une Église, tandis que les cardinaux et évêques assemblés en concile n'en constituaient pas une. On parla ensuite contre la messe et contre l'adoration des images. Tout le clergé de Zuric déclara qu'il abandonnait le culte des images: plusieurs ecclésiastiques de marque soutinrent la doctrine de l'institution de la messe par Jésus-Christ. Le sénat de Zuric défendit alors les processions, l'adoration de l'hostie consacrée, la célébration de la Fête-Dieu, l'usage des orgues, l'extrême onction, etc.

Le premier effet de la réforme religieuse fut la désunion entre les différens cantons. La plupart de ces républiques se déclarèrent contre elle; les évêques de

Constance, Bâle et Lausanne prédirent à la ville de Zuric que les novateurs, qui aujourd'hui s'élevaient contre leurs chefs ecclésiastiques, ne tarderaient guère à désobéir à leurs chefs séculiers. Ces représentations ne produisirent pas l'effet qu'on en avait espéré. Les trois réformateurs de Zuric, accompagnés de douze magistrats, firent enlever des églises toutes les images et statues : en 1524 on arrêta tous les moines mendians. Bientôt après, Zwingli soutenant que la messe, loin d'être un sacrifice, n'était qu'une cérémonie symbolique qui avait pour objet seulement de rappeler le souvenir de l'institution de la sainte cène, obtint qu'elle fût abolie; et, le 13 avril 1525, on célébra, pour la première fois, ce sacrement d'après le rit des Réformés.

La nouvelle doctrine n'avait fait nulle part des progrès plus rapides qu'à Bâle. Wolfgang-Fabricius Capito (proprement *Köpflin*) de Haguenau, avait dès 1517, ainsi avant Luther et Zwingli, cessé de dire la messe ; mais les véritables réformateurs de Bâle furent Jean OEcolampadius (proprement *Hausschein*) de Weinsberg et Guillaume de Farel de Gap. Le premier, après plusieurs aventures, fut appelé, en 1524, à Bâle; mais il n'accepta la place qu'on lui offrit, que sous la condition que les cérémonies de la religion catholique seraient abolies, et qu'il lui serait permis de distribuer le sacrement de l'eucharistie sous les deux espèces. Farel avait été obligé de quitter sa patrie. Il vint à Bâle aussi en 1524, et y soutint, malgré la défense de l'université, mais par autorisation du sénat, treize thèses contre les dogmes de l'Église. Le sénat avait

Réformation à Bâle.

même ordonné à tous les curés et ecclésiastiques d'assister à cette dispute, et déclaré que tous les récalcitrans perdraient le droit de se servir des moulins et des fours publics et d'acheter des vivres. C'était convertir par la faim. Malgré le succès que Farel obtint au colloque, le parti catholique fut encore assez nombreux pour le forcer de quitter la ville. Il paraît que ce gentilhomme dauphinais était animé d'un zèle poussé jusqu'au fanatisme; car Œcolampadius crut devoir employer des moyens de persuasion pour l'engager à montrer plus de modération. Farel se rendit de Bâle à Montbéliard où il eut un plein succès.

Zwingli publia en 1525, sous le titre de Commentaire de la vraie et de la fausse religion (en latin), un système complet de sa doctrine, faisant pendant aux Lieux communs de Melanchthon. Ce fut là qu'il développa son opinion sur l'eucharistie, qui l'avait déjà brouillé avec les Catholiques et qui le brouilla alors avec Luther et ses amis. Là commença la scission entre les novateurs de Saxe et ceux de Suisse : les premiers appelaient ceux-ci Sacramentaires et Zwingliens, et se conduisirent envers eux avec plus de passion encore qu'ils n'en montraient contre les Catholiques. Érasme avait raison de dire aux deux partis : « Vous en appelez tous à la pure parole de Dieu, et vous croyez en être les interprètes véritables : accordez-vous donc entre vous, avant de vouloir faire la loi au monde. »

Les réformateurs de la Suisse, qui ne craignaient rien tant que d'être confondus avec les Luthériens, n'adoptèrent pas la traduction de la Bible publiée par

Luther. Léon Judæ et Gaspard Grossmann en firent paraître une autre en 1525, qui, peut-être plus exacte en quelques endroits, lui est inférieure sous le rapport de la diction qui est classique dans celle de Luther.

Réformation catholique de 1524.

Neuf cantons suisses, qui désapprouvaient ce qui se passait à Zuric, tinrent, en 1524, une diète à Lucerne, où « considérant que le pasteur suprême et les autres gardiens de l'Église dormaient au milieu des troubles dont elle était agitée », ils ordonnèrent que, en attendant la décision d'un concile, il ne fût rien changé dans la religion; mais en même temps ils abolirent divers abus qui s'étaient glissés dans l'administration de l'Église; défendirent la pluralité des bénéfices, l'extension de la juridiction ecclésiastique aux causes purement civiles, la vente des indulgences et des dispenses, etc. Ces cantons proposèrent aussi la tenue d'une conférence entre le célèbre Jean Eck et Zwingli, soit à Lucerne, soit à Bade. Zwingli allégua plusieurs raisons qui lui faisaient regarder cette invitation comme suspecte; il refusa pertinemment de se rendre ni à Lucerne, ni à Bade, quoiqu'on lui offrît un sauf-conduit. Œcolampade se montra moins timide, et la conférence eut lieu à Bade [1] en mai 1526. Douze cantons et les évêques de Constance, Bâle, Lausanne et Coire y envoyèrent des députés. Eck avait rédigé sept thèses qui devaient être les objets de la dispute. Elles se rapportaient au sacrifice de la messe, à la présence réelle, à l'invocation des saints, au culte des images, au purgatoire, au péché originel et à l'effica-

[1] Bade en Argovie.

cité du baptême. Eck et Œcolampade disputèrent avec une grande véhémence sur quatre de ces thèses; ils ne convainquirent que ceux qui étaient persuadés d'avance, et chaque parti s'attribua la victoire. Les neuf cantons catholiques déclarèrent Zwingli et ses adhérens en état d'excommunication, et ordonnèrent des mesures à prendre pour empêcher leurs erreurs de se répandre parmi le peuple.

Troubles des anabaptistes.

Deux circonstances arrêtèrent pendant quelque temps en Suisse les progrès des nouvelles idées : le scandale de la dispute entre les partis luthérien et sacramentaire, dont nous avons déjà parlé [1], et le scandale plus grand encore que donnèrent les Anabaptistes. Ces fanatiques qui ne reconnaissaient aucun gouvernement, soit séculier, soit ecclésiastique; qui condamnaient le paiement de la dîme, comme de tout autre impôt, vérifièrent la prédiction des évêques. Chassés de l'Allemagne, ils se réfugièrent en Suisse et y firent des prosélytes : tous les factieux qui voulaient se soustraire au joug des lois et aux contributions publiques se joignirent à cette secte. Ces prétendus hommes éclairés méprisaient l'instruction chrétienne et le culte public, et causèrent des troubles à Zuric, Soleure, dans l'Appenzell et dans d'autres cantons. Les magistrats de Zuric, craignant les suites de ces mouvemens, publièrent des édits fort sévères contre cette secte; on en emprisonna plusieurs; quelques-uns furent bannis, et ceux qui avaient excité la révolte furent punis de mort. Les principaux auteurs des désordres étaient

[1] Voy. vol. XV, p. 72, 93.

George Blaurock, Conrad Grebel, et Félix Manz. Le premier était un esprit turbulent qui avait rêvé un royaume chimérique fondé sur l'entière destruction des puissances de la terre; les deux autres prêchaient contre les magistrats et voulaient la communauté des biens. Blaurock fut fustigé et banni du canton de Zuric; Manz fut noyé par ordre des magistrats.

Berne, le plus grand et le plus puissant des cantons, avait fait cause commune jusqu'alors avec les Confédérés catholiques. Le sénat avait adhéré au plan de réforme convenu à Lucerne en 1524, en y faisant néanmoins quelques modifications qui indiquaient un certain penchant pour les opinions nouvelles. Cette disposition se manifesta surtout en 1528, après un colloque qui eut lieu à Berne au commencement de cette année sous la présidence de Wadianus de S. Gall, et où plus de trois cent cinquante ecclésiastiques se réunirent. Zwingli, OEcolampadius, Conrad Pellicanus (*Kürschner*), professeur d'hébreu à Zuric, et Bertold Haller, principal réformateur à Berne, y assistèrent; de même qu'au nom de la ville de Strasbourg, Capito et Bucer. Du côté des Catholiques, il n'y avait pas un homme marquant. On avait annoncé qu'il ne serait pas permis d'alléguer une preuve qui ne fût tirée des saintes Écritures, et l'on avait réduit à dix propositions les objets de la dispute. Les Catholiques se soumirent à cette condition, et citèrent les passages de la Bible par lesquels ils défendent la primauté du pape, la messe et le purgatoire. Leurs raisonnemens firent sans doute peu d'effet sur les Bernois, qui pa-

Réformation de Berne.

raissaient n'avoir attendu qu'un prétexte pour abolir la messe, détruire les autels, brûler les images, supprimer la juridiction épiscopale, le célibat des prêtres et l'abstinence de la viande aux jours de jeûne. Les religieux eurent la permission de rompre leurs vœux. A la même époque la révolution religieuse fut consommée à Bâle, Schafhouse, S. Gall, etc.

Les Bernois, afin de prouver qu'ils n'avaient agi que dans le but de réformer les mœurs, publièrent immédiatement après, un édit qui ordonnait l'abolition des services militaires étrangers et les pensions des princes. Ils invitèrent les autres cantons à adopter la même mesure ; mais ils essuyèrent un refus, et se relâchèrent d'ailleurs bientôt eux-mêmes de cette sévérité de principes.

Scission entre Réformés et Luthériens.

La scission entre les novateurs allemands et les Suisses devint irrémédiable par une démarche que fit Zwingli en 1530. Les États d'Empire ayant présenté à l'empereur à Augsbourg leur confession de foi, Zwingli y envoya aussi la sienne divisée en douze articles. Dans celui où il est question de l'eucharistie, il dit nettement que le corps de Jésus-Christ, depuis son ascension, n'est plus que dans le ciel et ne peut être autre part[1], qu'à la vérité il est *comme* présent dans la cène par la contemplation de la foi, mais qu'il n'y est pas réellement par son essence.

Guerre de re- ;ion ou pre- ière guerre de ppel.

L'introduction de la réforme ne s'était pas faite sans des troubles et des rixes dans quelques cantons. Nous n'avons pas parlé de ces évènemens qui étaient

[1] Ainsi il niait l'*ubiquité* du corps de Jésus-Christ.

insignifians à côté de ceux que nous allons rapporter, et qui furent la suite de la scission qui s'était formée entre les cantons. La Suisse se divisa en deux partis ennemis. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug, avec le Valais, formèrent, sous la protection de Ferdinand, roi des Romains, une *ligue pour la défense* de leur religion : Zuric y opposa, sous le titre de *combourgeoisie chrétienne,* une alliance dans laquelle entrèrent successivement Berne, Bâle, Schafhouse et S. Gall. Le canton de Schwitz fit brûler comme hérétique un prédicateur réformé nommé Jacques Kayser. Zuric expulsa Kilian Kæufi, prince-abbé de S. Gall parce que, disaient ces républicains, on ne pouvait pas être à la fois prince et chef ecclésiastique. On arma des deux côtés : 24,000 Suisses étaient prêts à s'entr'égorger. Les cantons restés neutres, savoir Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell, les villes de Strasbourg et Constance interposèrent leur médiation, et Jean Æbely, landamman de Glaris, engagea les commandans des deux armées à convenir d'un armistice de quelques jours pendant lequel on tiendrait un congrès à Aarau. On parvint à faire conclure, le 24 juin 1529, une paix dans laquelle il fut stipulé que d'aucun côté on n'userait de violence contre ceux qui professeraient une religion différente de celle de la majorité de chaque canton. Les Catholiques renoncèrent à leur alliance avec Ferdinand et payeront à la combourgeoisie chrétienne pour frais de guerre une somme que les arbitres détermineront et qui ensuite fut fixée à 2,500 couronnes au soleil. On appelle ce commen-

Combourgeoisie chrétienne.

Première paix de religion de 1529.

cement d'hostilités et cette pacification, la *première guerre de Cappel* et la *première paix de religion* en *Suisse*.

Les cantons catholiques avaient souscrit à cette paix désavantageuse, parce qu'ils savaient que le roi Ferdinand était, par la guerre contre les Turcs, hors d'état de les secourir. Il dépendait dorénavant de chacun d'embrasser la religion réformée, et quand les sectateurs de cette nouvelle religion s'étaient accrus jusqu'à former la majorité, ils pouvaient abolir le culte catholique. Aussi, depuis ce moment, la réformation fit-elle des progrès qui effrayèrent les Catholiques. Les Zuricois étaient demeurés maîtres des terres de l'abbaye de S. Gall; ils y poussaient les conversions, et faisaient mine de vouloir donner à ce pays la forme et la constitution d'un quatorzième canton, en sécularisant l'abbaye. Les cantons protestans de leur côté avaient aussi des griefs, probablement non moins bien fondés. La cour de Rome et celle de Ferdinand soufflaient le feu mal éteint qu'alimentaient encore les libelles. La discorde vint aussi agiter la diète, parce que les cantons réformés ne voulaient pas, en matière de religion, se soumettre à la majorité des voix. Ces cantons, assemblés séparément en diète à Aarau, au mois de mai 1531, prirent une mesure violente malgré les exhortations de Zwingli qui s'efforçait de maintenir la paix: ils interdirent tout commerce, et nommément celui du sel, avec les cinq cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug, qui pour la fabrication des fromages ne peut se passer de sel. Cette interdiction exas-

a tellement les Catholiques qu'ils demandèrent aux 'icois l'extradition du traité original de leur alliance; ette même alliance pour le maintien de laquelle ils ent fait la guerre aux Zuricois un siècle aupara- :. Tous les cantons armèrent. Les Zuricois qui gnaient d'être attaqués de deux côtés, et qui vou- it assurer leur communication avec Berne, parta- nt leurs troupes en trois corps. Celui de ces corps était posté à Cappel fut attaqué, et quoique 2,000 mes, au nombre desquels se trouvait Zwingli, sent à son secours, il fut mis dans une déroute plète le 11 octobre 1531. Le cadavre de Zwingli rouvé parmi les morts. Tel était le fanatisme dont leux partis étaient animés, que les vainqueurs it le procès au cadavre et le condamnèrent à être telé et réduit en cendres.

Seconde guerre de Cappel.

insi finit l'homme qui avait allumé un si grand ndie. Quoi qu'en dise l'esprit de parti, l'impartia- de l'histoire qui ne voit dans les Catholiques et s adversaires que deux partis opposés de principes, lesquels il ne lui appartient pas de décider, rend wingli le témoignage qu'il entreprit la réforme par viction, par zèle pour ce qui lui semblait être la té et sans motifs d'intérêts personnels. La nature avait donné moins de passions qu'à Luther. Comme ii-ci, il s'était persuadé qu'on pouvait supprimer abus, et même changer la croyance religieuse d'un ple, sans ébranler l'organisation sociale. En s'abs- ant d'approuver ou de condamner sa doctrine, on t convenir qu'il a agi d'après un plan plus réfléchi,

Mort et caractère de Zwingli.

et qu'il a été plus conséquent que Luther. Le sy
de ce dernier prit naissance successivement et pr
malgré lui, parce que chaque pierre de l'édific
enlevait en entraînait quelqu'autre : celui de Z
sortit à la fois de sa tête, comme la Minerve arm
celle de Jupiter. Par une inconséquence qu'ils n
tirent qu'au bout de vingt ans (car nous devon
refuser à l'idée que ce ne fut qu'une feinte), l
thériens offrirent de soumettre leur doctrine
concile : Zwingli, dès le premier moment, ava
reconnu qu'il devait récuser l'autorité de cett
d'assemblées.

Seconde paix de religion de 1531.

Après la déroute de Cappel, causée par l'i
pline des troupes de Zuric, cette ville reçut
cours de Berne et de ses autres alliés, ce qui
près de 20,000 hommes l'armée des Confédér
entra dans le canton de Zug et s'avança jusqu'
du Zuger-Berg, où l'attendaient les Catholiq
nombre de 10,000 hommes. Le zèle de ces
était enflammé par la persuasion qu'on leur av
pirée que les Bernois avaient formé le dessein
l'église de Notre-Dame des Ermites. Ils surpri
Réformés dans la nuit du 24 octobre 1531,
firent éprouver un échec considérable. La d
se mit après cela parmi les vaincus, et les su
Zuricois forcèrent la régence d'abandonner leu
et de signer, le 16 novembre 1531, à Deinick
Baar (canton de Zug), une paix séparée dont
ditions furent dictées par les vainqueurs. Z
nonça à la première paix et à la combourgeois

ne; elle promit « de ne point troubler les cinq
ntons et le Vallais dans leur ancienne, vraie et in-
bitable croyance religieuse, sans les inquiéter ni
portuner par aucune dispute, renonçant à toute
uvaise machination, ruse et artifice. » D'un autre
é, les cantons catholiques s'engagèrent à laisser les
ricois dans la paisible possession de leur religion;
derniers devaient, comme anciennement, sou-
ttre les différends qu'ils pourraient avoir avec d'au-
s cantons, au jugement des diètes; enfin ils étaient
us de payer aux cinq cantons les frais de cette
rre et de la précédente, et une rançon pour les pri-
nniers qu'ils ne pouvaient pas échanger. Les cantons
aient monter les frais à 20,000 couronnes; on tran-
ea sur cette somme, et finalement les Bernois et les
ricois payèrent 5,000 couronnes. Les cantons,
ur preuve qu'ils voulaient être de bons alliés, re-
rent à Zuric *cinquante couronnes*.

Les Bernois sur qui dès-lors retombait tout le poids
la guerre, furent forcés d'accepter les mêmes con-
tions, dans les mêmes termes, et de payer, outre
ır part des frais de la guerre, 3,000 écus à titre de
dommagement, pour avoir pillé l'abbaye de Muri.
s cantons catholiques rétablirent tout sur l'ancien
ed à Rapperschweil, Mellingen, Bremgarten, dans
pays de Gaster, dans la Thurgovie, le Rheinthal,
s comtés de Baden et de Sargans. Le Toggenbourg
t rendu à l'abbé de S. Gall qui rentra en triomphe
ns son abbaye. Soleure fut obligé de redevenir ca-
olique. En un mot, par la seconde paix de religion,

ou *nationale*, comme on appelle le traité de
on assigna à la religion réformée les bornes d
quelles elle s'est maintenue en Suisse jusqu
jours; si nous exceptons pourtant le pays d
qui, alors, appartenait encore aux ducs de
quoique seulement en partie : car, outre les
Réformation du pays de Vaud. que les cantons de Berne et de Fribourg en
détachés dans la guerre de Bourgogne, l'év
Lausanne exerçait les droits régaliens dans ce
et possédait le *pays de la Vaud*, district comp
le pays de Vaud, et qui, riche en vignobles, s'
long du lac de Genève depuis Lausanne ju
environs de Vevay, renfermant Lutry, Cuily
phorin et Corsier. A ce prélat appartenait auss
che qui avait été le siège primitif de son évê
pouvait en outre compter, comme faisant pa
pays de Vaud, la seigneurie d'Aigle dont Ber
suzeraine : du moins elle appartenait au *pays*
c'est-à-dire aux districts où l'on parlait fra
paraît que la réformation y pénétra plus tôt q
le reste du pays de Vaud. Elle y fut portée, e
par le turbulent mais zélé Guillaume Farel
prêcha aussi à Avenche, Orbe et Granson.
après, Pierre Viret, natif d'Orbe, l'aida à r
les nouvelles doctrines à Lausanne, où il s'él
troubles entre le conseil de ville et l'évêque,
ce qu'en 1536 les Bernois s'emparèrent de l
nous dirons à quelle occasion. Ils y firent te
mois d'octobre de la même année, un colloq
gieux; et comme à leur jugement, les argum

res réformés devaient avoir produit une con-
ı générale, ils se crurent autorisés à abolir tota-
: le culte catholique. Ils s'emparèrent de tous
ns de l'évêché et les employèrent à la dotation
académie de théologie et d'un collège auxquels
›elèrent des hommes de mérite, tels que le cé-
talien Cœlius Secundus Curion, et un homme
élèbre encore, Conrad Gesner.

ève, qui devait devenir le vrai foyer de la reli- Réformation de Genève.
formée, n'avait pas été une des premières villes à
ıser la doctrine de Zwingli. Ce ne fut qu'en 1528,
épiscopat de Pierre de la Baume de la maison des
de Montrevel [1], que l'on commença dans cette
parler hautement de la nécessité de réformer l'É-
'rançois Bonnivard, prieur de l'abbaye de S. Vic-
ondait ces dispositions, en apprenant à ses compa-
à mépriser l'interdit que l'archevêque de Vienne
rononcé contre eux, à cause de quelques discus-
u'ils avaient eues avec leur évêque. Cependant ce
mot du prieur qui retarda l'introduction de la
le religion. Il fit observer aux Genevois qu'ils n'a-
pas moins besoin eux-mêmes de réformer leurs
que de remédier aux excès du clergé dont ils se
ıient, et que les ministres zwingliens qu'ils ap-
ient, insisteraient bien plus vivement sur la
té de mettre des bornes à leur luxe et à leur
tion. Au reste, la menace des Fribourgeois de
er à leur alliance avec Genève, si l'on y chan-

[1] vait succédé, en 1522, à Jean-François de Savoie. Depuis la
ion, le siège épiscopal de Genève a été transféré à Anneci.

geait le culte, jointe à la brouillerie de cette ville avec le duc de Savoie contre lequel il lui fallait un appui, engagèrent le parti des novateurs à modérer son zèle.

Charles III, duc de Savoie depuis 1504, avait, dès le commencement de son règne, fait une tentative pour subjuguer Genève, dans laquelle il fit valoir le vicariat que l'empereur Charles IV avait conféré à un de ses ancêtres, quoique ce vicariat eût été ensuite, sur les représentations de la ville et de l'évêque, révoqué par ce même empereur. Après leur alliance avec Berne et Fribourg, en 1526, les Genevois, profitant de l'absence du duc qui, jusqu'en 1525, avait tenu sa cour à Genève, supprimèrent le tribunal du vicariat ou de la vidamie, que le duc y avait institué par la force des armes. Après quelques négociations avec les cantons alliés des Genevois, on arma des deux côtés; mais, le 19 octobre 1529, on conclut, à Saint Julien, près de Genève, un traité par lequel Charles III se soumit à la sentence que prononceraient Berne, Fribourg et Soleure, entre lui et Genève. Pour garantie il engagea le pays de Vaud aux deux premiers de ces cantons. La décision de trois questions litigieuses fut en conséquence renvoyée à la diète suisse qui allait s'assembler à Payerne, savoir : La vidamie de Genève appartient-elle au duc? Cette ville peut-elle légitimement être alliée des deux cantons? Qui, du duc ou de la ville, doit payer aux cantons les frais de la guerre?

La diète de Payerne, composée des députés de dix cantons, ainsi que de ceux du Valais et de Saint-Gall, faisant fonctions d'arbitres, jugea la première ques-

tion en faveur du duc ; la seconde, contre lui, et elle le condamna à payer à chacune des trois villes de Berne, Fribourg et Genève, une somme de 7,000 écus. Charles III refusa d'exécuter ceux des points de cette sentence qui lui étaient défavorables.

Cependant la réformation faisait de grands progrès à Genève, grâce aux prédications de Guillaume Farel, et la ville fut remplie de troubles qui allaient jusqu'à causer des assassinats. L'évêque Pierre de la Baume quitta, le 15 juillet 1533, une ville où sa vie, disait-il, n'était plus en sûreté. Le 28 avril 1534, la ville de Fribourg rompit son traité de combourgeoisie avec les Genevois, et l'évêque les excommunia. Le 10 août de la même année, par un arrêt du grand conseil de Genève, la messe y fut abolie.

Première confession helvétique.

Comme depuis quelque temps Luther montrait un peu plus de modération dans sa polémique contre les Zwingliens, ceux-ci conçurent l'espoir d'un rapprochement, et plusieurs théologiens de Zuric et de Berne, réunis, vers la fin de l'année 1535, à Arau, furent d'avis que pour parvenir à un but si désirable, il était nécessaire, avant tout, de fixer par un accord commun leur croyance religieuse. En conséquence des députés et des théologiens de Zuric, Berne, Bâle, Schafhouse, S.-Gall, Mulhouse et Bienne s'assemblèrent au commencement de 1536 à Bâle, où Henri Bullinger de Zuric, Simon Myconius (proprement *Mecum*), et Simon Grynæus de Bâle furent chargés de rédiger en latin une confession de foi que Léon Judæ traduisit en allemand.

Tous les cantons réformés signèrent, au mois de mai 1536, cet acte, qui est connu sous le titre de *première Confession helvétique*. Elle reconnaît à l'homme le libre arbitre en tant qu'il commet sciemment et volontairement le bien et le mal, sans toutefois se trouver en état d'embrasser et de parfaire le bien, s'il n'est pas éclairé et poussé par la grâce divine. La justification et l'espoir du salut éternel ne se fondent pas sur les bonnes œuvres, quoique celles-ci soient les fruits de la foi : la seule grâce divine embrasée par la foi peut les donner. Les sacremens sont déclarés être non-seulement des symboles de la religion chrétienne, mais aussi de la grâce de Dieu par lesquels les ministres de l'Église agissent sur l'homme. Le baptême est le symbole de la régénération que le Seigneur offre à ses élus; on baptise les enfans, parce qu'il y aurait de l'injustice à les priver de la communion avec le peuple de Dieu. Dans la sainte cène le Seigneur offre véritablement aux fidèles son corps et son sang, c'est-à-dire lui-même; ils doivent les recevoir, afin qu'il vive de plus en plus en eux et qu'ils vivent en lui, non que le corps et le sang du Seigneur soient physiquement réunis au pain et au sang, ou renfermés dans ces espèces comme dans un espace (*in spatio*), ou qu'on adopte une présence corporelle et charnelle; mais le pain et le vin sont des symboles consacrés par lesquels le Seigneur offre aux fidèles la vraie communion du corps et du sang de Jésus-Christ, non pour la chair corruptible du ventre, mais pour nourrir la vie spirituelle et éternelle.

La même année, Farel dressa pour Genève une confession essentiellement conforme à celle de Bâle, mais dans laquelle il appuie particulièrement sur la nécessité de la discipline ecclésiastique et de l'excommunication qui doit frapper non-seulement les idolâtres, blasphémateurs, meurtriers et impudiques, mais aussi les faux témoins, rebelles, querelleurs, calomniateurs, ivrognes et dissipateurs.

La première confession helvétique éprouva quelques modifications dans une réunion qui eut lieu, en 1549, à Zuric, et à laquelle Calvin et Farel prirent part; et la *Confession helvétique revue* fut publiée; le 1er mars 1566, à Zuric. Non-seulement tous les réformés suisses, mais encore ceux d'Écosse, d'Hongrie et de Pologne l'adoptèrent dans cette forme. Nous avons dit ou dirons que ceux de France, des Provinces-unies et les réformés allemands ont leurs confessions particulières.

Guerre des Bernois avec le duc de Savoie, 1535.

Les dissensions religieuses parurent au duc de Savoie une occasion favorable pour rétablir son autorité à Genève, et il finit par exercer contre cette ville des actes de violence qui engagèrent les Bernois à lui déclarer la guerre, par un manifeste du 29 décembre 1535. Le moment était propice; car c'était celui où François Ier allait commencer des hostilités contre Charles III. Il paraît cependant que les Bernois ne connaissaient pas encore les intentions du roi lorsqu'ils se mirent en marche, au nombre de 7,000 hommes, commandés par Jean Nægeli, trésorier (*Seckelmeister*), pour faire la conquête du

pays de Vaud : conquête qui ne fut pas difficile, parce que le duc de Savoie ne put faire aucune résistance. Quoique Fribourg eût renoncé à l'alliance de Genève, les Bernois invitèrent cependant ce canton à prendre part à une guerre qui, ayant pour but la défense de cette ville, offrait en même temps des perspectives de conquêtes. Fribourg répondit avec empressement à cet appel, et Berne lui laissa prendre les comtés ou seigneuries de Font, Wuissens, Surpierre, Romont et Rue. La république du Haut-Valais n'attendit pas qu'on l'invitât à prendre part à la dépouille de la Savoie. Il fut convenu qu'elle s'approprierait le Chablais, mais sans dépasser la Drance, parce que les Bernois avaient jeté un dévolu sur la ville de Thonon.

Après avoir délivré Genève, le 2 février 1536, la ville de Berne prétendit succéder aux évêques et aux ducs de Savoie, et soumettre son alliée à une dépendance pire que celle à laquelle elle venait de se soustraire ; la résistance courageuse des Genevois amena le traité de Baden, du 7 août 1536, par lequel ils s'engagèrent à payer 9,917 écus d'or, et obtinrent le renouvellement de leur combourgeoisie avec Berne, sous la condition de maintenir la religion réformée, et de soumettre les différens qu'ils pourraient avoir avec la ville de Berne, à un arbitre que nommerait le canton de Bâle.

Conquête du pays de Vaud.

Dès le printemps de 1536, l'armée de Berne avait pris Lausanne, d'où l'évêque, Sébastien de Montfaucon, s'était évadé. Cette ville fut soumise à la supé-

riorité de Berne, mais conserva son gouvernement et ses franchises. Les Bernois, selon leur coutume, y instituèrent une dispute religieuse dont le résultat fut la suppression de la religion catholique. Ainsi le canton qui était déjà le plus puissant de la Suisse, fit en peu de semaines la conquête du pays de Gex, des bailliages de Ternier et Gaillard, de la ville de Thonon, capitale du Chablais et de tout le pays de Vaud, à l'exception des districts réservés à Fribourg. Berne se trouvait en possession de ceux de Vevay, Lausanne, Morges, Yverdun, Moudon, Avenche et Payerne, lesquels furent réunis à ce canton : il faut y ajouter le domaine direct de la baronnie d'Aubonne. Quant aux districts que Berne rendit par la suite, nous en ferons mention plus tard.

Lois constitutives de Genève de 1568 et 1570.

Comme la cause des troubles qui, dans le dix-huitième siècle, agitèrent Genève, et qui, peu de temps après l'époque où nous nous arrêterons, finirent par perdre cette république, remonte à quelques évènemens de la seconde moitié du seizième siècle, nous croyons en devoir parler ici, quelque peu importans que ces évènemens paraissent par eux-mêmes.

En 1539, la *nation genevoise*, jalouse de conserver cette indépendance qu'elle venait d'acquérir, fit une loi qui décernait la peine de mort contre quiconque proposerait de changer le gouvernement, loi dérisoire qui ne put s'observer. Dès 1543, les circonstances forcèrent de la violer, et en 1568, les lois fondamentales reçurent une dernière modification, et furent réunies en un recueil. La constitution que la ré-

publique de Genève se donna alors, elle l'a conservée pendant plus de deux siècles, sans aucune altération. D'après ces lois, le peuple était divisé en deux classes: les *citoyens*, fils d'anciens bourgeois, nés dans la ville; et les *bourgeois*, nés de citoyens, mais à l'étranger, ou étrangers ayant acquis le droit de bourgeoisie. Par la suite, il se forma deux nouvelles classes, savoir les *natifs*, nés dans la ville de personnes qui avaient eu la permission de s'y établir; et les *habitans* ou étrangers ayant obtenu cette permission. Les citoyens et les bourgeois avaient part au gouvernement, avec la différence que pour entrer dans le premier corps de l'état, il fallait être né dans la ville.

La puissance législative et le droit d'élire les magistrats appartenaient à l'assemblée des citoyens et des habitans, nommée *Conseil général*. Dans le dix-huitième siècle, elle se composait de dix-huit cents à deux mille pères de famille.

La puissance exécutive était partagée entre les syndics et trois conseils, nommés des Vingt-Cinq, des Soixante et des Deux-Cents.

Les *quatre syndics* étaient les premiers magistrats de la république, les chefs de l'état: ils avaient en garde les clefs de la ville, du trésor, des archives; la connaissance de toutes les affaires leur appartenait; ils pouvaient faire emprisonner, à charge de faire interroger les prévenus dans vingt-quatre heures. Leur pouvoir ne durait qu'une année, et ils ne pouvaient être réélus qu'au bout de trois ans.

Le conseil des Vingt-Cinq ou le *petit Conseil*, n'é-

tait dans l'origine que la réunion des personnes chargées d'assister les syndics par leurs conseils, et de prononcer dans toutes les affaires particulières. Successivement ce conseil s'arrogea quelque part de l'autorité que la constitution accordait aux syndics seuls.

Les affaires de politique, la nomination des ministres auprès des puissances étrangères, et la direction des négociations, appartenaient au *Conseil des Soixante*; ainsi ce qu'on appelle dans nos états modernes le département ou le ministère des affaires étrangères, un des ressorts de la puissance exécutive, était, dans la constitution de Genève, un des pouvoirs dont l'ensemble constitue la souveraineté. Les membres du Conseil des Soixante étaient choisis en partie dans le Conseil des Vingt-Cinq, en partie dans celui des Deux-Cents.

Ce dernier, nommé le *grand Conseil*, se composait, non de deux cents, mais de deux cent cinquante membres, citoyens ou simples bourgeois. Il était chargé de l'administration, surveillait l'emploi des deniers publics, et prononçait en dernier ressort sur les appels portés devant lui des jugemens du Conseil des Vingt-Cinq. Il était donc haute-cour de justice, mais il jouissait en même temps d'un des plus beaux attributs de la souveraineté, puisqu'il avait le droit de faire grâce. Il nommait lui-même aux places vacantes dans son sein par mort ou démission; mais il n'y nommait que sur la présentation du petit Conseil.

Tous les ans, celui-ci proposait au Conseil des Deux-Cents huit membres du petit Conseil pour les

quatre places de syndic qui allaient vaquer. Les Deux-Cents pouvaient adopter ou rejeter cette liste. Dans le premier cas, ils la portaient, le premier dimanche de l'année, devant le conseil-général ou l'assemblée des citoyens et bourgeois, pour y choisir quatre syndics. Le Conseil-général pouvait la rejeter en entier; s'il usait de ce droit, une nouvelle liste lui était présentée à une autre assemblée. Les syndics sortant de fonctions reprenaient leurs places dans le petit Conseil.

Les syndics nouvellement élus assemblaient le lendemain le conseil des Deux-Cents, pour soumettre, conjointement avec lui, celui des Vingt-Cinq à une censure; ils destituaient ceux qu'ils jugeaient indignes d'y siéger, et nommaient aux places vacantes par mort ou par retraite. Le petit Conseil, ainsi régénéré, exerçait le lendemain la même censurer sur le conseil des Deux-Cents.

Telle était la constitution de 1568. Deux ans après son organisation définitive, le 2 avril 1570, la nécessité de réparer les fortifications de la ville, et d'en construire de nouvelles, engagea le Conseil-général à pourvoir aux dépenses que ces constructions occasioneraient, en donnant pouvoir au petit Conseil de proposer aux Deux-Cents les moyens propres d'augmenter les revenus de la ville. Conformément à cette autorisation, les magistrats firent payer, sans autre consentement spécial de l'assemblée générale, une imposition, à la vérité modique. Ce fut ainsi que le peuple de Genève aliéna, soit pour toujours, soit

pour un temps seulement, comme le parti populaire a prétendu par la suite, un des plus beaux droits de la souveraineté, celui de s'imposer lui-même, pour le conférer à une autorité déléguée.

Ce fut après avoir assuré son indépendance contre tous les ennemis qui la menaçaient, que la ville de Genève devint le principal siége de la réformation religieuse dans le Midi. Nous verrons ailleurs le rôle que Jean Calvin (proprement Chauvin) joua en France, sa patrie, jusqu'à sa retraite à Bâle, d'où il fut appelé, en 1536, à Genève, comme adjoint de Guillaume Farel. A peine fut-il arrivé dans cette ville, qu'il déploya un zèle ardent pour *la propagation de l'Évangile*, et fit passer un décret qui obligeait tous les citoyens d'abjurer la religion catholique. Mais il vérifia aussi la prédiction de Bonnivard, en exigeant que les habitans réformassent leurs mœurs. Bientôt il se brouilla avec l'Église de Berne, par l'usage du pain levé qu'il fit admettre dans la sainte cène, et par l'abolition de toutes les fêtes, le dimanche excepté. Il se forma un orage contre lui, et, en 1538, il fut exilé avec Farel. S'étant retiré à Strasbourg, il fut rappelé à Genève, en 1541 : depuis ce moment, il y jouit d'une grande autorité, et gouverna cette république avec un pouvoir presque absolu. Jean Calvin à Genève.

Les principes de Calvin différaient non-seulement de ceux de Luther, mais aussi de ceux de Zwingli, en ce qu'ils tendaient à donner à l'organisation de l'Église une forme toute républicaine, et à la rendre entièrement indépendante de la puissance séculière,

à laquelle Zwingli avait laissé quelque influence ; tandis que Luther, du moins dans les derniers temps, lui avait tout-à-fait subordonné l'Église. Il en résulte, humainement parlant, que de toutes les religions connues, le luthéranisme est la plus essentiellement monarchique, et que le calvinisme ne convient qu'à des états républicains. Le premier soin de Calvin fut l'érection d'un tribunal ecclésiastique, ou Consistoire, composé de ministres, et chargé, outre l'administration des affaires ecclésiastiques, d'exercer une censure sévère sur les mœurs des citoyens, même au moyen de visites domiciliaires. Il poussa le rigorisme jusqu'à interdire tout spectacle, toute danse ou autre divertissement bruyant. Il établit aussi un dogme nouveau, celui de la prédestination pour le salut. On chassa de la ville les personnes qui refusaient d'admettre cette sombre doctrine, et l'autorité de Calvin fut si grande, que les chefs de l'Église de Zuric se réunirent à lui, en 1549. Ainsi le zwinglianisme se confondit avec le calvinisme, et désormais il ne sera plus question que du parti religieux qui prit lui-même le titre de réformé, auquel le peuple de France donna le nom de Huguenots, et que les lois de ce pays qualifient de *prétendus réformés*. C'est le calvinisme qui de la Suisse se répandit en France et dans les Pays-Bas, tandis que le luthéranisme prit racine dans les trois royaumes du Nord.

Calvin fut l'auteur de l'institution de l'université de Genève : elle est de l'année 1559. Théodore de Bèze, qui devint son collègue, joua un grand rôle

dans la réformation en France, ainsi que nous le verrons dans un autre chapitre. Calvin mourut en 1564, avant l'âge de cinquante ans. C'était un homme sévère envers lui-même et envers les autres, extraordinairement actif, désintéressé, simple dans ses mœurs, mais impérieux, despote en tout ce qui, d'après sa conviction, tendait au bien de la religion et de la morale, et ne supportant pas la contradiction. Il donna une preuve de son intolérance par la part beaucoup trop vive qu'il prit à l'arrestation et à la condamnation de Michel Servet de Villanova en Aragon, fameux antitrinitaire et grand anatomiste[1], qui fut

[1] Il avait été un des prosecteurs de l'Allemand Günther, premier médecin de François I, roi de France. Lorsque Servet périt, un ouvrage, qui était précisément à l'impression en ce temps-là, et avait pour titre *Christianismi restitutio*, fut brûlé aussi. Il en resta pourant deux exemplaires qui existent encore aujourd'hui, et dans lesquels on a trouvé un point de physiologie très-important, celui de la circulation pulmonaire. Ce phénomène physiologique y est exprimé d'une manière fort nette. Il ne parle pas de la grande circulation, découverte cent ans après seulement par Harvey; mais il dit d'une manière positive que toute la masse du sang passe à travers les poumons; que dans ce passage le sang est dépouillé de ses humeurs grossières, modifié par l'air et attiré par le cœur. Dans ces paroles on reconnaît un exposé assez net de la circulation pulmonaire, et même, si l'on voulait, on pourrait y trouver la théorie de la respiration, telle que nous l'admettons de nos jours. C'est ce passage, cité dans le livre intitulé *Restitutio christianismi*, dont l'un des deux exemplaires échappés au bûcher a été poussé, dans une vente du duc de la Vallière, jusqu'à sept ou huit mille francs, que l'on croit que Servet a pris à Némésius, évêque grec, qui a fait un ouvrage intitulé *Physiologia*; on le croit d'autant plus qu'on imprimait ce

brûlé vif à Genève, en 1553. Ce fut à cette occasion que Calvin établit en thèse, qu'on a le droit de faire périr les hérétiques [1]. Malgré la tache ineffaçable que cette conduite et ces principes aient imprimée à la vie de ce réformateur, la justice exige de reconnaître qu'il était instruit dans les belles-lettres, et fort éloquent; son discernement et son excellent jugement, quand il n'était pas obscurci par la passion, suppléaient à ce qui lui manquait du côté de l'érudition théologique.

Le reste du seizième siècle et les vingt premières années du dix-septième, à l'histoire desquels ce livre est consacré, ne nous offrent que peu d'évènemens intéressans à rapporter.

Les Suisses furent impliqués dans toutes les guerres de France; mais ils n'eurent pas de guerre nationale à soutenir, ou d'intérêt général à défendre. Ils jouèrent néanmoins un rôle dans toutes les guerres de France et d'Italie; mais c'était pour vendre leur sang à celui de leurs voisins qui voulait le payer le plus chèrement.

livre lorsque Servet était correcteur d'imprimerie; mais si ce passage est dans Némésius, il y est d'une manière fort obscure, car je n'ai pas pu l'y découvrir, dit M. Cuvier. (Voy. Cours de l'Histoire des sciences naturelles, par Cuvier, part. II, p. 15.)

[1] Calvin ne fut pas le seul parmi les réformateurs qui professa cette doctrine. Le modéré Melanchthon, dans une lettre adressée à Calvin (laquelle, parmi les lettres de Calvin, porte le n° 187), parlant de la condamnation de Servet, s'exprime ainsi: « Affirmo etiàm vestros magistratus juste fecisse quod hominem blasphemum, re ordine judicata, interfecerunt. » Ces termes renferment la justification complète du tribunal de l'Inquisition.

ie honteux fut la source de cette avidité qui les
érise. Après avoir corrompu leurs mœurs dans
ger, ils rapportaient dans leur patrie l'or qui lui
ait, mais en même temps les vices qu'elle n'a-
s connus et un luxe destructeur du patriotisme.
lieu cependant de la corruption qui se glissa
eux, les Suisses conservèrent des qualités qui
ent à jamais estimables, la loyauté et la fidélité.
nces n'ont pas eu de plus zélés défenseurs que
ats mercenaires des Alpes, et nous les avons vus
elir sous les débris d'un trône confié à leur
plutôt que de l'abandonner [1].

réformation religieuse a fait naître en Suisse, ailleurs, des dissensions, des troubles et des civiles, on est obligé de reconnaître que plus as d'autres pays, elle a produit une révolution e dans les mœurs du peuple. Les réformateurs combattaient surtout les vices du clergé; ils ent aux peuples la morale de l'Évangile, ils nt contre les pécheurs de toutes les classes; mais la résistance qu'ils éprouvèrent les ait exaspérés, e parmi des peuples peu corrompus ils n'aient contré de vice dominant, ou pour ainsi dire l, les premiers et les plus constans objets de ttaques étaient les ecclésiastiques. Il n'en fut même en Suisse; les prédications de Zwingli, rigine, ne furent pas plus dirigées contre le que contre deux vices qui prédominaient dans n, le penchant qui portait toute la masse du

Influence de la réformation sur le caractère de la nation.

long-temps avant 1830.

peuple à vendre son sang aux étrangers, et l'avidité des magistrats qui les mettait à la solde des puissances. Avant Zwingli des patriotes s'étaient élevés contre ces abus qui pervertissaient le caractère national : c'était l'impression qu'ils avaient produite à Zuric qui empêcha les chefs de cette république de prendre part à dernière alliance avec la France.

Aussitôt que les magistrats eurent remplacé des ecclésiastiques dépendant d'un chef étranger, par un clergé subordonné à la puissance séculière et tenant par des liens de famille à la société civile, ils s'empressèrent de lui donner une organisation conforme au nouveau système. Elle se ressentait de l'influence du principe politique qui régissait l'état; car au lieu de partir, comme en Saxe, de l'autorité du prince, elle fut absolument populaire. Des pasteurs nommés par le peuple, se réunissaient avec des laïcs en synodes pour délibérer sur les affaires des églises, et pour surveiller les mœurs. On s'occupa surtout de l'amélioration de l'instruction publique, dans les écoles inférieures aussi bien que dans les institutions pour les hautes sciences, auxquelles on appela des hommes de mérite de quelques pays qu'ils fussent; mais dans toutes les écoles la correction des mœurs de la jeunesse fut le principal but qu'on se proposa.

Ce changement influa bientôt d'une manière puissante sur le caractère et sur les penchans de la nation qui prit goût aux occupations littéraires, à l'agriculture et aux arts de l'industrie. Le penchant d'entrer au service étranger que ressentaient les Suisses ne fut

pas arrêté, mais on lui donna une direction régulière, et les chefs des républiques cessèrent de vendre aux plus offrant le droit de recruter dans leurs montagnes.

Le clergé s'arrogea une grande autorité dont il usa le plus souvent pour le maintien des bonnes mœurs, et pour la répression du luxe; plus d'une fois cependant les passions et l'esprit dominateur des ministres de Dieu éveillèrent à leur tour l'attention des magistrats, qui empêchèrent que l'introduction d'une discipline sévère et de l'excommunication ne devinssent un prétexte pour le clergé de s'immiscer dans les affaires des familles, et d'exercer un despotisme religieux sur des citoyens qui dans les affaires publiques jouissaient d'une si grande liberté.

Extinction de la maison de Gruyères.

En 1570 s'éteignit la dernière maison [1] qui restât encore de ces anciens dynastes si puissans qui avaient régné en Suisse, celle des comtes de Gruyères. Ces seigneurs possédaient encore dans les derniers temps un vaste territoire situé entre le Valais et le canton de Fribourg, et composé des comtés et baronnies de Gruyères, Gessenay (*Sanen*) [2], Rougemont, Obersimmenthal, et sous la suzeraineté des Bernois, maîtres du pays de Vaud, les baronnies d'Aubonne, Rolle, Coppet et Oron. Michel, dernier comte de Gruyères, accablé de dettes qu'il avait contractées au service de France, projetait de donner la liberté à ses sujets, afin

[1] Nous ne comptons pas la maison de Neuchatel, laquelle, quoique éteinte, s'était renouvelée par les femmes.

[2] Les fromages de ce pays passent à Paris pour des fromages de Gruyères.

qu'ils pussent former un état indépendant à l'instar des cantons démocratiques, à condition qu'ils se chargeassent de ses dettes. Mais les cantons de Berne et de Fribourg prévinrent l'exécution de ce dessein, en forçant le comte à leur vendre, en 1555, ses possessions pour une somme de 85,000 couronnes. Les deux cantons se les partagèrent de manière que Fribourg eut les trois quarts du comté de Gruyères, et Berne, Gessenay et Oron.

Paix de Lausanne de 1564.

Charles IX, roi de France, demandait en 1564, que les Suisses renouvelassent avec lui leur alliance. Il chargea de cette négociation François de Scépeaux, maréchal de Vieilleville, et Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, conjointement avec Nicole de Lacroix, abbé d'Orbais, son ambassadeur ordinaire auprès des cantons. Berne et Zuric ne purent s'y résoudre, parce qu'on refusa de la part de la France d'accorder à leurs sujets qui serviraient le roi, des temples particuliers et l'exercice public de leur religion. Mais les onze autres cantons signèrent l'alliance, le 7 décembre 1564, à Fribourg. Depuis ce moment les cantons catholiques exigèrent que les Bernois restituassent au duc de Savoie, le pays de Vaud qu'ils avaient conquis en 1537. Il y eut à ce sujet des négociations dans lesquelles les onze cantons jouèrent le rôle de médiateurs. Les Bernois ayant refusé la restitution du pays de Vaud, on exigea que du moins ils rendissent tout ce qu'ils avaient enlevé au duc de Savoie au midi du lac de Genève, et à l'ouest de la rivière d'Aubonne, cession qui aurait entièrement

Genève. Enfin on signa, le 30 octobre 1564, à
anne, un traité par lequel les Bernois promirent
ndre Gex, Termier, Gaillard, Thonon et en
al tout ce qu'ils avaient occupé au midi du lac et
hône. Le duc renonça au pays de Vaud, qui
ıux Bernois pour le posséder et gouverner comme
autres pays. Le traité de combourgeoisie entre
et Genève devait être maintenu, mais le duc
ait faire juger par la voie du droit, si Genève
pu contracter cette alliance, et les prétentions
prince sur cette ville pouvaient être le sujet
discussion et d'une composition amiable. En
, le successeur du duc convint avec la ville
trève de vingt-cinq ans.

st évident que l'arrangement fait en 1564 compettait fortement le sort de Genève; aussi Éma- Philibert nourrissait-il toujours l'espoir de la e sous son obéissance. Lorsque, quelques an- ›lus tard, la Ligue se forma en France, le duc en liaison avec elle, dans la vue de se saisir ville à la faveur de la guerre civile en Dauphiné Provence. Pour rompre ses desseins, les can- de Berne et de Soleure conclurent, le 8 mai avec Henri III, roi de France, un traité perpé- ›our le maintien et l'indépendance de Genève [1], la conservation du pays de Vaud entre les mains nton de Berne, et pour le maintien de la paix de nne en général. Zuric accéda ensuite à ce traité.

Traités d'alliance avec la France, en 1579 et 1582.

[1] tte ville elle-même ne fut pas nommée dans l'instrument partie *paciscante*.

Bientôt après, le 22 juillet 1582, l'alliance entre la France et les cantons suisses fut renouvelée à Soleure, pour durer pendant la vie de Henri III et huit années après sa mort. Zuric refusa encore d'y prendre part.

Ligue de Borromée de 1580.

Charles-Émanuel qui, en 1580, succéda à Émanuel Philibert, fit de nouvelles tentatives pour exécuter le plan de son père, relativement à Genève; et la fermentation que la différence de religion entretint dans la Suisse, dans tout le seizième siècle, parut lui être favorable. Il comptait aussi sur l'assistance de la ligue que les cantons catholiques, le Valais et l'évêché de Bâle conclurent à Lucerne, en 1580. C'était le nonce du pape qui l'avait négociée, mais on l'appelle la Ligue d'or ou de Borromée, parce que le cardinal Charles Borromée[1] en était l'âme. Cette alliance cependant demeura sans résultat : la vigilance des Bernois déjoua toutes les intrigues du duc de Savoie, et Genève maintint son indépendance. Cette ville n'était pas seulement le centre de la religion réformée, mais elle fut aussi le foyer des lumières et de l'érudition dans toutes les branches des connaissances humaines; et l'industrie de ses habitans en a fait une ville opulente.

Alliance d'Espagne de 1587.

Une alliance plus importante que celle de 1580, mais dans le même système, fut conclue à Lucerne, le 12 mai 1587, entre le roi d'Espagne, en sa qualité

[1] Il avait fondé, en 1579, à Milan, un séminaire pour quarante Suisses ou Grisons; en 1574 il avait engagé Lucerne à recevoir des Jésuites dans ses murs.

de duc de Milan, et sept cantons catholiques [1], « pour renouveler et confirmer l'alliance héréditaire et bonne intelligence qui a été de toute ancienneté, dit le préambule, à cause de la maison d'Autriche, entre les prédécesseurs du roi et les cantons, ainsi que pour la conservation de la sainte Église catholique romaine et pour le repos et la défense des sujets et pays respectifs. » Les premiers articles déterminaient les rapports de voisinage et de commerce qui auront lieu entre le duché de Milan et les cantons. Ceux-ci accordent au roi le passage de ses gens de guerre de pied ou de cheval, par troupes distantes l'une de l'autre de deux journées. La réciprocité est stipulée pour les Suisses qui veulent passer par le duché, pour se rendre au service de quelqu'autre souverain. Le roi pourra lever des gens de guerre dans les cantons, néanmoins pas plus de 13,000, ni moins de 4,000. Si les Grisons sont en guerre avec les cantons, le gouverneur de Milan les empêchera d'envahir la Valteline. Si les cantons ont une guerre à soutenir pour la religion, le roi les assistera de toutes ses forces, avec une telle somme d'argent et tel nombre de gens de guerre qu'ils aviseront être nécessaires; si pour la même cause, le roi est attaqué dans le duché de Milan, il pourra, outre les 13,000 hommes, lever dans les cantons tel nombre d'hommes qu'il voudra. Si les cantons ont guerre pour quelque autre raison, le roi leur fournira 2,000 arquebusiers et 200 chevau-légers, ou s'ils l'aiment mieux, il leur

[1] Soleure, le huitième, n'y prit pas part.

paiera 10,000 écus par mois. L'alliance durera pendant la vie du roi et celle de son fils, le prince des Asturies, et cinq ans après.

Mulhouse sort de l'association avec les treize cantons.

La ville de Mulhouse était, depuis 1515, associée des treize cantons; ces rapports changèrent en 1586: le fanatisme religieux en fut cause. Deux citoyens de Mulhouse, Mathias et Jacques Finnenger, catholiques, ayant été punis par le magistrat pour désobéissance, eurent recours aux cantons de leur religion. Ceux-ci ayant envoyé à Mulhouse Tanner, landamman d'Uri, et Buhler, trésorier de Schwitz, pour intercéder en faveur de leurs cliens, le magistrat ordonna l'arrestation de ceux-ci. Les ambassadeurs se retirèrent aussitôt, et les sept cantons, auxquels se joignit Appenzell, renvoyèrent à la ville le traité d'association, d'où ils avaient enlevé leurs sceaux. Les démagogues de Mulhouse en profitèrent pour faire une révolution et se donner une magistrature des basses classes. Les deux parties réclamèrent l'intervention des cantons : les Bernois envoyèrent 1,900 hommes, sous le commandement de Louis d'Erlach, qui, dans la nuit du 14 au 15 juin 1587, s'emparèrent de la ville par force.

Les vainqueurs se conduisirent avec modération: un petit nombre des plus coupables parmi les perturbateurs du repos public, furent condamnés à mort; l'ancien sénat fut rétabli, mais on lui adjoignit cinq membres de l'opposition. La tranquillité étant rétablie, la combourgeoisie avec les cantons réformés fut renouvelée, et les troupes quittèrent la ville, au mois d'août 1588; mais, malgré ses sollicitations, Mul-

house resta exclue de l'association avec les Catholiques, et n'eut plus voix et séances aux diètes.

L'intolérance religieuse produisit un changement dans la constitution du canton d'Appenzell. Ce pays se divise en deux parties, appelées les Roodes [1] intérieures et les Roodes extérieures : les Catholiques formaient la majorité dans les premières, la réformation s'était fixée dans les autres. Cette diversité donna lieu à des rixes fréquentes, et, en 1588, la guerre civile aurait éclaté, si des députés de la confédération n'avaient fait conclure une transaction entre les deux parties, qui cependant ne fut qu'un palliatif. L'exaspération s'accrut au point qu'en 1597, il fallut partager le canton en deux états qui, sous le rapport politique seulement, continuèrent à n'en former qu'un seul. Tous les Réformés quittèrent les Roodes intérieures, et les Catholiques leur payèrent 18,000 livres (*pfund*) pour leur part aux édifices publics d'Appenzell. Chaque partie envoie un député à la diète; mais comme ils n'ont qu'un suffrage, leur voix ne compte pas, s'ils ne sont d'accord.

Partage d'Appenzell en deux états.

Le renouvellement de l'alliance des douze cantons et de leurs alliés et associés avec la France, éprouva des difficultés, parce que Henri IV devait encore de forts arrérages en Suisse que la situation de la France ne lui avait pas permis de payer. Enfin, après la paix de Lyon, de 1601, avec le duc de Savoie, Biron, venu comme ambassadeur avec des fonds considérables, réussit à

Renouvellement de l'alliance avec la France, 1602.

[1] On dérive ce mot de l'allemand *Rotte, cohors;* route, du temps de Froissart.

conclure cette alliance à Soleure, le 31 janvier 1602 : les conditions furent celles de 1582, excepté que l'obligation de défense fut étendue sur les acquisitions que le roi avait faites par la susdite paix (la Bresse avec Bugey, Valromy et Gex). Par un acte séparé, les cantons alliés avec l'Espagne réservèrent le maintien de leur alliance, et le roi y consentit. Cette alliance avec l'Espagne fut renouvelée à Lucerne, le 28 avril 1604. L'article concernant le passage de troupes reçut quelqu'extension, et les deux parties s'engagèrent réciproquement à le refuser aux troupes d'une puissance ennemie de l'une ou de l'autre. Par des déclarations expédiées à différentes dates, en 1605 et 1606, les cantons catholiques protestèrent que par leur traité avec l'Espagne, ils n'avaient pas eu l'intention de porter le moindre préjudice aux articles de leur alliance avec la France.

Renouvellement de l'alliance avec l'Espagne, 1604.

Escalade de Genève, 1602.

Depuis long-temps les hostilités avaient recommencé entre le duc de Savoie et la république de Genève. Cette petite guerre n'a pas un intérêt assez grand pour que nous dussions en rapporter les évènemens. Genève fut l'alliée de Henri IV dans sa guerre avec le duc de Savoie, et, comme telle, comprise dans le traité de Vervins de 1598. Comme cette formalité n'avait pas été observée dans la conclusion de celle de Lyon, Charles-Émanuel s'en prévalut pour continuer les hostilités, quoique Henri IV eût déclaré, le 13 août 1601, que si Genève n'avait pas été nommée dans le traité de Lyon, c'était parce que ce traité se rapportait à celui de Vervins. Une des entreprises

les plus hardies et les mieux combinées du duc de Savoie, fut celle qu'il tenta, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, et qui est connue sous le nom d'*escalade de Genève*. A la tête de 2,000 hommes, il s'approcha des murs de cette ville : déjà, à la faveur d'une nuit très-obscure, 200 Savoyards avaient escaladé le mur sur des échelles peintes en noir, et pénétré dans les rues, lorsqu'ils furent massacrés ou forcés de se jeter en bas des murs par les citoyens éveillés de leur sommeil : treize qu'on fit prisonniers furent pendus comme brigands.

Seconde paix de S. Julien, 1603.

Aussitôt que cet évènement fut connu, les cantons réformés mirent garnison à Genève, et, le 8 janvier 1603, Henri IV promit des secours. On s'attendait à une guerre avec l'Espagne et à une guerre civile entre les cantons catholiques et protestans ; la sage intervention des cantons neutres, de Glaris, Bâle, Soleure (quoique catholique), et Appenzell des Roodes extérieures prévint ce désastre. Le $\frac{11}{21}$ juillet 1603, la paix fut conclue à S. Julien. Quoique l'indépendance de Genève n'y fût pas expressément reconnue, le traité contient des stipulations équivalentes, et depuis cette époque cette république a joui d'une parfaite tranquillité extérieure. Le 28 août 1605, la ville de Zuric accéda au traité de 1579, ayant pour objet la défense de cette ville. Enfin, le $\frac{10}{20}$ janvier 1614, Zuric aussi jura l'alliance de 1602 avec la France.

Commencement de troubles c les Gris

Pour l'intelligence de l'évènement connu sous le nom de guerre de la Valteline qui nous occupera dans la période suivante, nous allons dire ici deux mots sur

les troubles qui éclatèrent dans le pays des Grisons au commencement du dix-septième siècle, et de quelques transactions politiques qui occupèrent cette république.

Plus qu'aucune des républiques dont se composait la confédération suisse, les Grisons étaient déchirés par des factions. Dans ce pays il existait une institution particulière, qui ressemblait à l'ostracisme ou à ce tribunal de l'opinion publique par lequel dans l'antiquité la prépondérance des chefs de partis se trouvait arrêtée dans l'exécution de ses plans ambitieux. On convoquait de temps à autre un tribunal extraordinaire autorisé d'imposer des amendes pécuniaires à ceux qui par leurs richesses s'élevaient au-dessus du vulgaire. C'était un moyen à la fois de maintenir l'égalité parmi les citoyens et de consoler la partie du peuple souverain que son ignorance ou ses occupations excluaient des emplois publics lucratifs. Au commencement de l'année 1603, un tribunal nommé par les Droitures de la Ligue cadée, escorté par des troupes, s'assembla à Coire pour mettre à l'amende tous ceux qui depuis vingt ans avaient été chargés de quelques fonctions dans les bailliages italiens, et pour soumettre à une enquête tous ceux qui avaient fait fortune. La procédure à laquelle la passion présida, fut une série d'iniquités.

Alliance de avoz, de 1602, itre Venise et s Grisons.

L'esprit de faction fut fomenté par deux partis politiques qui divisaient la république, le parti de l'Espagne et celui de Venise qui, l'une et l'autre, cherchaient à former des liaisons avec les Grisons, pour

en tirer des troupes. Le parti de Venise l'emporta, et, le 5 août 1602, il fut conclu à Davoz, pour dix ans, une alliance qui permettait aux Vénitiens de lever, quand ils le jugeraient nécessaire, 6,000 hommes dans les Grisons; ce nombre sera néanmoins réduit à 4,000 lorsque le roi de France, usant des droits que lui donne son traité avec les Suisses et les Grisons, aura levé le total de 16,000 hommes. L'une et l'autre partie sera obligée de donner passage aux gens de guerre d'autres puissances qui voudraient passer par le territoire de l'une des républiques pour le service de l'autre, et d'empêcher au contraire le passage des ennemis. La république de Venise paiera aux seigneurs de la Ligue grise, une pension annuelle de 3,600 écus de cinq livres de Venise.

Le comte de Fuentès, gouverneur de Milan, fit construire près de l'ancien château de Musso une forteresse qui fut nommée d'après lui, et qui dominait l'entrée de la Valteline; il ordonna en même temps que la route de commerce qui traversait anciennement le pays des Grisons, se dirigerait dorénavant sur le S. Gotthard. Ces mesures donnèrent lieu à beaucoup de mouvemens et de négociations. Henri IV qui se préparait de loin à la guerre contre la maison d'Autriche, entretint la fermentation; les cantons suisses catholiques travaillaient dans l'intérêt de cette maison, les réformés dans celui de la France et de Venise. Enfin, le 6 mars 1615, les cantons de Berne et de Zuric conclurent une alliance avec Venise. Cette république fut autorisée à lever en temps de guerre

Alliance de 1614 entre Venise, Zuric et Berne.

2,100 hommes dans chacun des deux cantons. Le traité contient, à l'égard du passage des troupes amies ou ennemies, les mêmes stipulations que celui de Davoz de 1602. Chaque fois que Berne ou Zuric sont impliquées dans une guerre, Venise paiera à chacune d'elles 4,000 ducats par mois. Elle paiera de plus à chacune une pension annuelle de 4,000 ducats. L'alliance fut conclue pour douze ans. A cause de quelques difficultés survenues, cette alliance ne fut ratifiée que le 27 avril 1618.

A cette époque tout se préparait dans les Grisons à un grand incendie; il ne fallait qu'une étincelle pour l'allumer; elle tomba au commencement de la période suivante.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUINZIÈME VOLUME.

SUITE DU LIVRE SIXIÈME.

FIN DU TOME QUINZIÈME.

FAUTES A CORRIGER.

VOLUME XIII.

Pag. 208, lig. 2, *au lieu de* Paul II, *lisez* Pie II.

VOLUME XIV.

Pag. 15, dans la note, *au lieu de* Paul VIII, *lisez* Pie VIII.

VOLUME XV.

Pag. 203, lig. 4 du second alinéa, *au lieu de* 1467, *lisez* 1567.

Nous observons encore que dans tout le cours de cet ouvrage nou écrivons *Wirtemberg*, et non *Würtemberg*. La première ortho graphe est conforme aux chartes et diplômes du moyen âge; et ni l prononciation, ni l'étymologie ne justifient le changement de l lettre *i* en *ü*. Quelque respect que nous aient inspiré le caractère e les grands talens de Frédéric I, premier roi de ce pays, nous ne l reconnaissons pas le droit d'un changement si arbitraire, qu'il a or donné sans connaissance de cause.





